VILLE DU LOCLE

Rapports de gestion des services de l'administration communale pour l'exercice 2018

2018 *Nouvelle gare des bus : "Le Locle, Gare/Centre-ville"*

Le Locle
Qualité de vie

TABLE DES MATIÈRES

ADMINISTRATION GÉNÉRALE 3
BUREAU PROMOTIONNEL ET CULTUREL 21
SERVICE DES FINANCES 22
INFORMATIQUE 39
CULTURE 45
RESSOURCES HUMAINES 47
MUSÉE D'HORLOGERIE – CHÂTEAU DES MONTS 57
MUSÉE DES BEAUX-ARTS 70
MOULINS SOUTERRAINS DU COL-DES-ROCHES 82
BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE 90
BIBLIOTHÈQUE DES JEUNES 92
SERVICE FORESTIER INTERCOMMUNAL LE LOCLE – LA CHAUX-DE-FONDS 94
DICASTÈRE DE L'ÉDUCATION, DE LA JEUNESSE ET DES INSTITUTIONS PARASCOLAIRES (DEJIP) 97
CLINIQUE DENTAIRE SCOLAIRE 102
CENTRE D'ORTHOPHONIE 104
CLAAP – CENTRE DE LOISIRS ET D'ANIMATION DE L'ANCIENNE POSTE 106
PARLEMENT DES JEUNES 115
GUICHET SOCIAL RÉGIONAL 117
GARAGE 124
VOIRIE 124
SPORTS 127
STATION D'ÉPURATION 129
URBANISME ET ENVIRONNEMENT 135
IMMEUBLES 141
CONTRÔLE DES HABITANTS 147
ÉTAT CIVIL 154
OFFICE DU TRAVAIL 158
OFFICE DU LOGEMENT 162
SÉCURITÉ PUBLIQUE 164
ADMINISTRATION DU CIMETIÈRE DE MON-REPOS 168
BUREAU D'OBSERVATION – COSC 170
SERVICE DES EAUX 173
ÉCLAIRAGE PUBLIC 180

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

CONSEIL GÉNÉRAL

Le Conseil général s'est réuni à 9 reprises en 2018 : les 25 janvier, 21 février, 28 mars, 25 avril, 30 mai, 22 juin, 26 septembre, 15 novembre et 12 décembre.

Le législatif a adopté 15 rapports du Conseil communal.

Le législatif a adopté 3 rapports de commissions.

Enfin, le Conseil général a adopté 20 arrêtés et 3 règlements (voir ci-après).

Mutations

Les mutations suivantes sont intervenues en cours d'année :

- M. Meho Delic, Les Verts, a remplacé Mme Ophélie Zünd, démissionnaire.
- M. Lobsang Blanchard, POP, a remplacé M. Alessandro Attanasio, démissionnaire.
- Mme Joëlle Eymann, PS, a remplacé Mme Corine Bolay Mercier, démissionnaire.
- M. William Buirette, PLR-VL, a remplacé M. David Lienhard, démissionnaire.

Bureau

Le Bureau a été désigné comme suit :

1er janvier au 22 juin	- M. Oskar Favre, POP	Président
	- Mme Dominique Andermatt-Gindrat, PS	1ère vice-présidente
	- Mme Stéphanie Hügli, POP	2ème vice-présidente
	- M. Valentin Perez, Les Verts	Secrétaire
	- M. Pierre Surdez, PLR-VL	Secrétaire suppléant
	- M. André-Pierre Nobile, POP	Questeur
	- M. François Chopard, PLR-VL	Questeur
22 juin au 31 décembre	- Mme Dominique Andermatt-Gindrat, PS	Présidente
	- Mme Stéphanie Hügli, POP	1ère vice-présidente
	- M. Valentin Perez, Les Verts	2ème vice-président
	- M. Pierre Surdez, PLR-VL	Secrétaire
	- M. André-Pierre Nobile, POP	Secrétaire suppléant
	- M. François Chopard, PLR-VL	Questeur
	- M. Cyprien Baba, POP	Questeur

Interpellations

25 janvier
- De M. Hans-Peter Renk et consorts (POP) : « Nouveau coup bas du Conseil d'administration de Hôpital neuchâtelois (HNe) et du Conseil d'Etat contre la ville du Locle »
  L'interpellateur se déclare satisfait de la réponse du Conseil communal.
- De M. Hans-Peter Renk et consorts (POP) : « Agenda 2018 (et précédents) : une lacune regrettable »
  L'interpellateur se déclare satisfait de la réponse du Conseil communal.

21 février
- De Mme Dominique Andermatt-Gindrat et consorts (PS) : « Utilisation du SYSTÈME D'INFORMATION MOBILE GRATUIT NEMO News »
  L'interpellatrice se déclare satisfaite de la réponse du Conseil communal.

28 mars
- De M. Michaël Berly et consorts (POP) : « la pelouse synthétique des Jeanneret est-elle dangereuse pour la santé ? »
  L'interpellateur se déclare satisfait de la réponse du Conseil communal.
- De M. André Hügli du POP et consorts (POP) : « avenir des camps de ski, course d'école et autres activités liées à l'école »
  L'interpellateur se déclare satisfait de la réponse du Conseil communal.
- De M. Gérard Santschi et consorts (PS) : « Sorties scolaires, quel avenir ? »
  L'interpellateur se déclare satisfait de la réponse du Conseil communal.
- De M. Alain Krebs et consorts (PLR-VL) : « Une école gratuite mais à quel prix ? »
  L'interpellateur se déclare satisfait de la réponse du Conseil communal.
- De M. Cyprien Baba et consorts (POP) : « Quelle politique d'assurance maladie pour les loclois (es) qui sont au bénéfice de l'aide sociale ? »
  L'interpellateur se déclare satisfait de la réponse du Conseil communal.

30 mai
- De M. Jean-Marie Rotzer et consorts (POP) : « Hôtel-de-Ville »
  L'interpellateur se déclare satisfait de la réponse du Conseil communal.
- De M. Patrick Duvanel et consorts (PLR-VL) : « Comptes 2017 – Conférence de presse – Conseil communal sans idée »
  L'interpellateur ne se déclare pas satisfait de la réponse du Conseil communal.

22 juin 2018
- De M. Alain Krebs et consorts (PLR-VL) : « Place du 1er août, point sur l'avancement du projet »
  L'interpellateur ne se déclare pas satisfait de la réponse du Conseil communal.
  Ouverture de la discussion.

26 septembre
- De M. Michaël Berly et consorts (POP) : « Quelle politique de communication et d'information en Ville du Locle ? »
  L'interpellateur se déclare satisfait de la réponse du Conseil communal.
- De M. Anthony von Allmen et consorts (PLR-VL) : « Propagande malveillante ? »
  L'interpellateur se déclare satisfait de la réponse du Conseil communal.
- De M. Romain Vermot et consorts (Les Verts) : « Sauvez le Quartier Neuf (bis) »
  L'interpellateur se déclare satisfait de la réponse du Conseil communal.

15 novembre
- De M. Romain Vermot (Les Verts) : « Le Locle, oasis ? »
  L'interpellateur se déclare satisfait de la réponse du Conseil communal.

Résolution

25 avril - De M. Hans-Peter Renk et consorts : « Dénonciation de l'assassinat de Marielle Francisco Da Silva »
Résolution acceptée par 19 voix contre 16 et 2 abstentions.

Projet d'arrêté

Néant.

Motion

15 novembre - Interpartis (POP par M. Jean-Marie Rotzer et consorts, Les Verts par MM. Romain Vermot et Valentin Perez) : « diminuer la pollution engendrée par les matières plastiques »
Motion acceptée à l'unanimité.

Classement de motions

15 novembre - De M. Cédric Dupraz et consorts (POP + PS et Les Verts) : « Label dit de « Qualité sociale » pour les entreprises »
Classement accepté par 19 voix contre 18 et 0 abstention.

- De M. Michel Sandoz et consorts (Les Verts) : « Y'en a marre de la saleté dans les rues du Locle ! »
Classement accepté à l'unanimité.

- De M. Leonello Zaquini et consorts (POP) : « Mesures d'encouragement à la participation citoyenne »
Classement accepté à l'unanimité.

- De M. Gérard Santschi et consorts : « Trottoir les Monts »
Classement accepté à l'unanimité.

- De M. Leonello Zaquini et consorts (POP) : « Création d'une commission " communication, participation citoyenne et qualité des services " »
Classement accepté à l'unanimité.

- De M. Leonello Zaquini et consorts (POP) : « Soutien à l'assistance sociale »
Classement accepté à l'unanimité.

- De M. Michel Rosselet et consorts (PLR-VL) : « Une place de travail pour débuter »
Classement accepté par 35 voix contre 1 et 0 abstention.

Postulats

25 janvier - Déposé dans le cadre de l'examen du budget 2018, postulat du groupe PS par M. Gérard Santschi et consorts : « Recettes supplémentaires »
Postulat accepté par 31 voix contre 0 et 4 abstentions.

- Déposé dans le cadre de l'examen du budget 2018, du groupe PLR-VL par M. Anthony Von Allmen et consorts : « Pour plus de lisibilité dans la fréquentation de nos musées »
Postulat accepté à l'unanimité.

- Déposé dans le cadre de l'examen du budget 2018, du groupe PLR-VL par Mme Ruth Heiniger et consorts : « Un rassemblement des deux bibliothèques communales pour plus d'efficience ? »
  Postulat accepté par 22 voix contre 11 et 2 abstentions.

28 mars
- Déposé dans le cadre du rapport à l'appui d'une demande de crédit de Fr. 162'000.- pour la mise aux normes du restaurant de la piscine-patinoire, du groupe PS par M. Gérard Santschi et consorts : « Rénovation des WC du restaurant de la piscine-patinoire ».
  Postulat accepté par 29 voix contre 4 et 1 abstention.

Classement de postulats

15 novembre
- Déposé dans le cadre de la discussion de deux rapports concernant des cessions de terrain à la rue des Dentellières pour permettre la construction de maisons familiales, du groupe des Verts, par Mme Aline Perez-Graber : « Pour des constructions plus respectueuses de l'environnement »
  Classement accepté à l'unanimité.

Questions

Néant.

Initiatives communales

Néant.

Commissions

Financière	- Elle s'est réunie à 13 reprises (29 mars, 18, 24 avril, 2, 3, 7, 16, 31 mai, 30 octobre, 1er, 6, 19, 22 novembre). Le 31 mai, la commission financière a déposé son rapport sur les comptes 2017, adopté par le Conseil général le 22 juin et le 22 novembre son rapport sur le budget 2019 et le plan financier et des tâches 2020-2022, adopté par le Conseil général le 12 décembre.
CES	- Il s'est réuni à 3 reprises (31 janvier, 23 mai, 25 septembre).
Conseil de fondation Bellevue 40	- Il s'est réuni à 2 reprises (1er février, 31 mai).
Naturalisations et agrégations	- Elle s'est réunie à 7 reprises (22 janvier, 28 mai, 27 août, 24 septembre, 29 octobre, 26 novembre, 17 décembre).
Circulation	- Elle s'est réunie à 1 reprise (19 décembre).
Énergies et eau	- Elle s'est réunie à 1 reprise (17 avril).
Travaux publics	- Elle s'est réunie à 2 reprises (23 avril, 29 novembre).
ATUEE	- Elle s'est réunie à 3 reprises (29 mars, 4 juillet, 18 décembre).
Piscine couverte	- Elle s'est réunie à 1 reprise (8 janvier et a été dissoute le 25 janvier).
Intercommunale fusion Le Locle – Les Brenets	- Elle s'est réunie à 2 reprises (5 juin, 8 novembre).
Qualité de vie	- Elle s'est réunie à 4 reprises (26 juin, 4 septembre, 23 octobre, 27 novembre).

Groupe de travail finances-fiscalité (fusion Le Locle – Les Brenets)	-	Il s'est réuni à 2 reprises (26 juin, 23 août).
Groupe de travail organisation–nom-institutions (fusion Le Locle – Les Brenets)	-	Il s'est réuni à 7 reprises (4 juillet, 14, 28 août, 11, 19, 27 septembre, 23 octobre).
Groupe de travail tourisme-mobilité (fusion Le Locle – Les Brenets)	-	Il s'est réuni à 5 reprises (8, 29 août, 12 septembre, 3, 18 octobre).
Groupe de travail vie locale-sociétés locales-qualité de vie (fusion Le Locle – Les Brenets)	-	Il s'est réuni à 3 reprises (22 août, 25 septembre, 14 novembre).

Règlements

25 janvier	-	Modification du règlement général de la commune du Locle (art. 27 al. 1 let. h – élections).
12 décembre	-	Modification du règlement communal du Locle relatif à la gestion des déchets du 14 novembre 2011 (art. 5.1 – participation de l'impôt).
	-	Modifications du règlement sur les finances du 25 juin 2015 (articles 1).

CONSEIL COMMUNAL

L'exécutif a siégé 62 fois en 2018.

Composition

Composition du Conseil communal :

1er janvier	- M. Cédric Dupraz, POP	Président
au	- M. Miguel Perez, Les Verts	Vice-président
30 juin	- M. Denis de la Reussille, POP	Membre
	- M. Jean-Paul Wettstein, PLR	Membre
	- M. Claude Dubois, PLR	Membre
1er juillet	- M. Miguel Perez, Les Verts	Président
au	- M. Denis de la Reussille, POP	Vice-président
31 décembre	- M. Jean-Paul Wettstein, PLR	Membre
	- M. Claude Dubois, PLR	Membre
	- M. Cédric Dupraz, POP	Membre

Mutations

Néant.

Arrêtés et règlements du Conseil communal

10 janvier	- Octroi d'une concession pour installations intérieures d'eau et eaux usées à Roberto Rante.
19 février	- Octroi d'une concession pour installations intérieures d'eau et eaux usées à Fabrizio Quattrin. - Fixation du prix de l'eau. - Modification de l'arrêté du Conseil communal du 2 mai 2002 fixant la taxe pour l'assainissement des eaux (art. 1).
5 mars	- Naturalisations (9 Maroc – 1 Portugal).
19 mars	- Octroi d'une concession pour installations intérieures d'eau et eaux usées à Jean-Jacques Hasler. - Octroi d'une concession pour installations intérieures d'eau et eaux usées à Enzo Lombardo.
26 mars	- Règlement d'application du statut du personnel. - Naturalisations (1 Portugal).
11 avril	- Octroi d'une concession pour installations intérieures d'eau et eaux usées à Cédric Robert-Nicoud. - Octroi d'une concession pour installations intérieures d'eau et eaux usées à Patrick Mentha. - Octroi d'une concession pour installations intérieures d'eau et eaux usées à Stephane Perret-Gentil. - Élection complémentaire au Conseil général (Meho Delic, Les Verts).
23 avril	- Acquisition et transfert au domaine public d'une surface de terrain de 77m^2 aux Monts. - Octroi d'une concession pour installations intérieures d'eau et eaux usées à Xhavit Elshani.
2 mai	- Naturalisations (1 Ukraine – 2 Espagne – 2 Portugal – 1 Congo – 1 Belgique). - Création et organisation de la commission occasionnelle « STEP ». - Validation élection complémentaire au Conseil général (Meho Delic, Les Verts).
23 mai	- Circulation routière (1 complémentaire). - Octroi d'une concession pour installations intérieures d'eau et eaux usées à Pascal Wenger.

11 juin	-	Vente en pleine propriété d'un terrain aux Carabiniers à Françoise et Denis Perrenoud.
	-	Vente en pleine propriété d'un terrain aux Carabiniers à Daniel Jeanjaquet.
	-	Octroi d'une concession pour installations intérieures d'eau et eaux usées à Denis Piaget.
20 juin	-	Modifications du règlement d'application du Conseil communal concernant la taxe des déchets (art. 6, 8 et 11).
25 juin	-	Utilisation de la cour du collège des Jeanneret et du parkour park.
11 juillet	-	Modification du règlement d'application du statut du personnel (art. 157).
	-	Modification de l'arrêté du Conseil communal du 2 mai 2002 fixant la taxe pour l'assainissement des eaux (art. 1).
8 août	-	Circulation routière (1 complémentaire).
13 août	-	Rémunération des stagiaires.
3 septembre	-	Circulation routière (1 temporaire).
10 septembre	-	Élection complémentaire au Conseil général (Lobsang Blanchard, POP).
18 septembre	-	Proclamation d'une conseillère générale (Joëlle Eymann, PS).
	-	Promesse de vente d'un terrain aux Jeanneret à Keen Développement SA.
24 septembre	-	Vente en pleine propriété d'un terrain aux Saignoles à Audemars Piguet (Renaud Papi) SA.
	-	Validation élection complémentaire au Conseil général (Lobsang Blanchard, POP).
1er octobre	-	Octroi d'une concession pour installations intérieures d'eau et eaux usées à Raphaël Isler.
	-	Naturalisations (1 France – 1 Portugal – 1 Angola).
17 octobre	-	Sonnerie des cloches du Temple.
	-	Proclamation d'un conseiller général (William Buirette, PLR-VL).
	-	Octroi d'une concession pour installations intérieures d'eau et eaux usées à Daniel Kläy.
	-	Cession de deux terrains aux Envers à l'État de Neuchâtel
23 octobre	-	Tarif du garage pour des travaux destinés à des tiers.
	-	Naturalisations (3 Italie).
31 octobre	-	Fixation du prix de l'eau aux bornes hydrantes.
14 novembre	-	Circulation routière (1 complémentaire).
3 décembre	-	Octroi d'une concession pour installations intérieures d'eau et eaux usées à Nuno Ferreira.
10 décembre	-	Octroi d'une concession pour installations intérieures d'eau et eaux usées à Olivier Ray.
	-	Naturalisations (2 Italie – 5 Pakistan).
	-	Vente en pleine propriété d'un terrain à l'entrée Est du Locle à l'État de Neuchâtel.
19 décembre	-	Modification du règlement d'application de la clinique dentaire scolaire (art. 12).
	-	Autorisation d'installer une terrasse sur le domaine public.
	-	Modifications du règlement d'application du statut du personnel (art. 5, 10, 136 et 142).
	-	Modifications de l'arrêté fixant les tarifs d'entrée de la Piscine/Patinoire du Communal du Locle (art. 1, 2).
	-	Modification du règlement d'application du Conseil communal concernant la taxe des déchets (art. 7).
	-	Rémunération des stagiaires.
	-	Conditions applicables aux apprentis de l'administration communale.

Réceptions

Le Conseil communal a offert le vin d'honneur aux manifestations principales suivantes durant l'année :

À l'Hôtel de Ville

20 mars	-	Mérites loclois.
21 avril	-	Visite de l'Hôtel de Ville par le Conseil communal de Peseux.
22 mai	-	Assemblée générale du Dispensaire.
26 mai	-	Sortie du Conseil communal de St-Légier – La Chiésaz.
1er septembre	-	Vernissage exposition 100 ans de l'Hôtel de Ville.

En divers lieux

11 avril	-	Vernissage salle Jules Grossmann – Ancienne Poste.
21 avril	-	Société des chasseurs, district du Locle – salle Dixi.
21 avril	-	Vernissage exposition Automates et Merveilles – Château des Monts.
12 mai	-	Journée mondiale contre la fibromyalgie – Patinoire.
4 juillet	-	Remise des titres CIFOM, Ecole technique, secteur auto – CIFOM.
5 juillet	-	Remise des titres CIFOM, Ecole technique – Halle polyvalente.
24 septembre	-	Réception bureau et anciens présidents du Grand Conseil – Moulins souterrains.
15 novembre	-	Construire un feu – Bibliothèque de la ville.

Représentations

Le Conseil communal s'est fait représenter aux manifestations principales suivantes durant l'année :

- 75ème anniversaire de la Fédération catholique romaine neuchâteloise – Cerneux-Péquignot et Colombier.
- Baselworld – Bâle.
- Prix de l'Institut neuchâtelois – Neuchâtel.
- 59ème Bourse Suisse aux Spectacles – Thoune.
- Ciné Open air – Le Locle.
- 30ème anniversaire de Job Service – La Chaux-de-Fonds.
- Soirée de gala du 100ème anniversaire du Vélo-Club Edelweiss – Le Locle.
- 100ème anniversaire de l'armistice – Les Brenets.
- Le Monde Étoilé de Zenith – Le Locle.
- Fête des vendanges – Neuchâtel.
- 50ème anniversaire de Giroud Mécanique – Le Locle.
- Prix Nexans 2018 – Neuchâtel.
- Noël de l'AVIVO.
- Diverses journées portes ouvertes d'écoles professionnelles.
- Diverses cérémonies de remises de diplômes.
- Diverses séances d'information organisées par le canton ou des institutions régionales.
- Diverses inaugurations de nouveaux locaux au Locle.
- Diverses soirées théâtrales, spectacles et concerts des sociétés locales.
- Diverses manifestations sportives des clubs locaux.
- Diverses conférences.
- Divers vernissages d'expositions.
- Diverses assemblées générales d'institutions et d'associations.

Union des villes suisses

Le Conseil communal s'est fait représenter par MM. Perez, Wettstein, Dubois et Dupraz aux journées des villes suisses qui ont eu lieu à Soleure les 30 et 31 août sur le thème « ville de culture – culture de ville ».

Agrégations - naturalisations

Le Conseil communal a accordé l'agrégation à la Commune du Locle à 31 personnes (9 ressortissants du Maroc, 5 du Portugal, 5 d'Italie, 2 d'Espagne, 1 de France, 1 d'Angola – 1 du Congo – 1 de Belgique – 5 du Pakistan – 1 d'Ukraine).

ARRÊTÉS ET RÈGLEMENTS VOTÉS PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL EN 2018

Du 25 janvier

Crédit de Fr. 385'000.- pour le remplacement de conduites du réseau de distribution de l'eau dans le cadre des grands chantiers 2018 en ville du Locle

Article premier.- Un crédit de Fr. 385'000.- (sans TVA) est accordé au Conseil communal pour le remplacement de conduites du réseau de distribution de l'eau dans le cadre des grands chantiers 2018 en ville du Locle.

Art. 2.- Le montant net figurant à l'article 1 est déduit de l'enveloppe des investissements de l'année en cours.

Art. 3.- Les numéros d'objets suivants sont attribués :
100323 Fr. 115'000.- chantier Cardamines
100324 Fr. 270'000.- chantier Place du Marché

Art. 4.- Les modalités d'amortissement seront de 2%.

Art. 5.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement du crédit.

Art. 6.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

Modification du règlement général de la Commune du Locle

Article premier.- Le règlement général de la Commune du Locle est modifié comme suit :
Article 27 al. 1 let. h) (nouveau)
la commission « Qualité de vie » de 11 membres issus du Conseil général.

Art. 2.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

Organisation de la commission « Qualité de vie »

Article premier.- La commission « Qualité de vie » est chargée d'identifier et de débattre de perspectives et projets de développement de la ville avec, comme volonté forte, d'impliquer les membres du législatif et la population dans ses travaux.

Art. 2.- [1] Son but sera de récolter et susciter des idées, discuter et proposer des perspectives et projets de développement de la ville. Parmi les projets qui pourraient être traités par la commission « Qualité de vie » se trouveraient par exemple : le développement de la plaine du Col-des-Roches, la redynamisation du centre-ville, le renforcement de l'attractivité de la ville, etc.
[2] La commission sera attentive à la manière qu'a la commune de communiquer notamment par l'utilisation des médias numériques.

Art. 3.- [1] Ladite commission s'organise elle-même et est habilitée à associer à ses travaux, régulièrement ou ponctuellement, toute personne qu'elle juge utile de consulter, notamment le chargé de promotion et de communication, ainsi qu'à requérir toutes informations nécessaires.
[2] Le cas échéant, elle invite le Conseil communal à envoyer une délégation à ses séances.

Art. 4.- La commission doit se réunir au moins une fois par année.

Art. 5.- Les propositions et discussions de la commission font l'objet d'une communication écrite au moins une fois par année au Conseil général.

Art. 6.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

Du 21 février

Modification partielle du plan d'aménagement local (PAL), secteur Le Col-des-Roches (CFF)

Article premier.- Le plan d'aménagement, sanctionné par le Conseil d'Etat le 9 mai 2001 est modifié par le plan portant modification partielle du plan d'aménagement, secteur "Le Col-des-Roches".

Art. 2.- [1] Le présent arrêté, préavisé par le Département du développement territorial et de l'environnement le 23 novembre 2017, est soumis au référendum facultatif.
[2] Il entrera en vigueur, après sa mise à l'enquête publique, à la date de publication de sa sanction par le Conseil d'Etat dans la Feuille officielle cantonale.

Crédit de Fr. 925'000.- pour la réfection de la rue des Cardamines (2ème étape) avec reprise complète de la chaussée et construction d'un mur de soutènement

Article premier.- Un crédit de Fr. 925'000.- est accordé au Conseil communal pour la réfection de la rue des Cardamines (2ème étape) avec reprise complète de la chaussée et construction d'un mur de soutènement.

Art. 2.- Le montant net figurant à l'article 1 est déduit de l'enveloppe des investissements de l'année en cours.

Art. 3.- La dépense sera portée au compte 100339.

Art. 4.- Les modalités d'amortissement seront de 2%.

Art. 5.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du crédit.

Art. 6.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

Crédit de Fr. 251'000.- pour le remplacement du collecteur unitaire de la rue des Cardamines (2ème étape) par un système séparatif

Article premier.- Un crédit de Fr. 251'000.- est accordé au Conseil communal pour le remplacement du collecteur unitaire de la rue des Cardamines (2ème étape) par un système séparatif.

Art. 2.- Le montant figurant à l'article 1 représente le montant brut du projet, auquel il faut retrancher Fr. 61'200.- de recettes pour les eaux claires, portant ainsi à Fr. 189'800.- le montant net finalement à la charge de la ville du Locle.

Art. 3.- Le montant net figurant à l'article 2 est déduit de l'enveloppe des investissements de l'année en cours.

Art. 4.- La dépense sera portée aux comptes:
100340 pour les eaux usées Fr. 98'000.- HT.
100341 pour les eaux claires Fr. 153'000.- HT.

Art. 5.- Les modalités d'amortissement seront de 2%.

Art. 6.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du crédit.

Art. 7.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

Du 28 mars

Création d'une commission intercommunale occasionnelle chargée d'élaborer une convention de fusion entre les communes du Locle et des Brenets

Article premier.- Une commission intercommunale occasionnelle (ci-après la commission) est constituée en vue de proposer aux Conseils généraux des Brenets et du Locle une convention de fusion ainsi qu'un rapport à l'appui de cette convention.

Art. 2.- La commission est composée de 12 membres issus du Conseil général, à raison de six membres par commune nommés par les Conseils généraux respectifs.

Art. 3.- [1] Les membres sont nommés sur la base de la représentation proportionnelle.
[2] Un membre suppléant par parti représenté est désigné.

Art. 4.- [1] La commission élit pour une période de fonction de 9 mois son président et son vice-président, en respectant scrupuleusement l'équilibre entre les deux communes.
[2] Le président de la commission vote. En cas d'égalité, il départage même s'il a déjà voté.
[3] Au surplus, la commission s'organise elle-même.

Art. 5.- [1] La commission siège en présence du comité de fusion constitué par deux membres du Conseil communal du Locle et deux membres du Conseil communal des Brenets accompagnés du chancelier du Locle et de l'administrateur des Brenets.
[2] Les membres du comité de fusion siègent avec voix consultative.

Art. 6.- [1] La commission se réunit à la demande du comité de fusion au moins deux fois par année.
[2] Elle fait également rapport de ses travaux aux Conseils généraux des Brenets et du Locle au moins une fois par année.

Art. 7.- La commission étudie en priorité, avec le soutien des administrations des deux communes et de tout autre soutien désigné par le comité de fusion et jugé nécessaire, les questions suivantes :

- L'organisation administrative d'une éventuelle commune fusionnée.
- Les finances et le budget prévisionnel d'une éventuelle commune fusionnée.

Art. 8.- [1] La commission élabore également, avec le soutien des administrations des deux communes si nécessaire, des propositions pour une éventuelle commune fusionnée dans les domaines suivants :

- Institutions, nom, droits populaires, représentation des anciennes communes.
- Sociétés locales.
- Qualité de la vie & mobilité dans la commune.
- Tourisme.
- Énergie.
- D'autres si elle le juge nécessaire.

[2] Sauf exception, la commission associe par tous les moyens qu'elle juge nécessaire la société civile à ses réflexions et travaux.

Art. 9.- La convention de fusion sera soumise aux Conseils généraux des deux communes au plus tard à la fin de l'année 2019 pour une entrée en vigueur le 1er janvier 2021.

Art. 10.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

Crédit de Fr. 162'000.- pour la mise aux normes du restaurant de la piscine-patinoire

Article premier.- Un crédit de Fr. 162'000.- est accordé au Conseil communal pour la mise aux normes du restaurant de la piscine-patinoire.

Art. 2.- Le montant net figurant à l'article 1 est déduit de l'enveloppe des investissements de l'année en cours.

Art. 3.- La dépense sera portée au compte 100391.

Art. 4.- Les modalités d'amortissement seront de 4.5%.

Art. 5.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du crédit.

Art. 6.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

Du 25 avril

Crédit de Fr. 31'250'000.- pour la construction d'une nouvelle station d'épuration

Article premier.- Un crédit de Fr. 31'250'000.- est accordé au Conseil communal pour la construction d'une nouvelle station d'épuration.

Art. 2.- Le montant net figurant à l'article premier n'est pas à déduire de l'enveloppe des investissements, le vote de l'arrêté étant soumis à la majorité des trois cinquièmes des membres présents.

Art. 3.- La dépense sera portée au compte 100383.
Art. 4.- Les modalités d'amortissement seront de 3%.
Art. 5.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du crédit.
Art. 6.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

Du 30 mai

Crédit de Fr. 940'000.- pour la réfection de la couverture de la halle polyvalente du Communal

Article premier.- Un crédit de Fr. 940'000.- est accordé au Conseil communal pour la réfection de la couverture de la halle polyvalente du Communal.
Art. 2.- Le montant figurant à l'article 1 représente le montant brut du projet, auquel il faut retrancher Fr. 107'000.- de recettes de subvention cantonale et Fr. 86'000.- de recettes par le fonds communal de l'énergie portant ainsi à Fr. 747'000.- le montant net finalement à la charge de la ville du Locle.
Art. 3.- Le montant net figurant à l'article 2 est déduit de l'enveloppe des investissements de l'année en cours.
Art. 4.- La dépense sera portée au compte 100388.
Art. 5.- Les modalités d'amortissement seront de 3.5 %.
Art. 6.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du crédit.
Art. 7.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

Crédit de Fr. 630'000.- pour la création d'une voie de desserte aux Saignoles

Article premier.- Un crédit de Fr. 630'000.- est accordé au Conseil communal pour la création d'une voie de desserte aux Saignoles.
Art. 2.- Le montant figurant à l'article 1 représente le montant brut du projet, auquel il faut retrancher Fr. 504'000.- de recettes au titre de la contribution d'équipement, portant ainsi à Fr. 126'000.- le montant net finalement à la charge de la ville du Locle.
Art. 3.- Le montant net figurant à l'article 2 est déduit de l'enveloppe des investissements de l'année en cours.
Art. 4.- La dépense sera portée au compte 100392.
Art. 5.- Les modalités d'amortissement seront de 2%.
Art. 6.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du crédit.
Art. 7.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

Crédit de Fr. 115'000.- pour la création d'une chemise drainante aux Saignoles

Article premier.- Un crédit de Fr. 115'000.- est accordé au Conseil communal pour la création d'une chemise drainante aux Saignoles.
Art. 2.- Le montant figurant à l'article 1 représente le montant brut du projet, auquel il faut retrancher Fr. 92'000.- de recettes au titre de la contribution d'équipement, portant ainsi à Fr. 23'000.- le montant net finalement à la charge de la ville du Locle.
Art. 3.- Le montant net figurant à l'article 2 est déduit de l'enveloppe des investissements de l'année en cours.
Art. 4.- La dépense sera portée au compte 100393.
Art. 5.- Les modalités d'amortissement seront de 2%.
Art. 6.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du crédit.
Art. 7.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

Du 22 juin

Compte et gestion 2017

Article premier.- Sont approuvés, avec décharge au Conseil communal, les comptes de l'exercice 2017, qui comprennent :

a) le compte de résultats qui se présente en résumé comme suit :

Charges d'exploitation	Fr. 78'597'504.91
Revenus d'exploitation	Fr. -67'165'441.60
Résultat provenant des activités d'exploitation (1)	Fr. 11'432'063.31
Charges financières	Fr. 2'883'103.68
Produits financiers	Fr. -6'337'532.52
Résultat provenant des financements (2)	Fr. -3'454'428.84
Résultat opérationnel (1+2)	**Fr. 7'977'634.47**
Charges extraordinaires	Fr. 0.00
Revenus extraordinaires	Fr. -6'471'229.00
Résultat extraordinaire (3)	Fr. -6'471'229.00
Résultat total, compte de résultats (1+2+3)	**Fr. 1'506'405.47**

a) le compte des investissements du patrimoine administratif selon les limites du frein qui se présente en résumé comme suit :

Dépenses d'engagement	Fr. 7'821'793.43
Total des dépenses	Fr. 7'821'793.43
Recettes d'engagement	Fr. -287'018.45
Total des recettes	Fr. -287'018.45
Total des investissements du patrimoine administratif	**Fr. 7'534'774.98**

b) le bilan au 31 décembre 2017.

Art. 2.- La gestion du Conseil communal durant l'exercice 2017 est approuvée.

Art. 3.- Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur. Il sera transmis, avec un exemplaire des comptes, au Service des communes.

Du 26 septembre

Désignation de l'organe de révision pour les comptes 2018, 2019 et 2020

Article premier.- Le Conseil communal est autorisé à mandater la fiduciaire Muller Christe & Associés pour la révision des comptes communaux 2018, 2019 et 2020, à réaliser selon les modalités prévues par la LFinEC et ses dispositions d'application avant leur présentation au Conseil général.

Art. 2.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

Crédit de Fr. 400'000.- pour des travaux sur les canalisations

Article premier.- Un crédit de Fr. 400'000.- est accordé au Conseil communal pour des travaux sur les canalisations.

Art. 2.- Le montant figurant à l'article 1 représente le montant brut du projet, auquel il faut retrancher Fr. 80'000.- de recettes, portant ainsi à Fr. 320'000.- le montant net finalement à la charge de la ville du Locle.

Art. 3.- Le montant net figurant à l'article 2 est déduit de l'enveloppe des investissements de l'année en cours.

Art. 4.- La dépense sera portée au compte 100385.

Art. 5.- Les modalités d'amortissement seront de 3%.

Art. 6.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du crédit.

Art. 7.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

Du 15 novembre

Modification partielle du plan d'alignement, tronçon est de la rue de France

Article premier.- Les plans d'alignement n°1508c (A31), n°1571b (A40), n°1518b (A41), carrefour Klaus (A40b) et Le Locle-ouest (H20), sanctionnés par le Conseil d'Etat les 12 septembre 1922, 7 mai 1943, 25 avril 1969 et 6 février 2013 sont partiellement modifiés par le plan portant modification partielle du plan d'alignement, tronçon est de la rue de France.

Art. 2.- [1] Le présent arrêté est soumis au référendum facultatif.
[2] Il entrera en vigueur, après sa mise à l'enquête publique, à la date de publication de sa sanction par le Conseil d'Etat dans la Feuille officielle cantonale.

Du 12 décembre

Modification du règlement communal du Locle relatif à la gestion des déchets du 14 novembre 2011

Article premier.- Le règlement communal du Locle relatif à la gestion des déchets, du 14 novembre 2011, est modifié comme suit :

Article 5.5 – Participation de l'impôt

(*Premier paragraphe inchangé*)

Il est fixé à 25 %.

Art. 2.- Le présent arrêté entre en vigueur le 1er janvier 2019.

Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

Tarifs des collations et repas lors des cours d'économie familiale

Article premier.- Le tarif, toutes taxes comprises, des collations lors des cours d'économie familiale s'élève à Fr. 2.-, celui des repas à Fr. 8.-.

Art. 2.- Le présent arrêté entre en vigueur à la rentrée scolaire 2019.

Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

Fixation du coefficient fiscal

Article premier.- L'impôt direct communal sur le revenu et la fortune des personnes physiques est calculé conformément au barème unique de référence prévu aux articles 40 et 53 de la loi sur les contribution directes (LCdir), multiplié par un coefficient de 71% selon le barème en vigueur en 2019.

Art. 2.- Le présent arrêté entre en vigueur le 1er janvier 2019 et abroge l'arrêté concernant l'introduction du barème de référence pour l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques du 30 août 2001.

Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

Modification du règlement sur les finances du 25 juin 2015

Article premier.- Le règlement sur les finances du 25 juin 2015 est modifié comme suit :

Article 18 alinéa 1

[1] Le Conseil communal peut ouvrir un nouveau crédit d'engagement ou décider un crédit complémentaire jusqu'à un montant de 80'000.- francs par objet. (*2ème phrase inchangée*)

Article 21 alinéa 1

[1] Les dépassements de crédits peuvent être autorisés par le Conseil communal jusqu'à un montant de 80'000.- francs par objet.

Art. 2.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

Budget de l'exercice 2019

Article premier. - Est approuvé le budget de l'exercice 2019 qui comprend :

a) le budget du compte de résultats qui se présente en résumé comme suit :

Charges d'exploitation	Fr.	79'067'130.-
Revenus d'exploitation	Fr.	-72'112'367.-
Résultat provenant des activités d'exploitation (1)	Fr.	6'954'763.-
Charges financières	Fr.	3'332'670.-
Produits financiers	Fr.	-4'266'380.-
Résultat provenant des financements (2)	Fr.	-933'710.-
Résultat opérationnel (1+2)	Fr.	**6'021'053.-**
Charges extraordinaires	Fr.	0.-
Revenus extraordinaires	Fr.	-2'525'810.-
Résultat extraordinaire (3)	Fr.	-2'525'810.-
Résultat total, compte de résultats (1+2+3)	**Fr.**	**3'495'243.-**

b) le budget des investissements du patrimoine administratif se présente en résumé comme suit :

Dépenses d'engagement du Conseil communal à demander	Fr.	1'235'500.-
Dépenses d'engagement du Conseil communal déjà votées	Fr.	51'000.-
Dépenses d'engagement du Conseil général limitées à une année	Fr.	1'765'000.-
Dépenses d'engagement du Conseil général à demander	Fr.	1'945'000.-
Dépenses d'engagement du Conseil général déjà votées	Fr.	7'453'000.-
Total des dépenses	Fr.	12'449'500.-
Recettes d'engagement du Conseil communal à demander	Fr.	-94'000.-
Recettes d'engagement du Conseil général limitées à une année	Fr.	-354'000.-
Recettes d'engagement du Conseil général à demander	Fr.	-120'000.-
Recettes d'engagement du Conseil général déjà votées	Fr.	-1'485'000.-
Total des recettes	Fr.	-2'053'000.-
Total des investissements nets	**Fr.**	**10'396'500.-**

c) le montant net indiqué sous let. b est composé des éléments suivants :

Investissements du patrimoine administratif à voter (soumis au mécanisme de maîtrise des finances) :

Dépenses d'engagement du Conseil communal à demander	Fr.	1'235'500.-
Dépenses d'engagement du Conseil général limitées à une année	Fr.	1'765'000.-
Dépenses d'engagement du Conseil général à demander	Fr.	1'945'000.-
Total des dépenses	Fr.	4'945'500.-
Recettes d'engagement du Conseil communal à demander	Fr.	-94'000.-
Recettes d'engagement du Conseil général limitées à une année	Fr.	-354'000.-
Recettes d'engagement du Conseil général à demander	Fr.	-120'000.-
Total des recettes	Fr.	-568'000.-

Investissements du patrimoine administratif déjà votés (soumis au mécanisme de maîtrise des finances d'une année antérieure) :

Dépenses d'engagement du Conseil communal déjà votées	Fr.	51'000.-
Dépenses d'engagement du Conseil général déjà votées	Fr.	7'453'000.-
Total des dépenses	Fr.	7'504'000.-
Recettes d'engagement du Conseil général déjà votées	Fr.	-1'485'000.-
Total des recettes	Fr.	-1'485'000.-
Total des investissements nets	Fr.	**10'396'500.-**

Art. 2.- Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur. Il sera transmis, avec un exemplaire du budget, au Service des communes.

Crédit d'investissements pour l'exercice 2019

Article premier. - Un crédit d'investissements brut de Fr. 1'765'000.- est accordé au Conseil communal pour l'exercice 2019.

Art. 2.- [1] Le montant net soumis au mécanisme de maîtrise des finances est composé des éléments suivants :

Dépenses d'engagement du Conseil général limitées à une année	Fr.	1'765'000.-
Total des dépenses	Fr.	1'765'000.-
Recettes d'engagement du Conseil général limitées à une année	Fr.	-354'000.-
Total des recettes	Fr.	-354'000.-
Total des investissements nets	Fr.	**1'411'000.-**

Art. 3.- Tous les pouvoirs sont accordés au Conseil communal pour procéder aux transactions immobilières découlant des travaux effectués dans le cadre de ces investissements.

Art. 4.- Le présent arrêté est soumis au référendum facultatif.

Art. 5.- Le présent arrêté sera soumis à la sanction du Conseil d'Etat.

Renouvellement ou conclusion des emprunts

Article premier.- Le Conseil communal est autorisé à renouveler ou conclure des emprunts pour un montant global de Fr. 13'000'000.-, en une ou plusieurs tranches, aux meilleures conditions du jour, à des échéances et auprès des prêteurs de son choix afin de financer le budget 2019.

Art. 2.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

ARCHIVES DE LA VILLE

Le mandat attribué à une entreprise externe spécialisée en archives en 2016, afin de rattraper l'arriéré d'archives dans les services de l'administration communale, a pris fin cette année. Quelques réunions avec ladite entreprise ont eu lieu afin de terminer le travail et surtout d'en présenter les résultats aux services de la Ville du Locle.
Dans ce but, une séance a été organisée le 24 septembre à l'Hôtel de Ville. Elle rassemblait deux collaboratrices de l'entreprise, l'archiviste communale et des collaborateurs de différents services communaux, considérés comme « préposés » aux archives. Le travail déjà effectué a été détaillé. Mais l'objet principal de la réunion était d'exposer aux « préposés » la procédure adéquate pour la gestion des archives. Les documents nécessaires ont été commentés et expliqués. À noter que tous ces documents se trouvent aujourd'hui sur l'intranet de la Ville, sous la rubrique « Procédure liée à l'archivage ». Désormais, chaque service pourra se charger de l'élimination ou du versement de ses archives, moyennant l'aval de l'archiviste, qui sera obtenu par le biais des bordereaux de versement ou d'élimination disponibles sur intranet.

En cours d'année, s'est posée la question de l'avenir des archives des Brenets en cas de fusion entre les deux communes. L'archiviste est allée le 1er octobre évaluer les archives brenassières. Le 23 novembre, une séance a été organisée avec M. Grégoire Oguey, gestionnaire d'information au Service des Archives de l'Etat, afin d'apporter des solutions professionnelles et éprouvées. Il a été décidé que le archives des Brenets resteraient aux Brenets, mais que les documents réalisés à partir d'une éventuelle fusion seraient conservés au Locle.

L'archiviste a participé aux réunions du Groupe de travail des archives communales le 23 janvier à Neuchâtel et le 14 juin à Saint-Aubin. Cette dernière réunion, centrée sur les risques que courent les archives et sur le travail de la Protection des biens culturels, a mis en lumière le fait que les archives locloises n'ont jamais fait l'objet d'un plan de sauvetage. Une réunion a eu lieu le 20 novembre au SIS avec M. Cédric Hirschi, commandant de la Protection civile des Montagnes neuchâteloises, afin de nous mettre au courant de la procédure. Celle-ci sera de longue haleine, mais un travail préparatoire a été entrepris, visant à catégoriser les documents par degrés d'urgence. Afin d'avoir une base de travail, nous nous sommes procurés l'étude déjà effectuée par l'archiviste de la Ville de Neuchâtel, M. Olivier Girardbille.

En parallèle, le travail de rangement et surtout de reconditionnement des archives déposées dans les compactus se poursuit. Divers chercheurs nous ont demandés des renseignements, il s'agissait soit d'historiens, soit de victimes de placements forcés à la recherche de leur passé. Tous ont reçu des réponses, avec les informations demandées, lorsqu'elles existaient. Une doctorante travaillant sur l'histoire de l'Observatoire cantonal est venue à plusieurs reprises consulter des documents en lien avec sa recherche.

BUREAU PROMOTIONNEL ET CULTUREL

Synthèse et commentaires

Manifestations

Vin chaud, light show, DJ et une superbe ambiance : voilà en quelques mots résumés la traditionnelle soirée Fun on Ice organisée sur la patinoire du Communal en début d'année.
La 12e édition du Locle capitale mondiale de la St-Valentin a vu comme point d'orgue une superbe exposition d'affiches réalisées par l'école Ceruleum de Lausanne. L'exposition faisait également l'objet d'un concours de la plus belle réalisation.
La soirée Caraïbes à la piscine du Locle en juillet a attiré un peu moins de monde que d'habitude, la température étant un peu frisquette.
Début septembre, la grange du Grand Sommartel accueillait autour d'une torrée préparée par le service forestier, comme chaque année, les nouveaux arrivés au Locle entre le 1er juillet 2017 et le 30 juin 2018.
Au tour des « soixantenaires » d'être également fêtés en musique au centre forestier à fin août.
Fin septembre, ce sont tous les nouveaux nés de 2017 qui sont à l'honneur avec la plantation d'un sapin Douglas.
L'année 2018 aura également été marquée par la 8ème Biennale du patrimoine horloger au début novembre. Une nouvelle dynamique souffle sur cette manifestation qui voit celle-ci s'étoffer avec des concerts et du cinéma.

Synthèse

Le soutien apporté aux sociétés locales, chaque année, est très important. Promotion de leurs manifestations, mise à jour des coordonnées sur le site internet, appui pour l'un ou l'autre de leurs projets, la liste est longue mais permet à nos sociétés locales une belle visibilité.
Les commerçants ne sont pas en reste et le site internet est également tenu à jour avec photos et renseignements de base.
Ces prestations sont offertes tant au commerçants qu'aux sociétés locales avec pour but de promouvoir la dynamique de notre ville. Elles nécessitent un suivi journalier.
À tout cela s'ajoute bien entendu la plaquette-agenda annuelle qui rassemble un maximum d'informations sur la vie de notre ville et dont le travail d'élaboration débute déjà au printemps.

La communication est également un élément primordial et les informations importantes sont transmises par communiqués de presse, sur notre site internet et également sur Nemo News.

Rappelons qu'un rapport complet reprenant la totalité de l'activité et des tâches annuelles du bureau promotionnel et culturel a été remis au printemps 2018 à la commission.

SERVICE DES FINANCES

Introduction

Le service des finances est organisé en différents « domaines » : le domaine de la comptabilité et celui de la caisse communale, facturation et contentieux, localisés au rez-de-chaussée de Technicum 21, et le domaine informatique au deuxième étage du même bâtiment. L'effectif du service des finances comprend 10 personnes occupées pour un total de 8,9 équivalent plein temps (EPT) au 1er janvier 2019. Par rapport au 1er janvier 2018, l'effectif est stable.

Dans le détail, l'effectif du service des finances au 1er janvier 2018 en équivalent plein temps est le suivant :

Chef de service et secrétariat	1,1
Comptabilité, y.c. assurances, contrôle interne	3,3
Caisse, facturation, contributions et contentieux	2,5
Informatique	2,0
TOTAL	**8,9**

De plus, un apprenti est accueilli dans le service durant l'année en partageant le temps de travail entre la comptabilité et la caisse communale.

Assurances

Dès le 1er janvier 2012, l'ensemble du portefeuille d'assurance de la ville du Locle est suivi par un courtier en assurances dans l'optique de bénéficier d'une approche professionnelle dans un domaine toujours plus complexe, en particulier au chapitre des procédures des marchés publics. En corollaire, la gestion administrative des assurances a été reprise par le service des finances afin d'avoir une vision globale des couvertures d'assurance et de garantir le lien avec le courtier.

L'année 2018 a été consacrée à la remise à jour de l'inventaire des biens communaux (assurance chose) pour l'ensemble des services de la ville. Le dernier inventaire complet datait en effet de 2015. Cette mise à jour a permis le renouvellement des conditions de notre police d'assurance choses en fonction de la dernière réalité connue.

Nous avons aussi procédé en 2018 à un appel d'offre pour le renouvellement de notre assurance flotte véhicules. En plus de notre assureur actuel, nous avons soumis notre offre à cinq autres assureurs. Au final, nous avons retenu notre assureur actuel, Axa, qui a fait l'offre la plus avantageuse en permettant même de réaliser une économie de l'ordre de Fr. 7'000.- par rapport à la prime précédente.

Pour l'année 2018, les montants liés aux sinistres par branche sont résumés dans le tableau ci-dessous. Il ne tient pas compte des cas en cours qui ne sont pas encore clôturés.

Types d'assurances	Nb sinistres	Montants déclarés	Montants reconnus	Franchises payées	Couverture d'assurance nette	Sinistres en cours	Franchise à payer
RC	2				0.00	en cours d'évaluation	0.00
Choses + bâtiments + machines	10	84 535.80	83 243.80	6 300.00	76 943.80	23 433.00	0.00
Flotte véhicules	4	6 394.70	6 394.70	2 000.00	4 394.70		
Art	1	1 023.15	1 023.15	0.00	1 023.15		
TOTAL	**17**	**91 953.65**	**90 661.65**	**8 300.00**	**82 361.65**	**23 433.00**	**0.00**

Les indemnisations les plus importantes concernent l'assurance choses. En 2018, des montants importants ont été remboursés pour un dégât d'eau à Jehan-Droz, le remplacement d'un serveur à la STEP, l'incendie d'un Molok et du vandalisme au collège Jehan-Droz.

Le tableau suivant présente les sinistres antérieurs mais réglés durant l'année 2018 :

Types d'assurances	Nb sinistres	Montants déclarés	Montants reconnus	Franchises payées	Couverture d'assurance nette
Choses + bâtiments + machines	2	24 170.35	24 170.35	3 500.00	20 670.35
Flotte véhicules	3	10 804.00	10 804.00	1 500.00	9 304.00
Art					0.00
TOTAL	**5**	**34 974.35**	**34 974.35**	**5 000.00**	**29 974.35**

Système de contrôle interne (SCI)

Conformément à la nouvelle loi sur les finances, un système de contrôle interne a dû être mis en place et formalisé en 2016. Le SCI se présente sous la forme d'une matrice mettant en relation les tâches effectuées, les risques financiers associés et les contrôles mis en place pour diminuer le niveau de risque.

Comme en 2017, le SCI a fait l'objet d'une mise à jour en 2018 en fonction des remarques de notre réviseur lors de l'audit des comptes 2017 et aussi pour tenir compte des modifications dans les procédures de travail. En ce sens, la mise à jour du SCI est une tâche récurrente qui nécessite une réflexion chaque année avec, le cas échéant, l'apport de modifications dans la matrice SCI.

Suivi du modèle comptable harmonisé MCH2 et de l'environnement réglementaire

L'année 2015 a vu l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les finances de l'Etat et des Communes (LFinEC) ainsi que son règlement général d'application (RLFinEC). La modification de ces bases légales a abouti à l'application d'un nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2) et a notamment nécessité la mise en place d'un nouveau règlement communal sur les finances qui a été adopté par le Conseil général le 25 juin 2015.

Le MCH2 et la nouvelle réglementation en vigueur font l'objet d'un suivi par deux groupes de travail distincts, où la ville du Locle est représentée. Il s'agit de :

1. Groupe de travail MCH2 avec le service des communes :
    - Objectif : Résolution de problèmes particuliers à la mise en place du MCH2 et à l'application de la nouvelle loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC).
    - Composition : service des communes, responsables financiers des villes et de certaines communes, représentant du service financier du canton.
    - Ce groupe s'est réuni à trois reprises en 2018.

2. Organe technique consultatif selon l'article premier du RLFinEC
    - Objectif : développer et harmoniser les pratiques ainsi que les outils en lien avec la gestion financière, évaluer les recommandations et autres règles édictées sur le plan intercantonal en matière financière, se concerter avant toute modification de la LFinEC ou du RLFinEC.
    - Composition : Représentants de l'Etat, des communes et des principaux établissements autonomes de droit public soumis à la LFinEC.
    - Ce groupe s'est réuni une fois en 2018.

Gestion de la dette

L'Etat de la dette au 1er janvier 2018 était de 100'741'660.- francs.

En 2018, un emprunt à long terme et un à court terme sont arrivés à échéance et ont été remboursés :

- 7 millions le 14.03.2018 – Fondation institution supplétive LPP, prêt court terme
- 3,75 millions le 08.06.2018 – UBS, prêt long terme

À cela s'ajoutent encore divers amortissements d'emprunts (prêts LIM) pour un montant de 374'430.- francs en cours d'année, diminuant ainsi la dette d'autant.

En contrepartie, il a été nécessaire de refinancer ces remboursements et de pourvoir aux besoins de trésorerie durant l'année en concluant deux emprunts à moyen-long terme :

- 4 millions le 13.03.2018 – PostFinance – 16 ans à 1.51%
- 4 millions le 13.03.2018 – PostFinance – 11 ans à 1.01%

Nous avons aussi eu recours à des emprunts à court terme, d'une durée de 1 à 3 mois à des taux négatifs, durant l'année selon nos besoins de trésorerie. Ces emprunts à court terme ont été faits auprès de la BCN ou de prêteurs institutionnels. Au 31.12.2018, un montant de 7 millions de francs était accordé à ce titre par la Fondation institution supplétive LPP et un montant de 4,5 millions par la BCN.

Compte tenu de ces éléments, **l'état de la dette au 31.12.2018 se monte à 109'117'230.- francs** (100'741'660 – 7'000'000 – 3'750'000 – 374'430 + 4'000'000 + 4'000'000 + 7'000'000 + 4'500'000) soit une augmentation de l'endettement brut de 8'375'570.- francs. En tenant compte de la variation des liquidités de -2'818'325.- francs entre le 31.12.2017 et le 31.12.2018, l'augmentation de l'endettement net est tout de même de 11'193'895.- francs. Pour être complet, il convient de relativiser cette augmentation en mentionnant le non versement de l'impôt frontalier en 2018 (début d'année 2019), nécessitant un recours à l'emprunt court terme pour combler ce manque de 6.7 millions de francs. La progression réelle théorique de l'endettement est ainsi de l'ordre de 4.5 millions de francs. Le taux moyen de la dette en 2018, sans tenir compte des emprunts à court terme (<12 mois), se monte à 1.51%.

De manière générale, nous pouvons relever que les conditions d'emprunts ont été encore très favorables en 2018, avec des taux d'intérêt pratiqués toujours très bas et négatifs à court terme. Une légère tendance à la hausse a été constatée par rapport à 2017, mais le début de l'année 2019, au moment de la rédaction de ce texte, voit à nouveau des taux d'intérêt atteindre des planchers sur le moyen et long terme, avec toujours des taux négatifs à court terme. Ce contexte de taux bas est une aubaine pour notre commune, dans une situation de hausse du niveau d'endettement.

Bureau de la comptabilité

Généralités

Le bureau de la comptabilité regroupe l'ensemble de l'activité comptable de l'administration communale. Les services sociaux possèdent une comptabilité décentralisée. Concernant la comptabilité de la gérance communale, celle-ci est intégrée depuis le mois de juillet 2017 à l'ERP Abacus via la module AbaImmo.

Tâches principales de la comptabilité

La comptabilité dépend administrativement et fonctionnellement du service des finances. Elle exerce ses activités en toute indépendance et applique les principes généraux reconnus en matière de gestion comptable.

- Tenue des comptes pour l'ensemble de la Ville et de comptabilités annexes ;
- Élaboration des travaux liés au bouclement des comptes et des budgets ;
- Élaboration des rapports des comptes et budgets ;
- Suivi des investissements ;
- Gestion et suivi des immobilisations ;
- Études, analyses et rapports financiers divers ;
- Gestion et saisie des fournisseurs pour l'ensemble de la Ville ;
- Calcul des prix de revient ;
- Suivi et formation des apprentis ;
- Établissement de diverses demandes de subventions ;
- Suivi de la mise à jour du logiciel comptable.

Tâches principales du contrôleur financier

Le contrôle financier dépend administrativement du service des finances. Il est fonctionnellement subordonné au Conseil communal. Il exerce ses activités en toute indépendance et applique les principes généraux reconnus en matière de révision comptable et d'examen du contrôle interne.

Le contrôle financier consiste à :

- Être l'organe de contrôle de la Commune pour les domaines comptables et financiers ;
- Conseiller les services dans les domaines comptables et financiers ;
- Vérifier le respect des procédures mises en place par le Conseil communal pour les aspects financiers ;
- Assurer que les comptes respectent les lois et règlements en vigueur, ainsi que les principes comptables ;
- Contrôler et répertorier divers fonds et caisses appartenant à la Commune ;
- Uniformiser les imputations comptables ;
- Établir et distribuer des états financiers ;
- Assurer la mise en place et le suivi du système de contrôle interne (SCI) ;
- Collaborer avec l'organe de révision.

La comptabilité en chiffres – pièces comptables

Nombre de pièces comptables	**2018**	2017	2016	2015	2014
Comptabilité générale	**14'215***	15'252	15'554	16'260	15'001
Dont des factures fournisseurs	**6'915***	7'234	7'468	7'395	7'310
Dont des pièces comptables	**7'300***	8'018	8'086	8'865	7'691
Évolution en % de l'année précédente du nombre de pièces comptables en général	**-6.8%**	-1.9%	-4.4%	+8.3%	+1.1%
*chiffre arrêté le 24.01.2019					

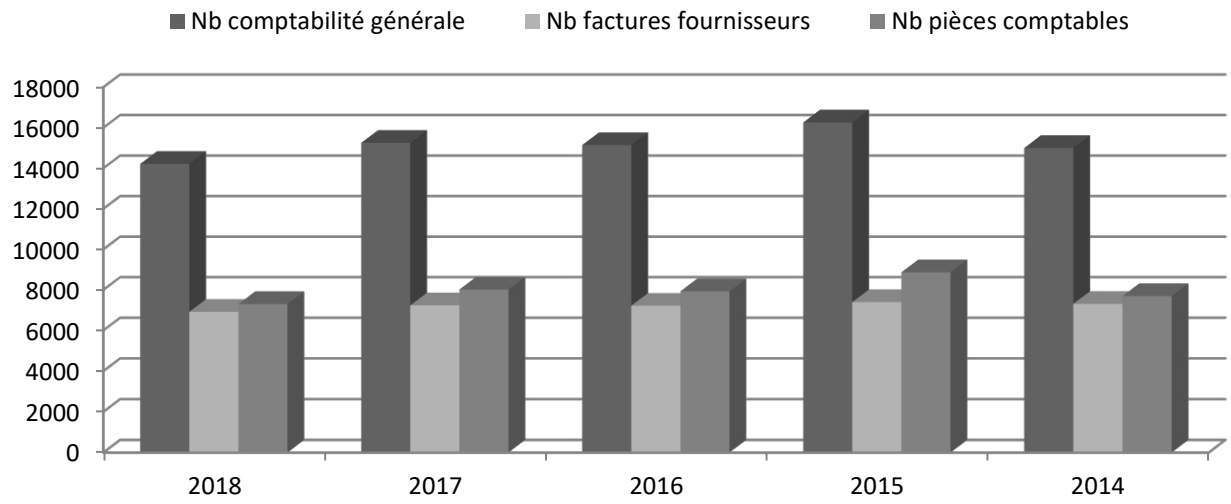

La comptabilité en chiffres – paiements fournisseurs

	2018	2017	2016	2015	2014
Factures fournisseurs (en mio)	**38.5**	37.8	36.7	37.8	35.3

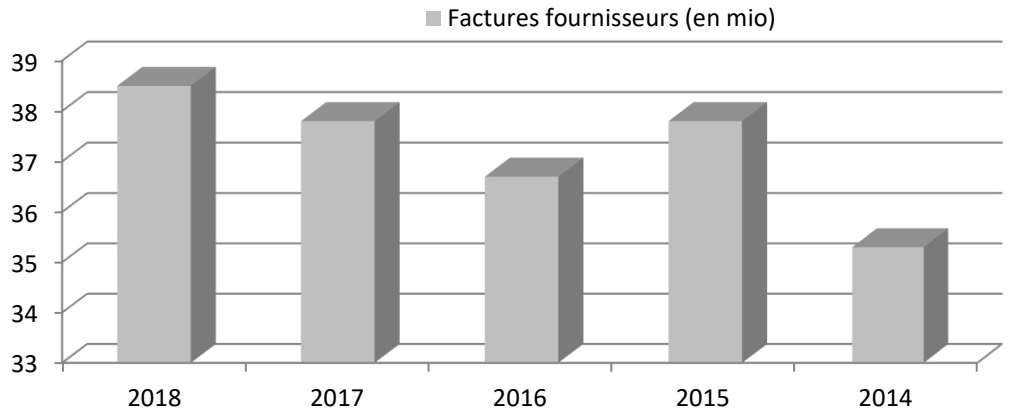

<u>Explication des évolutions</u>

Le nombre de factures fournisseurs et de pièces comptables est en baisse de plus de 1'000 pièces comparé à 2017 soit une diminution de 6.8%. Cette variation enregistrée dépend de l'activité des services communaux tout au long de l'année notamment des dépenses pour les biens, services et marchandises avec une baisse continue ces dernières années mais surtout dans ce cas précis, une diminution des investissements 2018 et de ce fait, du nombre de factures et de pièces comptables. Au niveau des pièces comptables, la variation peut également provenir des transactions des paiements effectués via les appareils à carte.

Le paiement des factures fournisseurs est hebdomadaire (le jeudi). Il comprend toutes les factures qui concernent tant les comptes de fonctionnement que le compte des investissements de quasi l'ensemble des services communaux. L'augmentation du montant total s'explique par l'intégration des paiements fournisseurs de la gérance depuis le 1er juillet 2017 via le module AbaImmo mentionné dans l'introduction notamment pour 2018 qui contient une année complète d'exploitation de la gérance.

Contrôle de caisses décentralisées

En 2018, le contrôle financier a effectué la vérification des caisses décentralisées suivantes :

- Gérance communale ;
- Contrôle des habitants ;
- Etat civil.

Conformément aux principes généraux reconnus en matière de règles comptables, le contrôle interne a procédé aux vérifications nécessaires par des sondages appropriés et efficaces. Les rapports de contrôle ne font apparaître aucune remarque comptable particulière. Par conséquent, la tenue de ces caisses répond parfaitement aux règles et pratiques en la matière.

Mise en place du plan comptable MCH2 – diverses informations

À la suite de l'entrée en vigueur au 1er janvier 2015 de la loi sur les finances de l'Etat et des Communes (LFinEC), notre commune a déjà mis en pratique certaines de ses dispositions mentionnées ci-dessous.

L'annexe aux comptes annuels

Dans la continuité de la mise en place du MCH2 (modèle des comptes harmonisés 2) et en référence à la recommandation n° 16 de la présentation des comptes harmonisés publiée par la conférence des directeurs cantonaux des finances ainsi qu'à l'application des articles 6, 21 à 26 et 57 de la RLFinEC, différents documents doivent être présentés à l'annexe des comptes lors de la publication de ceux-ci.

De ce fait et afin d'intégrer progressivement l'entrée en vigueur de ce modèle, il a été décidé de mettre en place chaque année un ou deux documents supplémentaires dans le rapport des comptes. À ce jour, nous avons atteint l'objectif puisque l'ensemble des documents de l'annexe mentionnés dans la loi y figure.
Ainsi, plusieurs tableaux ont été publiés à l'annexe, à savoir :

1. Les principes régissant la gestion des finances ;
2. L'état du capital propre et tiers ;
3. Les provisions ;
4. Les participations (actions, participations, titres et parts sociales) ;
5. Les garanties et cautionnements ;
6. Le tableau des immobilisations.

Informations supplémentaires

De plus, nous intégrons également des informations supplémentaires permettant la lecture et l'appréciation des comptes annuels. Les informations publiées sont :

1. Les crédits supplémentaires du Conseil communal ;
2. La statistique financière et indicateurs financiers ;
3. Le plan financier de la réserve de préfinancement PDPM ;
4. Le plan financier de la réserve de préfinancement réaménagement site du Communal ;
5. L'utilisation de l'enveloppe des investissements.

Projets divers

1. Comptabilité analytique : Mise en place d'une comptabilité analytique dans plusieurs services.
2. Système de contrôle interne : Mise en place d'un formulaire afin de couvrir le risque sur les sorties/ventes/mise au rebut d'immobilisations.
3. Comptabilité des immobilisations : Démarrage du projet en prévision de la mise en place d'une comptabilité des immobilisations.

Caisse, facturation, contributions et contentieux

Caisse :

La caisse communale exécute des travaux divers en relation avec les finances communales, principalement au niveau de la facturation et de son suivi (rappels, poursuites). Elle offre aussi une large gamme de renseignements qu'ils soient fiscaux, liés à la facturation ou encore d'ordre général sur la vie de la commune et ses règlements.

Parmi les tâches les plus récurrentes on trouve :

1. Gestion de toute la facturation des services communaux
2. Vente de billets de trains à prix réduit (Flexicard)
3. Gestion des comptes bancaires et postaux
4. Gestion des impôts, déclarations, encaissements et écritures liées à l'Etat
5. Gestion des débiteurs et du contentieux général

Il nous paraît important, au vu de l'introduction des paiements par cartes de crédit, de vous donner, ci-après, un aperçu des recettes réalisées, par service et par type de carte, grâce à ce moyen de paiement :

Ventes par Cartes de crédit, par service et par type de carte

Service	Type carte	Nbre trans.	Montant	Total
Caisse communale	Maestro	195	20'287.30	
	Mastercard	47	4'462.00	
	American Express	0	0.00	
	Visa	55	4'739.00	
	Postcard	148	11'864.30	**41'352.60**
	Total	**445**		
Contrôle des habitants	Maestro	333	21'076.00	
	MasterCard	89	5'930.00	
	Visa	109	6'191.00	
	American Express	3	170.00	
	Postcard	216	14'522.50	**47'889.50**
	Total	**750**		
Etat civil	Maestro CH	167	15'652.50	
	MasterCard	25	3'220.00	
	American Express	0	0.00	
	Visa	52	8'190.00	
	Postcard	120	13'287.50	**40'350.00**
	Total	**364**		
Moulins souterrains	Maestro	294	12'814.50	
	Mastercard	276	12'589.20	
	Visa	352	13'037.90	
	American Express	3	152.50	
	Postcard	138	5'226.70	**43'820.80**
	Total	**1'063**		

Château des Monts	Maestro	58	1'923.00	
	Mastercard	84	4'544.23	
	Visa	133	5'285.50	
	American Express	5	140.00	
	Postcard	25	1'271.00	**13'163.73**
	Total	**305**		

Le lecteur de cartes du bureau promotionnel été supprimé en raison du faible nombre de transactions par rapport au coût de renouvellement de la machine.

Transactions internet, vente de billet CFF uniquement.

558 cartes journalières ont été vendues par internet en 2018 (468 en 2017)

Caisse communale	Mastercard	129	9'240.00	
	Visa	85	7'350.00	
	Postcard	81	6'846.00	**23'436.00**
	Total	**295**		

Total général 210'012.63

Frais liés aux transactions :

Finances (tous les services sauf EC)	**2'264.59**
Etat civil (refacturé en partie)	**239.84**

Par rapport à 2017, une hausse du chiffre d'affaires d'environ 2% est à relever, comprenant aussi les transactions via internet (cf. tableau ci-dessus).

Facturation et contentieux :

Au niveau de la facturation et du suivi, voici l'évolution sur les cinq dernières années :

	2018	**2017**	**2016**	**2015**	**2014**	**2013**
Nombre de factures traitées	15'456	14'813	13'710	13'813	17'747	15'063
Variation en %	+4.34	+8.05	-0.99	-12.84	+17.82	+3.25
Nombre de rappels	1821	2'293	1'918	1'758	2'320	1'970
Nombre de poursuites engagées	714	841	739	471	789	692

Diminution du nombre de rappels en 2018 :

Il est réjouissant de constater que le nombre de rappels et de poursuites est en baisse malgré l'augmentation du nombre de factures; cela dénote une meilleure situation financière générale de nos concitoyens. Nous souhaitons vivement que cette tendance perdure, voire, baisse davantage pour les années futures.

Le nombre de factures transmises automatiquement dans le système se monte à 1'700 pour les structures pré et parascolaires et à 829 pour le centre d'orthophonie. Nous sommes toujours en charge de la suite de la gestion.

Les actes de défaut de biens sont encore négociés par une entreprise spécialisée dans le recouvrement de ce type de dette ce qui, pour la commune, représente une recette de 60% de chaque acte de défaut de biens qui a fait l'objet d'un recouvrement.

En 2018 a été mise en place la facturation électronique pour la plupart des grosses facturations (factures sans annexes telles que taxe déchets, pré et parascolaire, taxe des chiens, …). La « e-facture » est un choix offert au citoyen, ce n'est pas une obligation et la facture papier reste une option gratuite. À ce jour, 200 personnes ont opté pour ce mode de transmission de factures.

Impôts :

Considérations générales

Le nombre de contribuables réguliers se montait, à fin 2018, à 6973. La proportion de contribuables taxés au bouclement de l'exercice 2018 est de 97.36 % (6789) pour notre commune. Il faut toutefois noter que dans ce chiffre sont incluses 67 taxations d'office (contribuables qui ne remplissent pas leur déclaration d'impôt). Les déclarations de l'exercice 2018 seront taxées durant l'année 2019. Les contribuables soumis à l'impôt à la source, se montent, à fin 2018, à 655 personnes et ne sont pas inclus dans le chiffre ci-dessus.

Ci-dessous deux graphiques montrant la répartition des contribuables par catégorie d'âge ainsi que l'impôt moyen par contribuable et par groupe d'âge. Il est à noter que ces chiffres ne reflètent que les contribuables réguliers taxés, d'office ou non, la situation est arrêtée à décembre 2017.

Répartition des contribuables par catégorie d'âge

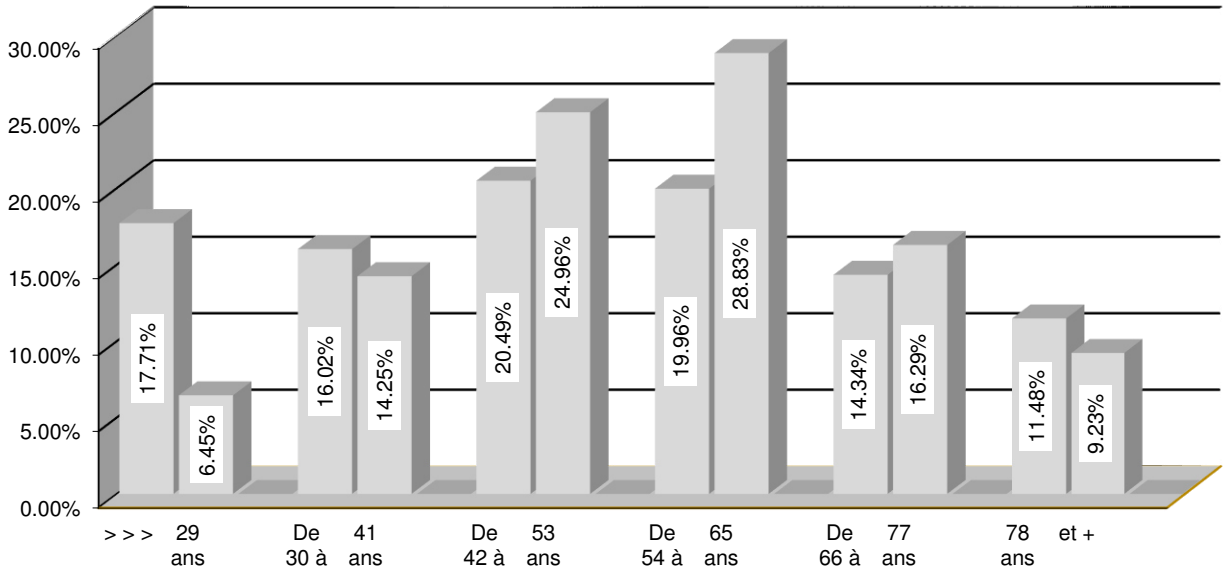

Colonnes de gauche : Répartition des contribuables
Colonnes de droite : Répartition du produit de l'impôt (revenu et fortune cumulés)

Impôt moyen par contribuable et par groupe d'âge, en francs

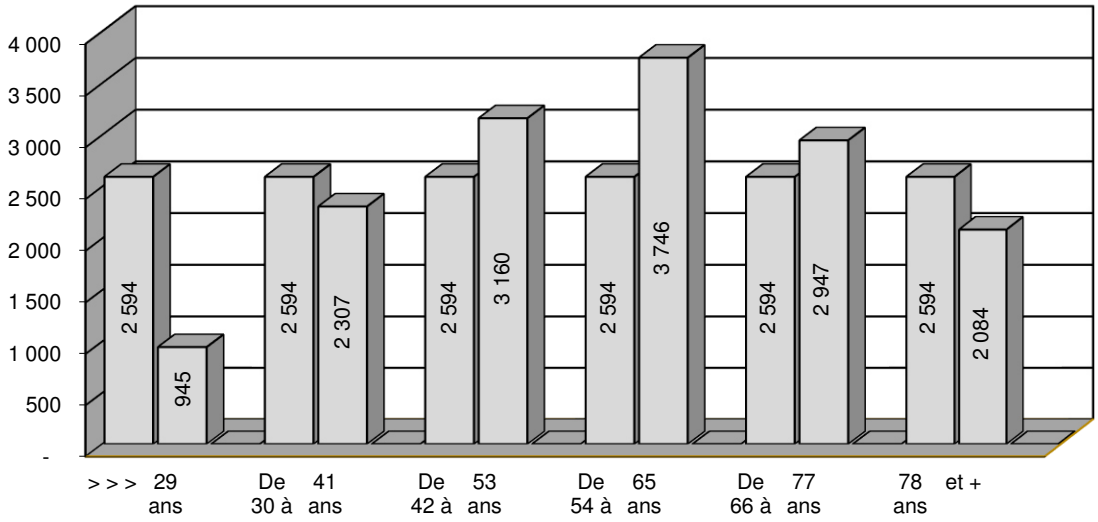

Colonnes de gauche : Impôt moyen par habitant (revenu et fortune cumulés)
Colonnes de droite : Impôt moyen par groupe d'âge (revenu et fortune cumulés)

Personnes physiques

Vous trouverez, ci-après, quelques graphiques sur l'évolution des revenus et de la fortune imposable ainsi que celle de l'impôt payé pour ces deux catégories.

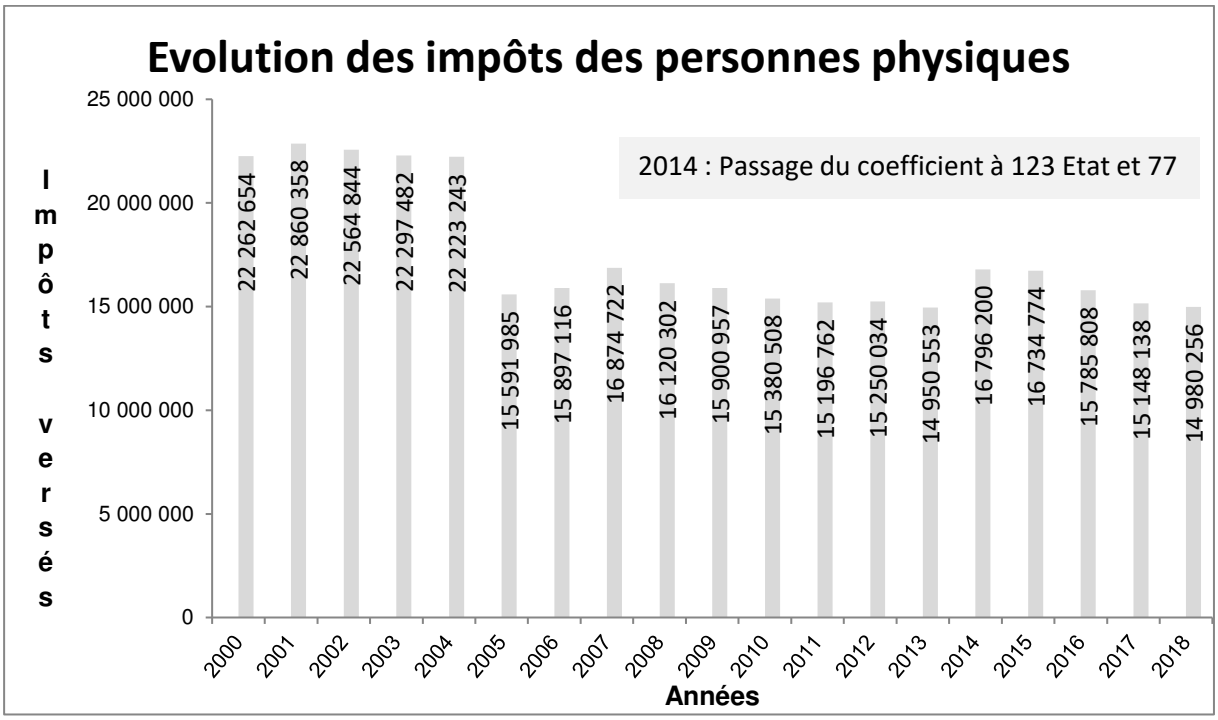

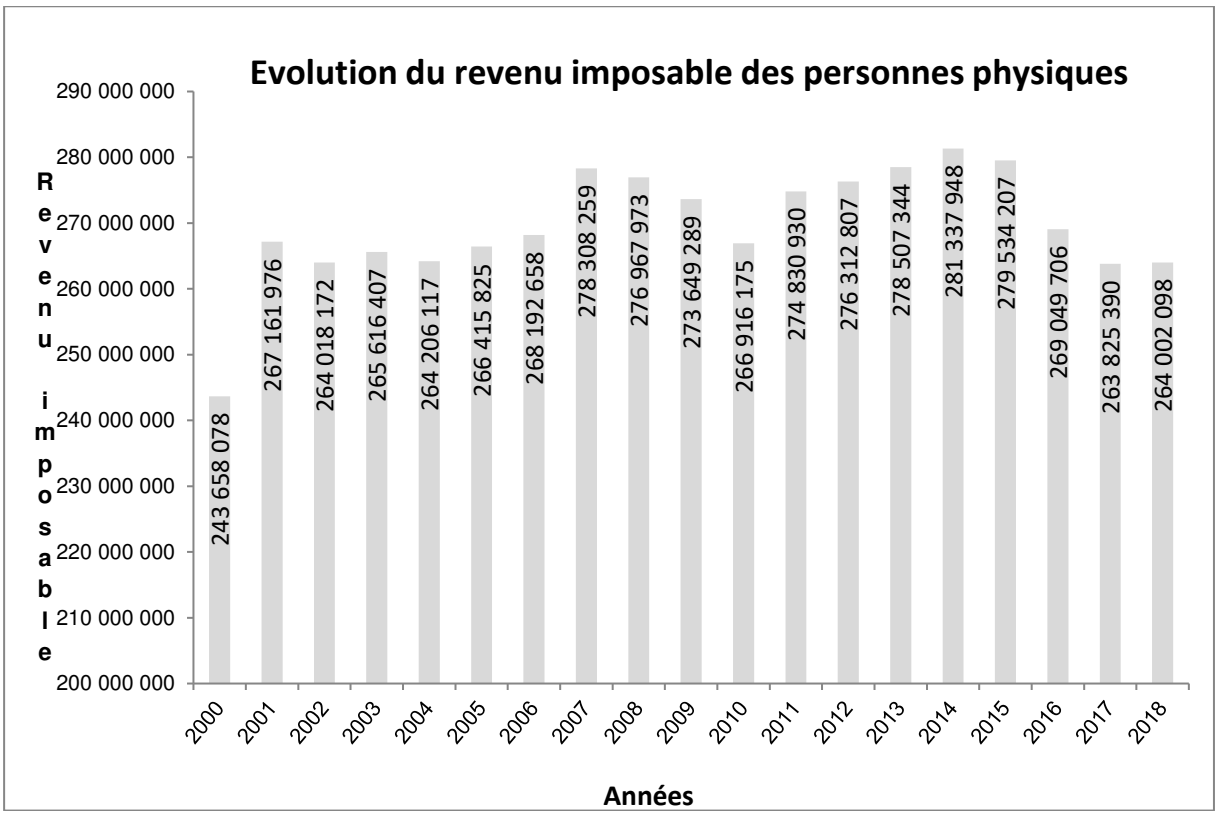
Evolution du revenu imposable des personnes physiques
Revenu imposable
290 000 000
280 000 000
270 000 000
260 000 000
250 000 000
240 000 000
230 000 000
220 000 000
210 000 000
200 000 000
243 658 078
267 161 976
264 018 172
265 616 407
264 206 117
266 415 825
268 192 658
278 308 259
276 967 973
273 649 289
266 916 175
274 830 930
276 312 807
278 507 344
281 337 948
279 534 207
269 049 706
263 825 390
264 002 098
2000
2001
2002
2003
2004
2005
2006
2007
2008
2009
2010
2011
2012
2013
2014
2015
2016
2017
2018
Années

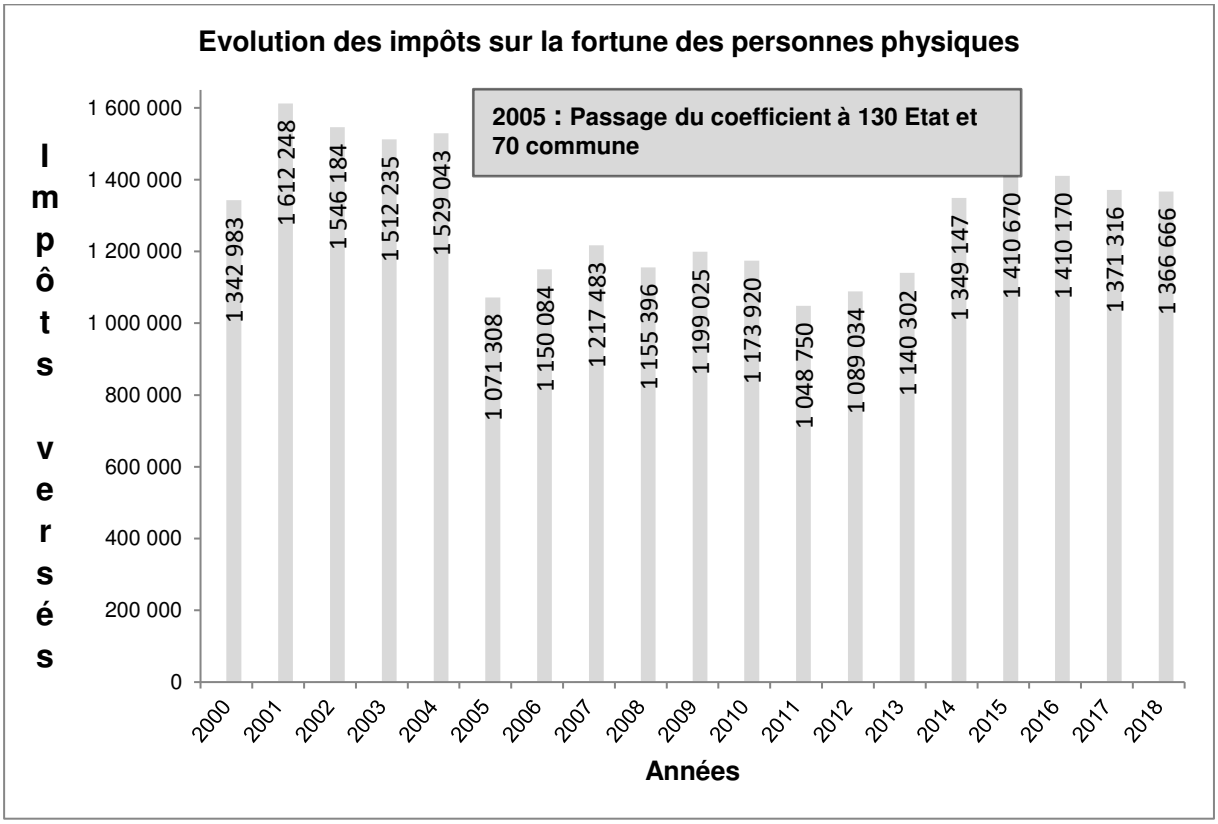
Evolution des impôts sur la fortune des personnes physiques
Impôts versés
2005 : Passage du coefficient à 130 Etat et 70 commune
1 600 000
1 400 000
1 200 000
1 000 000
800 000
600 000
400 000
200 000
0
1 342 983
1 612 248
1 546 184
1 512 235
1 529 043
1 071 308
1 150 084
1 217 483
1 155 396
1 199 025
1 173 920
1 048 750
1 089 034
1 140 302
1 349 147
1 410 670
1 410 170
1 371 316
1 366 666
2000
2001
2002
2003
2004
2005
2006
2007
2008
2009
2010
2011
2012
2013
2014
2015
2016
2017
2018
Années

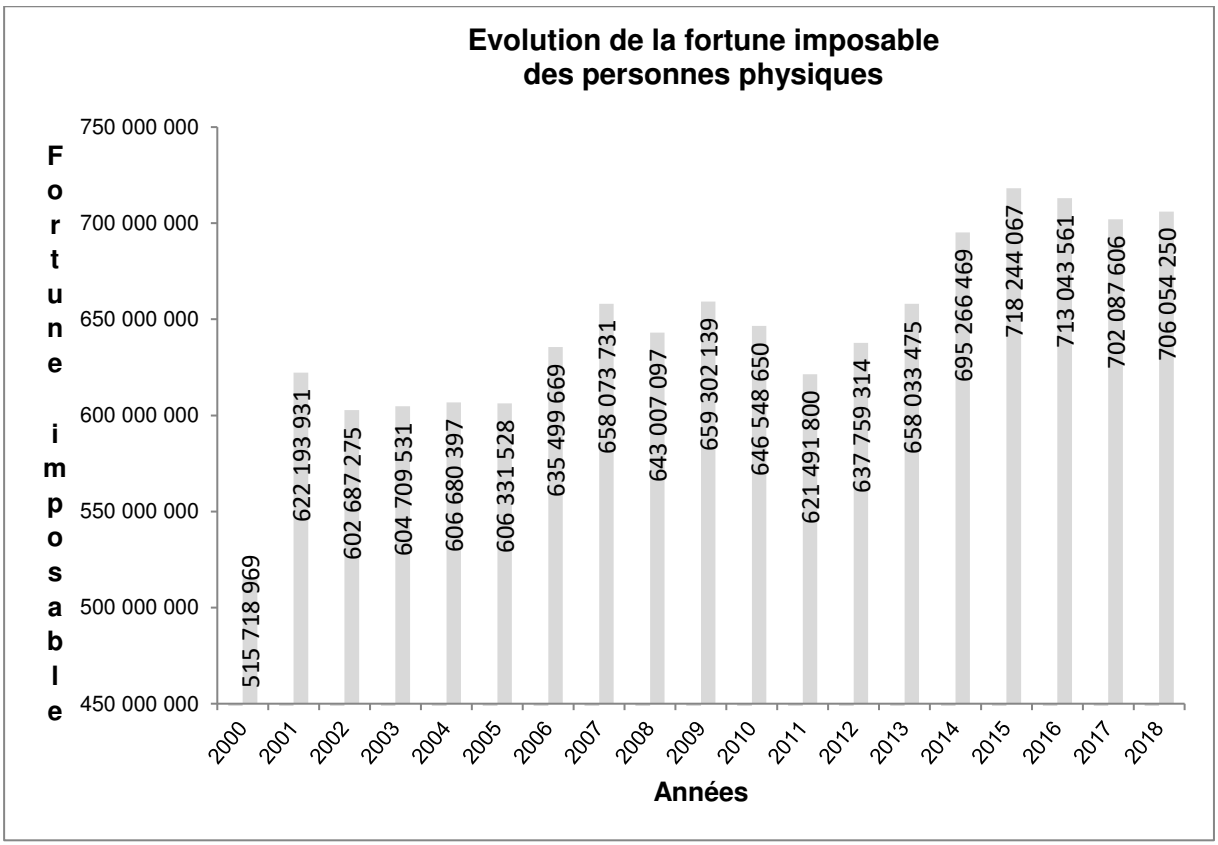
Evolution de la fortune imposable
des personnes physiques
Fortune imposable
750 000 000
700 000 000
650 000 000
600 000 000
550 000 000
500 000 000
450 000 000
515 718 969
622 193 931
602 687 275
604 709 531
606 680 397
606 331 528
635 499 669
658 073 731
643 007 097
659 302 139
646 548 650
621 491 800
637 759 314
658 033 475
695 266 469
718 244 067
713 043 561
702 087 606
706 054 250
2000
2001
2002
2003
2004
2005
2006
2007
2008
2009
2010
2011
2012
2013
2014
2015
2016
2017
2018
Années

Quelques tableaux de renseignements généraux sur la fiscalité et les contribuables :

Impôt direct communal sur le revenu des personnes physiques – Taxation 2017

Catégorie revenu imposable	Nombre de taxations	Nombre de taxations répartition	Revenu imposable total	Revenu imposable répartition	Impôt dû total	Impôt dû répartition
0 - 99	963	174	92	18	0.00	0.00
100 - 2000	132	48	135 266	45 607	1 283.70	2 093.35
2100 - 4000	141	40	440 778	117 689	5 878.25	4 167.10
4100 - 6000	139	26	674 584	130 510	7 572.15	6 990.45
6100 - 8000	113	24	805 362	171 192	12 593.95	9 458.15
8100 - 10000	128	13	1 160 894	116 354	16 608.90	4 704.20
10100 - 12000	96	18	1 065 100	196 938	19 045.55	9 539.85
12100 - 14000	94	18	1 222 690	236 990	21 691.50	10 140.10
14100 - 16000	123	17	1 845 405	249 142	36 438.40	12 014.30
16100 - 18000	133	20	2 260 964	340 499	47 453.35	21 460.65
18100 - 20000	127	11	2 408 758	213 732	60 600.15	12 939.95
20100 - 22000	147	12	3 096 706	250 521	86 643.10	14 612.20
22100 - 24000	157	12	3 612 912	277 403	111 750.65	16 464.80
24100 - 26000	155	8	3 880 730	202 631	130 833.40	10 603.25
26100 - 28000	147	8	3 970 116	215 684	141 093.05	13 682.70
28100 - 30000	149	7	4 343 960	203 992	155 276.70	14 038.60
30100 - 35000	362	18	11 806 819	583 046	447 494.75	35 216.15
35100 - 40000	386	23	14 459 657	854 083	621 234.35	52 788.40
40100 - 45000	391	7	16 740 912	300 341	839 133.30	21 103.00
45100 - 50000	314	11	14 904 066	524 889	824 091.30	36 567.95
50100 - 55000	277	4	14 550 150	208 343	829 661.10	13 642.70
55100 - 60000	231	5	13 230 547	285 476	767 753.45	19 988.60
60100 - 65000	222	1	13 869 700	60 700	806 676.80	5 903.95
65100 - 70000	199	4	13 437 600	269 900	804 595.15	23 379.75
70100 - 75000	170	3	12 321 600	215 500	747 483.85	19 137.90
75100 - 80000	145	3	11 218 700	232 003	685 220.70	16 015.60
80100 - 100000	408	2	36 342 640	164 700	2 340 097.20	15 054.85
100100 - 120000	205	1	22 287 400	107 100	1 538 952.80	9 121.05
120100 - 140000	83	1	10 632 300	123 945	774 014.05	10 404.25
140100 - 160000	52	1	7 734 700	140 500	597 067.25	12 222.90
160100 - 180000	16	2	2 708 000	341 500	217 510.90	30 434.60
180100 - 200000	9		1 708 800		141 685.30	
200001 - 250000	14	1	3 061 700	219 300	266 622.95	19 508.85
250001 - 300000	4		1 093 200		100 462.05	
300001 - 400000	6		2 180 200		209 981.05	
400001 - 500000	2		919 800		89 365.95	
500001 - 600000	2		1 170 300		113 934.15	
600001 - 700000	1		647 200		63 148.75	
700001 et plus	1		810 900		78 970.40	
PreCapital	224		18 095 000		409 732.85	
	6'668	**543**	**276'856'208**	**7'600'228**	**15'169'653.20**	**503'400.15**

Impôt direct communal sur la fortune des personnes physiques – Taxation 2017

Catégorie fortune imposable	Nombre de taxations	Nombre de taxations répartition	Fortune imposable total	Fortune imposable répartition	Impôt dû total	Impôt dû total de répartition
0 - 999	2591	262	14 264	7 942	0.70	0.90
1000 - 20000	1315	101	10 114 464	806 122	613.75	462.90
21000 - 40000	494	29	14 686 647	834 753	1 206.10	1 004.35
41000 - 60000	321	20	15 983 150	1 034 569	2 973.90	1 120.70
61000 - 80000	216	20	15 287 303	1 382 039	7 294.40	2 394.85
81000 - 100000	146	11	13 169 411	969 250	9 875.10	1 716.40
100100 - 150000	312	38	38 240 844	4 755 544	37 714.10	8 973.50
151000 - 200000	224	15	39 211 533	2 626 936	54 672.35	5 626.40
201000 - 250000	150	9	33 910 797	2 058 000	52 363.00	4 737.15
251000 - 300000	116	10	31 876 667	2 760 000	54 947.95	6 470.55
301000 - 350000	99	5	31 751 056	1 600 000	59 017.15	3 957.65
351000 - 400000	80	4	30 166 053	1 484 000	59 120.05	3 597.90
401000 - 450000	64	1	27 119 033	408 000	53 654.95	789.20
451000 - 500000	48	2	22 785 667	955 000	50 346.30	2 406.60
501000 - 600000	61	6	33 402 744	3 470 944	74 353.60	8 657.85
601000 - 700000	54	2	34 722 389	1 301 000	81 131.60	3 278.55
701000 - 800000	41	1	30 627 500	751 000	74 885.90	1 892.50
801000 - 900000	15	3	12 727 000	2 578 000	31 591.35	6 496.55
901000 - 1000000	22	1	20 642 000	966 000	52 008.90	2 434.30
1001000 - 1500000	30	2	36 348 000	2 220 000	91 596.95	5 594.40
1501000 - 2000000	15	1	25 187 000	1 798 000	63 471.20	4 530.95
2001000 - 2500000	6		13 142 000		33 117.85	
2501000 - 3000000	5		13 540 000		34 120.80	
3001000 - 4000000	6		20 834 000		52 501.70	
4001000 - 5000000	4		18 014 000		45 395.30	
5001000 et plus	9		98 967 000		249 396.85	
	6444	**543**	**682 470 522**	**34 767 099**	**1 327 371.80**	**76 144.15**

Impôt direct communal selon l'état civil – Taxation 2017

Catégories de revenu imposable	Externe et hoiries	Célibataires sans enfants	Veufs sans enfant	Séparés, divorcés sans enfant	Mariés				Célibataires, veufs, séparés, divorcés			TOTAL
					sans enfant	avec 1 enfant	avec 2 enfants	avec 3 enfants et plus	avec 1 enfant	avec 2 enfants	avec 3 enfants et plus	
0 - 100	76	475	97	157	41	14	8	8	45	31	12	964
110 - 2000	19	79	12	15		1			3	2		131
2100 - 4000	21	76	11	18	4	2	2		2	4	1	141
4100 - 6000	16	81	8	23	3	1	1	2		3	1	139
6100 - 8000	13	57	7	22	1		1	1	3	5	3	113
8100 - 10000	7	72	7	25	6	2		3	5	1		128
10100 - 12000	7	34	10	24	5	1	2	2	7	3	1	96
12100 - 14000	3	44	13	17	6	1	1		5	3	1	94
14100 - 16000	7	51	9	31	9	3	2	1	7	3		123
16100 - 18000	3	60	20	28	9		2	2	4	4	1	133
18100 - 20000	5	38	24	40	8	2		2	3	5		127
20100 - 22000	1	38	39	43	9	3	4	1	5	2	2	147
22100 - 24000	7	41	42	38	8	3	4		12	1	1	157
24100 - 26000	1	32	50	46	8	3	3	1	7	4		155
26100 - 28000	4	44	30	32	15	6	5	2	6	3		147
28100 - 30000	2	39	27	38	16	7	4	2	13	1		149
30100 - 35000	1	95	59	67	74	12	12	8	18	15	1	362
35100 - 40000	7	106	49	76	85	9	17	7	21	7	2	386
40100 - 45000	4	146	37	84	56	13	15	8	20	8		391
45100 - 50000	2	135	32	66	40	7	10	6	12	3	1	314
50100 - 55000		100	27	62	53	6	6	5	12	6		277
55100 - 60000	2	60	30	45	60	10	12	5	6		1	231
60100 - 65000		48	15	35	58	23	30	4	8	1		222
65100 - 70000		32	8	39	64	17	27	5	4	2	1	199
70100 - 75000	1	25	11	18	71	14	19	6	5			170
75100 - 80000		16	7	11	64	17	22	5	1	1	1	145
80100 - 90000		14	11	19	115	29	35	7	3	3	1	237
90100 - 100000		9	5	15	97	19	22	3	1			171
100100 - 120000	2	2	6	5	119	37	25	4	2	2	1	205
120100 - 140000		5	5	4	49	8	10	2				83
140100 - 150000			2	2	15	3	4	1	1			28
150100 - 160000				3	14	3	3	1				24
160100 - 180000		1			5	4	5	1				16
180100 - 200000			1		5	1	1	1				9
200100 - 250000	2				8	3	1					14
250100 - 300000		1			2	1						4
300100 - 400000			1		5							6
400100 - 500000		1					1					2
500100 et plus			2		1		1					4
TOTAUX	213	2 057	714	1 148	1 208	285	317	106	241	123	32	6 444

Personnes morales

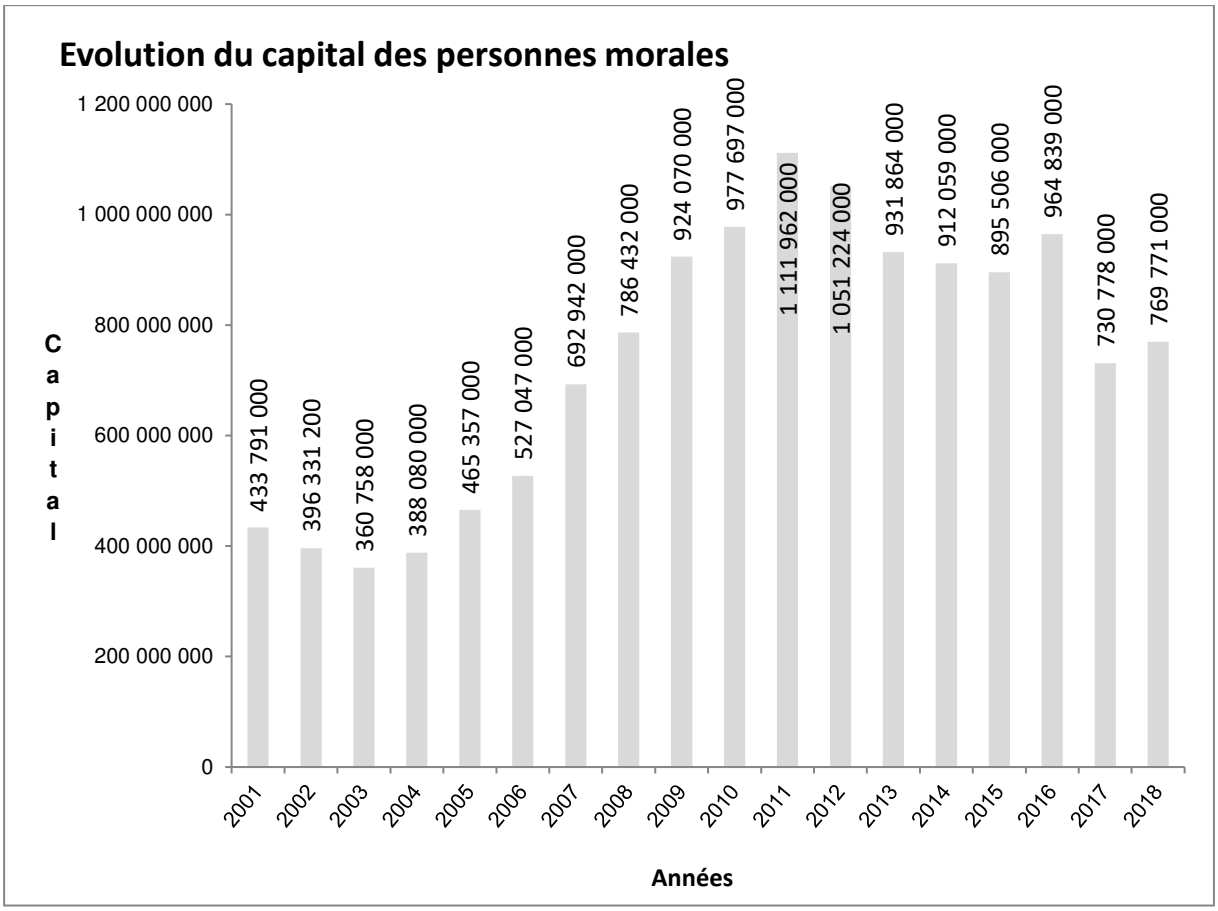

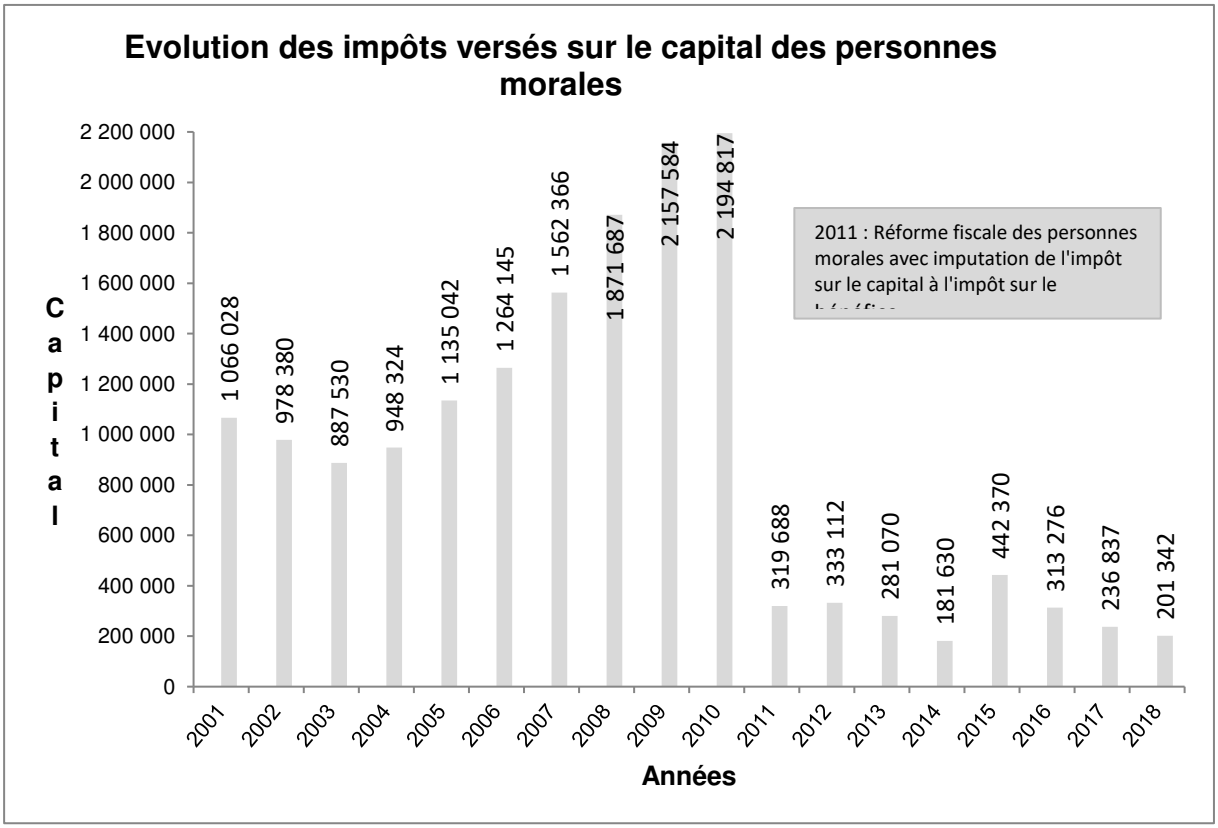

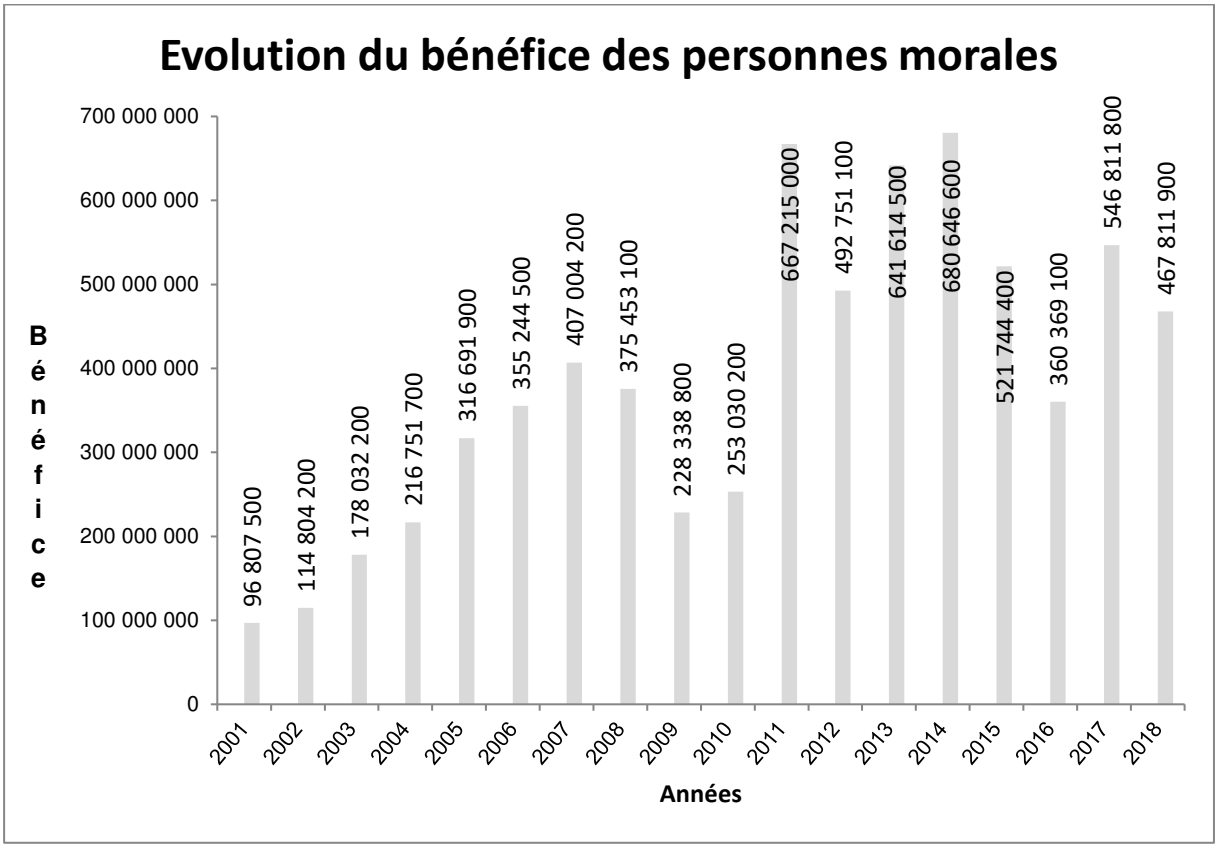
Evolution du bénéfice des personnes morales
Bénéfice
700 000 000
600 000 000
500 000 000
400 000 000
300 000 000
200 000 000
100 000 000
0
96 807 500
114 804 200
178 032 200
216 751 700
316 691 900
355 244 500
407 004 200
375 453 100
228 338 800
253 030 200
667 215 000
492 751 100
641 614 500
680 646 600
521 744 400
360 369 100
546 811 800
467 811 900
2001
2002
2003
2004
2005
2006
2007
2008
2009
2010
2011
2012
2013
2014
2015
2016
2017
2018
Années

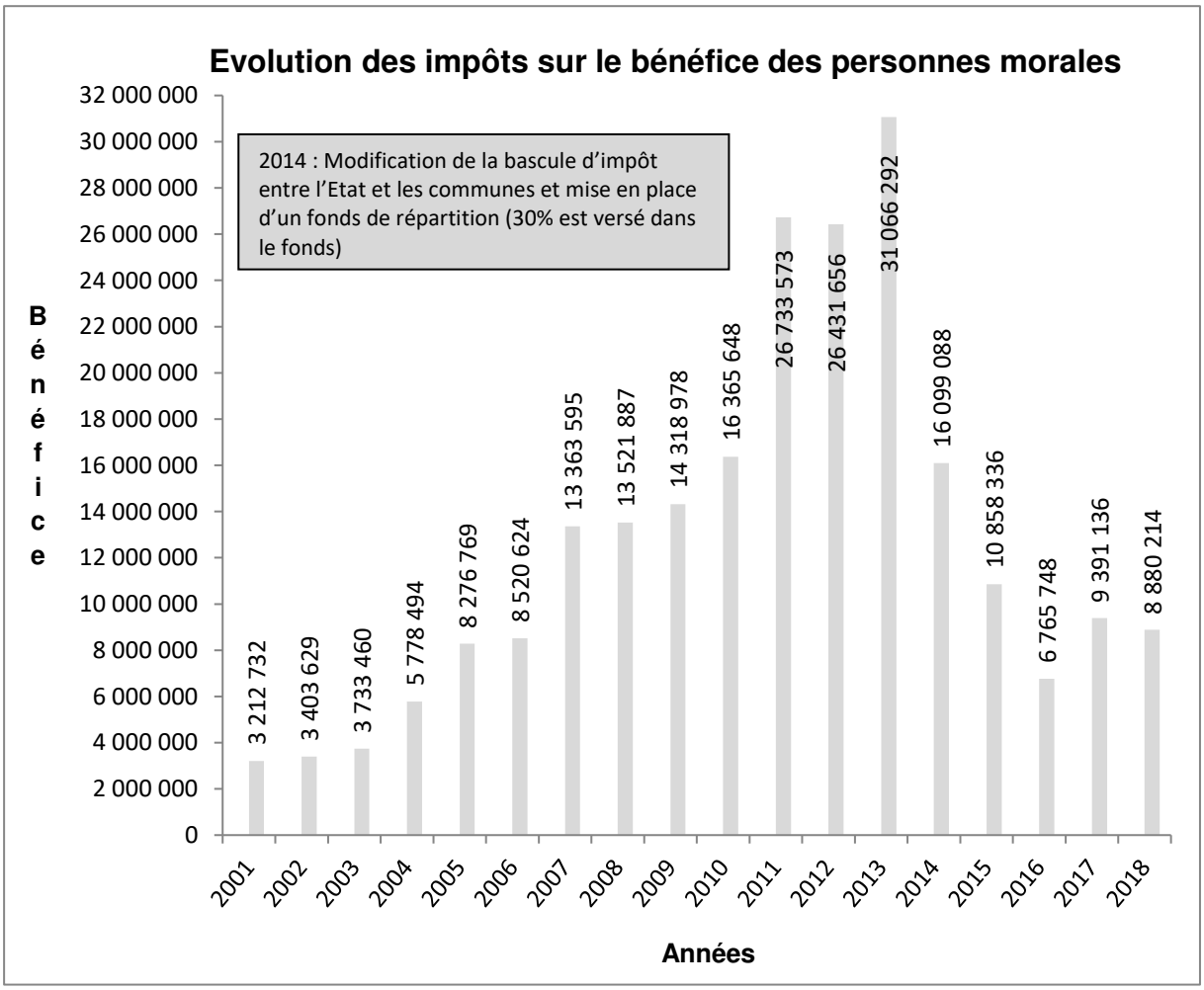
Evolution des impôts sur le bénéfice des personnes morales
2014 : Modification de la bascule d'impôt entre l'Etat et les communes et mise en place d'un fonds de répartition (30% est versé dans le fonds)
Bénéfice
32 000 000
30 000 000
28 000 000
26 000 000
24 000 000
22 000 000
20 000 000
18 000 000
16 000 000
14 000 000
12 000 000
10 000 000
8 000 000
6 000 000
4 000 000
2 000 000
0
3 212 732
3 403 629
3 733 460
5 778 494
8 276 769
8 520 624
13 363 595
13 521 887
14 318 978
16 365 648
26 733 573
26 431 656
31 066 292
16 099 088
10 858 336
6 765 748
9 391 136
8 880 214
2001
2002
2003
2004
2005
2006
2007
2008
2009
2010
2011
2012
2013
2014
2015
2016
2017
2018
Années

INFORMATIQUE

Introduction

Le fait marquant de l'année 2018 a été le renouvellement du parc de systèmes d'impression au printemps 2018. Nous avons installé 71 nouvelles machines en remplacement de 94 anciennes machines. Nous travaillons désormais avec un partenaire unique pour tout le parc (nous avions auparavant un partenaire pour les « petites » imprimantes et un autre pour les photocopieurs).

Domaines d'activités

Infrastructure

Le parc est principalement constitué des éléments suivants :

Domaine \ Année	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011
Postes de travail	**187**	185	182	176	165	152	140	137
Serveurs	**19**	20	20	20	19	19	17	15
Systèmes d'impression	**71**	93	99	102	104	99	101	118
Fax	**2**	2	6	10	11	13	17	17
Téléphones	**186**	186	186	172	162	152	171	170
Abonnements tél. mobile	**188**	191	158	142	140	111	95	89
Comptes	**253**	242	235	227	202	199	174	168
Sites informatisés	**19**	19	18	18	18	18	17	15
Services communaux	**32**	-	-	-	-	-	-	-

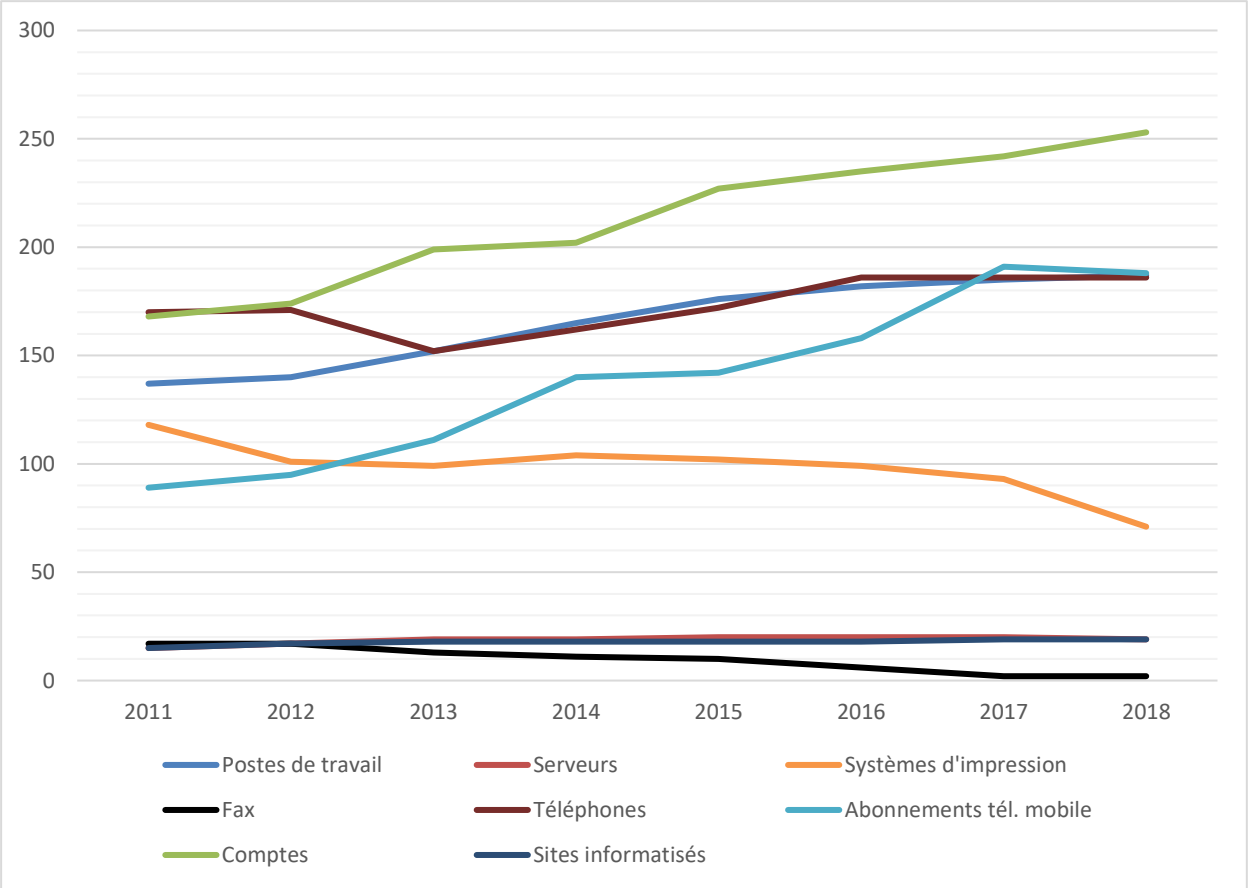

Équipe informatique

Tous les aspects liés à l'informatique et à la téléphonie sont gérés par une équipe de 2 personnes. Ci-dessous une liste non exhaustive des types de tâches menés :

- Assistance aux utilisateurs
- Mises à jour logiciels
- Antivirus
- Infrastructure centrale :
  - Serveurs virtuels
  - Stockage
  - Sauvegardes
  - Réseau
  - Firewall
  - Alimentation de secours
  - Continuité de services
- Stratégies de sécurité
- Wifi
- Stock consommables
- Postes de travail
- Comptes utilisateurs
- Systèmes d'impression
- Téléphonie fixe et mobile
- Contrats, licences
- Projets
- Budget, comptes
- Achats
- Collaboration SIEN, CEG

Réseau informatique

Les clients sous notre responsabilité sont localisés sur 18 sites disséminés sur tout le territoire communal.

Sites connectés via fibre optique

- Bâtiments administratifs
  - ✓ Finances-Ressources humaines-Instruction publique (Technicum 21)
  - ✓ Hôtel de Ville (Hôtel-de-Ville 1)
  - ✓ Voirie-Garage-Forêt (Billodes 52)

- Culture
  - ✓ Bibliothèque des jeunes (Marie-Anne Calame 15)
  - ✓ Bibliothèque de la ville (Daniel-JeanRichard 38)
  - ✓ Musée d'horlogerie (Monts 65)
  - ✓ Musée des beaux-arts (Marie-Anne Calame 6)
  - ✓ Moulins souterrains (Col-des-Roches 23-25)

- Structures d'accueil extrafamilial
  - ✓ Structure d'accueil parascolaire communale « Tourbillon » (France 36-40)
  - ✓ Structure d'accueil parascolaire communale « Diapason » (Monts 24a)
  - ✓ Structure d'accueil préscolaire communale « L'Etoile » (Monts 24a)

- Autres
  - ✓ Clinique dentaire scolaire et Centre d'orthophonie (Crêt-Vaillant 37)
  - ✓ Bureau d'observation du COSC (Billodes 18)
  - ✓ Centre de Loisirs et d'Animation de l'Ancienne Poste (CLAAP) (M.-A. Calame 5)
  - ✓ Station d'épuration (Col-des-Roches 21a)
  - ✓ Piscine-Patinoire (Communal 3) (*nouveau*)

Sites connectés via modem

- Structure d'accueil parascolaire « Le Spiral » (Primevères 2a)

Sites non connectés au réseau mais bénéficiaires d'un accès internet

- Hangar forestier (Joux-Pélichet 40)

Points d'accès Wifi

Interne

Treize antennes sont en service dans des locaux de l'administration ; elles permettent un accès au réseau informatique communal pour les ayants droit ainsi qu'un accès à Internet pour les externes, celui-ci étant soumis à une demande d'identification par mot de passe.

- Hôtel de Ville, salle du Conseil Communal
- Hôtel de Ville, salle du Conseil Général
- Hôtel de Ville, salle des mariages
- Hôtel de Ville, salle des commissions
- Hôtel de Ville, espace UNESCO
- Technicum 21, salle de conférence
- Technicum 21, rez-de-chaussée
- Technicum 21, 2ème étage
- Technicum 21, 3ème étage
- Bibliothèque de la Ville, 2ème étage
- Musée des Beaux-Arts, rez-de-chaussée
- Marie-Anne Calame 5, CLAAP
- Grande-Rue 11, salle de réunion

Externe

Trois antennes permettent au public d'accéder à Internet moyennant un enregistrement préalable de l'utilisateur.

- Hôtel de Ville, façade Est, couvre les jardins publics
- Hôtel de Ville, façade Sud, couvre le jardin du Casino
- Hôtel de Ville, façade Ouest, couvre le jardin public

Travaux 2018

Projet GED – implémentation à la chancellerie (site pilote)

L'élaboration du plan d'archivage étant terminée, nous avons travaillé sur la préparation de la solution aux besoins de la chancellerie. La formation des utilisateurs et les tests auront lieu début 2019.

Migration vers All-IP

Dans le cadre de la suppression de toutes les offres analogiques par Swisscom, afin de standardiser l'utilisation de systèmes All-IP (téléphonie utilisant le protocole internet), nous avons effectué les travaux nécessaires au niveau du central téléphonique de l'administration.

La migration des lignes externes ayant été effectuée en 2017, notre infrastructure dans son ensemble est donc à jour.

Liaison de la piscine-patinoire

Le site de la piscine-patinoire a été raccordé au réseau informatique communal. Les collaborateurs du site ont ainsi vu une amélioration significative de leurs conditions de travail en lien avec l'informatique.

Réaménagement au Guichet Social Régional

Un appartement dans le bâtiment abritant le Guichet Social Régional (GSR) a été rénové pour accueillir la comptabilité des services sociaux, permettant ainsi à l'agence AVS de prendre ses quartiers dans les locaux laissés vacants par la comptabilité.

Dans ce projet, nous nous sommes occupés de :

- La conception du plan de câblage avec l'électricien
- La commande du nouveau matériel informatique et téléphonique
- Le déménagement de l'existant
- La préparation de l'infrastructure réseau
- L'adaptation de la borne à tickets

Travaux en cours

Windows 10

La fin de la maintenance de Windows 7 étant annoncée au 14 janvier 2020, nous avons entrepris la migration de la totalité du parc vers Windows 10 à l'échéance de fin 2019. À ce jour, environ 140 machines ont été migrées pour un solde d'une quarantaine.

Projet GED

Dans le cadre des travaux pour la mise en place d'une solution de gestion électronique de documents (GED) au sein de l'Administration, nous avons été intégrés au projet AENeas mené par l'Office des Archives de l'Etat de Neuchâtel (OAEN). Ce projet a pour but de définir un cadre et de proposer des solutions quant au cycle de vie du document numérique (de la création à l'archivage pérenne). Il permettra de répondre aux exigences de la loi cantonale sur l'archivage (LArch 2012).

Nous travaillons actuellement sur les deux aspects ci-dessous :

1. Projet GED - élaboration d'un plan d'archivage pour l'Administration

   Afin de construire solidement les fondations sur lesquelles doit s'appuyer une solution GED, nous devons construire un plan d'archivage pour l'Administration dans son ensemble.

   Celui de la Chancellerie, qui fera office de pilote, est terminé.

Le travail nécessaire à l'élaboration des plans d'archivages pour les services communaux ne peut pas être réalisé en interne pour des questions de ressources, il sera fait appel à un prestataire externe.

2. Projet GED – implémentation à la chancellerie

Le travail en cours consiste à tester la solution GED dans des conditions réelles du travail quotidien.

Tableau de synthèse du parc informatique

Bâtiment	Service	Ordinateur	Ordi. portable / tablette	Imprimante n/b	Imprimante couleur	Multifonctions n/b	Multifonctions couleur	Téléphonie std	Téléphonie externe	Téléphonie VoIP	Téléphonie VoIP (DECT)	Téléphonie mobile	Fax
Hôtel-de-Ville 1	Chancellerie	✓	✓			✓	✓			✓		✓	
	Conseil communal		✓	✓				✓				✓	
	Contrôle des habitants	✓	✓	✓		✓		✓				✓	
	Etat civil	✓		✓			✓	✓					
	Gérance communale	✓	✓	✓				✓					✓
	Promotion de la Ville	✓	✓	✓			✓	✓				✓	
	Urbanisme et Environnement	✓	✓	✓			✓	✓				✓	
Technicum 21	Conseil communal		✓	✓				✓				✓	
	Finances	✓	✓	✓			✓	✓		✓		✓	
	Instruction publique	✓	✓					✓				✓	
	Ressources humaines	✓	✓	✓			✓	✓		✓		✓	
Billodes 52	Forêt	✓					✓	✓				✓	
	Garage	✓	✓				✓	✓				✓	
	Voirie	✓		✓			✓	✓				✓	
Crêt-Vaillant 37	Clinique dentaire scolaire	✓	✓			✓				✓			
	Centre d'orthophonie	✓	✓				✓			✓		✓	
Monts 65	Musée d'horlogerie	✓	✓		✓		✓		✓	✓	✓	✓	
Marie-Anne-Calame 6	Musée des Beaux-Arts	✓	✓	✓		✓	✓			✓	✓	✓	
Col-des-Roches 23-25	Moulins souterrains	✓	✓	✓			✓			✓		✓	
Daniel-Jeanrichard 38	Bibliothèque de la Ville	✓	✓	✓			✓			✓		✓	
Marie-Anne-Calame 15	Bibliothèque des Jeunes	✓					✓			✓		✓	
Grande-Rue 11	Service du domaine public	✓	✓	✓			✓			✓		✓	
	Guichet social régional	✓	✓	✓	✓	✓	✓			✓		✓	
Billodes 18	BO-COSC	✓								✓	✓	✓	
Monts 24a	Acc. Parascolaire - Diapason	✓	✓				✓			✓		✓	
	Acc. Préscolaire - L'étoile	✓					✓			✓		✓	
France 36-40	Acc. Parascolaire - Tourbillon	✓					✓			✓		✓	
Primevères 2a	Acc. Parascolaire - Spiral	✓					✓		✓			✓	
Communal 3	Piscine-patinoire	✓				✓	✓		✓			✓	
Col-des-Roches 21a	STEP	✓	✓				✓		✓			✓	
Joux-Pélichet 40	Hangar forestier	✓					✓		✓			✓	
Marie-Anne-Calame 5	CLAAP	✓	✓				✓			✓		✓	
Clos-aux-Vaux 2	Cimetière (jardinier)											✓	✓

CULTURE

Cette année, les sociétés et acteurs culturels ci-après ont bénéficié d'un soutien financier, de la gratuité de prestations ou de salles :

Sociétés et évènements culturels

TPR

Le TPR a bénéficié d'une subvention de Fr. 23'000.-.

Ciné-Club

Le Ciné-Club bénéficie d'une subvention annuelle de Fr. 2'850.- et de la gratuité de la salle du Casino.

15 films (16 pays différents) ont été projetés durant la saison. La moyenne de fréquentation est de 85 personnes par séance.

Cinéma

Le cinéma a bénéficié de la gratuité de la salle du Casino, soit Fr. 45'400.-.

Il a organisé 600 séances et 7500 entrées pour la saison, dont près de 1000 durant les Fêtes de fin d'année.

La Fête du cinéma s'est déroulée en janvier.

La Grange

La subvention allouée pour le théâtre La Grange est de Fr. 33'250.-.

Le café-théâtre La Grange a accueilli 11 spectacles en 12 représentations. La moyenne de fréquentation est de 84 personnes par représentation (soit 93.3%).

Casino

La subvention allouée pour le Casino est de Fr. 210’000.-.

Pour cette saison, le Casino a accueilli 9 spectacles en 10 représentations. La fréquentation est de 343 personnes en moyenne par spectacle, soit 110.6%. Ce pourcentage est calculé avec la jauge du nombre de fauteuils (310 places) ce à quoi il est possible d'ajouter des chaises supplémentaires lors des représentations affichant complet (jauge max 369 places).

La Lanterne-Magique a organisé 9 projections, avec une moyenne de 70 enfants par séance.

Les sociétés ci-dessous ont également bénéficié d'un appui financier :

Luxor Factory	subvention de Fr. 19'000.-
Free'son	subvention de Fr. 4'750.-
La Lanterne magique	subvention annuelle de Fr. 1'425.- et prise en charge location Casino-Théâtre
Land Art	subvention de Fr. 1'500.- à "Frêtes Arts"
La Grange	prise en charge des loyers Fr. 6'100.-
Fondation Lermite	subvention de Fr. 1'000.- pour la création d'un guide touristique
Studio Dance	participation à la location du Casino-Théâtre Fr. 2'480.- pour le spectacle "20 ans d'émotions"
Sun Star Dance	participation à la location du Casino-Théâtre Fr. 5'720.-
Festival de marionnettes pour enfants	soutien financier de Fr. 500.-

Compagnie du Gaz	subvention pour la création d'un spectacle "Le Caillou" Fr. 1'000.-

Sociétés et évènements musicaux

Music Festival Promo	subvention de Fr. 40'000.- et prise en charge des prestations des entreprises électriques de Fr. 95'110.-
La Boîte à Swing	subvention de Fr. 8'550.- pour 6 concerts (fréquentation moyenne : 165 spectateurs)
Fanfare La Sociale	subvention de Fr. 6'400.- et prise en charge location du Temple
Fanfare La militaire	subvention de Fr. 9'500.-
Corbak Festival	subvention de Fr. 5'000.-
Festival Racinotes	subvention de Fr. 1'500.-
Ensemble symphonique Neuchâtel	subvention de Fr. 4'000.-
Amis des concerts d'orgue	subvention de Fr. 1'500.- et prise en charge des loyers du Temple
Moultipass	soutien financier de Fr. 500.-
Chœur Cantabile	soutien aux concerts de Fr. 950.-
Découvertes musicales	subvention de Fr. 1'900.- et prise en charge de la location du Temple
VNV Rock Attitude	subvention de Fr. 15'000.- et prise en charge des prestations des entreprises électriques de Fr. 20'388.-
Fête et feux du 1er Août	Fr. 7'750.- et prise en charge prestations entreprises électriques 3'342.-
Plage des Six Pompes	subvention de Fr. 1'000.-
Fête du Quartier Le Foyer	prise en charge des prestations des entreprises électriques Fr. 650.-

Diverses autres aides financières ponctuelles et gratuité de locations ont été accordées pour des évènements et/ou manifestations qui se sont déroulés au Locle cette année.

RESSOURCES HUMAINES

Effectif du personnel au 31.12.2018

Le nombre de personnes engagées au 31 décembre 2018 par rapport à 2017 augmente d'environ 4 et passe de 273.17 à 278. L'équivalent plein temps quant à lui augmente de 3.77 et passe de 222.83 à 226.6. Dans ces augmentations d'effectif, nous comptons 6 apprentis-es / stagiaires de plus qu'en 2017.

Prévention risques psychosociaux

Afin de répondre aux obligations légales fixées par la loi fédérale sur le travail et soucieux du bien-être de ses collaborateurs, le Conseil communal a mis en place en 2018 une procédure de prévention des risques psychosociaux.

Dans ce cadre, le Conseil communal a informé par écrit l'ensemble des collaborateurs-trices qu'il continuera à appliquer une tolérance zéro à toute forme de harcèlement, que les victimes seront protégées et que les harceleurs seront sanctionnés.

Une personne de confiance, Madame Isabelle Fiset, a été mandatée. Au vu de la taille de notre Administration, il a été décidé d'externaliser cette mission plutôt que de former un groupe de confiance à l'interne.

Des séances d'information et de sensibilisation sur le harcèlement/mobbing ont été organisées par notre personne de confiance tant pour les collaborateurs-trices que pour les supérieurs-es hiérarchiques. Chaque cadre a également été sensibilisé à l'aspect primordial de sa gestion du personnel dans le cadre de la prévention des risques psychosociaux. En effet, un comportement qui découle de décisions qui dénotent un manque de conviction ou une insécurité, des inégalités de traitement, des émotions non contrôlées, etc., contribuent au développement du harcèlement/mobbing.

Enfin, le règlement d'application du statut du personnel a été complété par un chapitre relatif au harcèlement/mobbing. Ces différents nouveaux articles sont un instrument judicieux de prévention.

En 2018, notre personne de confiance a été contactée par nos collaborateurs-trices à 4 reprises pour différents motifs. 3 demandes ont été réglées par téléphone et une médiation a été mise en place dans un service.

Caisse de pensions changement de primauté

Au 1er janvier 2019, notre caisse de pensions, Prévoyance.ne, est passée de la primauté des prestations à la primauté des cotisations. Ce changement de primauté a suscité l'intérêt, pour un certain nombre de collaborateurs-trices, à prendre une retraite anticipée au 31 décembre 2018. 8 personnes ont ainsi pris une retraite anticipée en fin d'année.

Effectif du service des ressources humaines

1 chef de service à 100%
1 assistante RH à 70%
1 responsable des salaires à 100%
1 responsable formation à 70%
1 collaboratrice à 90%
1 secrétaire à 50%

Total 480%

Effectif du personnel au 31.12.2018

	2018		2017	
	Nb. pers.	Postes EPT	Nb. pers.	Postes EPT
Chancellerie	4.50	4.00	4.50	4.00
Promotion	2.50	2.00	2.50	2.00
Finances	7.50	6.90	7.50	6.90
Ressources humaines	6.00	4.80	7.00	5.80
Apprenti-e-s employé-e-s de commerce	8.00	8.00	6.00	6.00
Informatique	2.00	2.00	2.00	2.00
Pool de conciergerie	29.50	24.31	32.50	27.41
Apprenti agent d'exploitation, voie conciergerie	1.00	1.00	0.00	0.00
Musée d'horlogerie	8.00	4.85	8.50	4.69
Musée des beaux-arts	6.00	4.00	7.00	4.70
Stagiaire en communication	1.00	0.60		
Moulins souterrains	4.50	3.35	4.50	3.20
Bibliothèque de la Ville	3.00	2.20	2.50	2.20
Apprenti assistant en information documentaire	1.00	1.00	1.00	1.00
Bibliothèque des Jeunes	4.00	2.50	4.00	2.50
Sylviculture	4.00	3.90	5.00	4.90
Apprentie forestière-bûcheronne	1.00	1.00	1.00	1.00
Organiste	1.00	0.33	1.00	0.33
Instruction publique	1.50	1.40	1.50	1.40
Cercle scolaire - secrétariat	7.00	5.10	7.00	5.10
Service socio-éducatif	3.00	1.95	3.00	1.95
Structure parascolaire	13.00	9.00	12.00	8.30
Structure préscolaire	7.00	4.70	7.50	5.20
Apprenti-e-s assistant-e-s socio-éducatif-ves	8.00	8.00	7.00	7.00
Clinique dentaire	5.00	2.83	5.00	2.74
Apprenties assistantes dentaires	2.00	2.00	1.00	1.00
Centre d'orthophonie	7.50	4.24	7.50	3.93
Service médical	3.00	1.70	3.00	2.00
CLAAP	6.00	2.70	6.00	2.70
Stagiaire animateur socio-culturel	1.00	0.60		
Guichet social régional	17.50	14.20	15.50	12.20
Stagiaire assistante sociale	1.00	1.00	1.00	1.00
Voirie (y.c. pers. adm)	41.50	40.46	39.50	38.46
Apprenti agent d'exploitation, voie voirie	0.00	0.00	1.00	1.00
Garage	5.00	5.00	5.00	5.00
Apprenti mécatronicien	1.00	1.00	1.00	1.00
Station d'épuration	4.00	4.00	3.00	3.00
Urbanisme	7.50	6.80	8.50	7.30
Gérance des bâtiments	2.00	2.00	2.00	2.00
Piscine - patinoire	6.00	4.23	6.00	4.23
Casino	1.00	0.65	1.00	0.65
Centre d'accueil des Calame (mandat)	0.00	0.00	1.00	1.00
Contrôle des habitants	3.50	2.60	3.50	2.60
Cimetière	1.00	1.00	1.00	1.00
État civil	5.00	4.30	4.00	3.30
Office du travail	0.50	0.25	0.83	0.60
Agence AVS (désormais englobée dans GSR)	0.00	0.00	0.83	1.10
Sécurité publique	7.00	6.40	7.00	6.40
BO-COSC	16.00	11.75	14.50	11.03
TOTAUX	**278.00**	**226.60**	**273.17**	**222.83**

EPT = Équivalent plein temps
Les "0.5" ou "0.83" dans la colonne "nb. pers." signifient que les collaborateurs/trices travaillent dans deux services différents.

Répartition du personnel fixe (278 personnes) par sexe :

51.80% de femmes
48.20% d'hommes

À l'effectif du personnel fixe s'ajoutent, au 31 décembre 2018, 87 auxiliaires occupés dans les domaines suivants : BO-COSC, Musée des beaux-arts, Musée d'horlogerie, Moulins souterrains, voirie, patrouilleurs scolaires et aides-éducateur-trice-s des structures d'accueil extrafamilial (pool de remplacement). D'autres auxiliaires ont également bénéficié d'un contrat à durée déterminée durant l'année 2018 (surveillance des bassins à la piscine / aide durant les vacances d'été à la voirie).

Par ailleurs, 12 personnes ont été placées par différents organismes : Services sociaux (contrat d'insertion sociale), Office régional de placement (ORP) dans différents services durant l'année. Parmi ces personnes, 9 contrats ont pu être signés par la suite. D'autre part, 13 personnes sans emploi ont été engagées sans placement préalable et 2 personnes ont bénéficié d'une mesure d'insertion professionnelle soutenue par l'Office de l'assurance-invalidité.

Fidélité

40 ans de service :	Othenin-Girard Jean-Claude, agent technique et surveillant piscine-patinoire
30 ans de service :	Masset Viviane, secrétaire de direction
20 ans de service :	Fivaz Frédéric, employé de caisse, facturation et contentieux Grezet Christiane, assistante dentaire Martinelli Patrick, chancelier Taylor Valérie, aide-bibliothécaire
10 ans de service :	Isler Sébastien, laveur-graisseur Mootoosamy Morghan, conservateur St-Germain Morandi Sylvie, hygiéniste dentaire Zagrodnik Raphaël, cantonnier polyvalent

Engagements apprenti-e-s

Les apprenti-e-s suivant-e-s ont été engagé-e-s :

Agent d'exploitation, voie conciergerie :	Cisse Amadou Makhtar
Assistante dentaire :	Selimovic Elma
Assistantes socio-éducatives :	Gomes de Pinho Jessica Messerli Noémie Stauffer Fanny Trüssel Awa
Employé-e-s de commerce :	Cattaneo Olivier Fort Léane Gjonbalaj Dea Huot Ismaël
Forestière-bûcheronne :	Duvoisin Mathilde

Engagements stagiaires

Centre de Loisirs et d'Animation de l'Ancienne Poste (CLAAP) :	Fuentes Pablo
Guichet social régional :	Bui Kieu-Chinh
Musée des beaux-arts :	Janowski Kalinka

Engagements

Les personnes suivantes ont été engagées :

CLAAP :	Debets Anne-Lise, animatrice responsable Zürcher Basil, animateur
Cercle scolaire :	Greub Lucille, assistante scolaire Terrini Nyima, secrétaire
État civil :	Grezet Fabian, officier d'état civil Savanyu Sylvia, officier d'état civil
Garage :	Isler Marcel, mécanicien poids lourds
Guichet social régional :	Arsic Snejana, administratrice Ducommun Luc, assistant social Hänni Patricia, collaboratrice administrative Scriva Teresa, secrétaire Vuille Patrick, administrateur
Musée des beaux-arts :	Grosjean Valentin, assistant communication et expositions
Musée d'horlogerie :	Anderfuhren Cécile, surveillante Trifoni Anne, surveillante
Piscine-Patinoire :	Chevalley Sylvain, agent technique et surveillant
Pool de conciergerie :	Jaggi Renaud, aide-concierge Tarllamishaj Leuran, concierge responsable de site
Ressources humaines :	Matthey Alexandra, collaboratrice RH
Station d'épuration :	Marmy Antoine, collaborateur
Structure parascolaire :	Do Monte Francisco Sandra, aide-éducatrice Hug Grégory, éducateur
Urbanisme :	Rollier Janique, secrétaire
Voirie :	Boye El Hadji Toube, cantonnier Müller Antonin, cantonnier polyvalent Ursu Marius, cantonnier chauffeur polyvalent Yatino Jean-Luc, cantonnier chauffeur polyvalent

Engagements de durée déterminée

Centre d'accueil des Calame :	Fontaine Cindy, gérante du centre du 01.06.2015 au 12.07.2018
Centre d'orthophonie :	Aparicio Katia, orthophoniste du 20.08.2018 au 03.03.2019.
CLAAP :	Blandenier Baptiste, animateur du 15.12.2018 au 31.03.2019 Pasquali Quentin, animateur projet Alter connexion du 01.01.2018 au 31.12.2018
Bureau d'observation du contrôle officiel suisse des chronomètres (BO-COSC) :	Diop Muriel, observatrice en horlogerie du 19.09.2018 au 18.09.2019 Lezzi Mirella, observatrice en horlogerie du 01.05.2018 au 30.04.2019
Guichet social régional :	Cerullo Patrizia, collaboratrice administrative du 01.01.2018 au 31.03.2018
Pool de conciergerie :	Fellmann Gaëlle, aide-concierge du 07.12.2017 au 16.04.2018 Miellot Alain, aide-concierge du 01.05.2018 au 31.12.2018.

Départs

Les employé-e-s suivant-e-s ont quitté leur fonction :

Centre d'orthophonie :	Develey Anne-Laure, orthophoniste
Cercle scolaire :	Lapalus Noémie, assistante scolaire
CLAAP :	Fornerod Sébastien, animateur Surdez Annie, animatrice responsable
Clinique dentaire :	St-Germain Morandi Sylvie, hygiéniste dentaire
État civil :	Savanyu Sylvia, officier d'état civil
Garage :	Chiea Jimmy, mécanicien poids lourds
Guichet social régional :	Vuille Patrick, administrateur
Musée des beaux-arts :	Terrier Sara, conservatrice adjointe
Musée d'horlogerie :	Buffe Nathalie, surveillante Huguenin Dora, réceptionniste, guide et surveillante
Pool de conciergerie :	Belaref Marie-Ange, aide-concierge Oro Joaquim, concierge responsable de site Ortega Palos Mélanie, concierge
Ressources humaines :	Macri Dongiovanni Cristina, collaboratrice RH Zosi Géraldine, collaboratrice RH
Structure parascolaire :	Manitha Ketsia, aide-éducatrice parascolaire

Structure préscolaire :	Pfeiffer Martine, aide-éducatrice préscolaire
Urbanisme :	Porret Claudette, secrétaire

L'apprentie suivante a arrêté sa formation :

Assistante socio-éducative :	Bruchon Anaïs

Fin d'apprentissage 2018

L'apprenti ci-dessous a terminé sa formation en :

Agent d'exploitation voie voirie:	Boye El Hadj Toube

Nous félicitons les apprenti-e-s suivant-e-s pour la réussite de leur CFC :

Ressources humaines :	Caceres Amélie, employée de commerce Gosparini Cinzia, employée de commerce
Structures d'accueil extrafamilial :	D'aprile Paiva Salvatore, assistant socio-éducatif Wyder Léa, assistante socio-éducative
Sylviculture :	Cassi Thomas, forestier-bûcheron

Fin de stage

Centre d'orthophonie :	Schaffner Evodie
Guichet social régional :	Bui Kieu-Chinh Sénéchaud Romane
Musée des beaux-arts :	Sieber Amandine
Structures d'accueil extrafamilial :	Gomes de Pinho Jessica Stauffer Fanny Trüssel Awa
Sylviculture :	Pierrehumbert Elie

Retraites (yc retraites anticipées)

Clinique dentaire :	Grezet Christiane, assistante dentaire
BO-COSC :	Ferrantin Catherine, collaboratrice administrative Matthey Mary-Josée, observatrice en horlogerie
Cercle scolaire :	Uccelli Micheline, secrétaire
État civil :	Hêche Isabelle, cheffe de l'office
Guichet social régional :	Singer Robert, assistant social Tritten Michèle, secrétaire
Office du travail :	Berger Véronique, responsable de l'office du travail et de l'agence AVS
Piscine-Patinoire :	Othenin-Girard Jean-Claude, agent technique et surveillant

Pool de conciergerie :	Belaref Jacky, concierge responsable de site Gatti Gabriele, aide-concierge
Voirie :	Choulat Noël, cantonnier chauffeur polyvalent Defourneaux Gérard, cantonnier Manes Antonio, chef d'équipe polyvalent Salodini Guido, cantonnier chauffeur polyvalent Tissot Michel, cantonnier chauffeur polyvalent

Promotions

Musée des beaux-arts :	Hillion Charlotte, de collaboratrice scientifique à 60% à conservatrice adjointe à 70 %.

Mutations

Bibliothèque de la ville :	Longmoor Sarah, de réceptionniste au Musée d'horlogerie à 40 % à aide-bibliothécaire à la bibliothèque de la ville à 50 %.
Musée d'horlogerie :	Donzé Anastasia, de réceptionniste, guide et surveillante à 12.20 % à secrétaire à 40 % Jacot-Berthoud Nathalie d'aide-bibliothécaire à la bibliothèque de la ville à 50% à secrétaire de direction à 40 % au Musée d'horlogerie.

Formation

La Ville du Locle compte, au 31 décembre 2018, 22 apprenti-e-s réparti-e-s comme suit :
1 apprenti « mécatronicien »
1 apprentie « forestière-bûcheronne »
8 apprenti-e-s « employé-e-s de commerce »
1 apprenti « agent d'exploitation, voie conciergerie »
1 apprenti « assistant en information documentaire »
2 apprenties « assistantes dentaire »
8 apprenti-e-s « assistant-e-s socio-éducatifs-ives »

L'Administration a également pu proposer :

- 1 place de stage au Musée des beaux-arts durant plusieurs mois pour une étudiante qui effectue son master en études muséales;
- 1 place de stage dans les structures d'accueil extrafamilial pour une étudiante de l'Ecole Pierre Coullery, cette dernière a été accueillie pour une période d'un mois ;
- 1 place de stage dans les structures d'accueil extrafamilial pour une apprentie assistante socio-éducative qui effectue son CFC à la Fondation des Billodes.
- 1 place de stage d'observation à la Bibliothèque de la ville pour la formation d'agent en information documentaire.
- 1 place de stage d'observation à la Bibliothèque des jeunes pour la formation d'agent en information documentaire.

Journée "Futurs en tous genres "

La Ville du Locle participe à cette journée depuis plusieurs années. Le 8 novembre 2018, 4 jeunes étaient présents au sein de l'administration pour y découvrir un métier.

Formation continue

Dépenses

Le montant engagé pour la formation en 2018 s'est élevé à Fr. 39'167.05. La répartition des coûts est présentée ci-après :

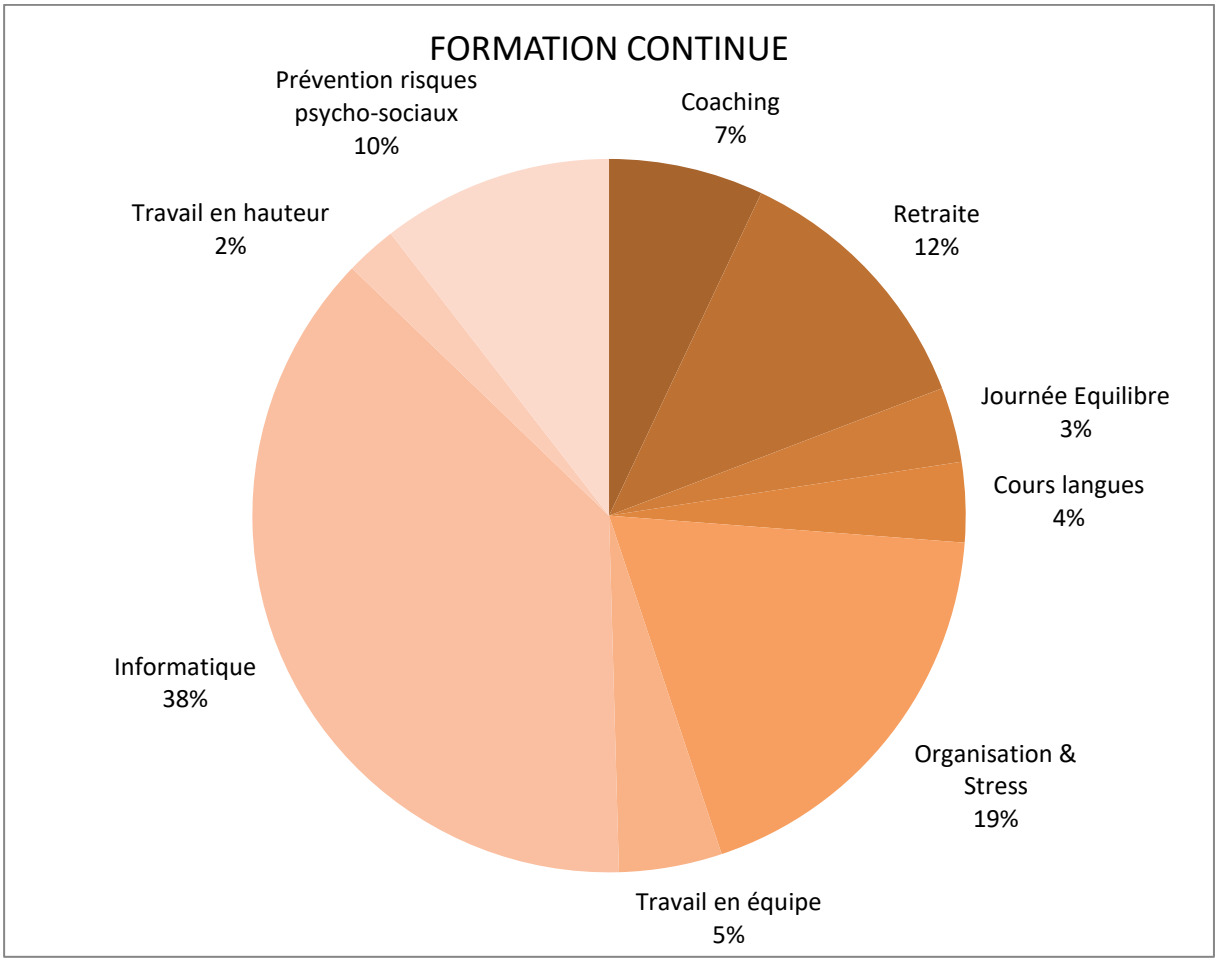

Commentaires à propos des diverses formations prises en charge par le service des ressources humaines en 2018 :

- La formation en informatique sur « Office 2016 » s'est poursuivie. Des cours en groupe, mais à la carte ont été proposés dans les logiciels « Word », « Excel », « Outlook » et « Powerpoint ». Quelques heures de coaching sur la place de travail ont finalisé le projet.
- La formation de préparation à la vie post-professionnelle a été suivie par 12 employé-e-s.
- Un cours d'organisation personnelle & stress a eu lieu. Au vu du nombre de personnes intéressées, celui-ci a été organisé à deux reprises.
- Afin de sensibiliser le personnel aux risques psychosociaux, une personne de confiance a été mandatée. Une formation a été proposée à l'ensemble du personnel (voir sous « santé-sécurité).
- Chaque employé-e a eu l'occasion de participer à la journée « équilibre » (voir sous « santé-sécurité).
- Un cours d'allemand professionnel a finalisé le projet « Cours de langues ».
- La journée de retour de pratique a eu lieu pour le personnel des structures parascolaires afin de finaliser la formation sur la communication au sein des équipes.
- Une formation sur le travail en hauteur a été dispensée à différents corps de métier (agent d'exploitation voirie et conciergerie, forestier-bûcheron, menuisier, mécanicien). Le montant pris en compte dans ce graphique ne concerne que les agents d'exploitation conciergerie puisqu'il a été intégré au budget des ressources humaines. Le coût des autres métiers a été imputé dans le budget des services concernés.

Quelques thèmes abordés lors de formations individuelles

- Cours de connaissances de l'administration ;
- Outils et méthodes de travail ;
- Développement personnel ;
- Cours de communication et collaboration en milieu professionnel ;
- Cours de maître d'apprentissage.

Certaines formations, dépendant directement de la compétence des services, ne sont pas financées par le budget alloué au service des ressources humaines pour la formation continue, et ne sont donc pas répertoriées ici. Il s'agit, par exemple, de cours donnés aux assistantes sociales pour les problématiques liées aux services sociaux, de cours techniques liés aux pratiques dans les musées ou de cours donnés aux assistantes scolaires pour des problématiques liées aux enfants ou adolescents.

Activités internes proposées au personnel

- Balade en raquettes ;
- Match de hockey interne ;
- Visite guidée de l'exposition temporaire : « À la conquête du monde » au Musée d'horlogerie du Locle ;
- Atelier de peinture sur chocolat ;
- Visite guidée de l'exposition temporaire : « Passé-présent : Le Locle à tous les temps » au Musée des Moulins souterrains du Locle ;
- Visite guidée de l'exposition : « Alex Prager : Silver Lake Drive », « Erik Madigan Heck » au Musée des beaux-arts du Locle;
- Cours de cuisine « Repas de Noël ».

Santé - sécurité

Soutien aux activités sportives :

- Nombre d'abonnements au fitness "Let's go" : 25 personnes, Fr. 5'000.-
- Autres abonnements fitness-aquagym-danse-divers : 27 personnes, Fr. 4'643.-
- Participation aux courses-événements sportifs : 1 personne, Fr. 200.-
- Total pour les différentes participations : Fr. 9'843.-

Risques psychosociaux

- Choix d'une personne de confiance pour le personnel de la ville ;
- Formation par groupe des collaborateurs et des cadres séparément ;
- Distribution d'un flyer à l'ensemble des collaborateurs ;
- Mise à disposition de cartes avec le numéro de la personne de confiance dans la plupart des services.

Public cible : l'ensemble du personnel

Cours destinés aux travailleurs « isolés »

- Sensibilisation des personnes qui sont amenées à travailler seules et pour lesquelles les tâches impliquent certains risques ;
- 2 groupes de collaborateurs et 1 groupe de cadres.

Journée « équilibre :

- Durant une heure, chaque collaborateur a pu évaluer son équilibre dans différents domaines, en visitant 6 ateliers : santé, postures, physique, finances-administration, balance de vie, stress-émotions ;
- Chaque atelier était animé par des intervenants qualifiés dans le domaine ;
- Des exercices pratiques et de la documentation étaient disponibles à chaque atelier ;
- L'événement sera évalué début 2019 et les résultats permettront au service des ressources humaines de connaître le niveau d'équilibre du personnel, d'organiser les prochaines campagnes, de distribuer des documents complémentaires ou de mettre sur pied des formations adéquates.

Public cible : l'ensemble du personnel

Campagne : « Prévention sports d'hiver » :

- Affiche visible sur le thème ;
- Transmission d'un bon pour bénéficier de tarifs préférentiels pour les services sur les skis et les snowboards chez "Brusa Sports".

Public cible : l'ensemble du personnel, y compris les enseignant-e-s

MUSÉE D'HORLOGERIE – CHÂTEAU DES MONTS

L'année 2018 a vu de nombreux événements se dérouler. La programmation de cette année a intéressé des publics variés et bénéficié d'une couverture médiatique qui porta de manière positive l'image de la Ville du Locle et de son Musée d'horlogerie.

De plus, les multiples contacts avec les différents musées et réseaux touristiques, tant locaux qu'internationaux, continuent à se développer et à se renforcer.

L'engagement très important et sans faille du personnel du Musée, des membres du comité, bénévoles, du chef du dicastère, et de la Commune du Locle a permis le bon déroulement de tous les événements 2018.

Personnel du musée

En cours d'année, Mme Nathalie Buffe (surveillante), Mme Sarah Longmoor (réceptionniste) et Mme Dora Huguenin (accueil – surveillante) ont donné leur démission.
Ont été engagées pour les remplacer, Mme Anastasia Donzé (réceptionniste), Mme Anne Trifoni (accueil – surveillante) et Mme Cécile Anderfuhren (surveillante).

Personnel fixe au 31.12.2018

Conservateur	Morghan Mootoosamy, 100%
Horloger-restaurateur	Gérard Vouga, 100%
Collaboratrice scientifique (Archives/Inventaire)	Marlène Rüfenacht, 80%
Concierge	Fabrice Crelier, 100%
Concierge adjoint-surveillant	François Droz, 87.7 %
Secrétaire de direction	Nathalie Jacot, 40%
Accueil - Réceptionniste	Nathalie Jacot, 40%
Accueil - Réceptionniste – guide	Anastasia Donzé, 40%
Accueil - Surveillante	Anne Trifoni, 30 %
Surveillante - guide	Beth Hartmann, 25 %
Surveillante	Cécile Anderfuhren, 25 %

Personnel à taux variable

Guide	Wolfgang Carrier
Guide	Phoebe Forsey
Guide - Accueil	Dora Huguenin
Guide	Anna Chiara Sais
Guide - Surveillance	Doreen Favre-Liefeld
Guide	Nathalie Fasel

Stagiaires – Apprentis

Comme chaque année, le Musée d'horlogerie participe à la formation des apprentis de la Ville du Locle. Mme Cyntia Salvi, apprentie « employée de commerce » en 2e année de CFC, a été accueillie pendant un semestre au sein du musée.

Comité et bureau

Composition du Comité

Au cours de l'année 2018, la composition des membres du Comité a été reconduite dans son ensemble. Les séances du Comité sont un lieu d'échange d'information et de décision, de suivi des activités du Musée et de lien avec le Conseil Communal par l'intermédiaire de son délégué, M. Miguel Perez. Le Comité a traité de questions relatives au budget, à la gestion du Musée et aux futures activités et expositions envisagées. Par son bureau et son président, il soutient le conservateur dans ses activités.

Le Comité a siégé 7 fois en 2018. Les séances ont eu lieu en principe le premier lundi de chaque mois. Un représentant du MIH, M. Simonin, assiste aux séances du Comité du MHL tandis qu'un représentant du MHL, M. Landwerlin, assiste aux séances de la commission du MIH.

Fonction	**Nom**
Président	Aubert François
Vice-président	Marc-Edouard Inaebnit
Caissier	Berger Ernest
Secrétaire	Progin Evelyne
Cons. juridique	Jacot Oesch Anne-Marie
Président des Amis	Aellen Jean-Bernard
Membre	Forsey Stephen
Membre (délégué au MIH)	Landwerlin Pascal
Membre	Clerc Nicolas
Membre	Simonis Jerry
Membre	Triponez Gérard
Publicité	Duvanel Jean-Pierre
Membre	Schwarz Hans
Conservateur	Mootoosamy Morghan
Représentant du Conseil communal	Perez Miguel
Repr. du MIH	Simonin Antoine
Repr. du personnel	Huguenin Dora
Informatique	Uccelli Danilo

Le bureau

Le bureau, composé du chef du dicastère des affaires culturelles de la Ville du Locle, du président du Comité, du vice-président du Comité, du président de l'Association des Amis du Musée, du caissier, de la responsable du personnel du Musée et du conservateur, se réunit plusieurs fois par mois au Musée afin de traiter les affaires courantes. Les responsables des groupes de travail s'y joignent si nécessaire.

Sortie du Comité et du personnel

Elle a eu lieu en novembre, avec la visite du Musée « Nivarox » (outils horlogers et fonderie) sur le site de Fontaines. Un souper au Restaurant Le Vieux Puits à La Chaux-du-Milieu a conclu agréablement cette journée appréciée par l'ensemble des participants.

Comptes du Comité

Les comptes du Comité du Musée d'horlogerie du Locle – Château des Monts sont tenus par notre caissier Monsieur Ernest Berger. Le 22 janvier 2019, les comptes 2018 ont été présentés par M. Ernest Berger. Le bénéfice se monte à Fr. 4'894.89
Après lecture du rapport des contrôleurs des comptes, Messieurs Yves-Alain Gerber et Hans Schwarz, les comptes 2018 ont été acceptés à l'unanimité par le Comité, qui a donné décharge au caissier en le remerciant lors de sa séance de comité le 4 février 2019.

Sécurité

En 2018, des contrôles, des mises à jour des centrales de contrôle, des caméras de surveillance des zones de détection ont été effectués.

Expositions - présentations temporaires – conférences

Le Musée d'horlogerie du Locle a exposé trois objets exceptionnels entre ses murs du 22 avril au 17 juin 2018 :

« Rêves en trois temps : 3 villes, 3 musées, 3 chefs-d'œuvre restaurés ».

Initiée par l'*Association Automates & Merveilles*, cette exposition itinérante présente le résultat d'un projet débuté en 2014. Celui-ci a permis la restauration de trois pièces de prestige du patrimoine de la région, œuvres d'horlogers neuchâtelois.

Ces œuvres sont la pendule à oiseau chantant de Pierre Jaquet-Droz du Musée d'horlogerie du Locle, le planétaire de François Ducommun du Musée international d'horlogerie de La Chaux-de-Fonds, et la pendule astronomique d'Albert Billeter du Musée d'art et d'histoire de Neuchâtel.

En fin d'année, la pendule Jaquet-Droz a retrouvé sa place dans la « salle à manger » du Château des Monts et est à nouveau visible par le public.

Conférences

Le Musée d'horlogerie du Locle a eu le plaisir d'organiser et d'inviter le public au Château des Monts à deux conférences les jeudis 24 mai et 7 juin dans le cadre de son exposition « Rêves en trois temps » :

« Etoiles, mythologie et mythe, trois objets exceptionnels » par Mme Nicole Bosshart (prés. du comité de l'Ass. Automates & Merveilles) et

« Secrets du métier d'un ébéniste d'art, histoire d'une pratique autour de trois restaurations » par M. Christian Schouwey (ébéniste et restaurateur).

Le Musée d'horlogerie et la Watch Academy ont inauguré le 7 juin à l'Ancienne Poste du Locle l'exposition :

« Formation et Excellence » : Jules Grossmann. Directeur de la première Ecole d'horlogerie du Locle. Théoricien de génie. Et la salle 407, où tout a commencé.

Une exposition qui évoque les prémices de la formation horlogère au Locle en 1868. Mais aussi, une salle orientée vers l'avenir, avec les acteurs de la formation, de l'excellence et de l'innovation. Évoquer la formation, c'est faire la démonstration de l'avant-gardisme déterminant du Locle. Une période charnière qui trouve un écho dans les années 1970 avec la crise du quartz. La formation et l'excellence se manifestent alors par l'innovation et la diversification. Un label de qualité devenu aujourd'hui un héritage culturel *so Swiss*.

Accueil des publics et animations

Dans le cadre de « Le Locle, capitale mondiale de la St-Valentin »

Dimanche 11 février dès 17h00 : Contes de la St-Valentin au Château « L'amour dans le fantastique ». Par les conteuses de la Louvrée, accompagnées à l'accordéon par M. Cédric Stauffer.

Du 1er février au 14 février, en soirée : éclairage de la façade du Musée en rose.

Accueil et départ de la Marche du 1er mars

Le Musée a organisé, en partenariat avec la Ville du Locle, l'accueil et le départ de la marche.
La Ville du Locle et le Château des Monts ont offert aux participants du thé chaud ainsi que de la taillaule.

Nuit européenne des Musées et Journée internationale des Musées

Le Château des Monts a participé à la *Nuit européenne des Musées,* le samedi 12 mai 2018 de 19h à minuit de même qu'à la *Journée internationale des Musées*, le dimanche 13 mai toute la journée, en offrant l'entrée gratuite.
Dans le cadre de ces 2 événements, le Château des Monts a proposé des visites et animations spéciales destinées au public :

- *« Voyage extraordinaire d'un horloger peu ordinaire. Pierre Jaquet-Droz raconte comment il a su faire connaître son art bien au-delà de nos frontières, mais pas seulement ... »* par Caroline Cortès. Conte pour un public enfant et adulte.
- *« En deux temps trois mouvements »*. Visite interactive du 2ème étage du Musée à vivre en famille.

• Démonstration et initiation à la dentelle par les « Dentellières du Locle ».
• « *Secrets du métier d'un ébéniste d'arts* » par M. Christian Schouwey (à propos de la restauration de la pendule Jaquet-Droz du musée).
• Torrée dans le parc du Château et dégustation de spécialités neuchâteloises.
• Bar à sirop.

TIC-TAC le temps qui ricane !

Soucieux de créer des liens avec le public et les institutions locales, le Musée d'horlogerie a invité l'école « Cirque • Théâtre Onirique » pour un projet innovant : susciter la rencontre entre les collections du Musée et les arts du cirque et du théâtre.
Présenté le samedi 23 juin, ce spectacle gratuit, fruit d'un travail de plusieurs mois, a donné l'occasion au public de (re)découvrir le musée et de mieux faire connaissance avec cette école de cirque dynamique de notre ville.

Contes à chocottes

Contes pour enfants, par Caroline Cortès le mercredi 31 octobre.
Le château est peuplé de bien étranges créatures, un singe qui fume, la fameuse fée Carabosse penchée sur sa canne et des animaux fantastiques mi-dragon, mi-phénix !

8ème Biennale du patrimoine horloger - TIC-TAC le temps qui ricane !

Dans le cadre de la 8ème Biennale du Patrimoine Horloger, le samedi 3 novembre, « Cirque • Théâtre Onirique » a présenté son spectacle décalé, intégrant divers personnages clés et pièces maitresses des collections du musée.

Contes Les horloges font leur révolution

Le mercredi 5 décembre, les conteuses de la Louvrée ont présenté des contes pour enfants.
Les horloges d'un petit village se révoltent contre leur vieux roi sévère et un peu vieillot. Elles veulent pouvoir donner chacune leur heure et sonner quand bon leur semble… Bref, se sentir libres… Elles vivront des aventures et retrouveront le plaisir de vivre harmonieusement ensemble.

Promotion et publicité

Nous avons pu compter sur la collaboration de M. Jean-Pierre Duvanel, membre du Comité, pour assurer, dans la mesure des moyens à disposition, la promotion de notre Musée.

L'année 2018 a été riche en événements de sorte que notre programme a été couvert par différentes actions promotionnelles.

Communication : les médias sociaux

Les médias sociaux, par leur importance grandissante en matière de diffusion de l'information dans l'environnement virtuel actuel, revêtent une importance cruciale pour les musées, à la fois en terme de communication, de promotion et de médiation. Par ailleurs, détenteurs d'une expertise et d'un patrimoine culturel important, notre musée peut enrichir considérablement la communauté numérique liée au domaine de l'horlogerie.
Dès le début de l'année 2018, nous avons mis un soin particulier à redynamiser notre compte *Facebook* « **Samuel Dubois »**, ainsi que notre page « **Musée d'horlogerie du Locle »**.
Dans le même ordre d'idée, nous avons créé un compte *Instagram* « **chateaudesmonts** ».

Facebook

Facebook est le média idéal pour atteindre autant d'utilisateurs différents que possible, et permet la promotion spécifique pour des groupes cibles.
Avec Facebook nous visons 3 axes principaux :

- ⇨ **Communication** ; expositions, événements
- ⇨ **Informations spécialisées** ; articles dédiés à des objets de la collection du MHL

⇨ **Interaction ;** création d'une communauté virtuelle liée au Musée

En chiffre, pour 2018 :

- **28 publications**. Pour une portée de plus de 23000 personnes, 3241 interactions
- **9 événements**. 6'100 personnes touchées. 113 réponses aux événements.
- Publication **de 4 articles**. Pendule aux 3 Parques. Horloge à Foliot. Clepsydre ou horloge à eau. Le Nil et le calendrier agricole égyptien.
- Le compte de Samuel Dubois a **400 amis,** contre 8 en août 2017.
- **602 personnes suivent la page** du Musée d'horlogerie du Locle.
- Sur les personnes qui aiment notre page, **25% ont entre 35 et 44 ans**, 22 % ont entre 25 et 34 ans, et 21 % ont entre 45 et 54 ans.
- Ce public est composé de **51 % d'hommes** et **49 % de femmes.**

Notre constat :

Positif :

Un grand nombre de personnes voient nos publications et nous observons un pic d'activités lors des expositions (« Rêve en trois temps » et « Formation & Excellence »).

Personne ne s'est désinscrit de la page, il n'y a pas de messages négatifs.

Négatif :

Peu d'interactivité ! Beaucoup de consultations, mais peu d'interactions (réactions, commentaires et partages) → à développer

Instagram

Avec Instagram nous pratiquons une communication basée sur l'image et la vidéo, et nous nous adressons à une communauté plus jeune, de même qu'aux professionnels du monde de l'horlogerie. Chaque photo que nous postons contribue à la promotion de notre Musée par le bouche à oreille.
Notre compte Instagram « chateaudesmonts » a été créé le 8 juin 2018.

En chiffre au 31.12.2018 : 25 publications – 108 abonnés – 72 abonnements – 287 like.

Voyagistes et tour-operators

En automne 2018, une invitation est lancée à plus de 700 agences de voyages – autocaristes et tour-operator de Suisse allemande, Suisse romande et du Tessin.

Le musée d'horlogerie leur a proposé une visite guidée gratuite, respectivement en allemand, français ou italien, ainsi qu'une collation de bienvenue.

Malheureusement peu d'agences ont répondu favorablement à notre invitation. Cette opération a néanmoins permis de créer des contacts et de faire la promotion de notre musée au sein de ces professionnels spécialisés dans les transports de personnes en autocar et souvent fournisseurs d'offres de voyages pour les groupes.

Le public du Musée d'horlogerie

Fréquentation

La fréquentation pour l'année 2018 se chiffre à 8089 visiteurs.

Entrées payantes individuelles & familles	1943
Entrées payantes groupes	754
Entrées liées à une offre touristique ou culturelle	1692
Entrées gratuites	1257
Entrées gratuites : écoles, parascolaires & enfants < 10 ans	609
Événements – manifestations amis – conférences - vernissages	1834
Total	**8089**

Par rapport à la fréquentation enregistrée en 2017 (7123), nous observons pour 2018 une augmentation de 966 entrées, soit 11.94 %.

Provenance de nos visiteurs

Entrées avec provenance	6879
Entrées sans provenance	1210
Entrées total	**8089**

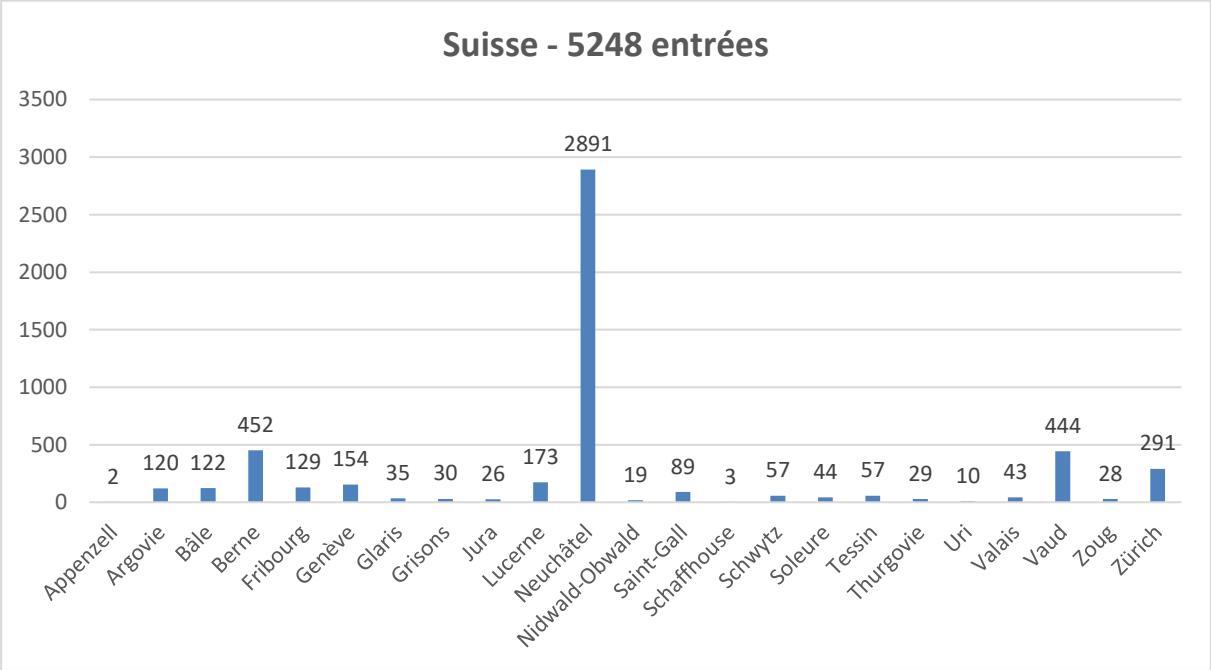

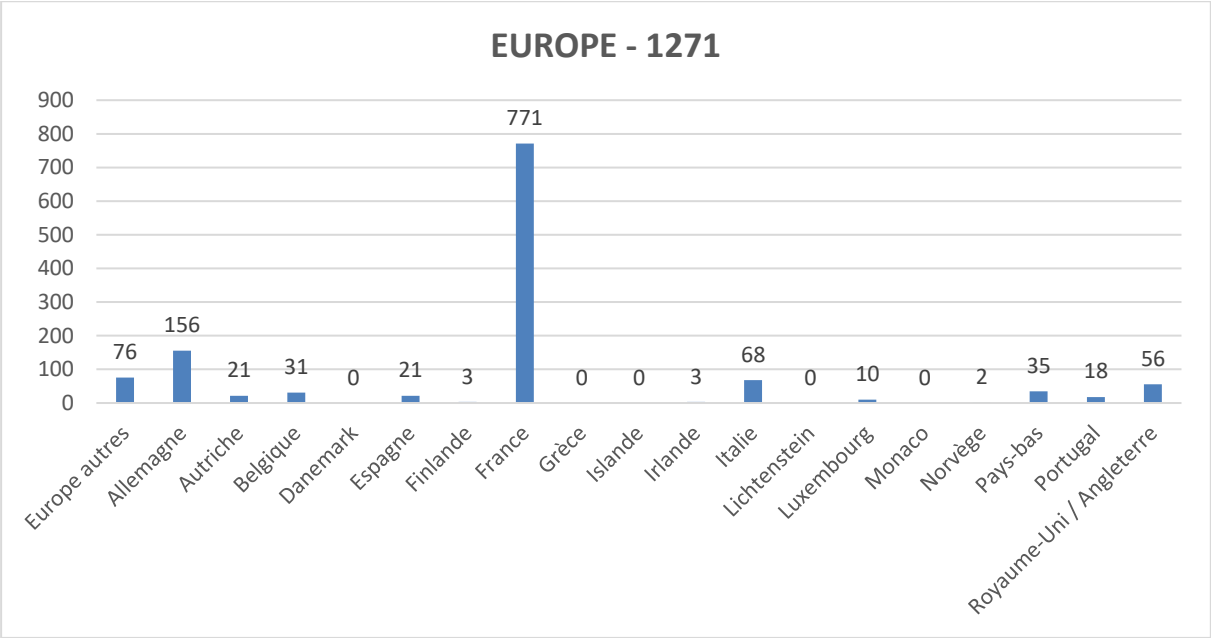

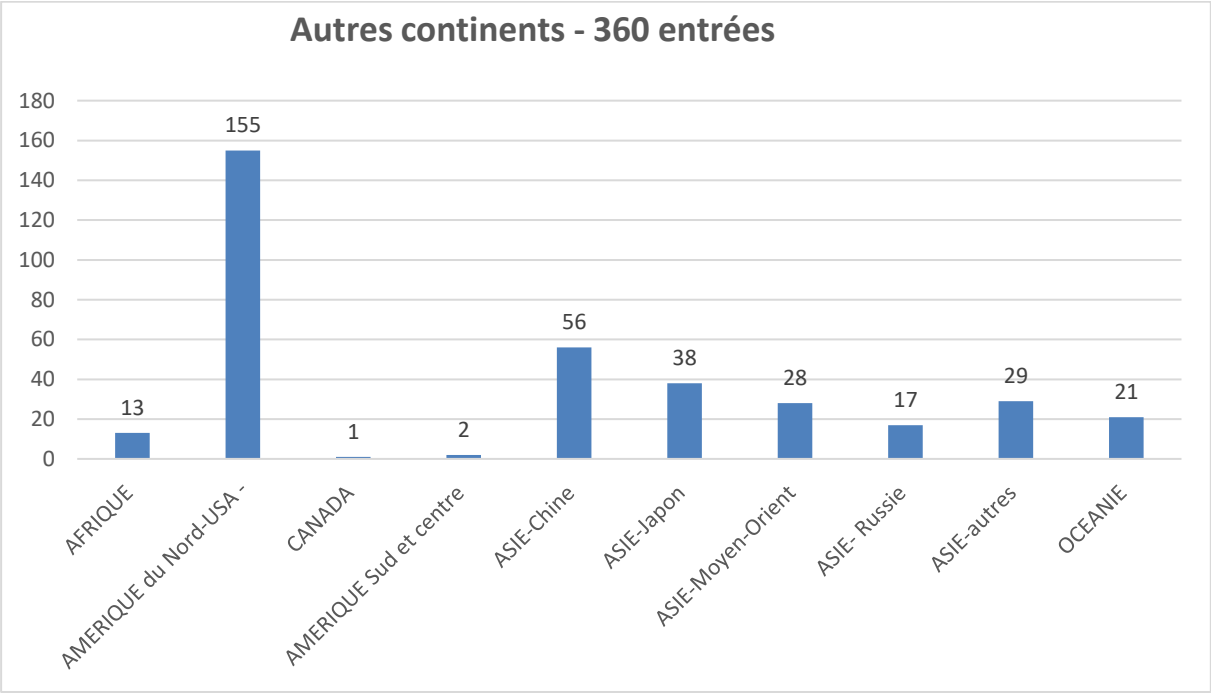

Visites guidées : 70 visites guidées ont été organisées.

Jeune public

Pour accompagner notre politique de médiation culturelle et de diversification des publics, des activités destinées au jeune public ont été créées et sont dorénavant à disposition et adaptées à chacun des différents groupes cibles

⇨ **Parascolaires** : activités ludiques proposées aux parascolaires du Locle. Pour les 4-10 ans. Un fil rouge est fourni aux accompagnant-e-s pour qu'ils puissent faire les activités de façon autonome, par petits groupes

⇨ **Familles :** un jeu « cherche et trouve » et un « cahier d'activités » permet de découvrir le château en famille et de façon ludique tout en s'amusant. La version allemande du « cahier d'activités » est en cours d'élaboration.

⇨ **Médiation scolaire** : offre éducative pour les 3 cycles de la scolarité obligatoire. Constitution d'une documentation pédagogique en phase avec le Plan d'Etude Romand PER et les Moyens d'enseignements Romands (MER). Permet un travail en classe avant et après la visite du Musées, et une visite autonome sur place.

⇨ **Accueil des classes par degré** : offres ludiques adaptées au degré scolaire pour la semaine du patrimoine (9e Harmos) et pour les d'activités culturelles et sportives (3e et 4e Harmos).

GaM – Générations au musée

« GaM – générations au musée » est une initiative du Pour-cent culturel Migros visant à encourager les rencontres intergénérationnelles dans les musées (www.generations-au-musee.ch).

Lors d'une rencontre GaM, des personnes de générations ou de milieux différents se rencontrent au musée. Ils échangent, dialoguent, apprennent à se connaître et laissent libre cours à leur imagination à travers les collections. Chaque musée est libre d'organiser son propre événement GaM.
Au Musée d'horlogerie, un événement GaM a rassemblé le 3 février 2018 les enfants du **groupe scout Tichodrome** et les **membres du Comité du musée.** Ensemble, ils ont inventé et partagé les histoires des vénérables pièces de la collection de notre musée, qui font tant rêver.

Offres touristiques et culturelles

20 ans 100 francs : l'abo culture pour les jeunes entre 0 et 21 ans.

Avantages Jeunes : la carte Avantage Jeunes propose de nombreuses réductions et gratuités pour la culture, les loisirs et la vie quotidiennes des jeunes en Franche-Comté et dans le Jura et Jura-Bernois en Suisse.

Carte des Musées neuchâtelois : la carte des musées neuchâtelois permet de visiter librement toutes les expositions permanentes ou temporaires des musées affiliées au GMN - Groupement des Musées Neuchâtelois

Carte Vacances : pour les 12-17 ans. Un projet du service de la jeunesse, collaboration entre les villes de la Chaux-de-Fonds et du Locle. Pour la modique somme de Fr. 25.- cette carte permet aux jeunes de profiter de nombreuses offres de culturelles et sportives dans le Haut du canton.

NTC-Neuchâtel Tourist Card : chaque visiteur séjournant au minimum une nuit dans un établissement hôtelier ou parahôtelier du canton de Neuchâtel bénéficie gratuitement d'une entrée dans 25 musées du canton.

L'Orlogeur : les chemins de la Contrebande Franco-Suisse. Petite randonnée touristique destinée à un public familial.

Pass Emotions : pass culturel romand, plus de 40 événements et des offres culturelles à vivre à deux pour le prix d'un.

Passeport Musée Suisse : permet l'entrée dans tous les Musée partenaires de Suisse.

Le Sac - la Surprise Culturelle : projet lancé par Quartier Général, centre d'art contemporain de la Chaux-de-Fonds, pour valoriser la vie culturelle du canton et soutenir les artistes locaux.

Raiffeisen : entrées financées par la Banque Raiffeisen pour tous les sociétaires Raiffeisen.

La Route de la Mesure du Temps : réductions pour les 5 musées d'horlogerie situés sur la route entre Besançon et La Chaux-de-Fonds (Musée du Temps, Besançon - Musée d'horlogerie au Château Pertusier, Morteau - Musée de la montre, Villers-le-Lac - Musée d'horlogerie du Locle - Musée international d'horlogerie, La Chaux-de-Fonds).

STS Swiss Travel System : titre de transport pour visiteurs étrangers. Comprend un accès aux Musées partenaires du Passeport Musée Suisse.

VMS/AMS-Association des Musées Suisses : notre musée est membre de cette association et offre la gratuité aux personnes détentrices de la carte de membre.

Collaboration avec le Musée international d'horlogerie MIH- MHL : Le partenariat mis au point entre les deux Musées, consistant à accorder une réduction dans le second, sur présentation du billet du 1er musée visité, a été reconduit cette année.

Atelier de restauration

Dans l'atelier de restauration du Musée, M. Gérard Vouga, assure l'entretien courant des pendules exposées et restaure différentes pièces de nos collections.

En 2018, dans le cadre du projet *Automates & Merveilles*, il a activement participé à la restauration de la pendule à oiseau chantant de Pierre Jaquet-Droz appartenant au Musée d'horlogerie du Locle.
Notre musée continue en outre de mettre des pièces à disposition pour les élèves techniciens de la filière en complication et restauration horlogères du CIFOM au Locle. Ces pièces sont restaurées sous le contrôle de leurs professeurs, Messieurs Pascal Landwerlin et Gérard Vouga.

Prêts de pièces de la collection

CIFOM, Le Locle
pour travail de diplôme de deux élèves, 2 pendules neuchâteloises « Grande sonnerie », 19ème s.

Audemars Piguet (Renaud & Papi), Le Locle
pour travail de diplôme d'un élève du CIFOM, en formation dans cette entreprise, une pendule murale française en bronze, 18ème s.

Raul Pagès Watches, Les Brenets
pour restauration, 2 montres de poche compliquées, 20ème s.

Walter Dahler, atelier de restauration pour instruments de musique mécanique, Bözberg
pour restauration, automate contemporain représentant Jacques Frédéric Houriet, horloger loclois (cet automate, qui peut être actionné par le public, fait partie de l'exposition permanente du musée)

MIH - Musée international d'horlogerie de La Chaux-de-Fonds, et MAHN - Musée d'art et d'histoire de Neuchâtel
pour exposition, pendule Jaquet-Droz à oiseau chanteur (suite à la restauration dans le cadre du projet de l'*Association Automates & Merveilles*)

CIFOM, Le Locle
pour reconstruction à l'identique par des élèves, une chaîne du mouvement de la pendule Jaquet-Droz à oiseau chanteur (restauration mentionnée ci-dessus)

NMB – Neues Museum Bienne
pour exposition, une montre révolutionnaire du 18ème s., et un étalon de fréquence Oscilloquartz (maser à hydrogène)

En outre, le MIH nous a prêté un quartz taillé et un composant Barreau B21 du CEH (1968) pour l'exposition « Formation et Excellence » à l'Ancienne Poste.
6 pièces des collections du Musée d'horlogerie du Locle se trouvent également dans cette exposition.

Dons et Achats

Soutien de la Fondation de famille Sandoz-Landolt

Le don annuel très généreux de la Fondation de famille Sandoz a été reconduit. Ce soutien permet d'assurer la plus importante partie du salaire de l'archiviste.

Dons et achats 2018

Les pièces de collection reçues des généreux donateurs ainsi que celles achetées grâce au soutien des Amis du Musée d'horlogerie du Locle, durant l'année 2018, ont été présentées et exposées en décembre à l'occasion de la Soirée de Noël des Amis.

Dons

- 1 Morbier avec cadran marqué « Sagnol Momplot à Montfaucon » (en France), sans cabinet, vers 1850-1880, sonnerie des heures et ½ avec répétition des heures. - 1 Petite pendule à poser en marbre noir « A. Golay-Leresche à Genève », vers 1850, mouvement de Paris, sonnerie des heures et ½, bronze représentant une nativité. - 1 Horloge en fer d'Allemagne, à poser, vers 1740, mouvement avec pendule « queue de vache », sonnerie, cadran avec un index en laiton et un tour en cuivre formé d'une plaque ornée. - 1 Horloge en fer d'Allemagne, à suspendre, vers 1740, mouvement avec pendule « queue de vache », sonnerie et réveil, cadran avec un index en cuivre et un tour en laiton formé d'une plaque ornée. - 1 Pendule à poser viennoise, sonnerie des heures et ½, cabinet avec 4 petites colonnes et décors « faux bronze » en bois (un aigle bicéphale surmonte le cadran, un cygne avec feuillage en arabesque de chaque côté). - 1 Petite pendule d'alcôve « Gudin à Paris », à suspendre, style Régence (transition Louis XIV-Louis XV), vers 1730-1750, décors Boulle, sonnerie à la demande (dite muette) sur 3 cloches : la répétition à tirage sonne les heures et les quarts.	M. Patrick Hüsler, (en héritage de sa mère), Lausanne
- 1 horloge anglaise avec inscription « Tempus fugit » sur le fronton (sans cabinet). - 1 Régulateur suisse avec dame Helvetia "soutenant" de son bras le gong de la sonnerie.	M. Michel Suchet, Moutier
Ensemble de pendulettes Luxor, 1980-2000, Fonds ZENITH-Luxor, mouvements mécaniques et quartz. Le don comprend **128** pièces.	Zenith, Le Locle
1 montre-bracelet « Mirexal », sans bracelet, mouvement électronique à balancier-spiral Golay 7723FB µ-Quartz (micro-quartz), 1972. Le balancier est stabilisé par un circuit électronique à quartz avec puce électronique américaine « RCA ». Mouvement développé par Bernard Golay S.A., Lausanne, Record Watch S.A., Tramelan et Les Fabriques d'Assortiments Réunies, Le Locle en coopération avec RCA, USA qui a produit la puce électronique. Mirexal était une marque de la Migros. Corum a sorti un modèle avec une boîte or.	M. François Aubert, Le Locle
1 montre de poche « Gribelin à Paris », fin du 17ème s., montée dans un petit cabinet de pendulette en marqueterie Boulle.	Mme Charlotte Sonntag, Vienne
1 éclaté du mouvement Tissot « Swissmatic ». Mouvement fabriqué par ETA SA, similaire au Swatch Sistem51 mais avec quelques différences et adapté pour Tissot.	Tissot SA, Le Locle
1 médaille commémorative célébrant le 200ème anniversaire de la mort de Daniel JeanRichard.	Mme Arlette Sturzenegger, La Chaux-de-Fonds

- 1 montre-bracelet Tissot « Automatic », sans bracelet, avec jour et quantième, vers 1980. - 1 montre-bracelet Swatch « Pager » de 1993.	M. Klaus Haberlandt, Hamburg
1 livre « Audemars Piguet 20th Century Complicated Wristwatches ».	Patrimoine Audemars Piguet SA, Le Brassus
1 livre « Mido 100 years ».	Mido SA, Le Locle

Achat des Amis

1 Montre de poche en or, signée Frédéric William Dubois (1811-1869), Le Locle, vers 1840-1860. F.-W. Dubois était le petit-fils de Samuel Dubois qui avait fait construire le Château des Monts. Frédéric-William était un horloger de talent, expert en horloges de précision. Il a aussi dirigé une société inspirée par le fouriérisme, « l'Association ouvrière », et signe une partie de sa production horlogère de ce nom.
- Ensemble de 6 montres de poche Zenith en argent, fin 19ème s. - 1ère moitié du 20e s. - 3 chaînes de montre en argent, 3 boites de montre en argent réalisées par Huguenin Frères au Locle pour Zenith, et un ensemble de 10 livres sur le réglage des montres.
1 Chronomètre de bord signé « Ecole d'horlogerie Le Locle », dans son coffret, monté sur cardan, calibre 5011 de Zenith, vers 1970. A probablement passé par l'Observatoire de Neuchâtel dans le but d'y recevoir un Bulletin d'observation.
1 Montre-bracelet « école » signée « Ecole Technique Le Locle », 2018, édition de 150 pièces en acier pour le 150ème anniversaire de l'Ecole d'horlogerie du Locle, calibre ETA 6498-1, réserve de marche 46 heures, remontage manuel. Conçue et construite à l'école en partenariat avec l'industrie.
1 Montre-bracelet chronographe Graham « Chronofighter », édition limitée « Overlord » en 250 exemplaires pour commémorer les 60 ans de l'opération Overlord, mouvement automatique, calibre G1722, certifié chronomètre (COSC), 2004.
1 Montre-bracelet Ulysse Nardin « Ulysse Anchor Tourbillon », tourbillon volant, mouvement mécanique manuel, calibre UN-178, échappement en silicium « force constante » (Constant Ulysse Anchor Escapement), réserve de marche 7 jours, cadran en émail grand feu, boîte or gris, édition limitée 18 pièces, 2017. Grand Prix de Genève 2015 dans la catégorie Tourbillon.
1 Montre-bracelet Ulysse Nardin « Moonstruck », mouvement automatique, calibre UN-106, indications de l'emplacement du Soleil et de la Lune par rapport à la Terre, des phases de lune, des marées, et de la date, boîte or rose, édition limitée 500 pièces, 2016.
1 Montre-bracelet Ulysse Nardin « Freak 1 », Tourbillon Carrousel, mouvement mécanique manuel, calibre UN-01, oscillations 21'600/h, réserve de marche 7 jours, boîte en or rose. Première mondiale d'une montre équipée d'un échappement en silicium en septembre 2000. Le silicium, matériau 4 fois plus léger que l'acier, permet de réduire les pertes énergétiques dans l'échappement. L'échappement est un « Dual Direct », une invention de Ludwig Oechslin, tout comme le « Tourbillon Carrousel 7 jours » de la Freak. Montre sans aiguille, cadran, ou couronne : la Freak indique le temps par la rotation de son mouvement. Le remontage du mouvement se fait en tournant le fond de la boîte.

Fondation Jeanmaire

Le 4 juin 2018, le Conseil de Fondation a tenu séance à l'hôtel de ville du Locle. Le PV de la dernière séance ainsi que le rapport de gestion ont été acceptés à l'unanimité.

Association des Amis du Musée

L'Association des Amis du Musée est présidée par M. Jean-Bernard Aellen. Ce dernier a annoncé son départ de la présidence pour la fin de l'année 2018. La Présidence des Amis est assurée par M. Gérard Triponez.

Les cotisations sont destinées principalement à l'achat de pièces et à leur mise en valeur.
L'Association des Amis du Musée d'horlogerie du Locle – Château des Monts se compose à fin 2018 de 535 membres individuels, 24 membres collectifs et 15 membres soutiens.

Soirée d'été

La soirée d'été des Amis du musée a eu lieu le samedi 23 juin 2018. Le beau temps a été de la partie et les membres ont pu assister dans le parc du musée à une deuxième représentation du spectacle décalé de l'école Cirque • Théâtre Onirique, « TIC-TAC le temps qui ricane ! », intégrant divers personnages clés et pièces maitresses des collections du Château de Monts.

À pas contés

Organisée conjointement avec les Associations des Amis du Musée d'horlogerie du Locle et du Musée international de La Chaux-de-Fonds (MIH), ainsi que le Musée de la Montre de Villers-le-Lac (France), cette traditionnelle balade s'est déroulée le 25 août 2018 en suivant les traces de Daniel JeanRichard au Locle.
La promenade a débuté devant la statue érigée au sud de l'Ancienne Poste et s'est poursuivie en plusieurs lieux emblématiques du patrimoine Loclois, sans oublier la ferme de Jolimont et le Musée d'horlogerie.
Deux comédiens, Philippe Vuilleumier et Raymond Pouchon, ont emmené les membres des Amis présents à travers cette quête de souvenirs.

Soirée de Noël

La soirée d'hiver des Amis a eu lieu le 12 décembre 2018. Près de 90 personnes y ont assisté.

Conclusion et remerciements

En résumé, l'importante activité muséale 2018 du Musée d'horlogerie du Locle, variée dans ses thèmes, et suivie par un public fidèle se conclut positivement.

Les offres proposées pour l'année 2018 par le Château des Monts, alliant culture populaire aux événements artistiques et techniques pointus, montrent que les visiteurs de la région, de la Suisse et de l'étranger continuent d'avoir, comme ils l'ont toujours eu, un besoin de se nourrir d'événements culturels qui sont autant de sources d'échanges et de rencontres.

Par ailleurs, les nombreux contacts avec les différents acteurs culturels ou industriels, les institutions muséales et fondations ont permis d'illustrer la richesse des collections du Musée d'horlogerie du Locle. Elles ont, par ce biais, promu et renforcé tant l'image du Château des Monts que de la Ville du Locle ; développer, à n'en point douter, les liens, anciens et nouvellement créés, entre les partenaires privilégiés et le Musée. Par ces actions, nous avons trouvé un terrain propice à mieux faire connaître notre institution dans les domaines spécialisés ou non en y faisant une promotion active.

Nous exprimons nos remerciements à toute l'équipe du Musée d'horlogerie du Locle, aux membres bénévoles du Comité pour leur engagement constant au sein du musée et aux nombreux donateurs et mécènes.

Nous réitérons nos vifs remerciements à l'ensemble des membres du Conseil communal et du Conseil général pour leur soutien important accordé au Musée d'horlogerie du Locle – Château des Monts.

MUSÉE DES BEAUX-ARTS

Le Musée

Le MBAL est une institution artistique qui a su se faire une place dans le paysage muséal suisse et international. La programmation est suivie avec attention par un public toujours plus diversifié, venu non seulement des montagnes neuchâteloises et du Canton de Neuchâtel, mais également des principales villes romandes et alémaniques. Le musée occupe une place sur la carte des musées d'art de Suisse en raison de la qualité des expositions qui est saluée tant par les professionnels, les médias que le grand public. Le MBAL expose des artistes d'origine suisse et internationale, à mi-carrière ou émergents. Au cours de l'année 2018, le MBAL a organisé ainsi 9 expositions, dont la 9e édition de la Triennale de l'art imprimé contemporain, accompagnées par une riche programmation culturelle et événementielle, et a accueilli près de 7'871 visiteurs. En 2018, la communauté en ligne n'a cessé d'augmenter, comptabilisant plus de 3'100 abonnés à Instagram et plus de 1'800 à Facebook, ainsi que 1'530 à notre newsletter. Le MBAL a rayonné grâce à une couverture médiatique importante au Locle, dans le Canton de Neuchâtel, en Suisse et à l'étranger. Le MBAL est suivi avec attention par les médias neuchâtelois (30%), les médias romands (60%) et étrangers (10%). À noter que la RTS est venue à 4 reprises au MBAL en 2018. L'exposition Alex Prager *Silver Lake Drive*, entièrement produite par le MBAL, a été montrée à Londres en été 2018 et sera présentée en 2019 dans plusieurs grandes villes européennes, comme Moscou, Milan ou encore Amsterdam.

En plus d'organiser des visites guidées offertes gratuitement aux visiteurs, le MBAL développe un programme destiné à un public toujours plus varié. Des ateliers créatifs pour adultes et studios photo sont organisés de manière régulière afin d'inviter le public à une expérience artistique inédite. Depuis 2017, le musée organise des brunchs famille qui permettent aux enfants de suivre un atelier avec notre médiatrice pendant que les parents se régalent au café du musée. Grâce au succès rencontré, ces brunchs ont été reconduits durant chaque nouveau cycle d'expositions en 2018. Le MBAL poursuit également sa volonté d'accueillir les élèves et étudiants de la région. En 2018, 61 classes du Locle et du Canton de Neuchâtel ont visité les expositions du MBAL et suivi nos ateliers créatifs. 1'167 enfants et adolescents ont ainsi passé la porte du musée et sont repartis avec enthousiasme.

Expositions

En 2018, dans sa volonté d'offrir des expositions consacrées tant à des artistes reconnus sur la scène internationale que des créateurs émergents, le MBAL a réuni des œuvres variées d'artistes suisses et étrangers de toutes les générations :

Jusqu'au 28 janvier 2018
Georg Baselitz – Gravures 1997 – 2017
Jungjin Lee – Echo
Camille Scherrer – Dings & Floats

18 février – 27 mai 2018
Todd Hido – In the Vicinity of Narrative
Le MBAL présente la première exposition en Suisse de l'un des photographes américains les plus admirés et influents de sa génération, Todd Hido (1968). *In the Vicinity of Narrative* révèle une œuvre éminemment cinématographique, aux images aussi magnétiques qu'étranges. Des maisons vues de l'extérieur, des intérieurs laissés à l'abandon, des paysages embués pris à travers le pare-brise de sa voiture, des personnages féminins photographiés dans des chambres de motels, les photographies de Hido sont tels des plans fixes tirés de films que le spectateur doit imaginer ou des amorces de scénarios qu'un David Lynch pourrait développer. Devant l'œuvre de Hido, il y a toujours une inquiétude sourde, une sensation de vacuité et une forme de mélancolie sans objet. Passionné de livres de photographie, l'artiste a publié plus d'une dizaine d'ouvrages à ce jour. L'exposition réunit dans un accrochage inédit plusieurs séries distinctes tout en dévoilant la méthode de travail du photographe qui crée ici une nouvelle narration à partir de ses images.

L'exposition est réalisée en collaboration avec Alex Daniels Reflex Gallery, Amsterdam.
18 février – 27 mai 2018
Garry Winogrand – Women are Beautiful

En 1975, Garry Winogrand (1928-1984), considéré comme l'un des plus grands photographes du 20e siècle, publie *Women are Beautiful*. Photographe documentaire travaillant notamment pour les magazines *Fortune* et *LIFE*, Winogrand a observé durant toute sa carrière la vie américaine. Son terrain favori était New York, sa ville d'origine. La cacophonie de la rue attirait tout particulièrement l'œil du photographe. Son style de photographie instantanée révèle ainsi l'agitation de la rue des années 1960-1970. Winogrand aimait par-dessus tout diriger son objectif sur les femmes – toujours anonymes – qu'il croisait au hasard, lors de ses sorties, au parc, dans des magasins, en soirées ou dans différentes manifestations politiques, autant d'arrière-plans qui en disent long sur une société vivant une période de transition avec la révolution sexuelle et la montée du féminisme. Photographe prolifique, Winogrand a laissé plus de 6500 pellicules de films (250'000 images) pour la plupart restées non développées. Son œuvre, qui a fait l'objet de nombreuses expositions, montre son obsession pour la figure féminine qu'il photographiait de façon compulsive.

L'exposition, produite par diChroma photography (Madrid), comprend les 85 photographies parues dans le livre publié en 1975 par la Light Gallery de New York, qui consacra une exposition à Winogrand. Le portfolio provient de la collection Lola Garrido.

18 février – 27 mai 2018
Thibault Brunet – Territoires circonscrits
Le travail de Thibault Brunet (1982) s'inscrit dans la photographie de paysage, en particulier dans la tradition des grandes enquêtes photographiques des 19e et 20e siècles. Pourtant l'artiste n'a jamais possédé d'appareil photographique traditionnel. Comme l'ont montré ses précédents travaux, il excelle dans le monde virtuel. *Territoires circonscrits*, sa dernière série, présente cette fois de vrais lieux. Muni d'un scanner 3D mis à sa disposition par la firme Leica Geosystems, l'artiste enregistre l'environnement à 360 degrés. L'appareil de pointe utilisé par l'artiste restitue l'espace en un nuage de points proche de la modélisation virtuelle. Pourtant, il s'agit bien de lieux réels que l'artiste dévoile sous plusieurs angles. La mise en mouvement des images tridimensionnelles permet au visiteur de « traverser » littéralement les paysages figés. Le résultat, plus proche du dessin que de la photographie, annonce la représentation du paysage de demain.

L'exposition a reçu le soutien de l'Institut français. Une interview de l'artiste paraît dans la série « Pouvez-vous nous parler… », publiée trois fois par an par le MBAL.

18 février – 27 mai 2018
Guy Oberson – Naked Clothes : After Arbus and Mapplethorpe
Les œuvres de Guy Oberson (1960) ne se regardent pas d'un œil distrait. Une force s'en dégage qui oblige le visiteur à s'attarder. Peu à peu la vue parvient à en discerner les formes comme lorsque, dans le noir, elle s'habitue à l'obscurité. Peintre et dessinateur, l'artiste suisse a une préférence pour la pierre noire et il n'est pas rare qu'il prenne pour modèle des photographies prises par lui-même ou tirées de la presse. Ici Oberson puise son inspiration dans l'œuvre des célèbres photographes américains Diane Arbus et Robert Mapplethorpe. Ses dessins et ses peintures sont tels une mise à nu – une plongée dans l'intimité d'êtres que l'artiste révèle au travers de leurs habillements, de leurs apparats ou de leurs lieux de vie intimes.

Naked Clothes est réalisée en collaboration avec la Galerie C, Neuchâtel.

Afin de prolonger l'expérience artistique au-delà du musée, le MBAL édite chaque année une œuvre d'un artiste suisse. L'édition 2018 consiste en deux gravures à la pointe sèche de Guy Oberson, tirées à 20 exemplaires par l'atelier Raynald Métraux.

17 juin – 14 octobre 2018
Art imprimé – Triennale 2018
Largement présente dans les collections, la gravure fait partie de l'ADN du MBAL. Résolument tourné vers la diversité du champ de l'art imprimé contemporain et des nouveaux territoires de la création, le musée s'intéresse dans cette exposition aux ateliers d'impression et éditeurs. En effet, c'est grâce au savoir-faire de ces lieux que nombre d'artistes ont l'occasion d'expérimenter de nouvelles techniques d'impression, de nouveaux supports, papiers et encres.

À l'occasion de la 9e édition de la Triennale de l'art imprimé contemporain, le MBAL a ainsi invité des imprimeurs/éditeurs internationaux à présenter une sélection d'œuvres réalisées par des artistes venus dans leurs ateliers : STPI – Creative Workshop & Gallery, établi depuis 2002 à Singapour, est un lieu unique en Asie qui permet à ses artistes de mener de riches expérimentations autour de l'impression et du papier. Niels Borch Jensen, qui a fondé Borch Editions à Copenhague en 1979, est considéré comme l'un des plus grands producteurs et éditeurs en art graphique et travaille avec des artistes de renommée mondiale. Enfin, l'atelier Crown Point Press, ouvert en 1962 à San Francisco, offre la possibilité aux artistes de graver les plaques et travailler les encres dans des conditions exceptionnelles.

La Triennale est également l'occasion de rappeler le fort intérêt que la Suisse porte à l'art imprimé. Une salle est consacrée à la Société Suisse de Gravure, dont on célèbre le centenaire en 2018. Enfin, souhaitant montrer les recherches autour des nouvelles technologies graphiques, une double carte blanche est offerte au Center for Future Publishing, fondé par le designer Demian Conrad en 2017, et abrité par la Haute école d'art et de design de Genève, ainsi qu'à l'artiste américaine Penelope Umbrico invitée par le MBAL à expérimenter dans ce laboratoire unique en son genre. Pour compléter cet état des lieux célébrant l'art imprimé contemporain, le musée présente une sélection de sa collection d'estampes et produit une édition limitée réalisée par la graphiste Anette Lenz.

L'exposition a reçu le soutien de la Loterie Romande, la ville du Locle, la Société des beaux-arts et du musée du Locle, la Fondation Bonhôte pour l'art contemporain, la Fondation de Famille Sandoz, Swiss Life, la Fondation Erna et Curt Burgauer, la Dr. Georg und Josi Guggenheim-Stiftung et la Fondation Art en jeu. Une interview de Penelope Umbrico parait dans la série « Pouvez-vous nous parler… ».

3 novembre 2017 – 27 janvier 2019
Alex Prager – Silver Lake Drive
Le MBAL présente la première rétrospective de l'une des artistes les plus emblématiques de notre époque. Travaillant entre la photographie et le film, Alex Prager (États-Unis, 1979) développe depuis 10 ans une œuvre qui se distingue par son style inimitable. Ses mises en scène, qu'elles soient photographiées ou filmées, frappent par le soin méticuleux avec lesquelles elles sont réalisées. Hollywood n'est jamais loin pour cette artiste de Los Angeles, inspirée par le cinéma et la culture populaire. L'exposition, qui réunit ses séries les plus importantes, dévoile un univers qui allie drame, émotion et humour. Los Angeles sert à la fois d'inspiration et de toile de fond à ses compositions. On y voit des personnages féminins dans des scènes étranges, à l'atmosphère aussi intrigante que séduisante. Autodidacte, Alex Prager élabore tous ses projets dans des décors complexes, faisant souvent appel à des centaines de figurants afin de créer un véritable tableau vivant où chaque personnage, comme perdu dans ses propres pensées, apparaît avec la même netteté. Conçus avec un grand souci du détail, ces décors recréent différents lieux publics où l'artifice de la mise en scène est immanquablement trahi par la présence d'une figure féminine solitaire, déambulant dans la foule et isolée par une angoisse qui n'appartient qu'à elle. Cinq films complètent l'exposition. L'artiste qualifie ses installations cinématographiques immersives de « versions sensorielles intégrales » de ses photographies. À la fois reflet d'une époque et intemporel, cet univers esthétique immédiatement reconnaissable oscille entre fantastique et hyperréalisme, un univers où la frontière entre réalité et fiction, superficialité et profondeur reste floue.

L'exposition, produite par le MBAL, est organisée en collaboration avec la galerie Lehmann Maupin à New York. Elle est accompagnée d'un livre – paru en anglais aux éditions Thames & Hudson et en français aux éditions Textuel – qui revient sur la trajectoire brillante de cette artiste exposée dans les plus grands musées du monde.

3 novembre 2017 – 27 janvier 2019
Erik Madigan Heck – Old Future
À travers la série *Old Future*, le photographe américain Erik Madigan Heck (1983) explore dans ses images les intersections entre la photographie et la peinture tout en brouillant les genres, navigant entre mode, paysage et portrait. Parallèlement à des débuts fulgurants comme photographe de mode – il travaille notamment pour Harper's Bazaar, Vanity Fair ou le New York Times Magazine – Madigan Heck développe dès ses débuts un langage photographique singulier qui le mène rapidement à la reconnaissance dans le monde de l'art. Marqué par les peintres romantiques, impressionnistes et Nabis, l'artiste capture l'essence de la peinture à travers l'objectif de son appareil photographique et opte pour un traitement subtil des couleurs qu'il traite en aplat ou de manière « pointilliste », créant des images à

la fois oniriques et intemporelles. Ses commandes pour le monde de la mode constituent un terrain de jeu qui lui permet d'explorer les multiples voies créatives de son médium, la photographie, tout en faisant un clin d'œil aux peintres du 20e siècle qu'il admire.

L'exposition organisée par le MBAL, en collaboration avec la galerie Christophe Guye, à Zurich, est la première exposition muséale de Erik Madigan Heck. Un livre publié aux éditions Thames & Hudson accompagne l'exposition.

3 novembre 2017 – 27 janvier 2019
Avec l'installation de l'artiste Stéphane Dafflon (Suisse, 1972), le MBAL inaugure un nouveau cycle d'expositions semi-permanentes réalisées in situ. La fresque de Dafflon s'inscrit dans un programme de peintures murales commandées spécifiquement à des artistes suisses invités à répondre à l'architecture du lieu en créant une œuvre unique. *PM070* marque ainsi le début d'une série d'interventions qui investira les murs du café du musée – un espace visible depuis la rue, créant ainsi un lien avec l'espace public. Conçue sur ordinateur, puis transposée de l'écran au mur, *PM070* révèle une grille géométrique à la trame nette et précise. Connu pour ses œuvres au minimalisme abstrait et son rapport décomplexé à la couleur, Dafflon choisit ici d'alterner teintes chaudes et froides traitées en aplats. Cette palette chromatique subtile vibre et change selon la lumière du jour, créant des effets de profondeur.

L'artiste est représenté par la galerie Xippas à Genève et par la galerie Francesca Pia à Zurich.

3 novembre 2017 – 27 janvier 2019
Thomas Liu Le Lann – ShowDown
La Fondation BNP Paribas Suisse et la HEAD – Genève, Haute école d'art et de design, ont créé en 2012 les New Heads – Fondation BNP Paribas Art Awards. Ces prix récompensent chaque année deux jeunes diplômés par l'acquisition d'une œuvre qui intègre les collections de la Fondation BNP Paribas, et par la présentation de leur travail au Salon artgenève. Les lauréats sont également récompensés par une exposition personnelle dans une institution suisse, offrant ainsi à ces talents émergents un véritable coup de projecteur. Attentif aux recherches menées dans les différentes écoles d'art de Suisse romande, le MBAL collabore aux New Heads – Fondation BNP Paribas Art Awards 2018 en accueillant l'exposition de l'un des artistes primés. Intitulée *ShowDown*, l'installation du Français Thomas Liu Le Lann (1994) plonge le visiteur dans une fiction élaborée par l'artiste au cours de ses études. Il y met en scène de grandes peluches tout droit tirées d'un manga japonais ou encore de l'univers visuel de la K-pop sud-coréenne. Ces « soft-sculptures » en tissu, disposées à même le sol, évoquent une certaine lassitude et brouillent les codes en mêlant fétichisme, violence et robotique, à des références de la culture populaire plus édulcorées.

L'exposition est réalisée avec le soutien de la HEAD et de la Fondation BNP Paribas Suisse.

Arts vivants

Avec sa volonté de mélanger les disciplines artistiques et de créer des passerelles entre elles, le MBAL propose une programmation culturelle qui permet de diversifier les publics et de découvrir le musée sous un regard différent.

Concert – spectacle
Portrait de Ludmilla en Nina Simone
Dimanche 6 mai, 17h
Proche de l'entretien ou du documentaire, ce portrait musical de Nina Simone rend hommage à cette figure incontournable du jazz dont les morceaux font autant écho aux événements de sa vie qu'à ceux de son époque. Ce spectacle de David Lescot, a été produit par la Comédie de Caen-CDN Normandie et la Compagnie du Kaïros, en présence de Ludmilla Dados et David Lescot.

Tables rondes

La « grande table » est un rendez-vous organisé trois fois l'an par le musée, avec la collaboration de la Galerie C à Neuchâtel. Différents spécialistes sont invités à intervenir sur des sujets divers et variés, liés à la culture et au monde de l'art. Il s'agit ainsi d'une occasion pour le public de rencontrer des acteurs

culturels, de développer un réseau et de partager de nouvelles réflexions. Les discussions sont menées par Nathalie Herschdorfer et Christian Egger, directeur de la Galerie C.
La grande table – *L'art comme thérapie*
Dimanche 28 janvier, 11h
Pour cette première table ronde de l'année, le MBAL s'est intéressé aux bénéfices de l'art thérapie et à ses capacités à stimuler la créativité et l'observation chez les enfants, les adolescents et les adultes.

Avec la participation de :
Elisabetta Bergonzo, art-thérapeute en EMS et céramiste
Alain Klockenbring, enseignant à l'Ecole Rudolf Steiner de Lausanne
Teresa Maranzano, historienne de l'art et commissaire d'exposition, diplômée en Lettres et en Gestion culturelle
Michael Rampa, artiste

La grande table – *La figure féminine dans l'art : quel type d'héroïne ?*
Dimanche 22 avril, 11h
En période des différents rassemblements dénonçant les inégalités hommes/femmes et des multiples témoignages des victimes de harcèlement et de violences sexuels, le MBAL a invité des spécialistes de l'art et des images à faire part de leurs observations et confrontation aux stéréotypes de genre.

Avec la participation de :
Caroline Bernard, chercheuse et enseignante à Arles et Genève
Julie Enckell Julliard, historienne de l'art, responsable du développement culturel HEAD, Genève
Line Marquis, peintre
Senta Simond, photographe
Eva Saro, co-fondatrice de la fondation images et société, Genève

La grande table – *Interdit d'interdire ?*
Dimanche 14 octobre, 11h
D'un dessin d'Egon Schiele interdit dans les rues de Londres, d'une exposition de Balthus annulée au Folkwang Museum à Essen pour cause d'incitation à la pédophilie, au tableau *L'Origine du monde* de Gustave Courbet supprimé des réseaux sociaux, la censure s'immisce toujours plus dans nos sociétés. Que peuvent dénoncer et revendiquer les artistes ? Ont-ils tous les droits, bien que leurs œuvres n'enfreignent aucune loi ? Le MBAL a invité un panel de spécialistes à partager leurs histoires et à répondre ces interrogations.

Avec la participation de :
Anne Bisang, directrice artistique, Théâtre populaire romand (TPR) et Centre des arts vivants neuchâtelois, La Chaux-de-Fonds
Célia Clerc, juge cantonale, Tribunal cantonal neuchâtelois
Pierre Philippe Cadert, animateur-producteur de l'émission Vertigo
Xavier Gravend-Tirole, aumônier, EPFL (École polytechnique fédérale de Lausanne)

Ateliers jeune public

Crée ta propre exposition !
Découpage, pliage, collage et écriture… Les enfants créent leur propre exposition et racontent une histoire, à la manière de l'artiste Todd Hido.

Impressions – tampons
Les enfants découvrent que l'art ne résume pas uniquement à des pinceaux et de la peinture, et découvrent la variété des supports et des techniques possibles en créant des petits tableaux avec des tampons.

Brunch des familles
Pendant que les grands partagent un délicieux brunch, les petits de tout âge sont accueillis par notre médiatrice pour un moment de création artistique.

Ateliers pour adultes

Papiers découpés
Samedi 20 janvier de 13h à 17h
Ce cours d'initiation pour adultes proposait à nos visiteurs de plonger dans l'univers du papier découpé contemporain en compagnie de l'artiste Silvain Monney.

Origami : l'art du pliage japonais
Samedis 10 mars, 21 avril et 26 mai de 13h à 17h
Cet atelier invitait notre public adulte à s'initier et à se familiariser au monde de l'origami en compagnie de l'artiste Hazuki Sekine. Rencontrant un fort succès, cet atelier a été conduit à trois reprises.

Initiation à la linogravure
Samedis 18 août et 15 septembre de 13h à 17h
Ce cours a permis à nos visiteurs de découvrir et d'expérimenter la technique de la gravure sur linoléum en compagnie de l'artiste Amandine Bettinelli.

Couronnes de l'Avent
Dimanches 18 novembre et 9 décembre de 14h30 à 17h
Avant Noël, cet atelier proposait aux participants de réaliser leur propre couronne de l'Avent avec des fleurs séchées en compagnie des horticultrices de l'Apothèque du Jorat.

Autres événements

Nuit des Musées
Samedi 12 mai, 17h-minuit, entrée libre
Studio photo, 18h-22h
Dans le café du musée, le public est invité à se faire tirer le portrait par le photographe neuchâtelois Matthieu Spohn.

Journée internationale des Musées
Dimanche 13 mai, 11h-17h, entrée libre
Visite commentée des expositions, 14h30

Visites guidées

Visites publiques (offertes avec le billet d'entrée)
Dimanches 28 janvier, 25 février, 25 mars, 29 avril, 13 et 27 mai, 24 juin, 26 août, 16 septembre, 14 octobre, 11 novembre et 2 décembre 2018.

Café Boutique

Le café du musée propose une sélection de boissons bios et de tartes maison à déguster avant ou après la visite des expositions. En plus d'y accueillir les vernissages et « grandes tables » du musée, le café est un lieu qui permet d'organiser des événements ponctuels, publics ou privés. En 2018, trois brunchs ont été organisés, les dimanches 28 janvier, 22 avril et 14 octobre, à 12h, à la suite des tables rondes. Durant toute l'année, la boutique du MBAL propose, en plus des livres liés aux expositions, des objets de designers. L'accent est mis sur le savoir-faire suisse : les vases gravés du designer Tomas Kral (Lausanne), la papeterie de l'atelier-galerie La demoiselle (La Chaux-de-Fonds), les calendriers et semainiers de l'agence de graphisme SUPERO (La Chaux-de-Fonds), les bougeoirs en béton de l'atelier Plein d'histoires (Bienne), le sirop de thé artisanal et bio du duo Siroscope, Pierre et Leïla, (Colombier)… Les enfants ne sont pas oubliés avec les contes orignaux, écris et illustrés par le duo Plume et Pinceau alias Noémie et Jenay (Lausanne) ainsi que par les illustrations de l'artiste Albertine Mermet (Môtiers). Par ailleurs, la boutique genevoise Caillou shop associée au musée depuis 2015 propose une sélection d'articles.

Scolaires

Le programme destiné au jeune public est renforcé d'année en année. En 2018, 1167 enfants et adolescents et 61 classes du Locle et du Canton de Neuchâtel ont visité les expositions et pris part aux

ateliers créés pour l'occasion tandis que le projet de visites guidées menées par une classe locloise lancé en 2017 s'est poursuivi en 2018. Une classe a ainsi fait découvrir le musée et présenter les expositions en cours à ses camarades. Ce projet remporte un franc succès et les enseignants souhaitent pouvoir continuer l'expérience, car les échanges avec les élèves sont très riches. Cette offre de médiation sera à nouveau proposée en 2019, à travers un mandat proposé à Sara Terrier.

Journées des écoles au musée
Jeudi 26 avril, 14h-16h
La Commission pédagogique des Musées neuchâtelois, en collaboration avec le service de l'enseignement obligatoire, propose aux classes de 6ème année les *Journées des écoles au musée*. À cette occasion, le musée a proposé des visites guidées ludiques de ses expositions.

Projet *Les élèves vous guident au musée*
Jeudis 15mars et 20 décembre à 9h
Dimanche 25 mars à 11h
Le projet de visites guidées menées par des élèves mis sur pied par le MBAL à la rentrée 2017 s'est poursuivi en 2018. Le musée offre ainsi la possibilité à des enfants d'imaginer une visite guidée avant de se glisser dans la peau d'un guide et de présenter les expositions à leurs camarades et à leur famille.

Archives

La campagne de classement des archives qui avait débuté en 2012 a continué tout au long de l'année. Les archives comprennent des informations sur les collections du musée, l'histoire de la société ainsi que sur l'ensemble des expositions. Ce travail est réalisé par Sara Terrier et Charlotte Hillion, aidées en 2018 par Aline Crottaz, Amandine Sieber, Kalinka Janowski et Pauline Huillet, stagiaires.

Suite à la migration des données d'inventaire effectuée en 2016 sur le logiciel d'inventorisation MuseumPlus, le travail d'harmonisation des fiches d'inventaire débuté en 2017 s'est poursuivi tout au long de l'année 2018. Ce travail permet de pointer les lacunes ou incohérences qui peuvent apparaître lors de ce dépouillement.

Bibliothèque

Le fonds d'ouvrages continue à s'enrichir grâce aux différentes acquisitions réalisées par le musée, par le service d'échange de livres et de catalogues entre institutions et par les donations faites par des artistes au musée.

Publications

La série « Pouvez-nous nous parler… », lancée en 2016 et qui sort lors de chaque nouvelle période d'exposition, donne un éclairage inédit sur une œuvre à travers l'interview d'un artiste exposé par le musée. Les entretiens sont menés par l'écrivain et sociologue Joël Vacheron. Publiée sous la direction de Nathalie Herschdorfer, cette édition bilingue français-anglais est proposée aux visiteurs au prix de 2.- et est téléchargeable gratuitement sur le site internet du musée. En 2018, la publication était consacrée à Thibault Brunnet, puis à Penelope Umbrico.

Promotion et communication

À l'ère du tout numérique, le MBAL utilise les nombreux outils de communication liés à Internet. 1'530 personnes sont abonnées à notre newsletter et reçoivent de manière régulière les informations du musée. La communauté en ligne sur Instagram, Facebook et Twitter compte de plus en plus d'abonnés : plus de 3'100 sur Instagram et plus de 1'800 sur Facebook.

Chaque exposition est documentée par un photographe professionnel. Ces images sont ainsi utilisées tout au long de l'année dans de nombreux articles publiés dans la presse écrite et en ligne : Arcinfo, Accrochage, Le Temps, 24 heures, Sortir, Le Courrier, Le Matin Dimanche, Le Journal du Haut, Bilan.ch, AGEFI Magazine, etc. La télévision neuchâteloise Canal Alpha couvre chaque exposition. La RTS a également consacré plusieurs reportages au MBAL, notamment à l'exposition de la photographe Alex Prager. De plus, la programmation du musée est également couverte par la radio, en particulier la RTS et l'émission Vertigo.

Des insertions publicitaires dans *Le Temps*, *Payot Magazine*, le *Kunstbulletin*, le *Journal du Théâtre de Vidy* (Lausanne), ont complété cette promotion. Les expositions du MBAL ont également été annoncées dans les cinémas du Locle, de la Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel, ainsi que dans les newsletters à forte portée internationale *Photography-now* et *e-Flux*. Des campagnes d'affichage au Locle, La Chaux-de-Fonds, Neuchâtel, Genève et Lausanne sont organisées toute l'année, notamment avec la SGA et Neo Advertising.

Soutiens et partenaires

Le Musée des beaux-arts repose sur un financement public octroyé par la Ville du Locle et celui apporté par la Société des Beaux-Arts et du Musée, Le Locle, à l'origine de la fondation du musée en 1864, et propriétaire de la collection. En 2018, la Loterie Romande a apporté son soutien à l'ensemble de la programmation. A ce précieux soutien s'ajoutent les contributions de différentes fondations et entreprises privées : Fondation Bonhôte pour l'art contemporain, Fondation de Famille Sandoz, Swiss Life, Zenith, Fondation Erna et Curt Burgauer, Dr. Georg und Josi Guggenheim-Stiftung, Fondation Art en jeu, Institut français, Fondation BNP Paribas Suisse, Fondation Alfred Richterich. Le canton de Neuchâtel soutient le programme de médiation destiné aux scolaires. Le programme destiné aux familles et enfants est soutenu par Clientis-Caisse d'Epargne CEC.

La collection

Acquisitions

Achat de la Ville du Locle
Alex Prager, *Angelino Heights*, 2018
John Chiara, *24th at Carolina, Left Variation*, 2006
Jungjin Lee, *American Desert I 92-17*, 2017

Achats de la Société des beaux-arts et du musée

Par abonnement
Editions 2018 de Xylon
N° 164 Wolfgang Zät, *Sternenhimmelforscher*, linogravure
N° 165 Bettina Krieg, *HEARTBEATS (EXTENDED) II*, gravure sur bois
N° 166 Josef Felix Müller, *Vier Holzschnitte für das Baby, dessen Grossvater das Stricken verlernt hat*, gravure sur bois

Editions 2017 de la Société Suisse de Gravure
(Schweizerische Graphische Gesellschaft / SGG)
Loredana Sperini, *yellow Sunday, pink kiss*, 2017, lithographie, deux planches
Silivia Buonvicini, Sans titre, 2017, pyrogravure sur plexiglas
Wade Guyton, Sans titre, 2017, lithographie en couleurs
Daniel Gustav Cramer, *125*, livre, impression numérique
(édition spéciale pour les 100 ans de la SGG)

Dons

Don de Eléonore Charrez
Maurice Mathey, Sans titre (Saules au bord du lac), huile sur toile, 19.03.1953
Maurice Mathey, Sans titre (Paysage avec village et arbres), mars 1954
Maurice Mathey, Sans titre (Orchidées), 5-6 avril 1939
Maurice Mathey, Sans titre (Paysage d'arbres fruitiers et montagnes enneigées), 1957
Maurice Mathey, Sans titre (Portrait de femme), 1953

Don de Etienne Robert-Grandpierre
Albert Locca, *La barque jaune*, sans date

Don de la Galerie C
Guy Oberson, *ELEVATION 1*, 2010

Don de la Famille Soldini-Bergeon
Aurèle Barraud, Sans titre (Portrait de Claire Soldini à 3 ans), dessin, 1946
Gilbert Dubois, *Composition*, techniques mixtes, 10 mai 1982
Lucien Grounauer, *Paysage d'automne, Le Locle*, huile sur toile, sans date
Maurice Mathey, *Stères de bois*, huile sur toile, 1920
Mario Avati, *Petit Duc*, aquatinte, 1959
Eugène Carrière, *Marguerite Carrière*, lithographie, sans date
Eugène Carrière, *Alphonse Daudet*, lithographie, sans date
Josette Coras, *Abbaye de Beaume-les-Messieurs*, burin, 1976
Albert Decaris, *Notre-Dame de Paris*, burin, sans date
Albert Decaris, *Paris, Seine*, burin, sans date
Gilbert Dubois, *Paysage gris et rose*, sans date
Gilbert Dubois, Sans titre, linogravure, 1978
Raoul Dufy, *Naïade*, aquatinte, sans date
Hans Erni, *Pigeons*, lithographie, sans date
Jean Frelaut, *Paysage*, eau-forte, 1938
Henry Jacot, *La visite*, burin, sans date
Henry Jacot, Sans titre, burin, sans date
Henry Jacot, Sans titre, burin, IX/XXV, signé, sans date
Claude Loewer, *Commémoration du centenaire de la société d'escrime*, lithographie, sans date
Aristide Maillol, *Dialogue des Courtisanes* (nu assis), lithographie, sans date
Alfred Manessier, Sans titre, lithographie, sans date
Jean-Claude Montandon, *Le grand mat*, burin, 1987
Franz Opitz, *Zourva*, aquatinte, sans date
Georges Oudot, *Visage*, lithographie, 1986 sans date
Auguste Renoir, *Sur la plage*, eau-forte, sans date
Maurice Utrillo, Sans titre (vue de Montmartre avec le Sacré-Cœur), lithographie, sans date
Albert Decaris, affiche d'exposition, non signé, 1962

Don de Liliane Dubois
Octave Matthey, *Matin à Evolève*, 1943

Don de Todd Hido
Todd Hido, Untitled, *Collage #6*, 2018

Don de Jean-Claude Gertsch
Lili Erzinger, Sans titre, 1925, huile sur carton
Lili Erzinger, Sans titre, 1930, huile sur carton
Lili Erzinger, Sans titre, 1930, huile sur carton
Lili Erzinger, *Sternlein, Schätzlein*, 1940, huile sur bois
Lili Erzinger, Sans titre, 1939, huile sur toile
Lili Erzinger, Portrait de M. Charpilloz (Junior), 1943, huile sur toile
Lili Erzinger, Sans titre, Sans date, huile sur bois
Lili Erzinger, *Mali 4*, v. 1960, huile sur toile
Lili Erzinger, Sans titre, 1939, gouache
Lili Erzinger, *Nou !*, 1940, huile sur bois
Lili Erzinger, Sans titre, v. 1939, huile sur bois
Lili Erzinger, *Flucht zu den Hilflosen*, 1937, huile sur bois
Lili Erzinger, Sans titre, 1942, huile sur bois
Lili Erzinger, Sans titre (étui), 1942, huile sur bois, collage papier
Lili Erzinger, Sans titre, 1940, huile sur bois
Lili Erzinger, Sans titre, Sans date, huile sur bois
Lili Erzinger, Sans titre, 1935, crayon et fusain
Lili Erzinger, *Meine kleinen in Ihrem Paradies*, 1945, dessin stencil
Lili Erzinger, *Les petits dans leur paradis*, 1944, dessin stencil
Lili Erzinger, Sans titre, 1945, dessin stencil
Lili Erzinger, *La leçon de chant*, 1950, dessin stencil
Lili Erzinger, Sans titre, 1945, dessin à l'encre de chine
Lili Erzinger, Sans titre, sans date, crayon et fusain
Lili Erzinger, Sans titre, sans date, peinture

Lili Erzinger, *Portrait de Mme C.*, 1949, pastel
Lili Erzinger, Sans titre, 1939, pastel
Lili Erzinger, Sans titre, 1933, crayon et fusain
Lili Erzinger, Sans titre, 1934, crayon et fusain
Lili Erzinger, Sans titre, 1935, crayon et fusain
Lili Erzinger, Sans titre, 1939, crayon et fusain
1 carnet à dessins
1 carton à dessins
Lots de photographies
Lots de correspondance
Documents d'archives / Documents d'identité
Divers livres et catalogues

Prêts extérieurs

Paul-Théophile Robert
Jeune fille à l'œillet, 1922
Huile sur toile, 100 x 91 cm
Du 1er septembre 2017 au 14 janvier 2018
Exposition *La peinture de la Nouvelle objectivité en Suisse*
Présentée au Musée Oskar Reinhart, Winterthur

Paul-Théophile Robert
Jeune fille à l'œillet, 1922
Huile sur toile, 100 x 91 cm
Du 12 mars au 27 mai 2018
Exposition *La peinture de la Nouvelle objectivité en Suisse*
Présentée au Musée des beaux-arts de La Chaux-de-Fonds

Administration

Suite au départ de Sara Terrier, Charlotte Hillion est nommée conservatrice adjointe et son taux d'activité passe de 60% à 70%. Un nouveau poste est alors créé : assistant communication et exposition, et est pourvu par Valentin Grosjean dès octobre 2018. Pour compléter le personnel auxiliaire d'accueil, Bastien Schmid est engagé en juillet 2018.

Personnel fixe

Directrice, Nathalie Herschdorfer, 80%
Conservatrice adjointe, Sara Terrier, 60% (jusqu'en septembre 2018)
Conservatrice assistante, Charlotte Hillion, 60%, puis 70% (dès octobre 2018)
Assistant communication, Valentin Grosjean, 40% (dès octobre 2018)
Collaboratrice administrative et responsable de l'accueil, Angélique Varrin, 60%
Technicien de musée, Jonas Chapuis, 50%
Concierge-responsable/technicien, Martial Barret, 100%

Personnel temporaire

Cécile Anderfuhren, médiatrice culturelle
Valentin Grosjean, graphiste interne
Jessica Hochstrasser, auxiliaire d'accueil (jusqu'en juillet 2018)
Taline Ménédjian, auxiliaire d'accueil
Morgane Paillard, technicienne de musée
Julie Tüller, technicienne de musée
Bastien Schmid, auxiliaire d'accueil (dès juillet 2018)
Prune Simon-Vermot, auxiliaire d'accueil et graphiste interne (jusqu'en février 2018)
Audrey Zimmerli, auxiliaire d'accueil et médiatrice culturelle

Stagiaires

Amandine Sieber, diplômée en Histoire de l'art, de septembre 2017 à juin 2018
Aline Crottaz, diplômée en communication et relations publiques (SAWI), de mars à juillet 2018
Kalinka Janowski, en formation en Histoire de l'art, de septembre 2018 à février 2019
Pauline Huillet, diplômée en Etudes muséales, d'octobre 2018 à février 2019

Aides techniques

Toube Boye, apprenti
Amadou Cissé, apprenti
Dimitri Fontana, service des travaux publics
Vincent Matthey, service des travaux publics

Mandataires

Florence Chèvre, graphiste
Jean-Jean Clivat, technicien de musée
Joël Gunzburger, programmation arts vivants
Beat Matti, technicien de musée

Société des Beaux-Arts et du Musée (SBAL)

En 2018, la SBAL compte 228 membres. Le Comité de la Société des Beaux-Arts et du Musée s'est réuni pour des séances ordinaires à 9 reprises au Musée des beaux-arts.

Comité

Président	Christoph Künzi
Secrétaire	Blaise Oesch
Secrétaire aux verbaux	Anne Hasler Choffat
Trésorier	Pierre Vaucher
Représentant du C.C.	Miguel Perez
Membres	Patrick Ischer
	Corine Bolay Mercier
	Bernard Soguel
	Corinne Maradan
Représentantes du musée	Nathalie Herschdorfer
	Sara Terrier (jusqu'en septembre 2018)

Assemblée générale

Mardi 24 avril, 18h30
L'assemblée a été suivie d'une présentation donnée par Valentin Grosjean pour découvrir en avant-première le guide *Lermite Hors-les-murs*, édité et distribué depuis octobre 2018.

Gravure annuelle

Les œuvres de Guy Oberson (1960) ne se regardent pas d'un oeil distrait. Une force s'en dégage qui oblige le visiteur à s'attarder. Peu à peu la vue parvient à en discerner les formes comme lorsque, dans le noir, elle s'habitue à l'obscurité. L'univers de l'artiste suisse est énigmatique, voire spectral. Il se joue des flous et révèle une image trouble. L'édition 2018 consiste en deux gravures à la pointe sèche de la série *Naked Clothes*, tirées à 20 exemplaires. Pour cette série, Oberson a décidé de puiser dans l'œuvre de deux photographes américains, Diane Arbus (1923-1971) et Robert Mapplethorpe (1946-1989). Il offre une interprétation de leurs images à travers le dessin ou la peinture, poussant certaines modalités formelles comme le cadrage à l'instar du portrait de l'artiste Alice Neel tirée d'une photographie de Mapplethorpe de 1984. D'autres éléments, tels la robe blanche d'une fillette jouant à la corde à sauter photographiée en 1963 par Arbus ou le corps nu d'un homme recroquevillé, célèbre photographie de Mapplethorpe de 1981, sont projetés dans l'univers singulier de l'artiste qui leur donne une seconde vie.

After Arbus, Child skipping rope at the Puerto Rican Festival, NYC, 1963, 2018
Pointe sèche sur cuivre et zinc, papier Hahnemühle 300gm2
49 x 39 cm
10 épreuves justifiées de 1/10 à 10/10 et 3 H.C.
Signés par l'artiste
Impression Atelier Raynald Métraux, Lausanne
After Mapplethorpe, Skull Walking cane, 2018
Pointe sèche sur cuivre et zinc, papier Hahnemühle 300gm2
49 x 39 cm
10 épreuves justifiées de 1/10 à 10/10 et 3 H.C.
Signés par l'artiste
Impression Atelier Raynald Métraux, Lausanne

Fondation Lermite

Le comité de la Fondation Lermite, dont le siège est sis au Musée des beaux-arts du Locle, s'est réuni à une reprise, le 7 juin 2018.

Lermite Hors les murs : À la découverte d'un patrimoine artistique

Initié par la Fondation Lermite, ce projet de parcours pour découvrir les œuvres de l'artiste Jean-Pierre Schmid dit Lermite (1920-1977) qui a pris forme en 2017 suite au travail de Master en études muséales de Valentin Grosjean à l'Université de Neuchâtel, est paru en 2018, en français et en allemand. Il regroupe une sélection de 10 lieux dans le canton de Neuchâtel et dans la ville de Bienne où sont conservés des œuvres – vitraux, peintures et mosaïque – de l'artiste. Le guide est mis à disposition gratuitement au MBAL et dans les offices du tourisme du canton de Neuchâtel. Il est possible de le télécharger en français, en allemand et en anglais sur www.mbal.ch.

Président et secrétaire	Hans Schwarz
Trésorier	Manfred Aebi
Représentant du C.C.	Miguel Perez
Représentant de l'Etat	Jean-Daniel Jaggi
Membres	Philippe Babando
	Catherine Corthesy
	Jean-Philippe Gabus
	David Lienhard
	Henriette Rawyler
Représentantes du musée	Nathalie Herschdorfer
	Sara Terrier (jusqu'en septembre 2018)
	Charlotte Hillion (dès octobre 2018)

MOULINS SOUTERRAINS DU COL-DES-ROCHES
Musée d'histoire du Locle

Conseil de fondation

Vincent Orlandini, président
Paul Jambé, vice-président
Jean-François Achini
Caroline Calame
Marcelo Droguett
Louis-Georges Gasser
Orlando Orlandini
Mario Notari
Rolf Graber
Représentant du Conseil communal, Miguel Perez

Le comité a siégé les mardis 4 avril, 5 juin (comité + conseil de fondation), 11 septembre et 4 décembre.

Personnel

Personnel fixe

Conservatrice	Caroline Calame, 80% (+ archiviste à 10%)
Collaboratrice scientifique	Emmanuelle Pasqualetto, 40%
Secrétaire	Isabelle Favre, 75%
Secrétaire-adjointe et caissière	Laurence Malatesta, 50%
Technicien-concierge	Pierre-André Cattin, 90% (dès le 1er mars).

Personnel à taux variable

Caissiers (saison d'été) :
Verena Gander, Laurence Malatesta, Françoise Steiner
Guides :
Catheline Beuret, Stéphanie Chambettaz, Oskar Favre, Verena Gander, Karl-Yves Kessner, Catherine Meyer (pour l'exposition temporaire), Gregor Muchow, Jacques Perret, Stéphanie Perret-Gentil, Laurie Sandoz, Emily von Stetten, Isabelle Strahm, et Kurt Thommen. Ont également travaillé comme guides, Caroline Calame et Emmanuelle Pasqualetto.

Fréquentation du site

En 2018, les Moulins ont reçu 18'131 visiteurs.

	2018	2017	2016
Entrées individuelles	13'447	12'580	12'819
Entrées groupes	3'168	4'649	5'481
Gratuits	1'516	1'403	1'567
Total	18'131	18'632	19'867

L'action « Coup de cœur », lancée par Tourisme neuchâtelois en 2014 et consistant en croisière en bateau sur le lac des Brenets et visite des Moulins a à nouveau rencontré un moindre succès que l'année précédente avec 396 adultes et 66 enfants (798 adultes et 125 enfants en 2017). L'assèchement du Doubs y est peut-être pour quelque chose. 204 personnes sont venues avec le Passeport loisirs (189). De plus, comme tous les musées du Canton, les Moulins participent à la journée Écoles-Musées en recevant gratuitement les classes de 5ème année.

Il faut souligner le succès exceptionnel de la Neuchâtel Tourist card. 3'304 visiteurs sont entrés gratuitement avec ce billet, distribué dans les hôtels et autres hébergements à l'instigation de Tourisme neuchâtelois. Ces entrées nous seront remboursées à 50% en 2019, lorsque tous les calculs auront été effectués.

Depuis 2018, nous pouvons fournir des statistiques sur la provenance de nos visiteurs. Toutefois, cette donnée n'ayant été implantée dans le système de caisse qu'en cours d'année, 3641 visiteurs n'ont pas été localisés.
Des tendances se dégagent cependant nettement. La Suisse nous fournit l'essentiel de nos visiteurs avec 11'110 visiteurs ; l'étranger en apporte 3086 (NB la différence avec le nombre total de visiteurs provient des non localisés). De l'étranger, le plus grand nombre provient de France (73%) et d'Allemagne (10.7%).
Les Suisses qui viennent le plus aux Moulins souterrains sont bien sûr les Neuchâtelois (23.2 %). Les villes du canton sont bien représentées : Le Locle : 662 visiteurs ; La Chaux-de-Fonds : 736 ; Neuchâtel : 417.
Les Bernois sont également nombreux (18.6%), les Vaudois (12.7%) et dans une moindre mesure les Zurichois (8%).

La fréquentation peut être considérée comme stable et même en augmentation pour les Moulins au sens strict. L'année passée, l'exposition « Enfances volées » avait attiré à elle seule 1500 visiteurs, un score que la plus modeste exposition de 2018 ne pouvait pas égaler.

Visiteurs 2018 selon leur provenance

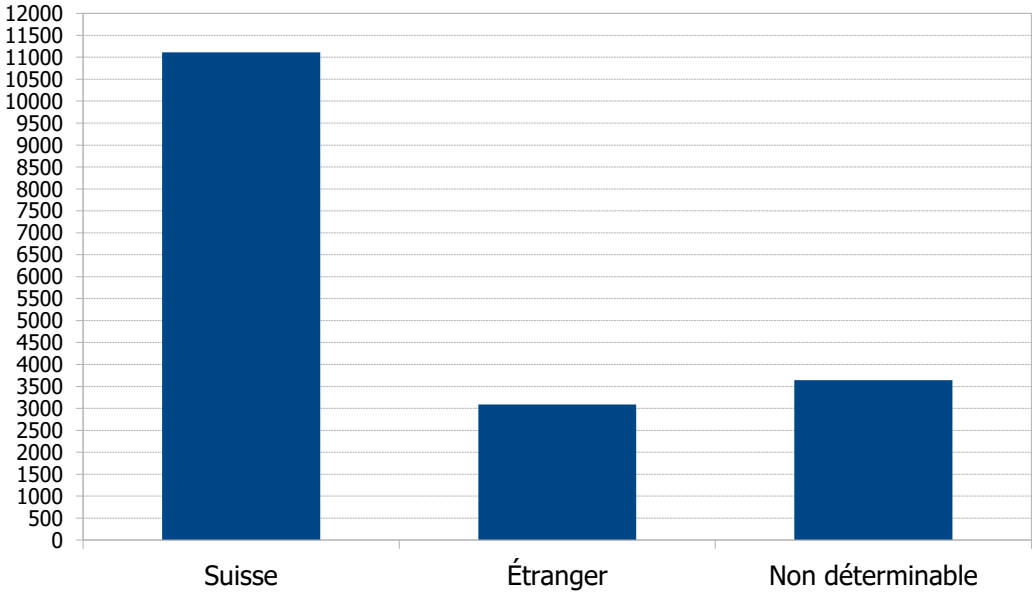

Sur les 17'837 visiteurs en 2018, 11'110 viennent de Suisse, 3'086 de l'étranger et 3'641 ne peuvent être rangés dans l'une des deux catégories pour cause de difficultés dans la prise d'information à leur sujet.

Visiteurs par pays étrangers - 2018

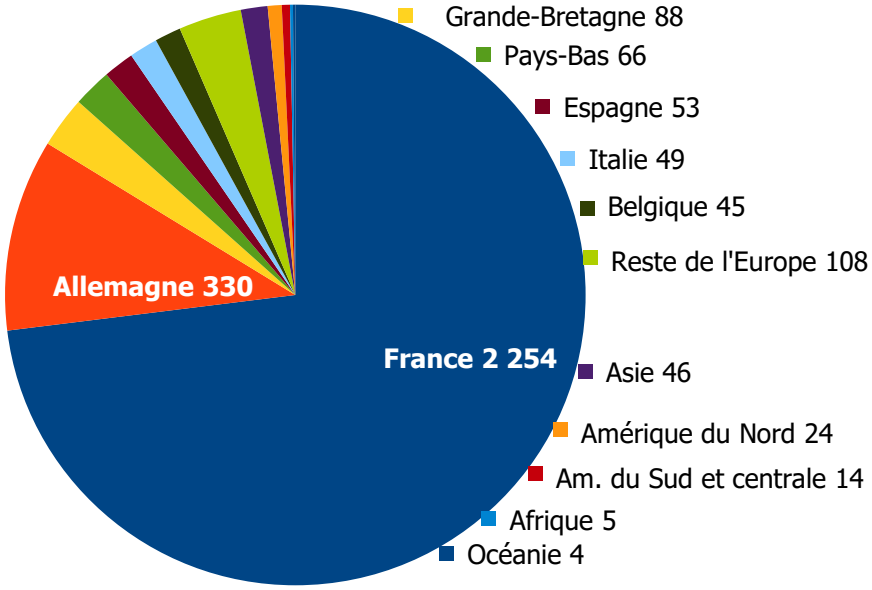

L'essentiel des visiteurs étrangers provient pour 84% de deux pays limitrophes : France, 73% et Allemagne, 10.7%.

Visiteurs par cantons-2018 en %

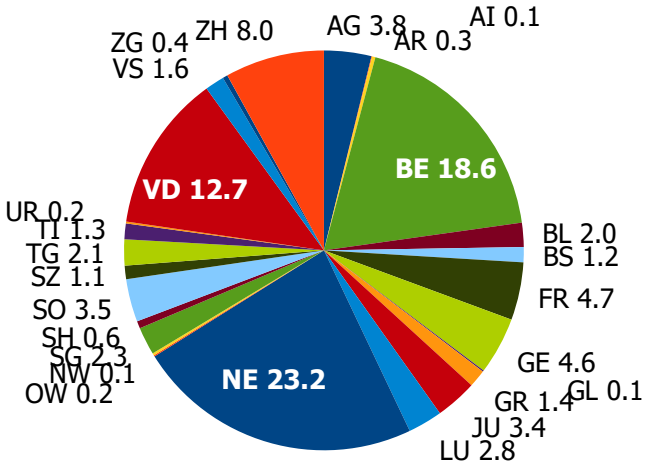

Expositions temporaires

L'exposition temporaire *Passé, présent, Le Locle à tous les temps* a été vernie le 20 janvier 2018 en présence de quelque 120 personnes. Rappelons qu'elle présentait une quarantaine d'anciennes photographies du Locle (1890-1910) avec, en regard, des photographies contemporaines des mêmes emplacements, réalisées par la photographe Catherine Meyer. L'exposition a été réalisée par Catherine Meyer, Pierre-André Cattin, Laurence Malatesta et Caroline Calame. Les salles de l'exposition temporaire ont été complètement modifiées à cet effet. Pour cette modification, des cimaises ont été récupérées au Musée d'art et d'histoire de Neuchâtel, repeintes et mises en place. Du mobilier de l'exposition *Enfances volées* a également été conservé et réutilisé.
L'exposition a reçu de nombreux visiteurs. Notamment les élèves des écoles du Locle (161), qui ont bénéficié d'une animation particulière lors de la semaine du Patrimoine du 22 au 26 janvier. Par les collaborateurs de la Ville du Locle le 18 septembre, le 4 octobre le Bureau du Grand Conseil, le 20 octobre, les anciens présidents du Grand Conseil.
Des visites guidées « ex cathedra » sous forme de conférences ont été données aux homes La Résidence (14 et 21 août) et La Sombaille par Catherine Meyer et Caroline Calame, permettant à environ 130 personnes âgées de revisiter l'ancien Locle.
Proposées également par Catherine Meyer et Caroline Calame, les visites guidées ouvertes au public ont chacune attiré une quinzaine de visiteurs.
Enfin des animations pour les enfants ont été proposées en deux volets ; le premier sous forme d'une visite de ville dans le train touristique, le second dans l'exposition même. Elles étaient animées par Stéphanie Chambettaz et Catherine Meyer.

Publications

Le catalogue de l'exposition *Passé, présent, Le Locle à tous les temps* a paru en décembre 2017 aux éditions G d'Encre.
En 2018 a paru dans les cahiers de la *Nouvelle Revue neuchâteloise* une étude de Caroline Calame sur le fonds de gravures anciennes de La Chaux-de-Fonds, acquis par les Moulins souterrains en 2016, sous le titre *La Chaux-de-Fonds, du village à la cité : gravures et aquarelles*. Caroline Calame a également rédigé trois articles sur le planétaire de François Ducommun pour la publication *Rêves en trois tem*ps, publié aux Editions Alphil.
Enfin, un bref article intitulé Des livres « philosophiques » dans les Montagnes à la fin des Lumières : Samuel Girardet » dans *Trois siècles de livres à scandale* en pays de Neuchâtel, *Nouvelle Revue neuchâteloise*, n° 139.

Animations

Nuit des Musées – Journée des Musées

Les manifestations ont été particulièrement soignées cette année, puisque, en raison des travaux de la cour, nous n'avons pas participé à ces événements en 2017. Pour la Nuit des Musées, le 12 mai, nous avons proposé une visite de la Ville du Locle avec le train touristique, sous le titre *: C'est beau, une ville au crépuscule !.* En lien avec l'exposition *Passé, présent*, cette visite, commentée par Caroline Calame, faisait le tour des principaux bâtiments et lieux historiques de la cité. Cette visite s'est terminée par un apéritif dans le hall de l'Hôtel de Ville. Avec plus de 50 voyageurs, le train touristique était rempli. La collaboration de Tourisme neuchâtelois a permis cette visite guidée originale. Les Moulins souterrains, de leur côté, recevaient aussi les visiteurs pour les visites de la grotte, mais ceux-ci ont peut-être été découragés par un violent orage qui a éclaté vers 22h00.
Lors de la Journée des Musées, le 13 mai, nous avons proposé un concert de musique baroque dans la grotte, sous le titre de *Phantastical*, donné par le talentueux collectif d'artistes Les Furies lyriques. Emouvant, drôle, interactif, d'une musicalité extraordinaire, ce moment baroque a enchanté quelque 80 visiteurs. En totalité, la Nuit des Musées a attiré 152 visiteurs et la Journée 291.

Autres animations

Des ateliers pour enfants ont été conçus et animés par Emmanuelle Pasqualetto : le 29 septembre et le 10 novembre des « Pizza-parties », proposant la confection de la pizza, la visite des Moulins et d'une salle du musée, la dégustation et finalement un loto des aliments. 7 et 12 enfants ont suivi ces ateliers. Ces « pizza-parties » ont également été demandées par deux classes en juin et en juillet.

Le 10 juin, les Moulins ont accordé l'entrée gratuite à 151 participants de la Rencontrade.

Conférences

Caroline Calame a donné une conférence aux aînés de Marin sur les Moulins souterrains, le 8 février ; sur l'exposition *Passé, présent, Le Locle à tous les temps*, au Club des Loisirs du Locle, le 27 février ; sur T. Combe au Zonta Club de Neuchâtel le 7 mars et encore sur T. Combe, le 13 décembre, dans le cadre de la fête de Noël des aînés à Enges.

Collections

Le travail de catalogage des collections des Moulins souterrains et du Musée d'histoire se poursuit. Il a même progressé considérablement grâce au travail bénévole de Paul Jambé, membre du Conseil de fondation. Plus de 3200 notices se trouvent à ce jour dans la base de données collective Muse2. L'inventaire des monnaies continue (plus de 1200 à ce jour). Celui des photographies est terminé.

Prêts

Le scan de la photographie représentant des grévistes en gare du Locle en 1918 a été prêté au Musée national suisse pour l'exposition *La Grève générale de 1918*.
Les volets de la librairie Girardet ont été prêtés à la Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel pour l'exposition *Trois siècles de livres à scandale*.

Dons

Notes de Jean-Jacques-Henri Calame (1740-1817) pendant sa préfecture de maître-bourgeois des Montagnes	2 cahiers manuscrits, 1780-1784	Jean-Paul Verdan, Chardonne
Album de photographies de la famille Knoepfler	Photographies, 1910-1030	Alain Tissot, La Chaux-de-Fonds
2 photographies de la construction de l'Hôtel de Ville	Photographies, Ernest Robert, 1914	Archives de la Ville
Photographie d'une séance du Conseil communal	Photographies, Ernest Robert, 1918	Archives de la Ville
29 photographies représentant l'Hôtel de Ville	Photographies, vers 1920	Archives de la Ville
Photographie représentant le Col-des-Roches	Photographie, vers 1890	Lorenz Gygax, Berne
Photographie représentant des dames sur une échelle	Photographie, vers 1890	Lorenz Gygax, Berne
Photographie représentant l'incendie de l'Hôtel de Chaumont	Photographie, 1909	Alain Tissot, La Chaux-de-Fonds
Photographie représentant des enfants dans la neige	Photographie, vers 1890	Alain Tissot, La Chaux-de-Fonds
Plaque de destination des trains	Métal, 1984	Alain Tissot, La Chaux-de-Fonds
Peinture représentant le Moulin du Saut-du-Doubs	Huile sur toile d'André Tissot, avant 1939	Alain Tissot, La Chaux-de-Fonds
« Le Locle	Lithographie de Jean Louis François Jacottet, vers 1856	Josiane Cetlin, Neuchâtel

« Souvenir du Locle et des Brenets »	Gravure à l'eau-forte et au burin de Jakob Lorenz Rüdisühli, C. Rorich, vers 1890	Verena Teuscher, Le Locle
« La gare du Locle / inaugurée le 4 Août 1885 »	Lithographie de Fritz Huguenin-Lassauguette, vers 1890	Verena Teuscher, Le Locle
« Les Moulins souterrains près de Locle »	Gravure à l'eau-forte et au burin sur acier de C. Frommel, Winkles	Verena Teuscher, Le Locle
« Panorama du Locle en 1889 / vue prise de l'Argillat »	Lithographie de Fritz Huguenin-Lassauguette, vers 1890	Verena Teuscher, Le Locle
« Panorama des Brenets 1889 »	Lithographie de Fritz Huguenin-Lassauguette, vers 1890	Verena Teuscher, Le Locle
« Panorama de La Chaux-de-Fonds 1889 »	Lithographie de Fritz Huguenin-Lassauguette, vers 1890	Verena Teuscher, Le Locle
« Vue prise des Crêtets »	Lithographie de Fritz Huguenin-Lassauguette, vers 1890	Verena Teuscher, Le Locle
« Le Locle »	Gravure à l'eau-forte et au burin par Ludwig Rohbock et A. Fesca, vers 1860	Laurent Soldini, Lausanne
« Les Moulins souterrains du Col-des-Roches	Gravure à l'eau-forte et au burin par Ludwig Rohbock et A. Fesca, vers 1860	Laurent Soldini, Lausanne
Vue du Locle / Dans le Comté de Valangin , en Suisse, Dessiné du coté du Midy.	Gravure à l'eau-forte et au burin d'Abraham Girardet, vers 1795	Laurent Soldini, Lausanne
Arrivée de Monseigneur de Béville au Locle le 24.me septembre 1786	Glyptographie Alfred Ditisheim, Bâle, 1905	Jean-Marie Cramatte
Album du cinquantenaire et du tir fédéral de Neuchâtel	La Chaux-de-Fonds, [R. Haefeli], 1898	Pierre-Alain Buchs, La Chaux-du-Milieu

Achats

Une maison au Mont-Pugin	Huile sur toile de Lucien Grounauer, vers 1950	100.-
13 cartes postales représentant les environs du Locle après les cyclones de 1919 et 1926	Photographies, 1919-1926	150.-
2 gravures représentant des fleurs	Xylographies de Pierre Aubert, 1940-1950	40.-

Amis des Moulins

À fin décembre 2018, les Amis des Moulins sont au nombre de 171.

Associations professionnelles

C. Calame a participé aux réunions de diverses associations :

- Comité de l'Association des musées suisses (AMS)
- Groupement des Musées neuchâtelois (GMN)
- Comité de la Revue historique neuchâteloise (RHN)
- Groupe de travail Archives communales
- Commission d'experts pour la mise en valeur du patrimoine urbain horloger La Chaux-de-Fonds / Le Locle
- Comité de la Nouvelle Revue neuchâteloise
- Comité de l'Institut neuchâtelois

Publicité

Des pages publicitaires présentant les Moulins souterrains sont parues dans *Erlebnis Schweiz, Schweizer Ferien et En Vadrouille* (Alsace et Franche-Comté), ainsi que dans la publication *Randos au fil de l'eau*. La collaboration avec le Passeport loisirs se poursuit, ainsi que celle avec Railaway.
Des publicités promouvant les expositions temporaires sont projetées sur l'écran du cinéma Casino au Locle. Nous avons également passé une annonce pendant une semaine sur la chaîne radio La Première dans le cadre de l'émission *Vertigo*.
Une vaste campagne d'affichage a été réalisée en commun avec le Musée d'horlogerie-Château des Monts. Les Moulins sont encore présents sur Pindex, application pour smartphone recensant les activités et les manifestations de la région.

Le 18 janvier la RTS a consacré une belle émission à l'exposition *Passé, présent, Le Locle à tous les temps* et à l'évolution architecturale de la ville. Elle a été présentée au téléjournal de midi.
En décembre, France 3 a tourné un film sur les Moulins souterrains pour le Journal des régions.

Enfin des « influenceurs » engagés par le Passeport loisirs ont tourné une vidéo sur les Moulins. Elle sera mise sur YouTube en février 2019.

Antenne de Tourisme neuchâtelois

Le bureau de Tourisme neuchâtelois des Moulins souterrains a accueilli 1463 visiteurs pour diverses informations pendant la saison d'été (1077 en 2017). Pendant la même période 899 personnes ont été renseignées par téléphone (703 en 2017). Après un fléchissement l'année passée, les chiffres repartent à la hausse.

Réhabilitation de la cour

L'essentiel des travaux de la cour ont été terminés en septembre de l'année passée. Restaient toutefois à terminer l'aménagement du parking et la signalétique. En plus des habituels panneaux bruns et des drapeaux, l'entrée du site est désormais marquée par des stèles en métal, portant le logo des Moulins et éclairées la nuit.

Financement des travaux

Coûts	
Etude du projet et travaux	**1'185 323.95**
Financement	
Ville du Locle	400'000.00
Etat de Neuchâtel	43'880.00
Confédération	9'999.50
Loterie romande	400'000.00
Fondation Binding	30'000.00
Fondation Göhner	100'000.00
Banque cantonale neuchâteloise	20'000.00
Fondation du Jubilé de la Mobilière	20'000.00
Viteos	5'000.00
Ventes de parcelles	9'500.00
Participation de la Fondation des Moulins	146'944.45
Total	**1'185 323.95**

Conclusion et remerciements

Le nouvel agencement de la cour répond pleinement à toutes les attentes. Valorisant les anciennes structures des moulins, il séduit les visiteurs qui s'y attardent volontiers et profitent de la nouvelle cafétéria. Plus prosaïquement, celle-ci nous permet de développer l'offre de cafés-croissants et apéritifs. Nos efforts ont donc trouvé leur récompense, qu'il s'agisse de la difficile quête de sponsors ou de l'important financement que la Fondation des Moulins souterrains a apporté au projet.
Pour la conclusion de ces travaux, nous remercions tous les intervenants, notamment la voirie de la Ville qui a rendu de nombreux services.

Notre musée – comme tous les autres – ayant certainement beaucoup à apporter aux jeunes générations, il serait bon de développer l'échange avec les écoles. Une gestion communale des visites des écoles aux musées permettrait de développer efficacement cette collaboration et de tirer le meilleur parti des ressources muséales. La semaine du Patrimoine, par exemple, pourrait être mieux organisée et de ce fait beaucoup plus profitable.

Pour améliorer la fréquentation de notre musée, nous réfléchissons à développer notre usage des réseaux sociaux. Ces nouveaux moyens de communications peuvent atteindre un vaste public pour un coût raisonnable ; ils ont toutefois l'inconvénient de prendre beaucoup de temps.

Nous continuerons à apporter tous nos soins à la qualité de l'accueil et des visites guidées, sans oublier les expositions temporaires et autres manifestations. Ces animations sont en effet essentielles : elles permettent de valoriser les collections et les ressources d'un musée, qui sans cela prendraient la poussière dans les réserves. Elles renouvellent surtout l'intérêt du public et attirent de manière significative l'attention des media. Compte tenu de tous ces avantages – et comparaison faite avec les coûts d'une publicité télévisée – une exposition temporaire représente un excellent retour sur investissement.

Compte tenu de la situation financière, nous ne consacrerons qu'une ligne à cet éternel problème : le manque de locaux de stockage dignes de ce nom.

Nous terminerons comme toujours ce rapport en exprimant notre sincère gratitude aux collaboratrices et collaborateurs des Moulins dont l'engagement et l'enthousiasme permettent au site de se présenter sous son meilleur jour. Notre reconnaissance va également aux différents services communaux, sur lesquels nous pouvons toujours compter. Nous remercions chaleureusement le conseiller communal en charge de la culture, ainsi que l'ensemble du Conseil communal de leur fidèle soutien.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE

Introduction

Durant l'année 2018, nous avons poursuivi le réaménagement de la Salle de lecture, et commencé celui du Prêt. Nous avons participé à diverses rencontres avec des collègues bibliothécaires, ainsi qu'à la semaine contre le racisme. Bonne nouvelle pour notre institution, nous avons constaté une hausse des prêts.

Personnel

3 postes : 1 bibliothécaire responsable à 90%, 1 bibliothécaire à 80% et 1 AID à 50%.
1 apprenti AID à 100%.
Depuis le 20 août, Mme Sarah Longmoor a remplacé Mme Nathalie Jacot au poste d'AID.
Nous avons accueilli 4 stagiaires durant l'année. La durée de ces stages allant de trois jours à une semaine.

Activité des services

Service du prêt

Les fonds n'étant pas encore tous traités, les statistiques restent partielles.
Prêts en 2018 : 27'206 documents (1904 dvds, 1177 livres sonores) (2017 : 25'191).
La hausse du nombre de prêts nous permet d'enrayer la baisse enregistrée depuis plusieurs années.
Nous continuons à renouveler et à rajeunir les collections de documentaires.
En collaboration avec Bibliomedia, nous proposons à nos usagers des ouvrages en anglais, arabe, espagnol, italien et portugais. Nous possédons notre propre fonds d'ouvrages en allemand.
Durant la période d'ouverture de la piscine communale, nous mettons à disposition de la population un chariot avec une centaine de livres à consulter sur place.
Nous mettons aussi un fonds d'une soixantaine d'ouvrages dans l'armoire de la Place du Marché.

Salle de lecture

Depuis que nos dvds, livres audio, bandes dessinées pour adultes et mangas sont présentés en Salle de lecture, la fréquentation de cet étage a beaucoup augmenté, ce dont nous nous réjouissons beaucoup. Du coup les lecteurs y découvrent aussi nos collections sur le cinéma, la photographie et l'art contemporain que nous avons beaucoup développées.
Le coin-café et périodiques connait toujours un joli succès, de même que l'utilisation des deux postes informatiques (654 personnes).

Accroissement des documents

2018 : achats : 1318 2017 : achats : 1468

Magasins

L'important travail de désherbage effectué au Magasin permet d'y accueillir les ouvrages les plus intéressants retirés du Prêt et de la Salle de lecture, ainsi que des documents patrimoniaux.

Fonds ancien et patrimonial

Pour des raisons de conservation, nous avons dû déménager une grande partie des collections se trouvant au sous-sol de la Bibliothèque au collège de Beau-Site. Nous y avons consacré six semaines et déplacé plusieurs milliers de documents, soit environ 10 tonnes !
Nous avons accueilli une dizaine de chercheurs venant de Suisse romande et de Suisse alémanique.

Expositions et animations

Du 19 au 29 avril, nous avons présenté l'exposition itinérante « Moi, raciste ? ». Durant ces 10 jours, nous avons proposé 5 films traitant du racisme et des différences. Ces projections ont eu lieu, à 19 h dans la Bibliothèque. En moyenne 10 personnes étaient présentes chaque soir.
Le 3 mai, nous avons mis à disposition notre Salle de lecture pour une initiation à la calligraphie mongole. Cette soirée ayant rencontré un grand succès, trois soirées de cours ont été programmées, toujours dans nos locaux.
Le 15 novembre, Nicolas Soguel et Lucienne Girardier Serex sont venus lire en musique la nouvelle de Jack London « Construire un feu ».
Du 19 au 23 novembre, nous avons proposé une exposition de nos livres anciens et actuels sur le thème de « La grande aventure ». Durant cette semaine 5 films ont été projetés à la Bibliothèque sur le même sujet. Le mercredi 21 novembre, en collaboration avec la Bibliothèque des Jeunes et la Ludothèque, une après-midi et une soirée autour de « Jumanji » a été mises sur pieds.
Une cinquantaine de personnes a participé à ces diverses manifestations.

Participations à l'extérieur

Comité directeur du Réseau des Bibliothèques Neuchâteloises et Jurassiennes (RBNJ) à Neuchâtel et Delémont
Comité du Prêt RBNJ à Neuchâtel
Comité Réanimons la Place du Marché
Assemblée générale de la CLP à Lausanne
Assemblée générale extraordinaire de la CLP à Bienne
Visite de la Bibliothèque de Bulle avec Karin Vuilleumier
Cours CLP sur les « livres faciles »

BIBLIOTHÈQUE DES JEUNES

En ces temps où la nécessité des Bibliothèques publiques pourrait être mise en cause, je rappelle notre rôle dans la société, nos missions : le développement de la lecture, la lutte contre l'illettrisme, l'action culturelle, l'insertion sociale, l'aide pour l'apprentissage de la langue du pays pour les allophones, le vivre ensemble, l'ouverture au monde et aux différents métiers. Cette liste n'est pas exhaustive, mais permet de rappeler l'importance de ce service, gratuit pour les usagers, accessible à toutes les couches sociales.

Personnel

4 postes : 1 bibliothécaire à 60%, 1 aide bibliothécaire à 80%, 1 aide bibliothécaire à 60%.
1 magasinier en Bibliothèque à 50%.
5 stagiaires.

Cours de formation continue et rencontres professionnelles

- Présence au comité d'AROLE, Association romande de littérature pour l'enfance et la jeunesse.
- Présence au comité de l'association P.I.P., prévention de l'illettrisme au préscolaire.
- Présence à la C.L.P. (Communauté de travail des bibliothèques suisses de lecture publique).
- Les formations proposées par la Ville du Locle (Cours Word, stress, équilibre).
- « Mieux connaître l'album pour mieux le transmettre… » par Sophie Van der Linden.
- Formation Netbiblio 4.

Animations

- « Né pour lire » : 11 animations pour les tout-petits, dont 3 à l'extérieur, dans le parc du Casino.
- La nuit du conte « Multicolore », animée par Caroline Cortès. 2 séances avec 43 enfants et 25 adultes.
- Nous présentons une animation à la nuit du conte du collège des Jeannerets.
- Un conte sur le cacao « Kesaco cacao » écrit et conté par Caroline Cortès sensibilise 18 enfants et quelques parents sur la problématique du cacao dans le monde.
- 2 contes-randonnées sont mis en musique par Fabienne Sunier et lus par une bibliothécaire. Ensuite, 11 enfants musiciens, venus avec leurs propres instruments mettent en musique un conte et le présentent aux adultes et aux enfants présents. Les instruments font leur entrée à la Bibliothèque.
- Un échange de Panini pendant la coupe du monde de football réunit 30 parents et enfants.
- Dans le cadre du festival de marionnettes « Figuresco », « Un toit pour toi » est présenté devant 50 enfants et 30 adultes un **samedi matin**, une première au Locle.
- Une lecture d'un album par une bibliothécaire dans le cadre d'une animation à la Bibliothèque de la Ville.
- La « semaine neuchâteloise action contre le racisme » permet aux bibliothécaires de lire 5 albums choisis minutieusement parlant du rejet, de l'intégration et du racisme à 200 élèves entre 4 et 12 ans. Quelques instituteurs et institutrices prolongent les discussions en classe.
- Club de lecture Prix RTS Ado avec participation au Jury cantonal et déplacement à Genève pour la remise du Prix.
- « Voyage-lecture » avec l'ensemble des 7ème H.
- « Mission-lecture », une animation pour les 8ème H. démarre cette année.
- Des classes profitent des livres du « Prix enfantaisie » et certaines participent au concours.

Collaborations

- Vente des passeports-vacances des Montagnes neuchâteloises.
- 1 atelier du Passeport-Vacances a eu lieu dans nos locaux : « Le langage des sourds ».
- L'ensemble du Cercle scolaire du Locle.
- Les crèches du Locle et les groupes du Parascolaire nous visitent régulièrement.
- Livres à disposition à la piscine.
- Les jeunes de la Fondation Sandoz empruntent des livres.
- Les enfants du Centre Pédagogique des Billodes empruntent des livres.
- Nous empruntons des livres en d'autres langues à Bibliomedia.

- Nous préparons et livrons des caisses de livres pour les salles d'attente chez les médecins.
- Gestion du « Tournelivres » dans les crèches du Locle.
- Avec toutes les communes du district du Locle pour la distribution des livres aux nouveau-nés.
- Le Musée des Beaux-Arts et le Musée des moulins souterrains empruntent des livres de nos fonds pour leurs visiteurs.

Statistiques

En 2018 nous avons accueilli 212 **classes** réparties comme suit : 57 visites de classes animées par les bibliothécaires, 155 classes en visite libre. 42 groupes des crèches du Locle et du Parascolaire se sont déplacés à la Bibliothèque.

Service de prêt	**2018**	**2017**
Visites de classes	**212**	**208**
Documents prêtés	**83'429 (dont 34'559 prolongations)**	**76'405 (dont 33'100 prolongations)**
Comptes activés	**6'494**	**7'001**
Nb. de lecteurs	**1'046**	**1'157**

Répartition des prêts par genre

45'330	livres d'images
14'213	bandes dessinées
6'079	livres d'aventures (8 à 12 ans) : policiers, science-fiction, humour, histoires de vie
2'520	périodiques
2'069	romans ados (13 à 18 ans) : fantastique, policiers, romans sentimentaux
1'803	contes et légendes
1'802	documentaires (500) : animaux, espace, nature, écologie, climat, sciences pures
1'540	documentaires (600) : sciences appliquées : techniques, bricolages, transports, métiers
1'455	mangas
992	CD (disques compact) accompagnant les livres
841	documentaires (900) : géographie et histoire
526	DVD fictions et Blu-ray Disc
515	documentaires (100) : psychologie, philosophie, éthique, morale
217	histoires de vie
136	documentaires (300) : société, économie, politique, éducation, coutumes
123	DVD documentaires
75	documentaires (800) : poésie, comptines, littérature
75	kamishibaïs (théâtre japonais)
26	documentaires (200) : religion, mythologie
4	CD-ROM accompagnant les livres
3	partitions

	2018	**2017**
Nouvelles inscriptions	**122**	**229**
Jours d'ouverture	**260**	**262**
Documents catalogués	**1'548**	**1'445**
Abonnements de revues	**22**	**22**
Nombre de documents	**24'775**	**25'289**

Commentaires :

À partir de cette année nous comptons dans les statistiques des documents prêtés, les livres qui circulent dans les classes avec les 4 Ribambelles, le Voyage-Lecture et Mission-lecture.

SERVICE FORESTIER INTERCOMMUNAL LE LOCLE – LA CHAUX-DE-FONDS

Personnel

L'équipe forestière se compose d'un forestier de cantonnement, responsable des forêts communales et privées sur les territoires communaux du Locle et de La Chaux-de-Fonds. Au 1er septembre s'est ajouté à ce cantonnement les forêts communales des Brenets. Pour compenser ce travail supplémentaire, les forêts privées des Côtes du Doubs ont été reprises par le cantonnement éponyme.
Un contremaître forestier, deux forestiers-bûcherons avec CFC et une apprentie composent toujours l'équipe forestière. Le stagiaire effectuant un stage préliminaire a pu entrer à la HES en foresterie à Zollikofen en septembre.

Exploitation des bois

Forêts de la Ville de La Chaux-de-Fonds

795 arbres, pour 1'425.26 sylves, soit 1.79 sylve par arbre, ce qui donne en volume de bois ronds les quantités suivantes :

Bois de service résineux sains :	666.72 m^3
Bois de service résineux tarés et bostrychés :	28.36 m^3
Bois de service feuillus :	0 m^3
Bois d'industrie :	273 stères
Bois énergie :	149.5 stères
Total :	**1'117.58 m^3 et stères, soit 65.0 % de la possibilité légale**

Forêts de la Ville du Locle

1'681 arbres, pour 3'128,38 sylves soit 1.86 sylves par arbre, ce qui donne en volume de bois ronds les quantités suivantes :

Bois de service résineux sains :	1'796.31 m^3
Bois de service résineux tarés et bostrychés :	126.44 m^3
Bois de service feuillus :	33.34 m^3
Bois d'industrie :	394.50 stères
Bois énergie :	544.50 stères
Total :	**2'895.09 m^3 et stères, soit 145.5 % de la possibilité légale**

En 2018, pour des raisons météorologiques et organisationnelles, un volume de bois plus important a été exploité dans les massifs du Locle. Un « équilibrage » aura lieu en 2019.

Marché des bois

L'année 2018 a été très difficile. La tempête Eléanor du début d'année et la longue sécheresse qui a suivi, ont occasionné de nombreux chablis (arbres bostrychés) partout en Europe, ce qui a considérablement augmenté les stocks de bois bon marché dans les scieries. En conséquence, les lots de bois se vendent difficilement et à des prix en forte baisse, ce qui se traduit par une baisse moyenne de 10% sur la recette des bois de service dans les comptes 2018.
Lors de la mise des bois précieux à Colombier organisée par Forêt Neuchâtel, le service forestier a vendu : 1.4 m^3 d'épicéa à Fr. 140.-.

Bois de service résineux

La vente des bois résineux à l'exportation a représenté 63 % du volume exploité en 2018.
Les bois rouges de médiocre qualité se sont vendus entre Fr. 35.- et Fr. 45.- le m^3.

Ville de La Chaux-de-Fonds

Le bois de service résineux s'est vendu à un prix moyen de Fr. 71.- par m^3.

Ville du Locle

Le bois de service résineux s'est vendu à un prix moyen de Fr. 90.- par m^3.

Bois d'industrie

Ce sont 399 tonnes qui ont été transportées par wagon à l'usine SwissKrono à Menznau. Cet assortiment abandonné ces dernières années au profit des copeaux de bois, a dû être réactivé, suite au changement de chaudière à la halle des bus des TransN, afin de diminuer au minimum le stock de copeaux de bois.

Bois énergie

Le Service forestier a livré 1'300 m^3 de plaquettes de bois (soit 650 stères) au CAD bois Viteos SA et a vendu 249 m^3 de plaquettes de bois à des particuliers.

267 stères de bois de feu se sont vendus, ainsi que 235 sacs de bois de feu sec de 35 kg confectionnés au centre forestier.

Labels

Les forêts communales sont labélisées FSC, PEFC et ont également le « Certificat d'origine bois Suisse ».

Soins à la jeune forêt

Les travaux de soins à la jeune forêt sont exécutés après chaque coupe de bois durant l'été. Le but des soins à la jeune forêt est, premièrement, de concentrer les forces de la nature (soleil, CO_2, eau et sels minéraux) sur les individus les plus prometteurs et deuxièmement, de créer des peuplements diversifiés, hétérogènes, mélangés et riches en structures et microstructures. Ces travaux sont en partie financés par la Confédération et le Canton grâce à des accords de prestations signés par les communes avec l'Etat de Neuchâtel.

Plantations

Ville du Locle

1 douglas haute-tige a été planté à La Joux-Pélichet pour célébrer les naissances 2017 et 10 épicéas dans la division LL13.

Ville de La Chaux-de-Fonds

5 épicéas ont été plantés dans des buissons épineux sur un pâturage boisé au Haut des Combes CF30.

Fonctions sociales

L'équipe forestière a participé et réalisé les travaux suivants :
Entretien courant des chemins, entretien des abris forestiers du 150e au Gros-Crêt et des Roches-de-Moron, conduite de classes en forêt, entretien des sentiers natures, livraison de sapins de Noël à diverses institutions publiques, mise à disposition de main-d'œuvre pour le montage et le démontage de l'exposition de la Société Mycologique des Montagnes neuchâteloises, préparation de diverses torrées, montage et démontage d'un stand pour la fête des Promotions au Locle, célébration des naissances au Locle, accueil de la course d'école des journalistes de la NZZ et journée nettoyage avec des employés de l'entreprise Johnson et Johnson.
Toutes ces prestations ont été facturées aux divers services, institutions et privés, à part celles relevant de l'information au public ou ayant fait l'objet d'une aide accordée par les autorités.

Infrastructures

Dévestitures

Ville de La Chaux-de-Fonds

Réfection d'une piste à machine au Chapeau Râblé CF11 (40 mètres).
Ces travaux sont en partie financés par la Confédération et le Canton grâce aux accords de prestations signés par les communes avec l'Etat de Neuchâtel.

Ville du Locle

Réfection de pistes à machines aux Roches-de-Moron LL26 (170 mètres), au Bois-de-Ville LL50 (250 mètres) et réfection des chemins de la Joux-Pélichet et Combe-Girard (150 mètres).

Forêts privées

Le forestier de cantonnement exécute les martelages en forêts privées qui lui sont confiés par l'ingénieur forestier d'arrondissement. Il exerce également une surveillance générale des massifs forestiers sur l'ensemble des territoires communaux du Locle et de La Chaux-de-Fonds. Cette activité est financée par le Canton.

Résultats des martelages en forêts privées 2018 :

	Propriétaires de La Chaux-de-Fonds	Propriétaires du Locle
Nombre d'autorisations	97	28
Nombre d'arbres martelés	1'610	1'221
Volume en sylves	3'788	2'973
Volume par arbre en sylves	2.35	2.43

Agent de la nature et de la faune

Le forestier de cantonnement exerce cette fonction sur l'ensemble des territoires communaux du Locle et de La Chaux-de-Fonds. Outre la surveillance générale, de plus en plus de propriétaires demandent des conseils pour leurs forêts, haies et arbres isolés. Cette activité est en partie financée par le Canton.

Conclusion

Nos belles forêts ont été soignées avec passion par plusieurs générations de forestiers avant nous, à l'aide d'une sylviculture proche de la nature. Il est de notre devoir de pérenniser cet acquis, afin de laisser aux générations futures un environnement le plus naturel possible où l'homme et la nature peuvent vivre en parfaite harmonie. À cet effet, l'équipe forestière remercie les autorités et la population pour la confiance témoignée tout au long de l'année pour l'ensemble de ses diverses activités.

DICASTÈRE DE L'ÉDUCATION, DE LA JEUNESSE ET DES INSTITUTIONS PARASCOLAIRES (DEJIP)

Secrétariat de l'Instruction publique

Le personnel du secrétariat de l'Instruction Publique est stable, nous avons une assistante de direction à 100% et une secrétaire à 40%. Durant l'année, deux apprentis font un passage de 6 mois dans nos locaux.
Outre les nombreuses tâches courantes, notons que la validation des capacités contributives relève du parcours du combattant. Les directives cantonales demandent aux parents de signaler tout changement de revenus immédiatement à notre secrétariat. Si pour les diminutions de revenus les informations arrivent rapidement, il n'en est pas de même pour les augmentations. C'est alors un travail de contact qui est mis en place avec discussion des intéressés afin de leur faire prendre conscience que cette lacune d'information est grave. Notre personnel est très sensible à cette problématique et trouve toujours des arrangements qui ne mettent pas les familles dans des difficultés financières rédhibitoires.

Structures extrafamiliales

Structures parascolaires

Depuis le mois d'août 2018, une augmentation des enfants a été observée dans chaque structure. De ce fait, les enfants étaient plus nombreux également lors des vacances scolaires. En début d'année, tout le monde était réuni dans le parascolaire Diapason notamment en raison des différentes infrastructures (terrain de foot, salle de gym, salle de cinéma, proximité de la nature). Mais suite au nombre d'enfants inscrits durant les vacances d'août et d'octobre, le choix s'est porté sur l'ouverture de la structure Tourbillon qui nous permet d'accueillir plus d'enfants (37 au lieu de 25 à Diapason). Ceci n'a en rien péjoré les différentes activités dont voici divers exemples : patinoire, piscine, pique-nique, torée, parcours des cinq sens, visite d'une caserne des pompiers, visite au Bois du Petit Château, visite de la chocolaterie Camille Bloch, tour de la ville du Locle en petit train touristique ou encore visite de l'exposition « Dinosaure » à Evologia.

Le 27 juin 2018, les trois structures parascolaires et la structure préscolaire se sont réunies afin de célébrer la fête de l'été sous le préau du Centre pédagogique des Billodes. Après les chansons interprétées par les enfants, les parents ont pu échanger avec les membres du personnel des structures autour d'un apéritif. Les fêtes de Noël se sont faites individuellement dans chaque structure.

Tourbillon

Cette structure a une capacité d'accueil de 37 enfants. Durant l'année 2018, elle a employé trois éducatrices et deux éducateurs (pour un total de 3.7 EPT) ainsi que trois apprentis, dont un qui a obtenu son CFC en juillet 2018, et une stagiaire. 561 factures ont été émises.

Au vu de l'augmentation des enfants au cours des premiers mois de l'année scolaire, un éducateur est venu renforcer l'équipe en octobre. Notre ancien apprenti (qui a obtenu son CFC en juillet 2017) a donc réintégré l'équipe en tant qu'éducateur. Celui-ci avait, à la fin de son apprentissage, mis en place un projet autour du sport, notamment de la piscine. Il a donc repris ce projet et l'a adapté en fonction du nombre et de l'âge des enfants, pour la plus grande joie des enfants et de l'équipe.

L'équipe éducative a également proposé plusieurs activités très variées durant les périodes de l'année scolaire telles que : des activités physiques en intérieur et en extérieur (gymnastique), des balades dans les rues du Locle, des jeux sur les émotions / apprendre à vivre ensemble, de la relaxation (massage, détente, recentrage), des Windows color, de la découverte musicale, des bricolages, des ateliers cuisine, ou encore des ateliers musique avec divers instruments à disposition.

De plus, le « Conseil du parascolaire » a été maintenu durant toute l'année 2018. Les enfants sont toujours demandeurs de ces moments privilégiés au cours desquels ils peuvent échanger sur différents thèmes. Ceux-ci sont amenés généralement par les enfants. Il s'agit en particulier de situations concrètes vécues soit à l'interne au parascolaire, soit dans leur quotidien. Les objectifs de ces

« Conseils » sont d'apprendre à s'exprimer au sein d'un groupe, de reconnaître ses émotions et de pouvoir les gérer au mieux.

Un après-midi, une éducatrice a décidé de préparer un goûter original à base de fruits, de petits biscuits et de chocolat fondu, le tout disposé dans des assiettes afin de représenter un visage amusant. Lors de la dégustation, un enfant s'est exprimé « Whaou, ça c'est un quatre heures de rêve ». Depuis ce jour-là, chaque semaine l'équipe décide d'un jour pour confectionner ces fameux « quatre heures de rêve » qui sont attendus impatiemment par tous les enfants.

La fête de Noël s'est déroulée le 10 décembre 2018 autour d'un apéritif en compagnie des parents. Les enfants ont chanté une chanson. Durant le mois de décembre, chacun a confectionné une carte sur laquelle ils ont écrit les vœux qu'ils adressaient à leurs parents. Ceux qui le souhaitaient en ont fait la lecture à haute voix. Finalement, la visite du Père Noël a clos ce beau moment de convivialité.

Diapason

Cette structure a une capacité d'accueil de 25 enfants. Durant l'année 2018, elle a employé deux éducatrices, un éducateur et une aide (pour un total de 1.9 EPT) ainsi que deux apprentis. 357 factures ont été émises.

Les enfants de Diapason sont toujours entourés d'une équipe qui est particulièrement sportive. L'heure de piscine du lundi après-midi a été maintenue en 2018. En effet, l'équipe et les enfants peuvent bénéficier de cette plage horaire à la piscine du Centre pédagogique des Billodes du mois d'octobre jusqu'à la fin du mois de mai. Le reste de l'année, ils se rendent à la piscine du Communal mais moins fréquemment car l'organisation, notamment pour les trajets, est plus grande.

Tout au long de l'année, une heure de gym est également planifiée le jeudi après-midi. Celle-ci a lieu soit en intérieur (dans la salle de gym du Centre pédagogique des Billodes), soit en extérieur (sur le terrain de foot ou sous le préau).

L'équipe a également mis en place des sorties et des activités telles que la patinoire, des jeux dans la neige (bob, confection d'igloos ou de bonhomme de neige, etc.), balade au parcours Vita, des jeux au parc du Casino ou encore des ateliers pâtisseries (cookies, tresses, etc.). Des bricolages ont été préparés par les enfants afin de décorer la structure ainsi que le couloir. Chaque enfant confectionne également un cadeau pour leurs parents à l'occasion des différentes fêtes (des Mères, des Pères, Pâques, Noël, etc.).

Le 19 décembre 2018, les enfants de Diapason ont présenté une chanson à leurs parents lors de la fête de Noël, qui s'en est suivi d'un apéritif.

Spiral

Cette structure a une capacité d'accueil de 25 enfants. Durant l'année 2018, elle a employé trois éducatrices, une aide (pour un total de 2.7 EPT) et deux apprenties, dont une qui a obtenu son CFC en juillet 2018. 440 factures ont été émises.

Suite à certaines discussions avec les enfants, l'équipe s'est rendu compte que certains ne connaissaient pas forcément d'où proviennent les aliments que l'on consomme ou la signification de certains métiers ou encore notre culture régionale. C'est pourquoi, lors de l'année 2018, les éducatrices ont mis en places différentes activités telles que la visite d'une boulangerie avec la confection de bonshommes de pâte, d'une fromagerie et de la chocolaterie Camille Bloch. Ce projet va se poursuivre en 2019 avec la visite de musées et la découverte d'autres métiers.

Dans le courant du mois de novembre, nous avons accueilli un enfant ne parlant pratiquement pas le français. Une éducatrice a donc mis en place un système de pictogramme afin de l'aider à comprendre ce qu'on lui dit, mais également afin de pouvoir s'exprimer. Les autres enfants ont également été très attentionnés et ont proposé leur aide pour que cet enfant se sente bien intégré au sein de la structure.

Comme chaque année, beaucoup d'activités et de sorties ont été mises en place telles que la patinoire, la piscine, le bob, les jeux dans les différents parcs de la ville, les visites à la bibliothèque, l'écoute de contes, la confection de pâtisserie, etc.

Le 12 décembre 2018, l'équipe du Spiral a fêté Noël avec les enfants et les parents. À cette occasion, un spectacle sur le thème « L'Amour » a été mis en scène. Les enfants ont notamment chanté : « Je te le donne », « Un drôle de Noël », « Petit Garçon ». Ce moment convivial a été précédé d'un apéritif.

Structure préscolaire

L'Etoile

Cette structure a une capacité théorique d'accueil de 30 enfants. Durant l'année 2018, elle a employé 5 éducatrices, 3 aides (pour un total de 5.4 EPT), et deux apprenties. 342 factures ont été émises.

Tout au long de l'année 2018, le nombre d'enfants accueillis a constamment augmenté. L'équipe éducative a donc décidé de remettre en place le troisième groupe. La crèche se compose donc des Doudou (3 à 18 mois), des Pilou (18 à 30 mois) et des T'choupi (30 à 48 mois). Les âges ne donnent qu'une vision globale, mais chaque enfant est placé dans le groupe qui lui convient selon son propre développement.

Les sorties sont très importantes pour le bien-être des enfants. C'est pourquoi l'équipe éducative a mis en place différentes activités telles que la patinoire, plusieurs pique-niques, des visites au Bois du Petit Château, des promenades dans le quartier des Monts ou encore des jeux dans les différents parcs de la ville.

Des activités intérieures ont également eu lieu telles que : jeux au Planeta Magic, visite de la chocolaterie Camille Bloch, des activités culinaires (pâtisserie, soupe, pizza, crêpes), des activités sensorielles (mousse, sable, eau, instruments, couleurs) et l'utilisation de « Tournelivres » (Sensibilisation des plus jeunes à la lecture).

Lors du cortège des Promotions, les enfants et l'équipe de la crèche a eu le plaisir de défiler au sein d'un babyfoot géant fabriqué de leurs propres mains.

La fête de Noël s'est déroulée le 5 décembre 2018. Les enfants ont chanté plusieurs chansons et récité une poésie. Le Père-Noël, en compagnie de son âne et de sa chèvre, est également venu leur apporter des petits paquets. Tout ceci a été précédé par un apéritif convivial avec les parents.

Musique scolaire

En février a eu lieu l'Assemblée des Délégués de l'ACMN (Association Cantonale des Musiques Neuchâteloises) où la Musique Scolaire a officiellement été nommée (pour rappel, elle avait intégré l'ACMN en août 2017)

Le grand projet mis en place pour le printemps 2019 (mentionné dans le rapport de gestion de l'an dernier) avance à grands pas et promet un spectacle grandiose.

Lors de ses différentes rencontres, le comité de la Musique Scolaire a planifié les actions suivantes :

5-6 mai	Tournée romande « Cumbia »
15 mai	Présentation Musique Scolaire aux écoles
9 juin	Bastringue de l'Ancienne Poste
12 juin	Présentation des instruments aux élèves des groupes G5
5 juillet	Accompagnement danseurs à la patinoire du Locle
7 juillet	Défilé des Promos

8 au 12 octobre Camp de musique aux Rasses

Le Conseil communal souhaitait que les cours de la Musique scolaire soient dispensés par le Conservatoire tout en conservant les activités artistiques du Jam's. Le Conseil général a décidé de rester au statut quo.

Projet « Midnight sports »

Après bientôt 5 ans d'existence et des milliers de visites, le bilan demeure particulièrement positif.

Participation par soirée
Un premier indicateur des soirées « Midnight Le Locle » réside dans la participation des jeunes. Dans le concept détaillé de la phase pilote, l'objectif a été fixé à une moyenne de 30 à 40 adolescent-e-s par soirée. En moyenne cette saison, 35.5 jeunes ont participé à chaque soirée Midnight. La saison passée, la moyenne se situait à 32.3 jeunes par soirée, cela a donc légèrement baissé. L'objectif de l'année passée était de rehausser la participation générale ce qui fut le cas durant cette saison. Cependant, nous ne nous arrêterons pas là pour la future saison et ferons tout notre possible pour attirer encore plus de jeunes durant ces soirées Midnight. La participation totale décrit le nombre d'entrées cumulées, alors que le total des visiteurs enregistrés correspond aux nombres de jeunes ayant participé, peu importe la fréquence de leurs visites.
Au total, 959 visites et 292 jeunes ont été enregistrés sur l'ensemble de la saison. La participation variait en fonction des soirées, les soirées à thèmes ont à chaque fois rencontré un réel succès, mais il arrivait également que des soirées « normales » attirent tout autant de participants.

Constance des participant-e-s
On remarque que 26% des jeunes ont participé à au moins 13 événements sur 26 (visiteurs constants). Cette valeur est encourageante car elle est en augmentation par rapport à la saison précédente, en effet la proportion de fidèles a légèrement augmenté depuis l'année passée. Les visiteurs sporadiques (la partie qui englobe les jeunes qui sont venus plus d'une fois, mais pas à la moitié des événements) représentent 58.6% des participant-e-s. Sur l'ensemble d'une saison, il est habituel d'avoir une grande proportion de visiteurs sporadiques, ce qui reflète la liberté octroyée aux jeunes qui ont parfois d'autres projets le samedi soir. Enfin, 15.4% des jeunes ne sont venus qu'une seule fois au « Midnight Le Locle », ce qui correspond aux moyennes habituelles et demeure un indicateur plutôt rassurant.

Age des participant-e-s
Le public cible du projet représente les jeunes de la 8ème année (HARMOS) jusqu'à la majorité. On remarque que les jeunes âgés de 13-14 ans sont les plus représentés et que le public cible (12-17 ans) est très bien représenté. En effet, la répartition entre les jeunes de 13, 14, 15 et 16 ans sont presque égales. Concernant les plus jeunes ou les plus âgés, il s'agit seulement d'un faible pourcentage de participant-e-s. Pour conclure, l'objectif demeure toujours de pouvoir continuer à pouvoir maintenir un public stable comme c'est le cas actuellement

Mixité
Les participantes représentent 23.7% de l'ensemble des jeunes présents. Ce chiffre se situe un petit peu en dessous de la moyenne de l'année passée. Cette valeur se situe aussi en dessous de la moyenne suisse des projets MidnightSports qui avoisine les 30%. Un travail est à effectuer afin de rééquilibrer la participation des jeunes filles par rapport à celles des garçons. Par conséquent, il s'agit d'un des objectifs du Midnight du Locle pour la saison à venir.

Des animations ont été prévues pour un public plutôt féminin, mais la présence de nombreux garçons durant les différentes activités donne l'impression de les bloquer. Cependant, il est vrai que la plupart des activités que nous choisissons sont de caractères sportifs et les filles présentes aux soirées s'y retrouvent moins que les garçons. Il sera donc important de varier plus les activités afin que les filles présentes se sentent à leur aise et que ça leur donne envie de revenir les semaines suivantes avec éventuellement de nouvelles participantes qui les accompagneront.

Projet « OpenSunday »

Après une phase pilote très encourageante, la deuxième saison a débuté le 22 octobre 2017 et s'est terminée le 25 mars 2018 après 17 après-midi. Au total, ce ne sont pas moins de 796 visites d'enfants qui ont été enregistrées. Cette belle réussite est visible tant au niveau du nombre d'enfants présents, mais également avec l'ambiance joyeuse et bienveillante qui règne lors des événements.

Participation par après-midi

Le premier indicateur de la réussite des après-midi « OpenSunday » réside dans la bonne participation des enfants. Avec une moyenne de 42.4 enfants, cet objectif est atteint. La participation moyenne de cette deuxième saison est supérieure à celle de la saison pilote, mais également à la moyenne nationale pour le programme OpenSunday, ce qui est très encourageant. Cela témoigne de l'intérêt que la population prête à ce projet et que celui-ci répond à une réelle demande. Par ailleurs, la variation de la participation au cours de la saison est courante dans les projets OpenSunday, avec une participation plus élevée en début de la saison hivernale par rapport à l'approche du printemps. Cependant, il est important de noter que la participation est restée relativement stable tout au long de l'hiver.

Constance des participant-e-s

Tout comme l'année passée, le projet compte un très grand nombre d'habitués puisque 46.4% des enfants sont considérés comme visiteurs constants, à savoir qu'ils ont participé à au moins 9 événements sur les 17 proposés. La catégorie des visiteurs sporadiques, englobant les enfants venus plus d'une fois, mais à mois de la moitié des après-midi, représente quant à elle 46% des participant-e-s. Cette proportion relativement élevée est le signe que les parents et les enfants apprécient la flexibilité qu'offre le projet sur l'organisation familiale, mais également que les enfants se sont plus à l'OpenSunday et sont donc revenus. Finalement, seuls 7.7% des enfants n'ont participé qu'à un seul événement. Ce chiffre est en baisse par rapport à l'année passée, ce qui est très positif et indique que la grande majorité des enfants qui viennent une fois à l'OpenSunday ont envie d'y revenir.

Ces résultats, proches de ceux de la saison pilote, sont le reflet d'une très belle stabilité. Par ailleurs, plus d'enfants ont été présents, indiquant que l'élargissement à d'autres quartiers du Locle a débuté, mais reste relativement faible. Le projet peut donc encore potentiellement toucher davantage d'enfants venant de quartiers différents.

Âge / classe des participants-e-s

Les classes cibles se situent entre la 3ème et la 8ème HarmoS, c'est-à-dire qu'elles concernent les enfants âgés de 6 à 12 ans environ. La « 1ère classe primaire » correspond à la 3ème HarmoS et la « 6ème classe primaire » à la 8ème HarmoS. Tout comme l'année précédente, 98.5% des enfants font partie de la tranche d'âge fixée, restant l'un des pourcentages les plus élevés rencontré dans le programme OpenSunday. Parmi les « Autres » (1.5%), il s'agit d'enfants plus jeunes ou plus âgés que la tranche cible, ou d'enfants n'ayant pas spécifié leur âge. À noter que la deuxième classe est particulièrement représentée - laissant présager que ces enfants pourront revenir l'année prochaine, ce qui est positif.

Participations filles et garçons

Avec une proportion de 39.8% de filles et 60.2% de garçons sur les 17 événements, l'équilibre entre les genres est désormais dans la moyenne nationale. Comme souhaité en fin d'année passée, il y a donc eu une augmentation de la participation des filles lors de cette deuxième saison ce qui est très réjouissant.

CLINIQUE DENTAIRE SCOLAIRE

Effectif du personnel

Mme Christiane Grezet & Mme Mélanie Ortega assistantes dentaires continuent à effectuer respectivement 25h et 30h par semaine. Les apprenties assistantes dentaire, Mme Leila Filipe dos Santos a réussi sa deuxième année et continue sa troisième année ; Mme Elma Selimovic a commencé sa première année en août. Dr Isabelle Serrano, responsable de la Clinique dentaire scolaire assume la pédodontie, l'orthodontie ainsi que les contrôles scolaires avec 36h par semaine et Madame Sylvie Saint Germain Morandi, hygiéniste dentaire travaille à raison de 3h par mois. Mme Sandra Zas s'occupe du secrétariat et de la facturation toujours 14h hebdomadaires. Mme Cyntia Salvi a continué sa formation comme apprentie employée de commerce de 2ème année en venant un à deux jours par semaine de janvier à juillet.

Visites de classes

86 classes ont été visitées durant l'année scolaire 2017-2018. Les classes du cycle 1 & 2 ainsi que les élèves des Billodes sont venues faire le dépistage dans les locaux de la Clinique dentaire scolaire. Mme Serrano s'est déplacée dans les communes du district et au collège Jehan-Droz pour les classes du cycle 3 pour le contrôle dentaire.

Durant l'année scolaire, il a été effectué

pour les soins préventifs
486 radios dentaires
194 détartrages – polissage
222 scellements de fissures (dont 62 scellements étendus)

pour les soins conservateurs
51 soins à l'aide du protoxyde d'azote (enfants anxieux/soins difficiles)
404 obturations
44 traitements pulpaires sur dent de lait
8 traitements de racines sur dents permanentes

urgences
33 consultations en urgence

divers
12 enfants préscolaires ont bénéficié d'une consultation avec le bon SNMD.

pour l'orthodontie
54 premières analyses et consultations ont été effectuées en 2018
63 nouveaux traitements myofonctionnelle et 12 appareils fixes ont été commencés
0 nouveaux traitements esthétiques avec les gouttières Orthocaps
0 cas avec ancrage osseux (mini-vis)

L'équipe propose une méthode de traitement d'orthodontie fonctionnelle plus respectueuse en parallèle à l'orthodontie conventionnelle. Les patients traités par cette méthode reçoivent des exercices à faire à la maison avec l'appuis d'une application pédagogique à télécharger.

Exonérations

6 demandes d'exonération ont été présentées au Conseil Communal, 5 pour les traitements orthodontiques et 1 pour les soins conservateurs, 5 ont été acceptées et 1 est en attente de décision sur 2019.

Hôpital Neuchâtelois

L'équipe de la clinique s'est déplacé à six reprises à L'hôpital neuchâtelois de Pourtalès pour des soins dentaires sous anesthésie générale.

Formation continue et perfectionnement

Dr Serrano effectue régulièrement des cours de perfectionnement en pédodontie et orthodontie. Elle a également participé au congrès européen EAPD à Lugano en juin.

CENTRE D'ORTHOPHONIE

Effectif du personnel

Le Centre d'orthophonie compte au 31 décembre 2018 6 orthophonistes pour une occupation inchangée de 3,5 postes (3,17 postes d'orthophonistes, et 0,32 de poste de responsable). Mme Anne-Laure Develey a démissionné au 31 juillet 2018. Elle est remplacée en CDD par Mme Katia Aparicio, orthophoniste en fin d'étude, qui assure également le remplacement de Mme Aline Boillat, en congé maternité depuis la rentrée scolaire d'août jusqu'à début mars 2019. Mme Françoise Jaccard occupe toujours le poste de responsable. Le reste de l'équipe d'orthophonistes reste stable avec Mmes Nicole Mougin, Jeanine Beuret-Butty, Martine Rossier, Kelly Castanheira et Aline Boillat. Mme Sandra Zas assure le secrétariat et la facturation. Mme Cyntia Salvi est venue à raison d'une journée par semaine de janvier à juillet pour sa formation comme apprentie employée de commerce de 2ème année.

Le centre a accueilli en février 2018 une étudiante de l'Université de Neuchâtel, Mme Pauline Wahli, pour un stage d'observation sur 5 semaines, à raison de 2 demi-journées hebdomadaires. Mme Kelly Castanheira a également accueilli aux Billodes une étudiante de l'université de Neuchâtel pour un stage d'observation sur trois jours en janvier et février 2018, Mme Alexandra Rey.

Formation continue

Les orthophonistes ont participé à un perfectionnement cantonal annuel au mois de septembre d'une journée. Elles suivent également des cours de perfectionnement et des supervisions selon leur organisation personnelle.

Centre d'orthophonie et OES

Le CRO (Colloque des Responsables de l'Orthophonie) s'est réuni à 3 reprises cette année sous la direction de M. Philippe Willi, chef de l'OES.

Quelques nouvelles des événements touchant l'orthophonie dans le canton :

À la suite de la décision du Conseil d'État en fin d'année 2017 d'économiser Fr. 2 Mio au niveau des prestations d'orthophonie/logopédie, un groupe de travail (composé de 4 orthophonistes représentant les centres et les indépendantes, de la collaboratrice scientifique en logopédie de l'OES et de M. Willi) a été mis en place. Le mandat de ce groupe de travail, signé par Mme M. Maire-Hefti en date du 21 février 2018, avait comme objectif de réduire le budget cantonal de l'orthophonie de Fr. 2 Mio d'ici 2020. Dans les grandes lignes, mission a été donnée aux membres du groupe de travail de :

- proposer de nouveaux critères d'octroi ;
- déterminer la limite entre mesures ordinaires et renforcées ;
- développer une offre cantonale plus efficiente et équitable (différences entre communes, cercles scolaires et pratique des thérapeutes) ;
- adapter les modalités de prise en charge des enfants et élèves ;
- proposer des démarches visant à développer des compétences propres à favoriser une culture inclusive.

Les rencontres ont été planifiées, dès la rentrée scolaire d'avril, toutes les deux semaines.

Au mois de septembre, un rapport d'information a été communiqué à Mme Maire-Hefti, lui faisant part :

- de l'historique de l'évolution des coûts réels de l'orthophonie ;
- des éléments de l'analyse intercantonale ;
- de propositions de modification des pratiques actuelles sachant que celles-ci garantissent la qualité des prestations ;
- de la communication et de la mise en œuvre.

Aucune nouvelle de la cheffe du département n'a à ce jour été communiquée aux orthophonistes du canton de Neuchâtel.
Autre coup dur pour les orthophonistes/logopédistes : À la suite de la votation du budget en février, il est demandé à l'État de diminuer de Fr. 4,7 Mio le poste Biens-Services-Marchandises (BSM). Comptablement, l'orthophonie fait partie de ce poste. Dans la mesure où une coupe de Fr. 2 Mio a déjà été demandée pour le secteur de l'orthophonie, il est à espérer que des coupes supplémentaires ne seront pas requises. Les directives sont attendues sur ce sujet.

Par ailleurs, la subvention accordée aux centres d'orthophonie, qui est passée de Fr. 400'000.- à Fr. 100'000.- dès 2018, dépend aussi comptablement de ce poste BSM. Jusqu'à l'échéance de la convention signée (31.12.2020), ce montant ne peut pas être modifié.

En lien avec cette nouvelle convention signée fin 2017 entre les centres d'orthophonie des trois villes et le DEF, de nouvelles directives d'application ont été mises en ligne sur le site de l'OES début 2018.

Deux séances de travail réunissant les responsables des 3 Centres d'orthophonie du canton et Mme Anne Panchaud (collaboratrice scientifique logopédiste à l'OES) ont eu lieu à l'OES. Ces séances demeurent très positives et permettent d'assurer une bonne coordination et collaboration entre les 3 centres et l'OES.

Durant l'année 2018

Nous avons reçu 72 nouveaux signalements, dont 2 changements de prestataire et 5 demandes de bilan pour mesures BEP. 40 bilans ont été effectués dont 13 n'ont débouché sur aucun traitement. 185 enfants ont été suivis en traitement par les orthophonistes dont 48 d'entre eux ont pris fin durant l'année. Sur ces 185 dossiers, 181 sont pris en charge financièrement par l'OES et 4 par les parents et la commune.

L'orthophoniste délocalisée au CP des Billodes a vu 11 enfants en traitement. 3 de ces traitements ont pris fin durant l'année.

La liste d'attente, qui s'était fortement réduite, est en augmentation avec 23 enfants en attente de bilan au 31 décembre 2018, le temps d'attente entre le signalement et le début du bilan étant estimé fin 2018 à environ 4 mois.

CLAAP – CENTRE DE LOISIRS ET D'ANIMATION DE L'ANCIENNE POSTE

Préambule

Encore une fois, l'année qui s'achève a été marquée par l'intérêt du public pour les offres et accompagnements proposés par le CLAAP. De la valorisation à l'empowerment de la jeunesse locloise, nos missions sont caractérisées par des défis de taille. Elles ont pu être menées à bien par l'équipe d'animation notamment grâce au soutien et à la reconnaissance de la population et des autorités pour la place de la jeunesse ainsi que pour les enjeux y attenants.
L'année 2018 s'inscrit pour le CLAAP dans une continuité de cohérence entre l'élaboration théorique de ses missions et la réalité de ses actions. Ainsi, le CLAAP a continué à enrichir ses prestations et intensifier ses partenariats, ceci afin de rendre accessibles au plus grand nombre ses prestations. C'est notamment lors des temps d'accueil et de l'organisation de projets que l'équipe du CLAAP et ses partenaires ont pu identifier les besoins et envies des jeunes pour leur offrir un apport socioculturel pertinent.

Personnel

Effectif de l'équipe permanente du CLAAP
Une responsable à 60%
Une animatrice à 65%
Deux animateurs.trices à 50 %
Une animatrice à 40%
Total : 215 %

Personnel en formation
Un stagiaire pré HES : 60% (depuis mi-août 2018)

Il est à noter que trois moniteurs. trices font également partie de l'effectif du CLAAP, nous comptons en moyenne 7 heures de monitorat par semaine ainsi qu'un soutien ponctuel lors des projets.

Mouvement d'équipe
L'équipe du CLAAP a subi cette année encore d'importants changements au sein de l'équipe. Nous notons le départ de la responsable, Mme Annie Surdez. L'équipe du CLAAP tient à la remercier pour son investissement dans la politique jeunesse du Locle et la dynamisation du tissu social de la ville du Locle permettant ainsi la mise en place d'un lieu et de prestations de qualité adaptées aux jeunes. M. Sebastien Fornerod a lui aussi quitté son poste d'animateur socioculturel en fin d'année. Nous tenons également à le remercier pour son investissement et notamment le travail considérable relatif à la création et au développement du pôle communication ainsi que son rôle dans la réactivation du parlement des jeunes.
En vue de les remplacer, l'équipe du CLAAP accueille dès l'automne Mme Anne-Lise Debets en tant que responsable à 60 % et M. Basil Zürcher, animateur socioculturel à 50 %.
Mme Anne Lebet, animatrice socioculturelle en congé sabbatique de quatre mois se voit remplacé par M. Baptiste Blandenier.

Afin que cette nouvelle équipe s'approprie pleinement les missions du CLAAP et continue à œuvrer pertinemment en faveur de la jeunesse locloise et de son tissu social, l'équipe débutera l'année en se fixant des lignes d'action adaptées aux missions du CLAAP, besoins du public et compétences de l'équipe.

Partenariats

Afin d'offrir un accompagnement et des prestations de qualité à la jeunesse locloise l'équipe du CLAAP s'entoure de nombreuses et de nombreux partenaires : Institutions, cantons, villes, artistes, associations, personnes-ressources, services communaux du Locle…
Développer et entretenir les partenariats ainsi que travailler en synergie demande beaucoup d'investissement et de temps de préparation aux membres de l'équipe. Nous sommes toutefois convaincus de la nécessité de poursuivre le développement de ce réseau professionnel et social ainsi que de travailler en transversalité. C'est la raison pour laquelle, nous projetons pour l'année 2019 de consolider un fonctionnement axé sur le développement des partenariats.

Accueil

Accueil ado

Fonctionnement
L'accueil ado, terrain d'expérimentation des relations entre pairs et du vivre-ensemble, est basé sur le principe de l'accueil libre. Cet accueil est ouvert les jeudis et vendredis de 16 h à 18 h pour les jeunes dès la 9e Harmos jusqu'à leurs 18 ans. Les mardis l'accueil ouvre de 15 h 30 à 18 h 30 pour les jeunes à partir de 8 ans jusqu'à 18 ans. Les mardis sont l'occasion pour l'équipe d'animation de se concentrer sur les besoins des plus jeunes et de leur apporter les outils nécessaires en vue d'une intégration positive et adéquate dans les accueils du jeudi et du vendredi.
L'accueil ado propose diverses activités telles que des jeux de société, des jeux vidéo encadrés, de la lecture, du bricolage, de la pâtisserie ou simplement des discussions pour favoriser les rencontres, les retrouvailles entre amis ou simplement se détendre. Tout au long de l'accueil ils ont accès à un petit bar (sirop, fruits et croque-monsieur au chocolat) tenu par un.e animateur.trice, disposition favorisant les discussions informelles entre jeunes et entre jeunes et animateur.trice.
Le cadre de l'accueil est régi par une charte, affichée au sein de l'accueil et connue de tous, mettant en avant des valeurs de respects mutuels. En effet, chaque nouveau et nouvelle jeune souhaitant participer à cet accueil est invité.e à prendre connaissance de cette charte accompagnée d'un.e animateur.trice.
L'équipe d'animation porte une attention toute particulière durant les accueils aux dynamiques pour maintenir une ambiance positive favorisant le respect et la rencontre. Elle est attentive aux besoins des jeunes, ceci pour garantir la sécurité physique et plus particulièrement émotionnelle de tou.te.s.

Fréquentation
Le principe de la libre-adhésion, sur lequel repose le fonctionnement de l'accueil ado du CLAAP, ne rend pas aisé l'établissement de statistiques précises quant à sa fréquentation.
Nous pouvons toutefois relever plusieurs éléments significatifs :

MOYENNE D'ÂGE
Les utilisateurs et utilisatrices régulières de l'accueil ado sont âgé.e.s de 8 à 14 ans environ.
Les jeunes âgé.e.s de 15 à 16 ans continus à fréquenter l'accueil ado, mais de manière moins régulière et exprime des besoins différents des plus jeunes, celles-ci et ceux-ci sont plus dans la recherche d'un lieu agréable pour échanger entre pairs alors que les plus jeunes sont plus demandeurs d'activité.
Passé 16 ans, les jeunes gardent le lien avec nous en venant nous saluer, mais ne restent pas au-delà. Ce constat est aussi effectué dans les autres structures d'animation socioculturelle du canton, proposant des accueils similaires.

MIXITE
Le public de l'accueil ado est composé d'environ 50 % de garçons et 50 % de filles. Nous sommes très satisfaits de cette proportion qui est relative aux efforts et à la préoccupation de l'équipe de proposer un accueil et des activités favorisant la mixité. Le CLAAP fait en ce sens modèle d'exception, car il est admis que les prestations de ce type sont généralement plus fréquentées par les garçons que par les filles.

RENOUVELLEMENT DU PUBLIC
Cette année 2018 a été l'occasion pour l'accueil ado d'accueillir une nouvelle génération de jeunes adolescent.e.s, celle-ci est force de proposions et montre déjà un clair attachement à cette prestation. La dynamique s'est alors vue transformée et l'équipe d'animation a dû s'adapter en proposant de nouvelles approches pour répondre à leurs besoins et favoriser une cohésion entre ces nouvelles et nouveaux arrivant.e.s et le public plus âgé.

Fréquentation moyenne
Le nombre de jeunes présent.e.s à l'accueil peut fortement varier en fonction du jour, de la météo et de multiples autres facteurs, souvent difficiles à déterminer.
Dans l'ensemble, nous évaluons la fréquentation qui varie :
Entre **30 et 60 jeunes** lors de l'accueil du mardi
Entre **20 et 30** le mardi midi
Entre **10 et 30 jeunes** lors de l'accueil du jeudi
Entre **10 et 30 jeunes** lors de l'accueil du vendredi.

Accueil en plein air — CLAAP'Out

Fonctionnement
Le CLAAP'Out consiste à transformer un de nos jours d'accueil libre intra-muros en action hors murs. Pour ce faire, l'équipe d'animation va à la rencontre des jeunes en s'installant sur l'espace public avec un cargo bike (vélo-bar à sirop). Généralement positionné à proximité du collège des Jeanneret, le CLAAP'Out a lieu les vendredis si la météo est favorable.
Les CLAAP'Out sont l'occasion pour les animateurs.trices d'aller à la fois à la rencontre de jeunes ne fréquentant pas forcément les accueils, mais aussi d'animer la place des Jeanneret en y proposant divers jeux d'extérieur ouvert à tou.te.s, puis de rencontrer plus largement l'entourage familial et social des jeunes pour promouvoir nos prestations directement auprès du public et de son réseau.

Perspectives des accueils 2019

Tout en gardant un fonctionnement quasi identique à cette année, une réévaluation des besoins des différentes tranches d'âges sera menée en 2019 afin d'adapter l'offre de l'accueil dans une optique d'inclusion de chaque jeune.

Ateliers/Activités « Les mercredis du CLAAP »

Fonctionnement
Les mercredis du CLAAP sont des ateliers majoritairement gratuits et sur inscription (via notre site internet) pour les 5 à 25 ans. Chaque mercredi, une activité organisée soit par un.e des animateurs.trices soit par un.e intervenant.e externe est proposée. L'activité se déroule soit dans les locaux du CLAAP, soit à l'extérieur de ceux-ci en fonction de la nature de l'atelier. Le contenu de l'atelier est dévoilé une semaine à l'avance sur la page Facebook et le site internet du CLAAP, où figure également le lien pour l'inscription.

Objectifs et spécificités
Afin que les prestations du CLAAP correspondent à la diversité d'intérêts et modes de relation de la jeunesse, l'équipe propose ces ateliers et activités sur la base des besoins exprimés par les jeunes. Les activités sont adressées en alternance à différentes tranches d'âge déterminées par la nature de l'activité.
Ces rendez-vous hebdomadaires offrent un espace d'expérimentation et de découverte qui mobilise et développe des compétences tout en favorisant les rencontres et le renforcement des liens sociaux. Ils permettent aussi à l'équipe d'établir un lien privilégié avec certain.e.s jeunes nécessitant un cadre plus calme et organisé que l'accueil libre par exemple.

Pour réaliser ces activités, l'équipe est attentive à développer un réseau de personnes-ressources aux compétences spécifiques permettant ainsi l'accès à de nouvelles expériences interculturelles et intergénérationnelles ou pouvant soutenir les jeunes dans leurs démarches collectives ou personnelles. Ainsi, les intervenant.e.s peuvent être : un.e membre de l'équipe, un.e intervenant.e externe aux compétences spécifiques, ou encore des partenaires du réseau.
Afin d'inclure les jeunes au fonctionnement du CLAAP et dans l'idée de permettre à celles et ceux qui le désirent de s'initier à l'organisation et à la réalisation d'activités, cette année l'équipe du CLAAP a mis en place de nouveaux outils qui laisse concrètement la possibilité aux jeunes intéressés dès 8 ans de proposer et organiser une activité de leur choix dans la programmation des « Mercredis du CLAAP ». L'équipe du CLAAP accompagne le.la porteur.euse de propositions dans les démarches selon un mode d'action adapté à son âge et son autonomie.

Fréquentation
Avec une moyenne de 7,8 participants par activités, la fréquentation a été en constante évolution sur l'année. Ceci s'explique notamment par la nouvelle possibilité pour les jeunes de proposer et participer à l'organisation des activités œuvrant de ce fait à la communication auprès de leur propre réseau.

Réalisations
Espace privilégié de transmission de savoir, d'inclusion, d'expérimentation et de débat, les « Mercredis du CLAAP » ont permis cette année :

– à plusieurs groupes de jeunes, majoritairement âgées de 10-12 ans, de concevoir et de réaliser des activités avec le soutien du CLAAP : une boom pour les 8-12 ans, deux ateliers cuisine, un après-midi au bord du feu et une initiation au Parkour.
– à plusieurs artistes d'expérimenter la transmission de leur art auprès de la jeunesse par ex. par des ateliers de dessin manga, un atelier fanzine.
– à l'équipe de partager et de proposer des activités originales par ex. un après-midi « Vide dressing », une initiation aux jeux de rôle ou au théâtre d'improvisation.
– d'inclure les jeunes, suite à discussions lors des ateliers, dans d'autres activités du CLAAP : chantier de Skill, préparation de fêtes annuelles
– de favoriser un espace propice à la discussion selon des projets thématiques atelier dans le cadre de semaine d'actions contre le racisme
– de répondre aux propositions de partenaires tels le groupe d'animation du centre-ville, La Turlutaine dans le cadre du Festival Figuresco, Le Casino Théâtre.
– d'organiser un atelier permanent : en effet, l'intérêt manifesté par les jeunes dessinateurs lors du premier Atelier Manga nous a permis d'envisager son inscription régulière dans notre programme 2018 des « Mercredis du CLAAP ». Une illustratrice passionnée accompagne les jeunes dans leur envie figurative et guide par des conseils avisés leurs traits de crayon. Les Ateliers Manga ont lieu chaque mois et rassemble une moyenne de 6,5 jeunes entre 10 et 15 ans.
Pour des questions d'effectifs réduits au CLAAP, les ouvertures du studio ont malheureusement été déjà limitées dès septembre 2017 et suspendues en 2018. Vu le constat qu'il est un outil primordial pour certains jeunes artistes en devenir et qu'il est un magnifique outil de création de liens sur le long terme pour les animateurs.trices, l'accueil d'un nouveau stagiaire aux compétences musical permet de réfléchir à la réactivation de ce projet.

Perspectives
En 2019, le CLAAP souhaite maintenir cette prestation sous ce mode d'action. Toutefois, malgré une programmation variée et souvent tournée vers les intérêts des adolescent.e.s, nous constatons que la tranche d'âge des participants se situe en majorité entre 8-13 ans. Afin de correspondre aux attentes et envies des adolescents, le CLAAP souhaite se donner la possibilité en 2019 de décaler, parfois en soirée et sur d'autres jours, les horaires de certains ateliers ou activités afin de correspondre à la réalité d'une jeunesse plus âgée.
Il est également à relever qu'à la suite d'une diminution du budget alloué aux intervenants externes, nous avons dû réduire la diversité de nos activités, nous craignons alors un impact négatif sur la pérennité de ces ateliers. Un travail de réadaptation devra alors être mené en ce sens.

Projets — démarches collaboratives

Semaine thématique — Semaine Cantonale d'Actions contre le Racisme (SACR)

Description
La SACR est un projet visant à sensibiliser et mobiliser les jeunes ainsi que le grand public à la problématique du racisme. Elle est organisée par le forum « Tous Différents Tous Egaux » sous l'impulsion du COSM. Événements, rencontres, spectacles, expositions et autres sont alors organisés durant une semaine sur l'ensemble du canton de Neuchâtel.

Interventions du CLAAP
Pour la troisième année consécutive, l'équipe du CLAAP a participé à la SACR en s'intégrant dans les diverses actions cantonales coordonnées par le « Forum Tous Différents Tous Egaux » et en organisant ses propres activités.
L'édition 2018 a été l'occasion d'aborder la thématique du « Racisme d'hier et d'aujourd'hui » pour comprendre les mécanismes de discrimination et questionner les préjugés d'hier et d'aujourd'hui, l'équipe du CLAAP a créé des panneaux didactiques exposés durant les accueils ado et dont la visite était ouverte à toutes et tous. Ceux-ci ont favorisé de nombreux échanges et discussions de qualité. Les mercredis du CLAAP ont été l'opportunité de sensibiliser les jeunes filles et garçons de 8 à 18 ans, notamment avec la venue de collaborateurs du projet « Piafs » qui leur ont proposé un débat sur la base d'extraits du film « Les années Schwarzenbach ».

Les animateurs.trices du CLAAP ont également proposé une deuxième édition de « Label Mixte », soirée culturelle multi-artistique dans la grande salle de l'Ancienne Poste. À l'image de sa programmation (le groupe hip-hop engagé « Obake, Rinox, Abstral », le crew de danseurs et danseuses Zoldyck et le

groupe pop-rock Disponible 2), la soirée a rassemblé à nouveau un public hétéroclite. En parallèle des concerts, l'artiste Joanne Faivre a proposé au public une réalisation collective d'une fresque, invitant à la réflexion sur le thème : « Qu'est-ce que je peux être aujourd'hui que je ne pouvais être hier ? »

Il faut noter enfin que chaque année l'équipe du CLAAP s'entoure de nombreux et de nombreuses partenaires sans qui les ateliers et évènements ne seraient possibles. Cette année, des collaborations harmonieuses se sont effectuées avec la bibliothèque de la Ville, La Ludothèque, les membres du projet « Piaf », La Fondation de l'Ancienne Poste, les jeunes bénévoles, le Service d'Éducation de Rue de la Fondation Carrefour, Le Parlement des Jeunes de la Ville du Locle et l'association chaux-de-fonnière « Steven's Diving Day », ainsi que la police.

Documentaire de Perihan Incegoz

En 2017, la réalisatrice Perihan Incegoz s'était approchée de l'équipe du CLAAP avec la volonté de faire un documentaire sur la jeunesse locloise. Les animateurs.trices l'avait accompagné dans son travail de recherche en l'intégrant aux accueils pour se familiariser et créer du lien avec les jeunes. Ces rencontres ont débouché sur la réalisation du documentaire « Gernis sans ballon ».
En 2018, l'équipe du CLAAP a accompagné la réalisatrice dans l'organisation de la projection de son documentaire mettant en lumière une équipe de jeunes joueuses de football. Cette projection qui s'est déroulée au Théâtre Casino du Locle a rassemblé environ une septantaine de personnes, dont beaucoup de jeunes et leurs familles. Une belle occasion de voir Le Locle et sa jeunesse à travers le regard enthousiaste de la jeune réalisatrice.

Projet-Alter Connexion Le Locle

« Alter Connexion » est un projet de mentorat destiné à des jeunes en situation de rupture sociale et professionnelle jusqu'à 30 ans. Il s'adresse en particulier à des jeunes qui, au sortir d'une scolarité obligatoire difficile, sans projets de formation ni emplois stables, subissent une perte de confiance dans des projets socioprofessionnels possibles.
Il a pour mission principale de favoriser le maintien du lien entre un ou une jeune rencontrant des difficultés d'intégration et un.e mentor, un.e adulte de référence dans la communauté locale, qui n'est pas forcément un.e professionnel.le du social, mais qui jouit d'une situation privilégiée par sa possibilité de contacts directs et facile avec la jeunesse. La construction et le maintien d'un lien librement développé doivent permettre aux jeunes de reprendre confiance en elles et eux et d'entrer dans une dynamique positive d'intégration sociale et professionnelle, notamment en leur facilitant l'accès à des services d'aide ou personnes-ressources adaptés à leurs besoins. Ce projet permet de lutter activement contre l'exclusion sociale des jeunes.
Existant dans la région du littoral neuchâtelois depuis 2004 et y ayant fait ses preuves, une réalisation du même dispositif dans les montagnes neuchâteloises a eu lieu entre 2011 et 2015 mais a été interrompue pour des questions financières malgré les besoins de la part de la jeunesse locale.
Étant donné que l'insertion socioprofessionnelle des jeunes, notamment des jeunes issus des migrations, reste une problématique prioritaire dans le canton de Neuchâtel, la Ville du Locle a décidé de reprendre la coordination de terrain du dispositif dès 2016. Le mandat est alors confié à trois collaboratrices et collaborateurs du CLAAP. Ce programme est financé et soutenu par le COSM et la Ville du Locle.
En 2018, le projet continue de se développer au Locle pour la région des montagnes neuchâteloises. Deux membres de l'équipe socioculturelle du CLAAP, supervisé par la responsable du CLAAP, ont pu continuer à travailler à la structuration et à la coordination du projet, organiser quatre formations à l'attention et selon les besoins de mentors, organiser quatre rencontres collectives d'intervision et une rencontre avec les mentors et l'équipe d'Alter Connexion littoral, ainsi que développer un réseau ressource. Un groupe de pilotage formé de deux professionnel.le.s du CLAAP, d'un.e membre de Job Service et de la Fondation Carrefour a continué à accompagner activement les quatre mentors impliqué.e.s dans le projet. Ceux-ci et celles-ci trouvent aujourd'hui une légitimité et une assise dans leurs postures auprès de la jeunesse et de la société civile.

Cette année, les mentors ont assuré approximativement plus d'une trentaine de suivis d'ampleur variable, pour des jeunes âgés principalement de 18 à 30 ans. Les problématiques principales auxquelles ils et elles se trouvent confronté.e.s touchent généralement à l'emploi (stage, apprentissage, recherche de place, démarche administrative, etc.), au décrochage social (relation familiale, isolement, stigmatisation, toxicomanie) ainsi qu'au statut lié à la migration (permis de séjour, opacité du système administratif). Les réalités sociales ne se délimitant pas au découpage administratif cantonal les mentors

sont amené.e.s à suivre des jeunes sur l'ensemble du canton. Les mentors, selon leurs personnalités, leurs positions propres auprès de leurs communautés, leurs suivis ont développé des approches personnelles avec le terrain très diversifiées. Ainsi leur action se présente parfois sous la forme de soutien sur le long terme et individuel, parfois de soutien collectif ou au travers d'un outil tel que le sport ou la musique, parfois d'actions auprès des familles ou communautés, ou enfin de coup de pouce ponctuels.

À relever toutefois qu'une mentor a mis en suspens ses accompagnements durant les six derniers mois de l'année pour des questions d'ordre personnel. Cette situation montre à nouveau toute la force, mais aussi la faiblesse du projet, car l'activité des mentors repose principalement sur leurs forts investissements personnels et citoyens au-delà de leurs activités professionnelles. Cet engagement peut parfois être remis en question par les impératifs de la vie.

Enjeux
En 2018, les rapports des mentors sur le haut du canton de Neuchâtel nous montrent l'efficacité, l'intérêt et les besoins d'un projet comme Alter Connexion sur ce territoire. Désormais installés dans leurs rôles et identifiés au sein des communautés, les mentors sont de plus en plus sollicité.e.s et ont parfois de la difficulté à répondre à toutes les demandes.
En parallèle, un budget serré ne permet pas de garantir la qualité des formations pourtant si primordiale pour l'engagement sécure des mentors dans le programme et la qualité d'accompagnement de la jeunesse.
Aussi, l'action des mentors démontre l'importance de la question des « proches aidants » également dans le soutien à une jeunesse en rupture. À nos yeux, elle mériterait d'être thématisée à plus grande échelle.

Perspectives 2019 :
Les enjeux, exprimés ci-dessus, auxquels le projet se confronte ont abouti à l'identification de la nécessité d'étendre, à partir de 2019, le rayon d'action des mentors. Ceci soit, en créant de nouvelles synergies avec des personnes/institutions ressources, soit, en agrandissant l'équipe par l'engagement de nouveaux mentors.

D'autre part, pour assurer la transmission des principes fondateurs de la posture ainsi que la construction d'outils spécifiques à l'action de terrain, le meilleur moyen que possède le projet est la formation. Pour ce faire, nous devons pouvoir compter sur le concours d'intervenant.e.s compétent.e.s et dans la mesure du possible assurant une certification. La coordination devra en 2019 envisager d'élargir la recherche d'intervenant.e.s et donc probablement le coût des formations.

Enfin, les membres du projet « Alter Connexion Le Locle » souhaiteraient trouver des forces vives et d'autres relais afin de porter la question des « proches aidants » auprès de la jeunesse ou de « l'entraide dans un réseau personnel » dans le débat public

Bastringue 2018 / 9 juin 2018

Le bâtiment de l'Ancienne Poste a vibré et résonné à nouveau le samedi 9 juin 2018 lors de la Bastringue, fête annuelle de la maison. L'équipe du CLAAP s'est investie comme chaque année dans l'événement en proposant sur la place Jules Grossmann des activités adressées aux enfants, aux familles ainsi qu'au grand public. La manifestation est également l'occasion de présenter au public de ces festivités les activités conduites par l'équipe du CLAAP tout au long de l'année. Dans cette visée, des panneaux attractifs présentaient l'ensemble des prestations et projets menés ou accompagnés par les professionnel.le.s du Centre de loisirs et d'animations. La participation à cette fête populaire s'inscrit dans une volonté affirmée de contribuer à la vie du bâtiment et de favoriser les liens entre les acteurs culturels et sociaux locataires de l'Ancienne Poste ou actifs dans la région.
Cette année encore, la fête a pu bénéficier de la synergie engendrée par la collaboration avec l'ADL. Le public était présent dès le matin, les activités proposées profitant d'une grande affluence dès leurs débuts. Une fresque réalisée avec des papiers japonais encadrée par une artiste partenaire a été concrétisée et figure dans le bâtiment. Une déambulation également guidée par un artiste circassien partenaire a permis d'impliquer des enfants et des jeunes durant la manifestation, mais également tout au long de la semaine dans la réalisation des costumes et des répétitions. Enfin, un espace ludique et un bar à cocktail du potager (sans alcool) ont été aménagés et animés par les professionnel.le.s. Cette édition fut à nouveau une belle réalisation et a permis d'atteindre un public nombreux et diversifié.

Projets-développement urbains

Ayant comme mission de nous préoccuper de l'environnement global du jeune, le CLAAP intervient en dehors de ses locaux aux moyens de différents projets regroupés et communiqués dès 2018 sur Instagram sous le slogan « # transforme ta ville ».

Fête des Jeanneret

Le CLAAP accompagne l'association SKILL (association de jeunes actifs dans le domaine des sports à roulettes) et MOVO (association de jeunes actifs dans la pratique de parkour) dans le réaménagement de la place des Jeanneret. En 2018, les deux associations de jeunes ont souhaité collaborer avec des jeunes du Parlement des jeunes du Locle dans la réalisation de leur fête annuelle aux Jeanneret. Le CLAAP a accompagné ces jeunes dans toutes les étapes nécessaires à l'organisation, la promotion et la mise en place d'un tel événement. Celui-ci proposait des contest de skate et de trottinette, un tournoi de basket et des concerts. Un bar et un Food-truck permettait aux visiteur.e.s de se désaltérer et de manger sur place. La Fête a remporté un réel succès avec environ 150 participant.e.s, spectatrices et spectateurs. Cette fête a été l'occasion de construire et de consolider les liens entre divers groupes de jeunes motivés à s'investir dans leur ville. L'événement a aussi permis aux associations de présenter à un large public leurs projets tels que le skate park et les infrastructures de parkour.

Animons notre place du marché

Afin de développer la vie du centre-ville en fonction des besoins et des envies de la population dans son ensemble, nous faisons partie du collectif organisant des animations sur la place du marché. Dans ce cadre donné, l'implication du CLAAP est ciblée sur la jeunesse et nous proposons des activités et ateliers intergénérationnels.

En 2018, un projet « porteur de paroles » (outil de l'éducation populaire servant à activer le débat autour du rôle d'une place du marché), la restauration de bac à fleurs, la construction et animation de jeux en bois géants et d'animations foraines, ont impliqué les Locloises et Loclois dans l'aménagement et la valorisation de leur centre-ville. Les « ateliers urbains » s'incluent dans une dynamique globale côtoyant divers stands et autres découvertes proposées par les associations locales créant ainsi une émulation au centre-ville. Actifs dans ce projet depuis 2016, le collectif, essoufflé, s'est dissous en fin d'année. L'équipe du CLAAP regrette que ces manifestations, qui sont avant tout l'occasion de créer du lien et faire naître des collaborations, disparaissent. Néanmoins, le CLAAP a décidé de maintenir l'existant en continuant en 2019 à rénover et installer des bacs à fleurs, à repeindre les jeux au sol avec les jeunes et à participer aux éventuelles rencontres en vue de réactiver ce projet.

Réaménagement des Jeanneret

Toujours dans l'optique d'un développement local, mais aussi d'un apprentissage de la citoyenneté et de valorisation de compétences chez les jeunes, nous accompagnons depuis plusieurs années les jeunes de l'association SKILL et MOVO à développer des modules de sport correspondant à leurs attentes. De plus, le projet de réaménagement participatif des Jeanneret facilite l'émergence d'une expérience commune pour les jeunes et devient de cette manière vectrice de lien social. Ainsi, de manière de plus en plus autonome, un terrain de sports et de loisirs se construit dans le périmètre des Jeanneret grâce à leurs mobilisations et au soutien de la Ville du Locle ainsi que de plusieurs partenaires. En vue de garantir un suivi de chantier et un soutien supplémentaire à ces associations, le CLAAP et le service de l'urbanisme mandatent un partenaire de la Haute École de Gestion participant activement à l'accompagnement de ces associations.
Cette année, trois chantiers participatifs ont permis, à nouveau, d'agrandir l'espace de mobilier urbain destiné aux sports à roulette et de parkour en y incluant des nouveaux projets tels qu'une collaboration avec la Luxor Factory et une fresque géante de l'artiste « Le Chat ». 2018 a aussi été marqué par l'assise de règles d'utilisation de cet espace par les jeunes et également un arrêté du Conseil Communal quant à l'utilisation de cet espace dans le respect et la sécurité de toutes et tous.

Projets internes

Fête de l'accueil ado – Halloween / 3 novembre 2018

Depuis ses débuts, l'équipe du CLAAP fête l'ouverture de l'accueil ado chaque année en automne. Ces festivités coïncidant souvent avec la date de la fête d'Halloween, elle est régulièrement construite autour de cette thématique horrifique. Cette année 2018 n'a pas fait exception. L'équipe a élaboré les activités, décorations et buffet en s'inspirant de la fête des Morts mexicaine. Des grimeuses engagées pour l'occasion ont transformé en quelques heures nos participant.e.s de 8 à 18 ans en un rassemblement de squelettes et de personnages monstrueux. Les activités ludiques proposées ont permis de revêtir tour à tour les attributs de loup-garou, de vampires ou de Calavera Garbancera. Chili con carné, guacamole et cocktails exotiques sans alcool ont rencontré, lors du buffet offert aux participant.e.s et à leurs familles, un très grand succès. Le train fantôme, clou des activités proposées, a transporté les participant.e.s dans les méandres d'une traversée onirique et horrifique.
Enfin, la collaboration engagée depuis plusieurs années avec Midnight Sport a permis de proposer une disco aux jeunes de 12 à 17 ans. Le SER a également été convié cette année à participer à la soirée.
L'ambiance dynamique, colorée et festive a été appréciée des plus jeunes comme des plus âgé.e.s. L'affluence lors de cet évènement dénombre plus d'une centaine de jeunes. Les objectifs sous-tendus de cette prestation sont d'offrir aux jeunes un espace privilégié et favorable à la création de liens entre elles et eux et avec les professionnel.le.s, ceux-ci ont été atteints. L'équipe envisage de porter la réflexion pour les années à venir sur la création d'un espace de mise en lien avec les familles et les parents.

Studio « Musique »

L'équipe du CLAAP peut bénéficier depuis la rentrée scolaire 2018 de l'entrée en stage d'un ancien moniteur désireux de réaliser une formation HES en travail social. Les compétences spécifiques et intérêts de ce nouveau collaborateur ont permis de réactiver les prestations du studio de musique.
Cette offre permet de toucher un public d'adolescents et de jeunes adultes qui fréquente moins assidument les accueils libres. Ce contact privilégié développe, par une approche orientée sur la musique, les habiletés et compétences personnelles des jeunes musicien.ne.s. Cela déploie leurs ressources et favorise donc l'expression et leur confiance en elles et eux. Les ateliers studio sont un beau projet spécifique que l'équipe du CLAAP est heureuse de pouvoir accompagner durant l'année 2019.

Soutien au Parlement des Jeunes du Locle

Par les jeunes, pour les jeunes

Créé en 2016 avec l'accompagnement du CLAAP, le Parlement des Jeunes du Locle (PJLL) permet à la jeunesse de notre ville de s'investir pleinement dans la vie de celle-ci.
Par la conception et la réalisation de projets destinés à la jeunesse et par la prise de parole sur des sujets les concernant, les membres du PJLL expérimentent l'exercice de la citoyenneté et développent entre autres des compétences de gestion, d'organisation et de travail en équipe.
En 2018, le PJLL se dote d'un nouveau comité et accueille de nouveaux membres lors de son assemblée générale qui s'est déroulée à l'Ancienne Poste. Le PJLL s'associe ensuite aux associations SKILL – Skate In Le Locle et MOVO Parkour pour organiser en septembre la première fête des Jeanneret. Avec l'objectif de proposer un événement rassembleur pour la jeunesse, mais aussi pour les habitants du quartier et de la Ville tout en mettant en lumière le travail réalisé par les deux associations dans le cadre du réaménagement des Jeanneret. Pas moins de 200 personnes ont pris part à cette journée où tous pouvaient avoir accès à des tournois de basket, « contest » de skate et de trottinette, des concerts et de la petite restauration, le tout dans une ambiance festive. Poursuivant son précieux rôle de soutien et de conseil, le CLAAP a accompagné le PJLL et les deux associations dans l'organisation et la réalisation de cet événement.

Communication

La communication représente un enjeu important pour une structure jeunesse telle que le CLAAP.
Pour mener à bien sa mission, il est en effet essentiel que le CLAAP fasse la promotion des prestations, activités ou projets qu'il propose auprès de son public cible : la jeunesse.

La communication envers un public plus large n'est cependant nullement à négliger ; faire connaître les activités, les projets et missions du CLAAP aux parents, aux partenaires institutionnels, aux autorités, aux médias, et d'une manière générale à la population dans son ensemble, est un des objectifs nécessaires au bon fonctionnement du CLAAP et à la pérennité de son action.
Outre une communication via les réseaux sociaux et un site internet ainsi que la réalisation d'affiches et de flyers, l'équipe du CLAAP décide en 2018 d'intégrer, à sa stratégie de communication, la diffusion d'un document annuel s'adressant au public de manière large.
Les animatrices et animateurs ont alors adapté le rapport d'activité en créant un document accessible et illustré de nombreuses photos : « Le CLAAP, de Bastringue en Bastringue ». Il permet à toutes et tous de prendre facilement connaissance des activités et de la vie du CLAAP sur l'année écoulée. Il est désormais publié chaque année lors de la « Bastringue » de l'Ancienne Poste en juin et couvre ainsi toute une année d'activité du CLAAP, d'une « Bastringue » à l'autre.

Entreprise formatrice

Soucieux de s'investir dans la formation des futurs professionnel.le.s de plusieurs branches d'activités le CLAAP œuvre dans le domaine de la formation par l'accueil de stagiaires et d'étudiant.e.s :
– Un animateur en cours de formation HES animation socioculturelle dans sa dernière année de formation. (Obtenue avec succès).
– Un stagiaire préalable HES (ancien moniteur), engagé à 60 %. Il officie dans les accueils, ateliers et projets du CLAAP. Une animatrice est garante d'assurer la gestion du cadre de sa formation, puis toute l'équipe prend part au contenu formatif à lui apporter.
– L'accueil a été pour la 4e année consécutive, l'occasion pour des apprenant.e.s infirmièr.e.s de la He-arc de Neuchâtel de pouvoir expérimenter leurs connaissances de la promotion de la santé dans un contexte d'animation socioculturelle. Ce partenariat est une opportunité pour le CLAAP de sensibiliser les jeunes à une problématique en lien avec la santé communautaire et de faire connaitre l'animation socioculturelle à de futurs professionnel.le.s de la santé. Le but de leur stage étant de proposer un projet, deux animatrices les aident, les forment et les évaluent.
– Deux stagiaires en observation pour la découverte de l'animation socioculturelle.

Conclusion

C'est avec une grande motivation que les membres de l'équipe du CLAAP officient pour et avec les jeunes de la Ville. Soucieux d'améliorer continuellement son action, c'est en s'appuyant sur les différents constats, problématiques et potentiels identifiés tout au long de ce rapport que l'équipe prévoit de mener plusieurs réflexions tout au long de l'année afin de garantir une politique jeunesse dynamique, pertinente et attractive pour la population locloise.

PARLEMENT DES JEUNES

Préambule

Depuis le début de l'année 2018, le parlement des jeunes a organisé des séances afin d'élaborer des projets tout au long de l'année.

Son travail a en premier lieu été axé sur sa plénière de réélection de mars afin d'élire son nouveau comité. Fort de sa dizaine de membres, le Parlement des jeunes s'est réuni très régulièrement pour mener à bien les différents projets, tant comme Parlement des Jeunes qu'en partenariat avec d'autres associations. Ceci a permis d'atteindre l'objectif d'organiser des actions dynamiques, attractives et vivantes en vue d'œuvrer à la dynamisation de la Ville.

Les différents projets

Silent party

Le 10 février 2018, s'est déroulée une silent party cantonale à la Maison du Peuple de la Chaux-de-Fonds. Elle fut organisée conjointement entre les trois Parlements des jeunes du Canton, soit celui de Neuchâtel, de la Chaux-de-Fonds et du Locle.

Une telle collaboration fut un réel succès et une grande satisfaction d'avoir mené à bien ce travail en partenariat avec les autres parlements. La jeunesse a su répondre présente lors de cette silent. En effet, plus 400 jeunes s'étaient donné rendez-vous à la Chaux-de-Fonds et pour festoyer et échanger dans une très bonne ambiance.

L'organisation avec trois entités étant assez complexe, l'organisation en amont est à optimiser pour les prochaines éditions. Le PJLL se réjouit des futurs événements en leur collaboration.

Fête des Jeanneret — SKILL

Le 22 septembre 2018 s'est déroulée la 1ère édition de la fête des Jeanneret en partenariat avec le SKILL (Skate In Le Locle), le Parlement des Jeunes et Movo Parkour. La journée s'est déroulée au fil d'un tournoi de basket, d'un contest de skateboard et trottinette ainsi qu'une initiation à ceux-ci. Pour agrémenter tout cela, deux concerts de groupe de la région furent présents, soit le groupe Stéréo et le groupe de Pauline et Giulia. Enfin un bar et un foodtruck permettaient de se sustenter et se désaltérer.

Le Parlement des Jeunes tient à remercier les membres du conseil communal notamment, M. Wettstein et M. Perez, qui ont fait le plaisir de venir.

Ce type d'événement a permis au Parlement des Jeunes de communiquer sur sa réactivation et son rôle puis de nouer de futures collaborations avec les différents partenaires présents. De bons contacts se sont entretenus tout au long du projet entre les différents groupes de jeunes du Locle.

Assemblée générale

Une assemblée générale s'est déroulée le 17 mars 2018. Lors de celle-ci, un nouveau comité fut élu, de nouveaux postes au sein du comité furent créés tels que le poste « chargé.e de communication » répondant à une carence évidente de notre communication à l'externe et enfin un accueil a été fait envers les nouveaux et les nouvelles membres.

Ce comité se présente comme suit :

Présidente :	Zélie Zuend
Vice-Président :	Rayan Moreira
Secrétaire :	Benjamin Gaffiot
Trésorier:	Pierre Surdez
Chargées de communication:	Noémie Dubois
	Lismery Benitez Mendez
Assesseur :	Ron Morina

Pour terminer la soirée de manière conviviale, le Parlement des jeunes a invité tous les membres présent.e.s autour d'une raclette.

Le Parlement des Jeunes tient à remercier particulièrement Olivia Ackermann, l'ancienne présidente qui s'est retirée du Parlement des jeunes pour des raisons professionnelles.

Assemblée Musique scolaire

Une séance d'information fut organisée à destination des jeunes loclois et locloises concernant la proposition du Conseil communal pour atteindre un équilibre budgétaire 2019. Il semblait important de rendre accessible cette information aux jeunes étant donné que ces propositions concernaient des domaines (musique scolaire et subventions d'activités pour la jeunesse) touchant à la jeunesse.

Elle s'est déroulée le 8 décembre 2018. Suite à cette discussion très enrichissante, la soirée s'est poursuivie avec une projection de film au sein de l'ancienne Poste. Malgré le nombre restreint de participant.e.s, cet événement a permis au Parlement des Jeunes de prendre conscience de ses capacités à organiser rapidement des événements et à rebondir sur des questions d'actualités.

Pour conclure, ce fut une année riche en événements, apprentissages et construction d'une organisation interne qui nous ressemble plus.

Perspectives

Pour aborder 2019, le Parlement des Jeunes se prépare avec une belle motivation à de nouveaux projets que voici :

Assemblée générale le 23 mars suivie d'une Silent Party
Clean Walk
Tournoi de jeux vidéos

GUICHET SOCIAL RÉGIONAL

GSR : AIDE SOCIALE

En 2018, le Service social régional des Montagnes neuchâteloise (SSR MN) a traité pour la Commune du Locle 704 dossiers d'aide sociale contre 720 dossiers en 2017, soit une diminution de 16 dossiers.

Les dépenses d'aide matérielle du Locle se montent à Fr. 7'611'619.43 contre Fr. 8'269'305.05 en 2017, soit une baisse de Fr. 657'685.62.

Les dépenses présentent une baisse de presque 8% et ce malgré une diminution des recettes d'environ Fr. 100'000.-.

Le coût moyen par dossier est en baisse : Fr. 10'811.95 contre Fr. 11'485.15 en 2017.

Le montant par habitant est en baisse : Fr. 745.20 contre Fr. 796.50 en 2017.

Causes d'indigence : La cause principale d'arrivée à l'aide sociale reste toujours la cause économique pour les nouveaux dossiers ouverts cette année et ce pour 2/3 des cas. Sur les 161 nouveaux dossiers ouverts en 2018, 110 l'étaient pour raisons économiques. 41 dossiers ont pu être refermés la même année dont 12 en raison d'une reprise de l'activité économique.

Nombre de dossiers par assistant social : 98 dossiers actifs par 100 % de poste au 04.01.2019 contre 106 dossiers actifs par 100% de poste au 04.01.2018 (prise en compte des dossiers actifs au dernier trimestre uniquement et des dossiers gérés pour les autres communes du SSR MN).

En résumé, le nombre de dossiers d'aide sociale a diminué en 2018 ainsi que les dépenses et ce même si les recettes ont baissé. On se rapproche de la situation de 2015. La baisse successive des normes prévue par le conseil de la facture sociale a probablement permis d'atteindre ce résultat. Nous avons fermé beaucoup de dossiers et un grand nombre pour raison de retour à l'emploi. Des normes d'aide sociale réduites abaissent le seuil d'entrée à l'aide sociale. Il faut être plus pauvre pour y avoir droit. Le seuil de sortie est également atteint plus rapidement.

Il faut rappeler que le montant de l'aide attribuée par dossier dépend à la fois de la durée du dossier et de sa structure (famille ou personne seule et de l'existence d'un revenu ou non).

Évolution des dépenses d'aide sociale et des dossiers d'aide sociale

Le Locle	Nb de dossiers	Dépenses d'aide sociale	Coût moyen par dossier
2006	462	Fr. 5'190'261.06	Fr. 11'234.33
2007	497	Fr. 4'601'983.00	Fr. 9'259.52
2008	467	Fr. 4'385'254.55	Fr. 9'390.27
2009	450	Fr. 4'732'329.01	Fr. 10'516.29
2010	475	Fr. 4'850'466.36	Fr. 10'211.50
2011	535	Fr. 5'666'186.65	Fr. 10'591.00
2012	579	Fr. 6'398'403.22	Fr. 11'050.78
2013	648	Fr. 7'167'245.83	Fr. 11'060.56
2014	636	Fr. 6'929'396.60	Fr. 10'895.27
2015	632	Fr. 7'592'830.47	Fr. 12'013.98
2016	667	Fr. 8'210'571.07	Fr. 12'309.70
2017	720	Fr. 8'269'305.05	Fr. 11'485.15
2018	704	Fr. 7'611'619.43	Fr. 10'811.95

Évolution des dépenses d'aide sociale

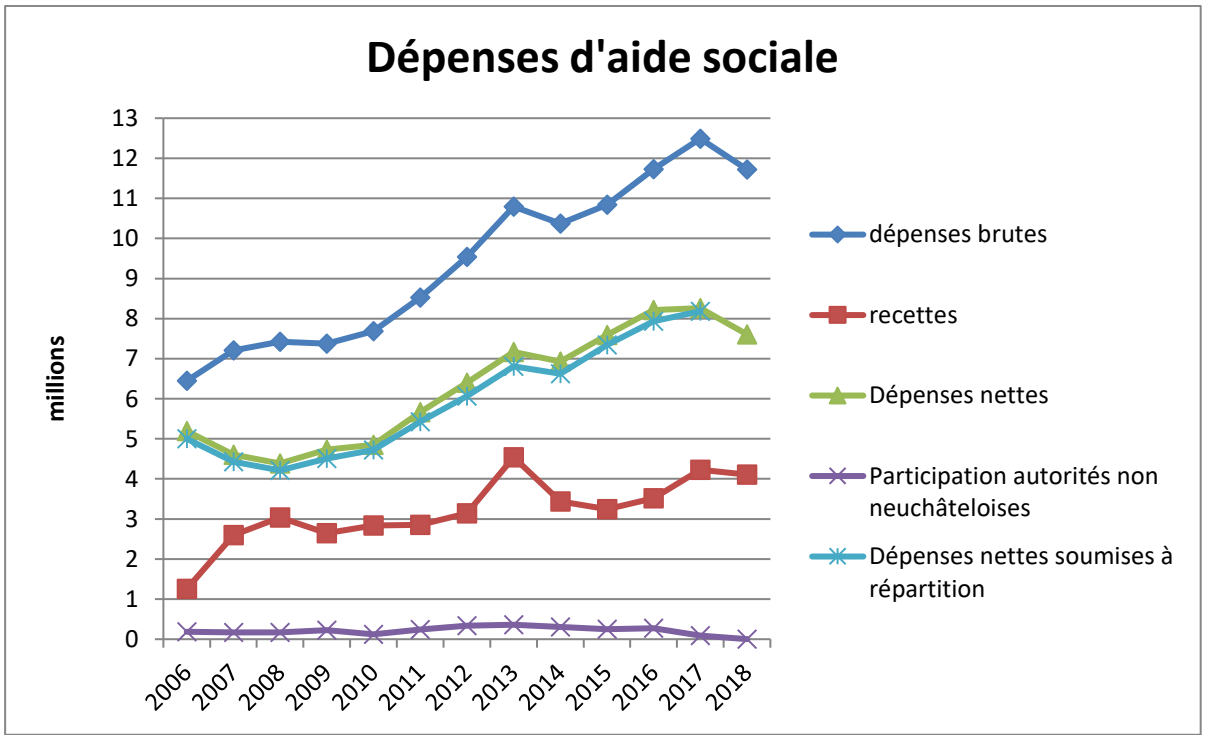

On remarque une diminution des dépenses brutes et une diminution des dépenses nettes. Les recettes sont en baisse également.

Évolution du nombre de dossiers d'aide sociale

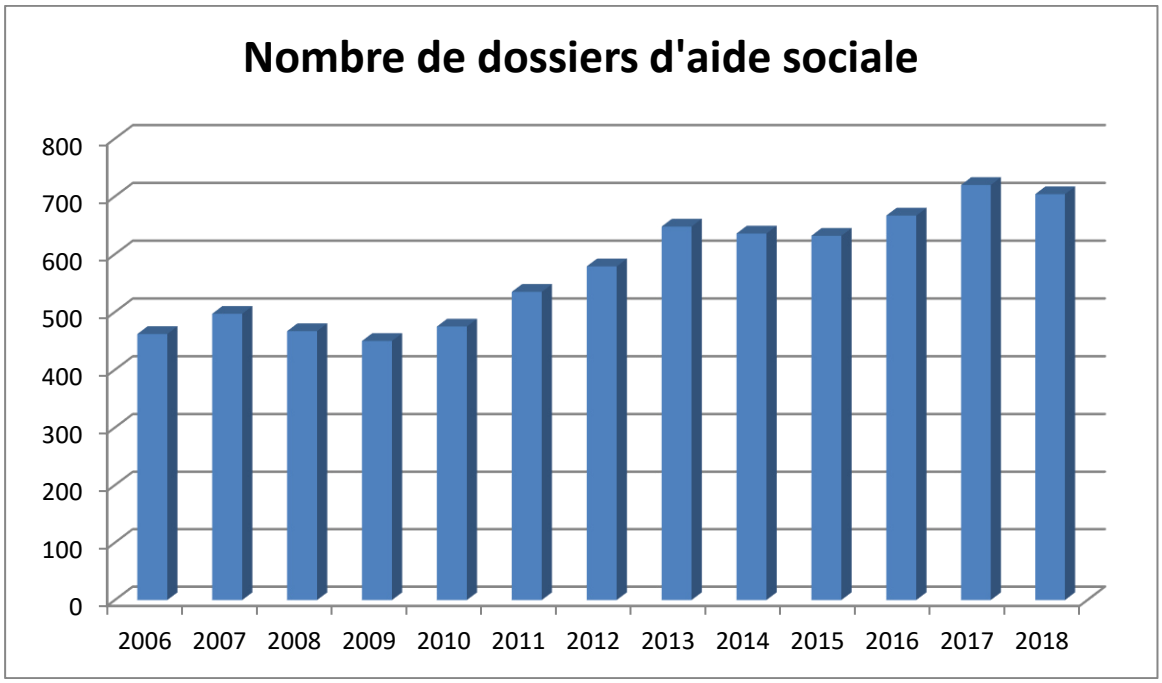

Évolution du nombre de dossiers par AS

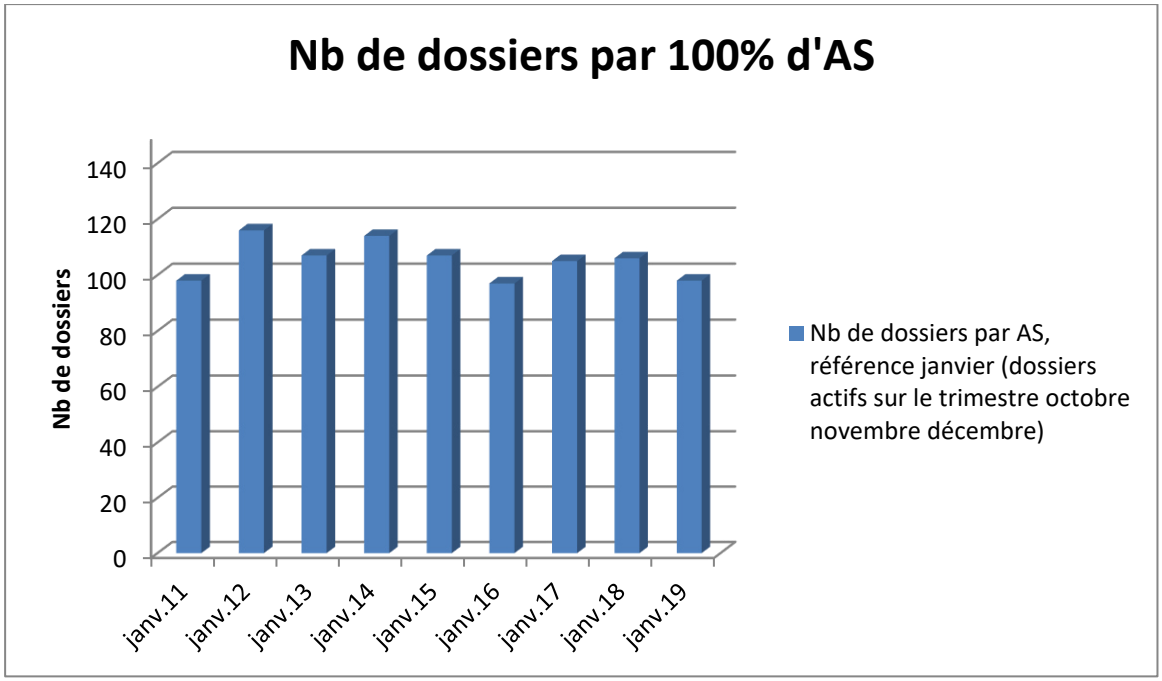

Rappel : règles fixées par l'Etat : 100 dossiers pour un poste d'assistant social (AS) à 100% avec une tolérance de +/- 20%. 75% de postes administratifs pour un 100% de poste d'AS. La Commune du Locle s'est fixée une limite de 105 dossiers par AS à 100%.

Mesures d'insertion professionnelle

La Ville du Locle s'est munie de différents leviers d'intervention en matière d'insertion socioprofessionnelle.

Politique dite des « trois cercles »

La politique dite des « trois cercles » consiste à rechercher des collaborateurs tout d'abord au sein de l'aide sociale, puis du chômage et enfin, si nécessaire, sur le marché ouvert du travail. Nous avons ainsi poursuivi les mesures d'insertion professionnelle décidées par le Conseil communal en 2008 pour les bénéficiaires de l'aide sociale au sein de l'administration locloise. Ces mesures concernent les postes de travail ainsi que les places d'apprentissage. Les postes sont présentés en priorité aux bénéficiaires de l'aide sociale.

Bureau de l'insertion

Notre conseillère en insertion a suivi une soixantaine de personnes pendant l'année 2018. Son implication dans la phase pilote liée à la mise en place de la stratégie d'intégration professionnelle (IP) tant par sa participation aux séance du groupe de travail qu'aux formations ainsi que la gestion en interne lui ont pris beaucoup de temps.
24 personnes ont retrouvé du travail en contrat fixe ou une place d'apprentissage après un contrat ISP ou un Prépacte. 3 personnes ont été licenciées.

Village d'artisans

Projet des Villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds, en collaboration avec l'association Job Service, le « Village d'artisans du Haut » continue son activité. La structure a déménagé à la Rue Jardinière 157 à la Chaux-de-Fonds. Elle est constituée d'un groupe d'entreprises qui prend en stage des jeunes soutenus par l'aide sociale en bénéficiant de l'encadrement de Job service. Cela doit permettre aux jeunes adultes de trouver leur voie et d'emmagasiner des expériences dans le monde professionnel. En 2018, 8 jeunes bénéficiaires loclois de l'aide sociale ont été suivis dans leurs démarches de recherche d'emploi et/ou d'apprentissage

Un même village existe à Neuchâtel. Un groupe de suivi commun aux 2 villages s'est mis en place. Un label et une charte ont été élaborés.

Jardins coopératifs d'insertion

Débutés en 2011, les jardins coopératifs d'insertion continuent leur développement. Projet mené en collaboration avec Job Service, le service de l'aide sociale et celui de l'urbanisme, il a pour but de favoriser l'insertion sociale des personnes.

12 personnes ont régulièrement participé aux jardins durant l'année en :

- cultivant des parcelles personnelles et collectives ;
- en participant et en organisant toutes les activités hebdomadaires (ateliers de transformation de la nourriture, conserves, etc.) ;
- en organisant les événements de l'année: fête des jardins, participation à l'animation de la place du marché, soupe à la courge, cours proposés à la population des jardiniers du Locle (permaculture, comment lutter contre les insectes, etc.) ;
- en assurant la maintenance des alentours des jardins: entretien des espaces verts, réfection du cabanon, travaux pour la gérance communale (barrière de l'immeuble adjacent).

Autour de ce collectif de base, une dizaine de personnes par année participent ponctuellement aux activités des jardins; plus de 50 personnes participent aux événements et à la transmission de valeurs de culture bio, sans pesticides ni engrais chimiques.

GUICHET SOCIAL REGIONAL, Antenne ACCORD

Le projet ACCORD constitue la 3ème étape d'un processus qui a vu la régionalisation des services sociaux et celle des offices AVS-AI. Les antennes ACCORD réparties dans 8 régions du canton au sein des services sociaux sont la porte d'entrée pour les personnes pouvant bénéficier de prestations sociales sous conditions de ressources (avances sur contribution d'entretien, bourses, subsides caisse-maladie, MIP (disparues aujourd'hui), aide sociale). L'équipe reste stable et est constituée de 3 personnes à 50%.

Le nombre de demandes de prestations sociales (DPS) traitées en 2018 est en très légère hausse : 829 demandes contre 824 en 2017.

Agence AVS AI

L'Agence AVS AI a intégré l'organisation du GSR et les locaux de Grande Rue 11 au printemps. L'Agence AVSI AI régionalisée recouvre Le Locle, commune siège et les communes partenaires suivantes : Les Brenets, La Brévine, Brot-Plamboz, Le Cerneux-Péquignot, La Chaux-du-Milieu et les Planchettes.

Les attributions de l'Agence AVS AI sont :

- Le contrôle de l'assujettissement à l'AVS des entreprises et des personnes de condition indépendante ;
- L'assujettissement à l'AVS des personnes sans activités lucrative ;
- L'inscription et le contrôle des personnes âgées susceptibles d'être mise au bénéficie de l'AVS et des prestations complémentaires ;
- Les renseignements au public pour toutes questions relatives à l'AVS, le service des allocations pour perte de gain aux militaires, les allocations pour enfants et travailleurs agricoles ;
- Le contrôle et le traitement des demandes de remboursement de frais médicaux et pharmaceutiques, d'hospitalisation, de dentiste et de divers soins non remboursés par les caisses-maladie.

Pour effectuer ce travail, la Commune du Locle a reçu de la caisse cantonale de compensation une indemnité de gérance de Fr. 20'461.75.

Prestations complémentaires AVS et AI (PC- PCI) pour la Commune du Locle, situation au 31 décembre.

Nb Bénéficiaires PC	2017	2018
PC AVS	326	338
PC AI	211	203
Total	527	541

Allocation complémentaire communale : En application de l'arrêté du Conseil général du 10 mars 2011, les bénéficiaires PC et PCI résidant chez eux reçoivent une allocation trimestrielle régulièrement indexée au coût de la vie.

Personne seule : Fr. 198.-
Couple : Fr. 249.-
Enfant : Fr. 132.-

Allocations de Noël : Par arrêté du 2 juillet 2008, le Conseil général a décidé de verser une allocation de noël aux bénéficiaires des PC, PCI et de l'aide sociale. À préciser que seuls les bénéficiaires de l'aide sociale ayant des enfants et qui ont été toute l'année à l'aide sociale peuvent bénéficier de cette allocation.

Personne seule : Fr. 225.-
Couple : Fr. 350.-
Enfant : Fr. 135.-

Allocation de chauffage :

Une allocation de chauffage d'un montant de Fr. 100.- a été octroyée aux bénéficiaires PC et PCI

Allocations spécifiques à la Ville du Locle :

Allocations spécifiques à la Ville du Locle	2017	2018
Allocations complémentaires communales	Fr. 379'858.15	Fr. 396'725.00
Allocations de Noël	Fr. 148'440.65	Fr. 152'220.00
Allocations de chauffage	Fr. 43'612.20	Fr. 45'200.00

Personnel

L'année 2018 a été plus sereine. Le nombre de dossiers d'aide sociale a quelque peu diminué. Les décisions de réduction des normes ont cessé. Au niveau cantonal, une réflexion générale sur l'aide sociale a débuté. Les communes sont associées à la réflexion. Le contexte est ainsi plus apaisé.

Une réorganisation a eu lieu au sein du GSR avec la création d'un poste d'administrateur et l'intégration de l'Agence AVS AI au sein du GSR en conformité avec l'organisation prévue par le projet ACCORD.

Le GSR a également accueilli un apprenti dès la rentrée scolaire 2018.

Au niveau cantonal

La stratégie d'intégration professionnelle (IP) décidée par le canton et acceptée à l'unanimité par le Grand Conseil a débuté. Ce projet revoit la manière de s'occuper de l'intégration professionnelle des demandeurs d'emploi dans le canton de Neuchâtel. Il vise à déterminer et réorganiser les missions de chacun dans ce domaine.

Le Service social régional (SSR) des Montagnes neuchâteloises a été choisi pour participer à la phase pilote avec le SSR de Neuchâtel. Cette phase a commencé au début du mois d'août 2018 et a été prolongée jusqu'à fin février 2019. Tous les SSR basculeront dans IP au début du mois de mars 2019.

Une réflexion générale sur l'aide sociale a débuté. Les projets cantonaux à venir REDEF PRESTA et Raisone posent des questions qui vont en partie dans le sens des interrogations qui préoccupent les assistants sociaux. L'inconnue autour de la mise en place de ces projets et leur impact sur les organisations constituent à la fois une source d'inquiétude et une opportunité. Les groupes de travail sont en place et les réponses ne sont pas connues à ce jour.

Pour conclure, nous tenons à remercier toutes les collaboratrices et collaborateurs du service pour leur engagement sans faille et l'important travail fourni.

SERVICES SOCIAUX

A) Exercice 2017

La charge nette résultant de l'exercice 2017 est comptabilisée en 2018.

Elle était prévue au budget à Fr. 2'667'000.00

Aux comptes, elle s'élève à Fr. 2'788'772.08

En effet, pour 2016, la charge nette totale incombant à la communauté neuchâteloise s'est élevée à Fr. 115'627'723.00

Attention, inversion du pourcentage entre Etat et Communes depuis 2015

La part de l'Etat de Neuchâtel, 60% à Fr. 69'376'633.80

a) la part des **31 communes, 40%** à Fr. 46'251'089.20

b) la part incombant à l'ensemble des communes est répartie en fonction de la population. Pour les calculs, sont pris en considération les chiffres du dernier recensement cantonal. À savoir :
Détermination du coefficient par habitant :

$$\frac{\text{Part des communes 40\%}}{\text{Nb d'habitants au 31.12.17}} \quad \frac{\text{Fr. 46'251'089.20}}{177'862} = \text{Fr. 260,0392}$$

Quote-part de notre Commune : 10'382 habitants x Fr. 260,0392 Fr. 2'699'726.95

B) Exercice 2018

La part communale de cet exercice figurera dans les comptes 2019

Les dépenses des Services sociaux ont atteint au total Fr. 11'723'004.87
(contre Fr. 12'497'674.50 en 2017)

Les recettes se sont élevées à Fr. 4'111'385.44
(contre Fr.4'228'369.45 en 2017)

En conséquence, la charge nette est de Fr. 7'611'619.43
(contre Fr. 8'269'305.05 en 2017)

Ce montant figure dans les comptes 2017 (01 115 020) à titre de créance contre l'Etat qui se chargera de récupérer la participation des autorités non neuchâteloises, soit Fr. 1'969.30.

Dépenses nettes pour 2018 Fr. 7'611'619.43

Participation des autorités non neuchâteloises Fr. 1'969.30

Dépenses nettes soumises à la répartition Fr. 7'609'650.13
==========

En plus des opérations mentionnées ci-dessus, les Services sociaux ont tenu durant l'année écoulée 3 comptes de gérance (plus de curatelles).

Le nombre de dossiers actifs d'assistance en 2018 se monte à 704.

GARAGE

Au 31 décembre 2018, le personnel du garage comprenait :
1 chef de garage, 1 sous-chef, 2 mécaniciens, 1 laveur-graisseur, 1 apprenti. De juillet à mi-septembre nous avons eu un mécanicien en moins en raison d'un départ qui n'a pu être comblé tout de suite.

Dans l'ensemble, les réparations sur les véhicules et machines de la Ville du Locle sont stables. Au vu du rajeunissement du parc de véhicules, il y a moins de grosses réparations récurrentes sur certains véhicules. De l'outillage divers dont 1 caisse à outils a été acheté selon les prévisions au budget. Nous essayons chaque année de diminuer le stock des pièces, le but étant d'être le plus bas possible.

Viteos continue à nous confier le lavage de ses véhicules ainsi que quelques réparations. Nous notons également une stabilité dans les véhicules des entreprises privées qui nous sont confiés pour des réparations. L'hiver 2018 a été très clément et nous avons eu peu de réparations dues à des dégâts.

VOIRIE

Récapitulation Voirie

Au 31 décembre 2018, le personnel de la voirie comprenait :
1 chef de voirie, 1 adjoint au chef de voirie, 1 contremaître, 5 chefs d'équipe, 1 cantonnier-maçon, 1 magasinier, 1 menuisier, 1 serrurier, 18 cantonniers, 9 chauffeurs, 2 employés de commerce à 70 % et à 50 %. Durant l'année, 3 chauffeurs sont partis à la retraite et un a été licencié. Seuls 3 chauffeurs seront remplacés. 2 cantonniers sont également partis à la retraite et seul 1 cantonnier sera remplacé. L'un de nos ouvriers a été en arrêt pour un accident durant presque toute l'année et un autre est en maladie grave et de longue durée depuis le mois de septembre. Notre apprenti agent d'exploitation a malheureusement échoué à ses examens finaux et n'a pas souhaité se représenter en vue d'obtenir son certificat. À ce jour nous n'avons pas encore pu engager un nouvel apprenti motivé et désireux de se former.

Dans le cadre des investissements prévus, des travaux ont été effectués pour la réfection des vestiaires du personnel, qui dataient de plus de 50 ans. Le tout a été modernisé : éviers, armoires, éclairage, installation d'un séchoir pour les gants et les chaussures. De manière générale, ces améliorations ont été appréciées par le personnel. Par ailleurs, l'étanchéité du toit du bâtiment principal à la rue des Billodes 52 a été faite. L'éclairage de la menuiserie a été remis aux normes en vigueur. L'installation des portes sous le couvert tient toutes ses promesses et permet de réelles économies de chauffage.

Dans le cadre du renouvellement du parc véhicules, nous avons acheté un véhicule Multilift + une saleuse. Cet achat judicieux a permis de remplacer le camion de sablage et le camion Man, de réorganiser le déneigement et d'économiser un demi-poste de chauffeur. Le rouleau compresseur 2 tonnes a été remplacé par un rouleau mixte qui permet de travailler plus efficacement et rapidement. Une dalle de décantation a été créée pour les résidus de balayage de nos machines, afin d'être aux normes exigées par le Service de protection de l'environnement.
3 lames à neige ont remplacé les dernières « vieilles » lames qui étaient encore en fonction. Nous avons tout de suite constaté un travail plus efficace lors du déneigement.
La signalisation hivernale a été posée sur l'ensemble du territoire communal, surtout pour des questions juridiques d'assurance.
L'installation de conteneurs enterrés s'est poursuivie selon le plan prévu à la satisfaction du plus grand nombre.
Le centre de tri de la rue de la Côte a été déplacé sur la nouvelle Place créée à côté de la Coop. Ce centre de tri pose beaucoup moins de problèmes que le précédent. Un conteneur enterré de papier en plus a été posé ce qui était impossible à l'ancien emplacement.

Statistique des rues et trottoirs sur la Commune du Locle

		2018	1985
Chaussées en ville			
Longueur	km'	40.000	37.570
Surface	m^2	250'758	236'675
Trottoirs en ville			
Longueur	km'	32.830	29.320
Surface	m^2	77'026	71'910
Routes des environs			
Longueur	km'	47.373	46.293
Surface	m^2	197'996	193'046

Balisage

Les excellentes conditions météorologiques ont permis d'effectuer des travaux de marquage jusqu'à la fin du mois d'octobre.

Entretien des voies de communication

La route de la Vy-au-Loup et la route d'accès à l'usine Métalem ont été refaites dans le cadre de l'entretien routier. Par ailleurs, les trottoirs de la rue du Midi, de la Jaluse et des Primevères ont été refaits. Nous avons également poursuivi la campagne de remplacements de regards et 20 ont pu être changés. Les travaux de gravillonnage et de point-à-temps se sont poursuivis afin de permettre la viabilité des routes.

Enlèvement de la neige

Le début de l'année 2018 a été marqué par de fortes pluies qui ont fait fondre les importantes chutes de neige de la fin 2017 et provoqué des inondations en de nombreux endroits de la ville. 11 sorties générales ont été nécessaires durant l'année 2018. Il y a eu seulement 81 sorties de salage durant l'année ce qui se traduit par une diminution du sel utilisé.

Canaux-Égouts

Les travaux d'entretien standard ont été effectués dans ce secteur.

Jardins, zones vertes

L'année 2018 a été très sèche et a nécessité des arrosages intensifs pour maintenir les fleurs en bon état. Les excellentes conditions météo ont permis de garder les fleurs jusqu'à la fin du mois d'octobre, ce qui est tout à fait exceptionnel. Une haie a été changée au parc des Girardet. Les incivilités des propriétaires de chiens sont toujours en augmentation malgré toutes les mesures de prévention mises en place.

Décoration, foire, marché

Le marché habituel du samedi n'a pas eu lieu en 2018 faute de participants. Seuls quelques bancs de foire occasionnels ont été posés à la demande d'associations diverses et de classes d'école. Les marchés de l'ADL du printemps et de l'automne rencontrent toujours un grand succès.

Travaux de tiers

Notre service a été à nouveau bien sollicité pour diverses manifestations organisées tout au long de l'année. Ce qui prouve le dynamisme de la Ville et est réjouissant. Beaucoup de travaux ont été effectués pour les divers services communaux et pour l'extérieur. Le menuisier et le serrurier ont effectué comme chaque année des travaux pour la Gérance communale et pour les Musées. Chaque prestation interne ou externe fait l'objet d'une facture, à moins d'une décision du Conseil communal pour la gratuité des travaux fournis. 3 nouveaux spots ont été installés dans la cour du collège des Jeanneret par l'association Skill pour la pratique du skate et du parcours.

Dorénavant, nous établissons pour toute manifestation bénéficiant de la gratuité de nos prestations une facture « pro forma » à l'intention des sociétés et associations. Ceci a pour but de sensibiliser les divers intervenants aux coûts effectifs engagés par la Ville du Locle. L'accueil a été plutôt favorable.

Déchets des ménages

La pose de conteneurs enterrés de type Molok en ville se poursuit. Les tournées de collecte au porte-à-porte ont été supprimées dans les quartiers Est de la ville, soit les rues des Envers, Alexis-Marie-Piaget, Jean-d'Aarberg et le Quartier-Neuf. Les habitants sont en général contents de cette manière de faire. Seul le centre-ville doit encore être équipé de conteneurs enterrés. Malheureusement, nous constatons toujours plus d'incivilités en ville, principalement dans les centres de tri et les corbeilles. Beaucoup de personnes utilisent les conteneurs à papier pour se débarrasser de leurs déchets en vrac. Nous y trouvons régulièrement et en grande quantité de la viande avariée, des couches usagées pour bébés et pour adultes, du verre, de la ferraille, des bouteilles en plastique, etc. Il faut avoir le cœur bien accroché pour trier certains de ces conteneurs. Ceci occasionne beaucoup de temps et de main-d'œuvre. Nous réfléchissons pour tenter de trouver des solutions à cette problématique.

La collaboration avec les communes des Brenets, du Cerneux-Péquignot, de La Chaux-du-Milieu et des Ponts-de-Martel pour la levée des ordures ménagère se poursuit à satisfaction de tous les intervenants.

Nous avons récupéré en 2018 :

- Ordures ménagères (ménages)	1'306'394	kg	environ
- Ordures ménagères (industries)	1'009'016	kg	environ
- Objets encombrants	178'060	kg	environ
- Piles	1'041	kg	environ
- Huiles minérales et végétales	8'400	kg	environ
- Verre	331'706	kg	environ
- Ferraille	25'380	kg	environ
- Boîtes de conserve et aluminium	24'360	kg	environ
- Compost	629'780	kg	environ
- Papier	471'900	kg	environ
- Carton	37'760	kg	environ

Nous constatons une stabilité sur l'ensemble des divers déchets récoltés. Par contre, les déchets recyclables sont en hausse, notamment les boîtes en alu (+ 10%), le papier (+ 5%), les objets encombrants (+20.5 %), les piles (+ 14%) et l'huile (+8 %).

Loisirs et animations

Comme les autres années, plusieurs manifestations ont rythmé la vie de la ville du Locle, avec entre autres : Fête de la Glace, St-Valentin, Carnaval-Fête de la Bière, 1er Mars, Course l'Horlogère, 1er Mai, Coup de Balai, Marchés ADL, Animations spéciales sur la Place du Marché, MondioLocle, Silent Party, Promos, Open Air Cinéma, 1er Août, Rock Altitude Festival, Foire du Livre, Exposition mycologique, Fêtes de quartiers, St-Nicolas, Marché de Noël, Noël-ô-Locle, ainsi que divers concerts, spectacles, et manifestations sportives.

Nous continuons à constater une notable diminution des déchets dans les secteurs où les sociétés ont utilisé des gobelets recyclables.

SPORTS

Piscine - Patinoire

Produits entrées piscine

Il a été vendu :	2018	2017	2016
Abonnements adultes (y.c. AVS-AI-Chômeurs)	594	573	434
Abonnements enfants	339	367	249
Abonnements étudiants – apprentis	51	55	53
Abonnements de famille	456	430	424
Abonnements adultes (y.c. AVS-AI) Piscine-Patinoire	2	3	6
Abonnements enfants Piscine-Patinoire	0	5	1
Abonnements étudiants – apprentis Piscine-Patinoire	0	0	0
Abonnements famille Piscine-Patinoire	17	9	15
Billets d'entrée adultes (y.c. AVS-AI)	12090	9'626	12'702
Billets d'entrée enfants	8946	7'943	10'134
Billets d'entrée étudiants – apprentis	844	1'083	1'187
Billets de location de cabines	1	3	5

Produits entrées patinoire

Il a été vendu :	2018	2017	2016
Abonnements adultes (y.c AVS-AI) saison	6	6	8
Abonnements enfants saison	11	8	19
Abonnements étudiants – apprentis saison	2	1	7
Abonnements famille saison	0	3	2
Billets d'entrée adultes (y.c. AVS-AI)	1966	1'688	3'272
Billets d'entrée enfants	2402	2'115	4'211
Billets d'entrée étudiants – apprentis	263	203	503

Au mois de janvier, plusieurs pannes ont eu lieu sur le site de la Patinoire. Une fuite d'eau due à la corrosion des boilers dans le chauffage du bâtiment, une panne du chauffage de la Rolba, une panne de la chaudière principale. Par ailleurs, suite à l'inspection du condenseur de la machinerie de la Patinoire par l'ASIT (inspection fédérale) nous avons dû procéder à des travaux de sablage et au changement de joints des couvercles du condenseur, travaux qui ont nécessité le montage d'un échafaudage et divers transports à La Chaux-de-Fonds. Un crédit supplémentaire de Fr. 45'000.- a été demandé au Conseil communal pour toutes ces réparations.

Dans le cadre des investissements, l'éclairage de la Patinoire a été remplacé. Il donne entière satisfaction et permet une plus grande souplesse dans les réglages car il y a maintenant 3 positions possibles. Une lame à neige a été achetée pour compléter l'équipement du nouveau tracteur.

La journée Fête de la glace associée avec Swiss Hockey Day qui rassemble des joueurs de ligue nationale a connu à nouveau un franc succès auprès des enfants qui ont pu patiner avec leurs idoles. Comme chaque année durant l'été la piscine du Communal a accueilli diverses manifestations : jardin de circulation, joutes scolaires, apéritif de remise des diplômes du CIFOM, garden party de la société Dixi, divers camps d'été (natation, cirque, plongeon, trampoline), journée sportive de la société Nivarox, Rock Altitude Festival, Cinéma Open Air sous la Patinoire.

La saison de la piscine a commencé avec un temps ensoleillé mais très frais. Dès le mois de juillet et jusqu'à la fermeture, la fréquentation a été excellente en raison d'une météo exceptionnelle.

Terrains des sports

Le terrain synthétique au stade des Jeanneret est toujours aussi prisé des footballeurs. Nous sommes au maximum du temps d'utilisation. Par contre, les autres terrains sont moins utilisés et donc en très bon état. Suite à la dissolution du club des Azzurri, une nouvelle équipe a vu le jour, le FC Communal

Sports, ce qui est une bonne nouvelle pour la Ville. Les membres du club ont procédé à des travaux de rénovation des vestiaires du Communal, avec une aide financière de la Ville du Locle pour l'achat du matériel nécessaire. Le temps à nouveau très sec durant la saison estivale a nécessité des arrosages conséquents.

Pistes de fond et de raquette

La saison s'est bien passée. Comme les autres années, les pistes de fond et de raquette qui sont jalonnées par nos services ont été appréciées par leurs utilisateurs.

Conclusion

Notre service de Voirie met tout en œuvre pour améliorer et embellir la Ville et pour faciliter la vie quotidienne des habitants que ce soit au niveau des déchets, des travaux de déneigement, de l'entretien des parcs publics. Nous tenons à remercier ici les autorités et la population pour la confiance témoignée tout au long de l'année pour l'ensemble de nos diverses activités.

STATION D'ÉPURATION

Personnel

Depuis le mois d'avril, Le personnel de la STEP a été renforcé avec un équivalent plein temps. Cette mesure nous permet de garantir la pérennité de l'organisation du service d'astreinte et de libérer du temps au responsable d'exploitation pour le suivi du projet de la nouvelle STEP.

Compte-rendu de l'année 2018

Au cours de l'année 2018, les principaux travaux réalisés ont été :

Pour la STEP :

1) Remplacement du tamiseur avec diminution de la maille de 5 à 2 mm.
2) Mise en place d'un brasseur dilacérateur dans la fosse à boue.
3) Changement d'hydraulique sur les deux grosses pompes de relevage.
4) Ajout d'un traitement physico-chimique en entrée de STEP.

Pour l'Actiflo:

1) Remplacement du dégrilleur 5 mm contre un tamiseur 1 mm.
2) Modification du radier du canal des eaux usées pour améliorer l'hydraulique au droit du dégrilleur d'orage.
3) Mise en place d'un piège à cailloux pour protéger les pompes de relevage.
4) Modification du traitement physico-chimique sur l'épaississeur gravitaire « Actidyn ».

Sensibilisation

Cette année, 11 enfants du Val-de-Ruz âgés de 12 à 13 ans ont visité la STEP.

Dans le cadre du vote du crédit pour la réalisation de la nouvelle STEP, deux visites de nos installations ont été organisées pour permettre aux membre du conseil général de se rendre compte de l'état de nos installations.

Projet nouvelle STEP

Le projet tant attendu de nouvelle STEP s'est concrétisé avec l'acceptation par le Conseil Général d'un crédit de 31,25 millions de francs HT le 25 avril.
Une commission STEP a été constituée en date du 2 mai.
Le mandat d'aide au maître d'œuvre a été attribué au bureau MCH consultant en date du 28 juin.
Actuellement, les études sont en phase de consolidation.
L'adjudication des mandats pour l'ingénierie sectorielle est prévue en 2019.
Les travaux d'excavation devraient débuter au printemps 2020

Intrants

Évolution du débit

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Volume total du réseau d'assainissement [m^3]	-	-	-	-	-	-	3 629 480	3 136 561	4 599 027
Volume déversé amont des traitements [m^3]	-	-	-	-	-	-	343 979	609 611	1 136 586
Volume traité par l'Actiflo [m3]	0	241 285	1 701 037	2 746 637	2 526 554	986 222	96 261	0	528 547
Volume traité par la STEP [m^3]	2 888 340	2 033 635	1 915 210	1 226 720	1 047 040	1 992 410	3 189 240	2 526 950	2 933 894
Débit journalier moyen STEP [m^3]	5572	5233	3361	3361	2869	5459	8714	6923	8038

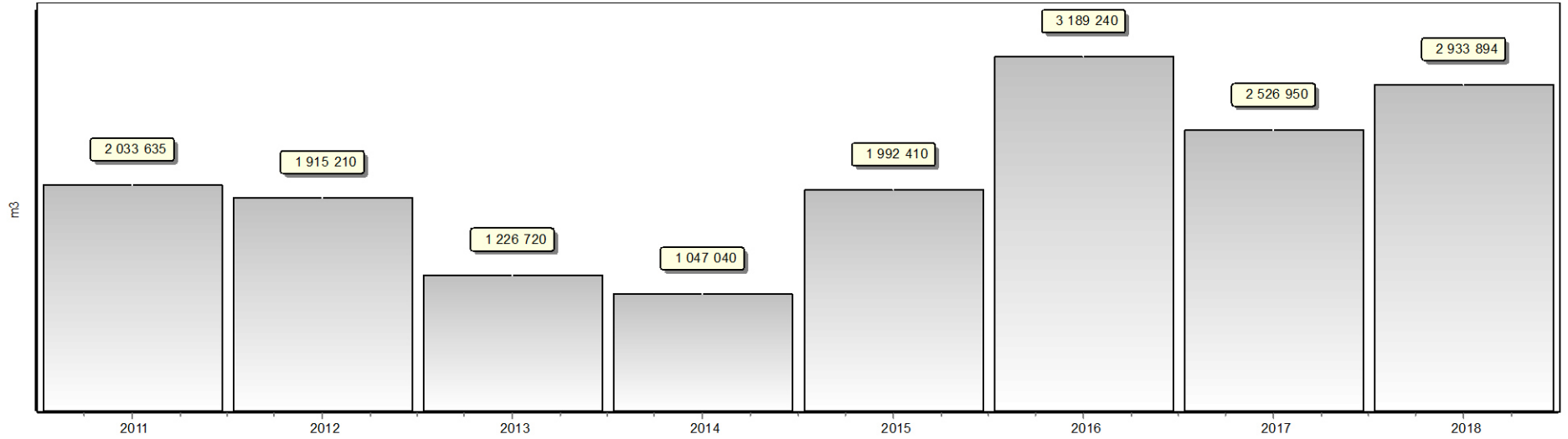

Le débit moyen traité en 2018 représente 8038 m^3 en prenant la moyenne suisse de production d'eau usée par habitant qui est de 165 litres par jour, on peut calculer une population théorique de 48 716 habitants.
Cette situation est surréaliste. Elle illustre d'une part la spécificité hydro-géotopologique de la Mère commune et la mise en séparatif partiel du réseau d'évacuation. Entre 2017 et 2018 aucune amélioration n'a pu être constaté. À l'avenir, des efforts doivent être consentis dans ce domaine. Seul l'augmentation de mise en séparatif du réseau permettra la pérennité du traitement des eaux usées en Ville du Locle.

Répartition des débits

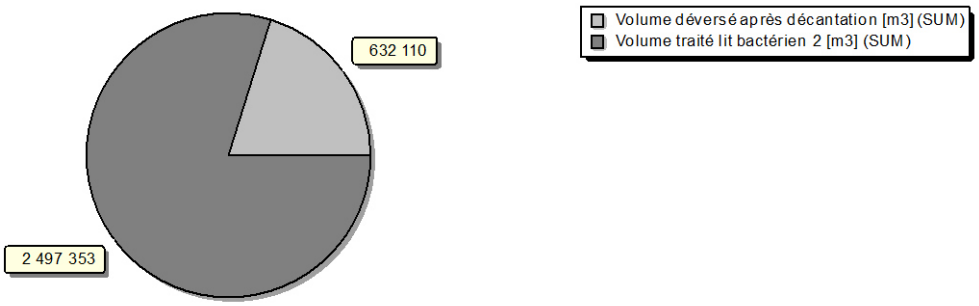

Le volume traité biologiquement représente 78.5% du volume total pompé à l'entrée de la STEP.

Consommables

	2014	2015	2016	2017	2018
Eau potable [m3]	10 345	5 979	1 742	1 739	3 309
Électricité [kwh]	433 926	387 864	457 619	452 146	534 508
Trichlorure de fer (FeCl3) [t]	240	76	112	167	166
Floculant pour les boues [kg]	500	0	750	1000	1500
Floculant STEP [kg]	0	0	0	250	250
Floculant Actiflo [l]	1 000	0	2100	0	2 000
Sable de quartz pour l'Actiflo [t]	4.5	0.0	1.5	0.0	4.0

Évolution de la consommation électrique mensuelle STEP et Actiflo

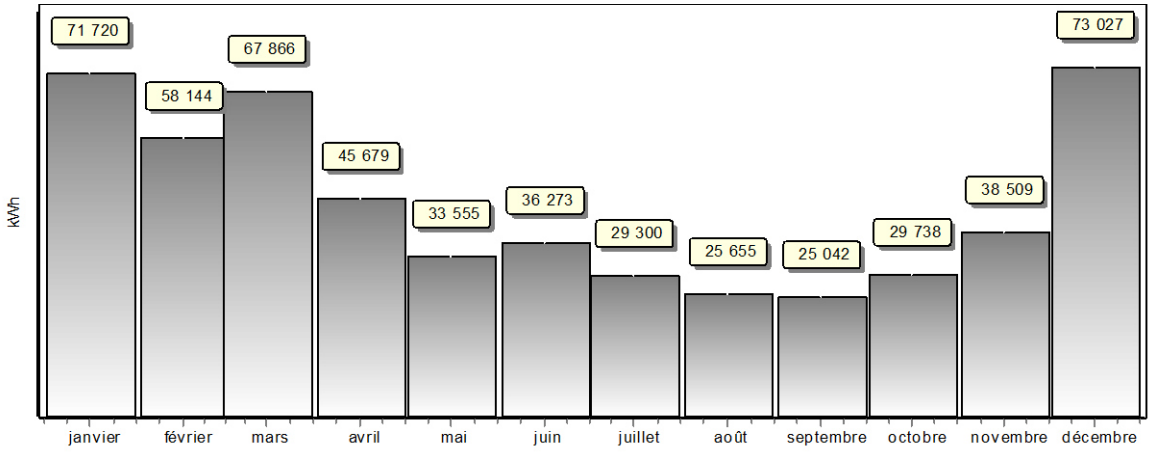

Ce graphique nous montre que la consommation d'énergie est principalement liée au fonctionnement de l'Actiflo. Celui-ci a principalement fonctionné de janvier à avril proportionnellement aux précipitations. En période sèche, la STEP suffit à elle seule au traitement des eaux. En séparant les eaux usées des eaux claires, d'importantes économies sont possible dans ce domaine.

Ratio

L'énergie électrique nécessaire au traitement des eaux usées pour la Ville du Locle a été de 154.4 Wh pour mille litres d'eau usée. La moyenne suisse étant de 160 Wh/m3.
Ces bons résultats sont essentiellement à mette sur le compte de la modernisation de la station de pompage avec l'installation de pompes modernes dont le rendement énergétique avoisine 75 %.
L'Actiflo a quant à lui principalement fonctionné durant les 5 premiers mois de l'année, ce qui a permis de limiter la consommation d'énergie.

Sortants

	2014	2015	2016	2017	2018
Production de boues [t]	583	580	447	573	587
Matière sèche [t]	170	181	134	170	207
Évacuation des sables et graviers [t]	8.5	12.8	12.0	6.4	8.2
Évacuation des refus de grilles [t]	23.0	19.6	16.9	17.2	22.7

Évolution du volume de boues produites

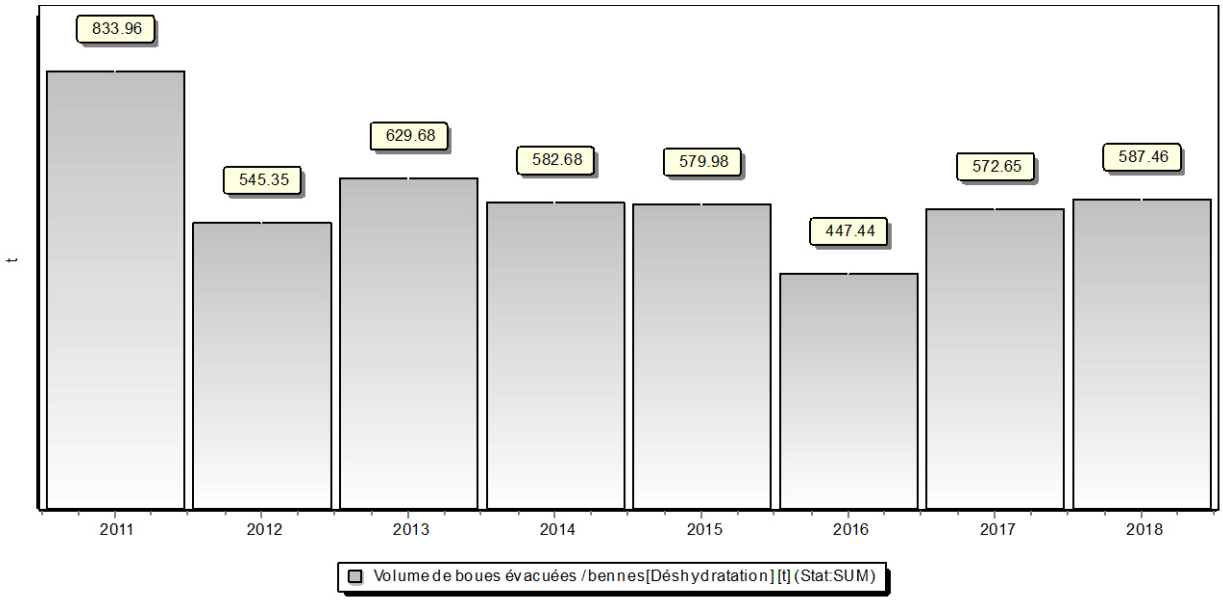

La production des boues a été de 587 tonnes à une siccité moyenne de 35.5%. L'amélioration de l'efficacité de la presse à bande et du fonctionnement des digesteurs, permet d'évacuer plus de matière sèche dans un volume de boue plus faible.
Évacuation des sables et graviers : 8.2 tonnes
Évacuation des refus de grille : 22.7 tonnes

Évolution du volume de déchets tamisage STEP

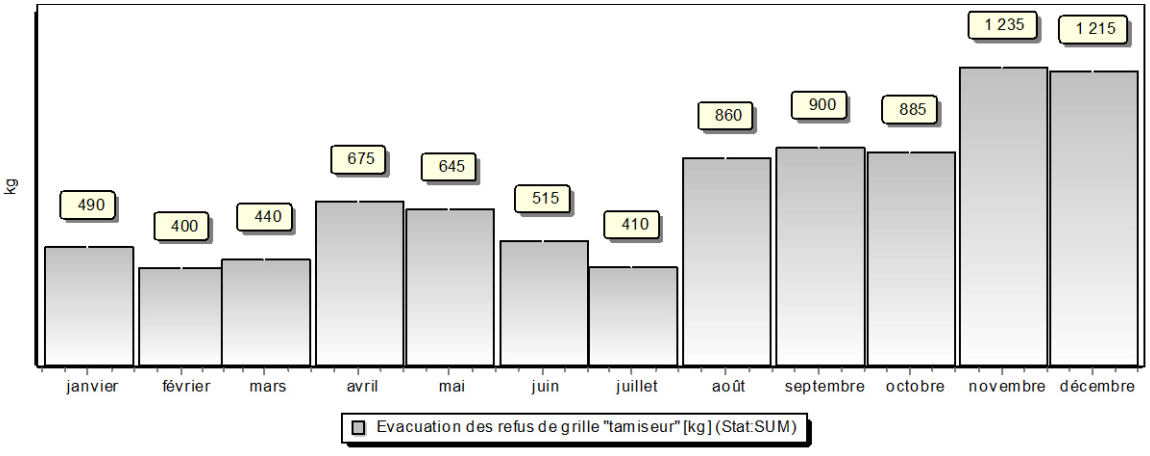

Le remplacement du tamiseur de la STEP a permis d'augmenter le taux de capture des déchets de 50%.

Rendement DCO période 01.01.2011 au 31.12.2018

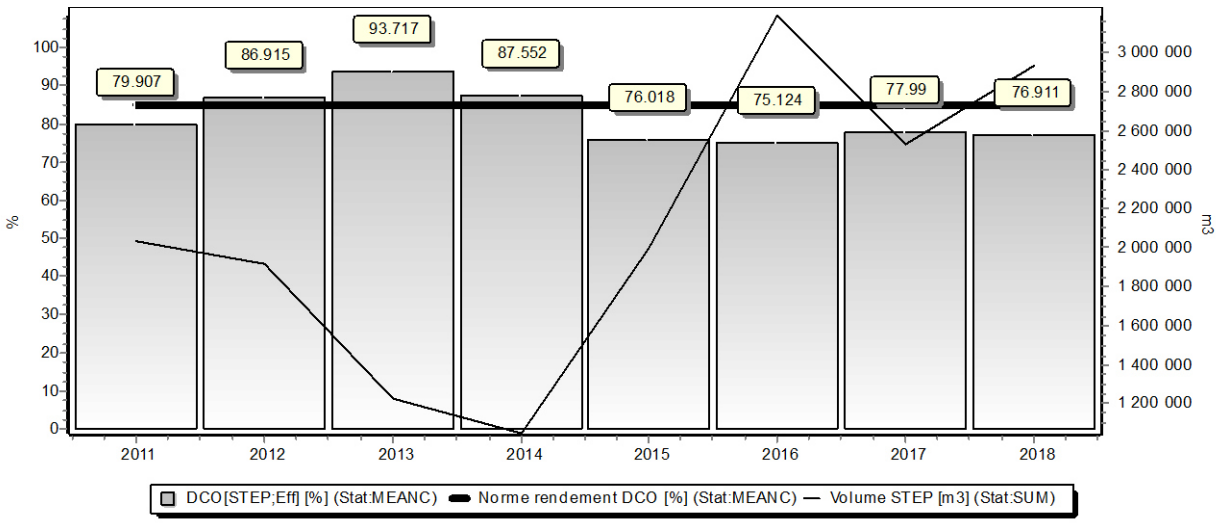

Rendement DBO5 période 01.01.2011 au 31.12.2018

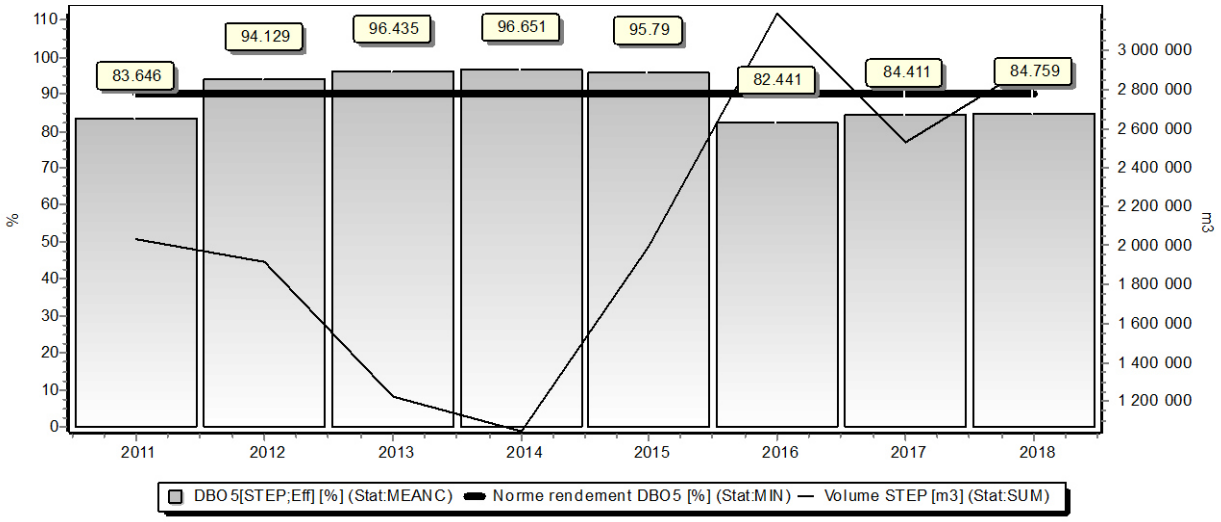

Rendement Phosphore période 01.01.2011 au 31.12.2018

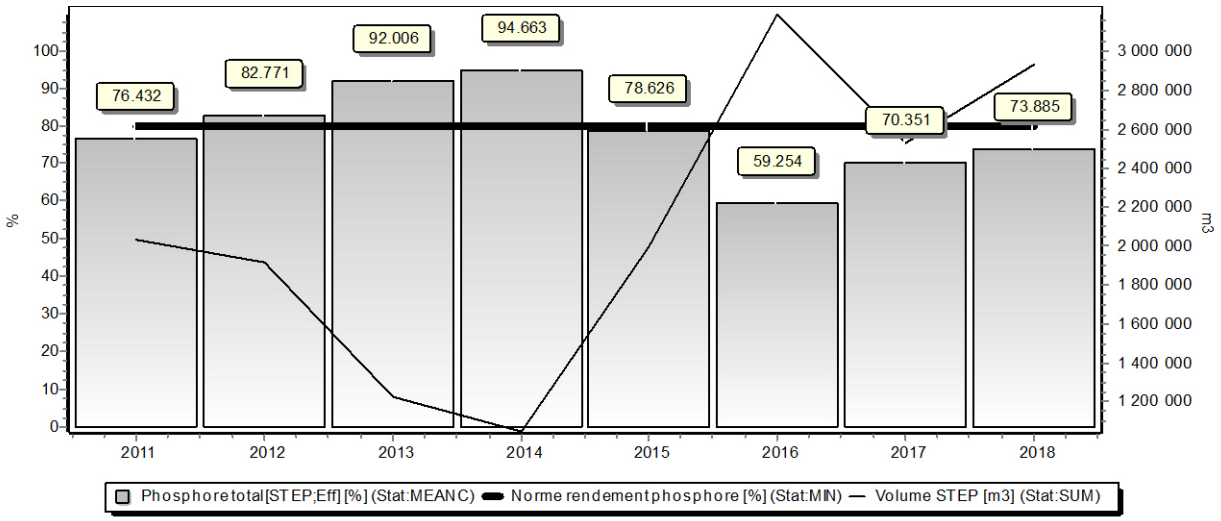

Exigences légales

Paramètre	Unité	Exigence	Valeurs d'analyses Min	Max	Moyenne	Nombre d'échantillons	Nombre de dépassements Admissible	Effectif	Satisfait
Concentration Matière en suspension [Sortie STEP]	mg/l	≤ 15	2	32	14	109	9	33	**Non**
Concentration Matière en suspension [Sortie Actiflo]	mg/l	≤ 15	13	62	28	7	1	6	**Non**
Concentration DBO5 [Sortie STEP]	mg/l	≤ 15	3	30	14	109	9	41	**Non**
Rendement DBO5 [STEP]	%	≥ 90	36	95	85	105	9	63	**Non**
Concentration DCO [Sortie STEP]	mg/l	≤ 45	12	66	37	109	9	30	**Non**
Rendement DCO [STEP]	%	≥ 85	20	92	77	105	9	72	**Non**
Concentration Phosphore total [Sortie STEP]	mg/l	≤ 0.80	0.17	1.12	0.48	109	9	7	**Oui**
Rendement Phosphore total [STEP]	%	≥ 80	31	94	74	104	9	60	**Non**
Concentration Ammonium NH4-N [Sortie STEP]	mg/l	≤ 2.00	1.01	15.90	10.51	4	1	3	**Non**
Concentration Nitrite NO2-N [Sortie STEP]	mg/l	≤ 0.30	0.13	0.36	0.22	4	1	1	**Oui**
Rendement Ammonium NH4-N [STEP]	%	≥ 90	-18	75	34	4	1	4	**Non**

Commentaires

Il est à noter que la dilution des eaux usées péjore considérablement les rendements d'épuration.
Pour cette année, le taux de dilution moyen est de 69%. Pour 100 litres d'eau en entrée de STEP, seul 31 litres sont réellement des eaux usées.

En 2018, les résultats ne sont toujours pas conformes à la législation. Malgré tout, pour la première fois depuis trois ans, les concentrations moyennes sont en dessous des normes.
La période sèche située entre juin et novembre, a permis d'obtenir de bon résultats, ce qui démontre qu'en limitant le débit à traiter, les performances augmentent.

Il est urgent de moderniser les installations de traitement en réalisant une nouvelle STEP, mais aussi, en parallèle, de poursuivre la mise en séparatif du réseau d'assainissement. Seul cette dernière mesure permettra d'obtenir des rendements satisfaisants.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Liaison gare / centre-ville

Le Remontoir rencontre toujours autant du succès auprès des utilisateurs. Cette année, ce ne sont pas moins de 187'000 trajets qui ont été dénombrés, ce qui représente 12'061 km.

Génie civil

En 2018, nous avons procédé à la réfection complète (chaussée et canalisations) de la rue de la Corniche (320 m) et de la deuxième étape de la rue des Cardamines (250 m), avec la pose de système séparatif. La rue des Cardamines a bénéficié d'un rehaussement des quais de bus, en lien avec la LHand. De plus, des ralentisseurs ont été posé, ralentissant la vitesse des véhicules et favoriser le passage des cycles. À noter que les crédits et le planning ont été respectés.

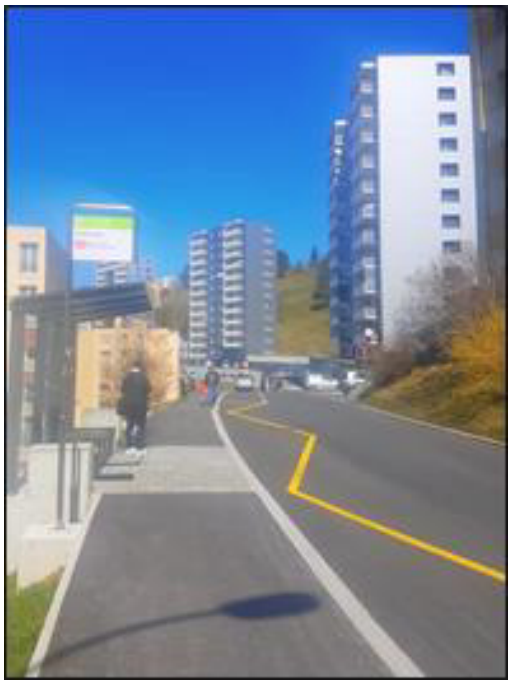

Les routes de la Corniche (à gauche) et des Cardamines ont été requalifiées (surface et caisson).

Une route d'accès (250 m) a été créée aux Saignoles afin de répondre au développement de la zone industrielle. Cet accès a permis l'implantation de la société Audemars Piguet (Renaud & Papi) SA au sein de ce secteur. En outre, il permet encore de desservir une parcelle libre de 19'500 m^2 pour de futures sociétés.

Dans le cadre du PGEE, des travaux de mise en séparatif de la rue du Midi (250 m) ont été réalisés. Il s'agit, à terme, de canaliser intégralement la source des Abattes.

Le projet de nouvelle station d'épuration (STEP), d'une hauteur de 31 millions, a été accepté par le Conseil général (voir chapitre « STEP »).

Voie bus

Les principes réalisés sont de deux natures. Toutes deux présentent la particularité d'être très innovantes en matière de circulation routière. Ces mesures intègrent le sens des flux de circulation fort inégaux entre le matin et le soir. La première mesure qui a été appliquée sur les deux tronçons périphériques d'entrées Est et Ouest présentent l'originalité d'une voie bus (unique) bidirectionnelle, active vers La Chaux-de-Fonds le matin et vers la France le soir. Ceci permet un gain d'espace substantiel avec des frais limités.

S'agissant du secteur centre-ville, la voie bus bénéficie de l'espace réservé au stationnement durant l'heure du matin permettant ainsi de dépasser les voitures encolonnées. À partir de 8 heures, le flux des voitures individuelles ayant significativement diminué, le bus peut retrouver le tracé de circulation normal, et la voie bus devient alors stationnement à l'heure de l'ouverture des commerces. Ce mode de cohabitation novateur semble satisfaire tant les compagnies de transports publics que les commerçants.

Cette expérience audacieuse nous a pour le moment convaincu même si, vis-à-vis de cette problématique du trafic à travers la ville, nous aurons encore, et ceci jusqu'à l'ouverture du contournement, à chercher et à trouver d'autres dispositions.

Sécurité piétonnière

Cette année, deux bastions ont été créés sur l'axe de transit (intersections rue du Temple / rue de la Banque et rue du Temple / rue Henry-Grandjean) afin de sécuriser la circulation des piétons en réduisant de manière significative les traversées.

Ces éléments facilitent grandement le passage de l'un à l'autre des trottoirs notamment pour les personnes âgées et les enfants. De surcroît, ils obligent les véhicules à effectuer une déflection ce qui a pour corollaire de calmer la vitesse au centre-ville. Enfin, outre la sécurisation des piétons, il permet de donner la priorité aux bus et aux vélos.

Des études ont été menées pour l'extension de zones 30 km/h (rue des Primevères et rue des Fougères). À l'heure actuelle, 63 rues sont en zone de modération du trafic.

Autres bâtiments

Pour la réfection des autres bâtiments (toitures, etc.) et réfection d'appartements : voir le chapitre de la gérance des bâtiments.

Valorisation du patrimoine - labellisation UNESCO

De nombreux bâtiments privés ont bénéficiés d'une rénovation. Quatre subventions pour la rénovation d'objets de qualité ont été octroyées en 2018.

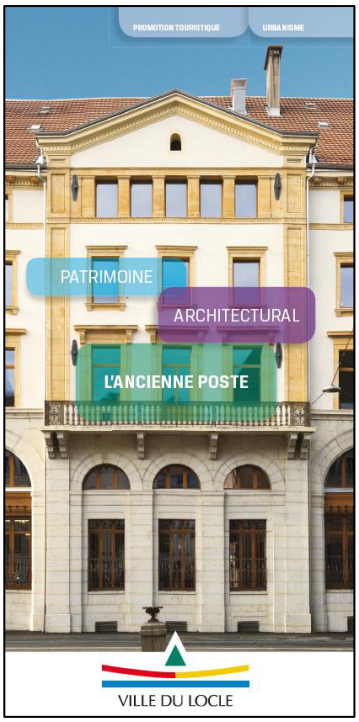

Après plusieurs décennies à l'abandon et un incendie, l'historique bâtiment de la Fleur-de-Lis est en cours de rénovation. Porté par des privés, le bâtiment est soutenu par la Ville du Locle, notamment par le Conseil général, qui a octroyé un prêt sans intérêt et un cautionnement.

En 2018, le bâtiment a vu ses façades rénovées.

Portés par des privés, les travaux ont également débuté à la Zodiac. Ce bâtiment surplombant la Ville et la gare est emblématique de l'industrie locloise.

Après l'Hôtel de Ville et le Temple, l'Ancienne Poste et son périmètre ont donné lieu à une parution. Celle-ci est destinée tant aux personnes s'intéressant au patrimoine qu'aux touristes.

Dans le cadre du 100ème anniversaire de l'Hôtel de Ville, une manifestation s'est tenue avec différentes visites et une exposition des classes du Locle.

La société Zénith, en collaboration avec Tourisme neuchâtelois, propose une offre de visite d'entreprise. Cette offre répond à une demande qui

ne cesse de croître et constitue l'un des éléments les plus attractifs au niveau touristique.

Plusieurs centaines de médiatisation au niveau national et international (reportages télévisuel, papier et audio) ont couverts notre inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Autres

115 permis de construire et autorisations d'installation de chauffage ont été délivrés en 2018.

Plan de zone réservée

Dans le cadre de la nouvelle LAT, la commune du Locle a proposé différentes parcelles représentant 4.6 hectares de zone réservée qui seront gelées jusqu'en 2030. Ce plan sera soumis à l'aval du Conseil général en 2019 et entrera en force avec sa décision pour une durée de 5 ans.

Place du 1er Août

Cette place, précédemment utilisée comme parking, manquait de qualité. De par sa position stratégique au centre-ville à une encablure de la place du Marché et au pied de liaison verticale mécanique conduisant à la gare, des réflexions sur une requalification de cet espace en interface multimodale ont été effectuées. Dans la foulée un concours d'architecture a été organisé. C'est sur la base des plans du projet lauréat que les travaux ont été réalisés entre 2017 et 2018.

Appropriation de la place par des citoyens et citoyennes

Les aménagements exécutés sont sobres. Les matériaux mis en place ont repris le vocabulaire des matériaux utilisés pour l'ensemble du centre urbain, soit des bordures en granit et un revêtement de sol en enrobé. Les quais pour accueillir les bus sont inscrits dans le sol comme une scarification. Une marquise élancée, placée le long des quais suffisamment détachée du front des façades afin de ne pas altérer la perspective, a été installé. Cet élément représente le point d'orgue de cet espace public. Il a une double vocation d'abriter mais également de jouer un rôle sémiologique donnant à ce nouvel espace une connotation urbaine entrant en consonance avec l'existant.

Avec le changement d'horaires des transports publics en décembre, l'ensemble des bus urbains et interurbains se sont appropriés ce nouvel endroit.

Photo : Thomas Jantscher, photographe, pour Evéquoz Ferreira architectes

Place du 29 février

Dans le cadre de la valorisation du centre-ville, nous avons procédé, dans la continuité de la requalification de la rue du Crêt-Vaillant, à une rénovation de la « Place du 29 février ».

Police du feu

Comme chaque année, plusieurs bâtiments ont été inspectés.

Environnement / Énergie

"Cité de l'Énergie" / "Société 2000 watts"

Dans le cadre du label Cité de l'Énergie et la Société à 2000 watts, les travaux se poursuivent avec le concours des différents services communaux concernés. Une séance s'est déroulée cette année.

Plan communal des énergies

Le Plan communal des énergies est en phase de finalisation. De nombreuses séances ont eu lieu cette année en collaboration avec l'Etat et différents acteurs économiques.

Sensibilisation

Dans le cadre du Réseau des Villes de l'Arc jurassien (RVAJ), nous renseignons régulièrement les personnes qui s'approchent de notre service au sujet des énergies renouvelables, des subventions auxquelles elles peuvent prétendre et de tout autre renseignement dans ce domaine.

Différentes manifestations se sont tenues, dont une visite des installations photovoltaïques de la Mère commune dans le cadre des promenades urbaines.

Installations productrices d'énergie renouvelable

En 2018, 16 autorisations pour l'installation de panneaux solaires photovoltaïques et thermiques ont été octroyées. Ces installations supplémentaires représentent une surface d'environ 625 m^2.

Mobilité

La Ville du Locle poursuit ses efforts en matière de mobilité durable, notamment en matière de modération du trafic, du développement des transports publics et du système de vélos en libre-service.

Accessibilité aux personnes à mobilité réduite

La Ville du Locle, en partenariat avec l'association *Pro Infirmis*, a procédé à l'examen de différents bâtiments emblématiques de la Mère commune des Montagnes neuchâteloises et à la première numérisation au niveau cantonal des données recueillies.

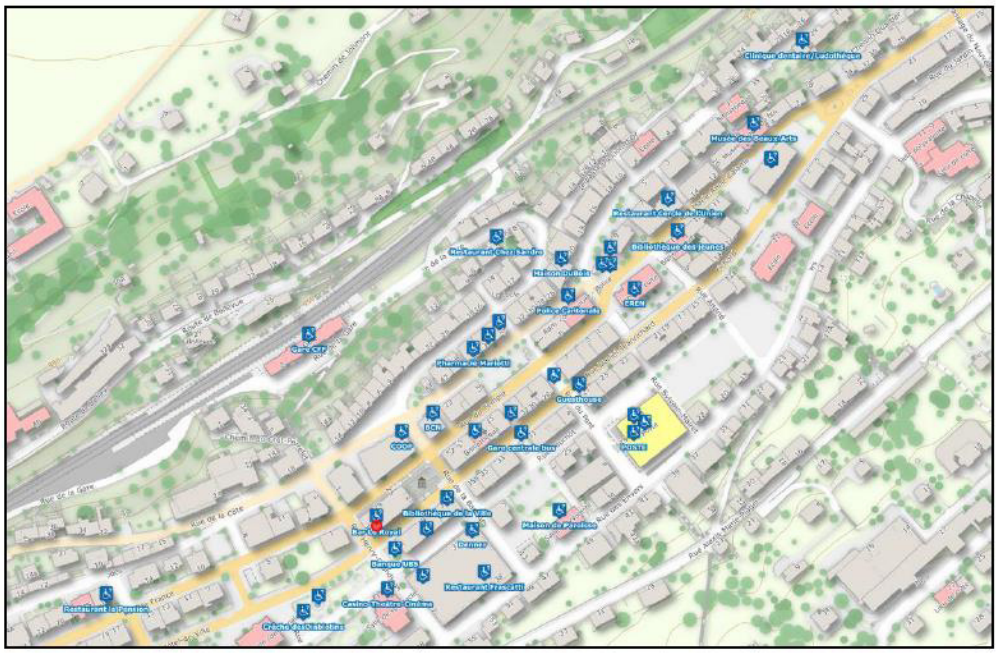

Une cinquantaine de bâtiments a été analysée et cartographiée

Transports Publics

L'offre en transports publics n'a pas connue de modification significative. Toutefois, au vu de la réalisation de la gare des bus (arrêt gare/centre-ville), cinq arrêts ont été supprimés en décembre 2018, permettant une optimisation du système.

Cartes journalières

Comme les années précédentes, six cartes journalières CFF ont été mises à la disposition de la population au prix de Fr. 42.-. Cette année, 2096 voyageurs en ont profité.

Vélos

Vélos en libre-service / "LeLocleroule ! "

Cette année, en sus des locations quotidiennes ou ponctuelles, une quarantaine d'abonnements a été vendue. Le nombre de mouvement se monte à plus d'un millier sur une période de six à sept mois. Le réseau a été néanmoins péjoré en raison des travaux de la Place du 1er Août. Cette dernière accueillera, avec le soutien du projet d'agglomération, des aménagements en 2019 pour les cycles.

En collaboration avec la Ville de Neuchâtel, un nouveau système d'exploitation a été privilégié. Le système danois « Donkey Republic » sera mis en service en 2019. Ce choix permet une réduction par trois des coûts de fonctionnement (système, cadenas et logiciel). De plus, il favorisera l'intégration d'entreprises en lien avec leur plan de mobilité. De même, la durée plus longue de location favorisera l'appropriation du système par les collaborateurs.

Il permet également de tendre vers une meilleure flexibilité de l'offre. À noter que le système s'étant déployé dans la plupart des capitales et métropoles européennes (Paris, Madrid, Barcelone, Berlin, Munich,…), l'abonnement pourra également être utilisé dans ces localités.

Subventions "vélos électriques"
25 subventions relatives à l'achat de vélos électriques ont été octroyées.

Réseau urbain neuchâtelois (RUN)

La refonte du Réseau urbain neuchâtelois est en phase de finalisation. Afin d'éviter la multiplication des structures et de clarifier le rôle de l'Association par rapport à l'ACN, différentes réflexions se sont tenues. Le RUN – dont le nom pourrait évoluer – comprendra vraisemblablement 4 régions et une conférence de l'Agglomération.

Le projet d'agglomération 3ème génération a obtenu un financement fédéral global et théorique de 40%. La Ville du Locle a bénéficié de financement sur de nombreux projets, que ce soit pour la réalisation des voies bus, du Remontoir, de la gare des bus ou des stations vélos. Toutefois, des sources de financement sont encore disponibles.

Tourisme : office du tourisme (indicateurs)

Le Point d'information touristique du centre-ville, ouvert 7/7 toute l'année, a connu :

- 875 demandes effectives durant l'année 2018, représentant près de 75 demandes par mois.
- En moyenne 2 personnes par jour qui viennent principalement pour des brochures ou achat d'articles promotionnels de la ville. À cela s'ajoute bien entendu les demandes concernant « Le Locle roule ».

IMMEUBLES

Patrimoine financier

Le parc immobilier du patrimoine financier communal s'établit comme suit :

	nombre	appartements	locaux divers	garages	places de parc	domaines
Bâtiments locatifs	12	125	10	5	33	-
Bâtiments HLM	11	258	2	14	99	-
Bâtiments divers	8	3	11	3	-	-
Bâtiments garages	6	-	-	92	-	-
Domaines	1				-	1
Totaux	38	386	23	114	132	1

En 2018, aucune fusion d'appartement n'a été réalisée. En effet, nous assistons, depuis quelque temps à un renversement de situation, les grands appartements ne sont plus recherchés. Nous constatons une augmentation de la vacance pour ce type d'appartements (4 pièces et plus).

Les exigences des locataires et l'évolution de la société provoquent immanquablement l'ouverture de dossiers juridiques, notamment au niveau des conditions de restitution des appartements, de violation des conditions du bail (respect de la tranquillité et du voisinage) et de non-paiement de loyers. Par contre le problème de tri des déchets, principalement le compost, devient de plus en plus problématique, les locataires ne respectant pas le tri précis des déchets compostables.

L'immeuble Col-des-Roches 27 a été loué au service de voirie. La partie rurale de l'immeuble Saignolat 9 a été vendue au propriétaire mitoyen.

Extrait des comptes du chapitre immeubles 56

	Recettes		Dépenses	
	Comptes 2018	Budget 2018	Comptes 2018	Budget 2018
Immeubles locatifs	2'600'236.55	2'560'000.-	1'708'692.-	1'942'270.-
Domaines	36'308.-	35'700.-	35'049.13	38'090.-
Terrains	41'351.10	38'000.-	21'111.17	22'300.-

Entretien

Les travaux d'entretien en 2018 peuvent être détaillés de la manière suivante :

Réfection de 109 pièces Fr. 163'170.-

Détail par immeuble ci-après.

Entretien gros œuvre détail (budget fr. 203'000.-) Fr. 166'758.30

Divers immeubles locatifs – mise en conformité des installations électriques (y.c. domaines) Fr. -.-
Divers immeubles locatifs – rénovation cuisines et salles de bains Fr. 93'929.-
Crêt-Vaillant 28 – réfection du mur de soutènement du jardin Fr. 56'963.-
Garages Le Corbusier – Tertre – remplacement des portes 1ère étape Fr. 15'866.30

Patrimoine financier

Billodes 50	rénovation complète d'un logement (peinture et fonds) installation de l'eau chaude générale remplacement d'une porte d'entrée
Concorde 3-5	rénovation de plusieurs salles de bains et agencement de cuisines remplacement de la chaudière, installation de l'eau chaude générale + pose de panneaux solaires (investissement)
Crêt-Vaillant 28	réfection du mur de soutènement du jardin annexe
Foyer 14-16	réfection de plusieurs pièces (peinture et fonds) agencement d'une cuisine
Foyer 18	réfection de plusieurs pièces (peinture et fonds)
Garages Le Corbusier	remplacement des portes de garage 1ère étape
Gérardmer 10-12	réfection de plusieurs pièces (peinture et fonds)
Gérardmer 22-28	réfection de nombreuses pièces (peinture et fonds) remplacement des sèche-linge dans les buanderies réfection des perrons d'entrées d'immeuble
Jambe-Ducommun 5-13	réfection de nombreuses pièces (peinture et fonds) rénovation de plusieurs salles de bains (remplacement des baignoires par des douches)
Jeanneret 31-33	réfection de plusieurs pièces (peinture et fonds)
Jeanneret 35	réfection de plusieurs pièces (peinture et fonds)
Jeanneret 41-43	réfection complète d'un appartement Rénovation complète d'une salle de bains
Le Corbusier 18-18a	réfection de plusieurs pièces (peinture et fonds) réfection complète de la toiture (investissement)
Malpierres 7	agencement d'une cuisine
M.-A. Calame 13-15	réfection peinture du laboratoire de boulangerie cour intérieure, dallage du terrain (partie communale)
Primevères 1-3	réfection de plusieurs pièces (peinture et fonds) rénovation complète d'une salle de bains
Tertre 13	réfection d'une toiture plate (investissement)
Midi 14	réfection de plusieurs studios (peinture et fonds)
La Molière 21	rénovation complète de la salle de bains Réfection de la façade sud et ouest
Montpugin 9	renforcement de la charpente
Terrains	fauchage de terrains par service de voirie

Investissements

Tous les travaux de rénovations de cuisines ou de salles de bains sont rentabilisés ainsi que tous les travaux apportant une plus-value à l'immeuble ou à l'appartement.

Patrimoine administratif

Le patrimoine administratif comprend les immeubles qui abritent l'administration, les musées, les édicules publics, etc.).

Vestiaires Montpugin 4	réparation provisoire de la toiture (en attente de rénovation 2019) entretien courant
Stands de tir	entretien courant
Halle polyvalente	remplacement du matériel de gymnastique (par étapes) remplacement complet du système d'horloges remplacement de fenêtres remplacement des chaudières (investissement) rénovation complète de la toiture (investissement) entretien courant
D.-Jeanrichard 38	assainissement de l'éclairage sous-sol et combles entretien courant
Casino	assainissement batterie de ventilation Remplacement complet de l'installation de ventilation du foyer au 1er étage remplacement de la table à pizzas fourniture et pose d'un bac séparateur de graisses entretien courant
Hôtel-de-Ville	remplacement de revêtement de sols dans 2 bureaux rénovation de l'agencement de cuisine appartement concierge entretien courant remplacement de fenêtres, façades est et ouest (investissement)
Musée des Beaux-Arts	entretien courant
Château des Monts	remplacement de fenêtres de l'appartement Monts 63 entretien courant
Technicum 21	remplacement de fenêtres (investissement) entretien courant
Grande-Rue 11-13	entretien courant
Temple	entretien courant remplacement des chaudières (investissement crédit C.C.)
Calame 5	entretien courant
Col-des-Roches 29-31	entretien courant
Hangar des pompes	remplacement de fenêtres entretien courant

Édicules publics

remplacement des 2 portes d'accès aux w.-c. (kiosque du 1er Août)
travaux de peinture façade sud du kiosque du 1er Août
installation d'une pompe à chaleur kiosque du 1er Août (investi.)
entretien courant

Clos-aux-Vaux 2

toiture, remplacement complet des tuiles
entretien courant

ADMINISTRATION

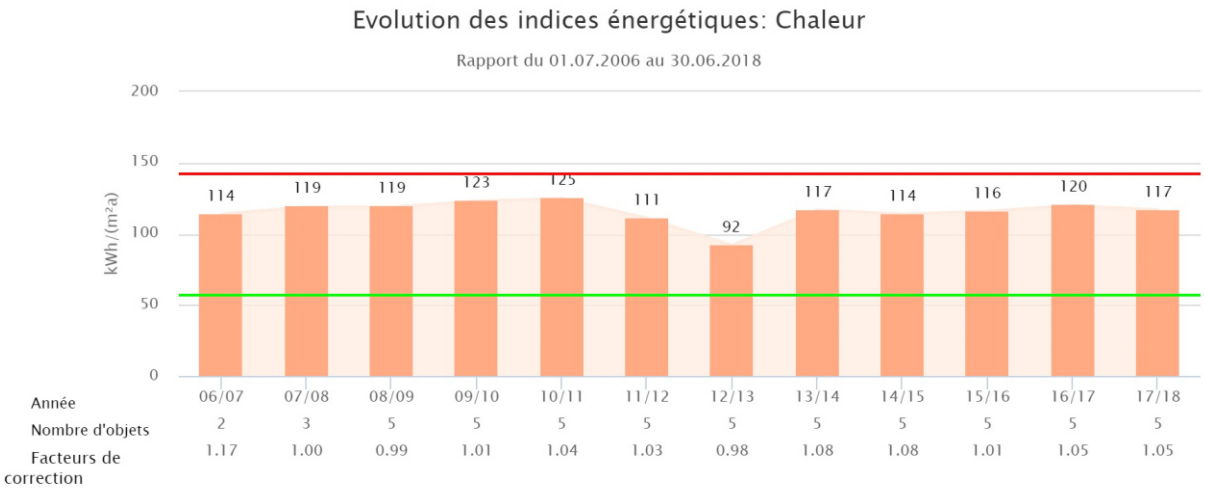

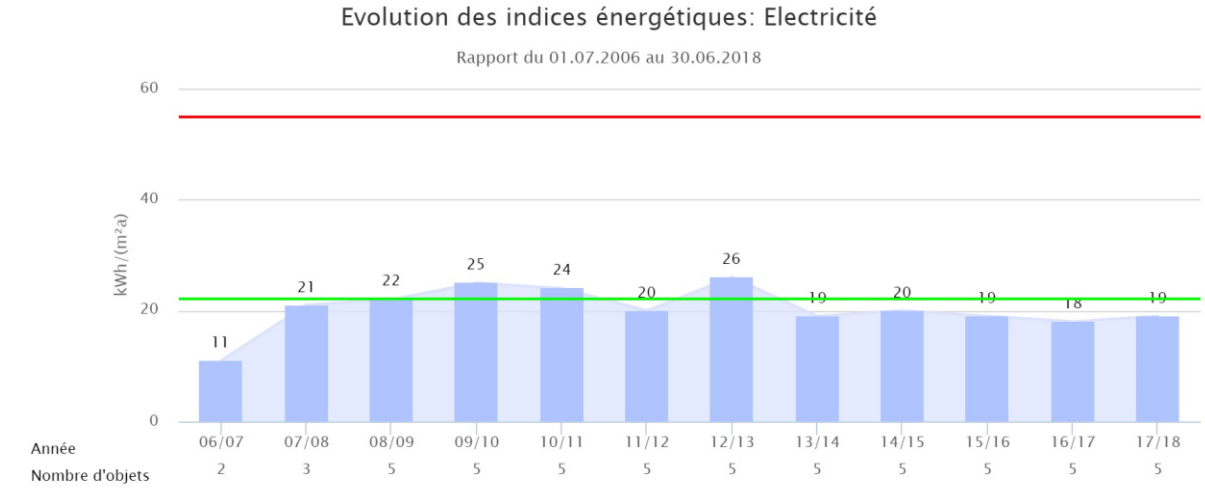

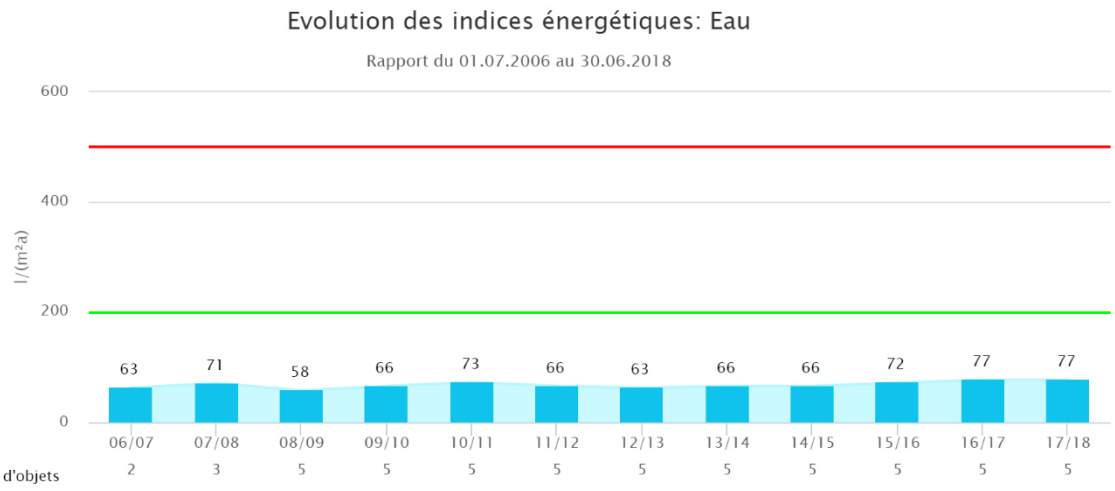
Evolution des indices énergétiques: Eau
Rapport du 01.07.2006 au 30.06.2018
600
400
200
0
l/(m²a)
63 71 58 66 73 66 63 66 66 72 77 77
Année 06/07 07/08 08/09 09/10 10/11 11/12 12/13 13/14 14/15 15/16 16/17 17/18
Nombre d'objets 2 3 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5

ECOLES

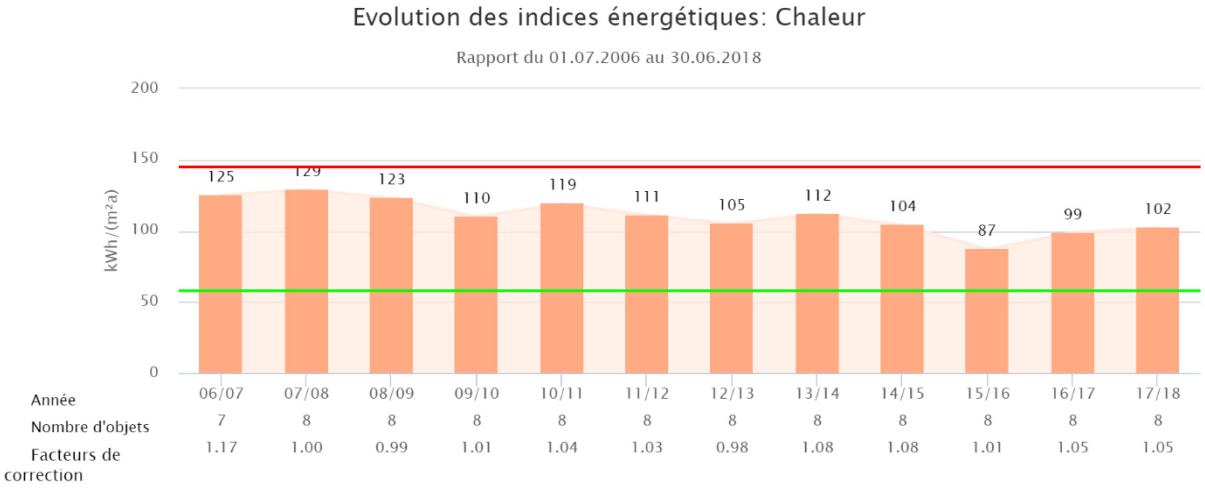
Evolution des indices énergétiques: Chaleur
Rapport du 01.07.2006 au 30.06.2018
200
150
100
50
0
kWh/(m²a)
125 129 123 110 119 111 105 112 104 87 99 102
Année 06/07 07/08 08/09 09/10 10/11 11/12 12/13 13/14 14/15 15/16 16/17 17/18
Nombre d'objets 7 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8
Facteurs de correction 1.17 1.00 0.99 1.01 1.04 1.03 0.98 1.08 1.08 1.01 1.05 1.05

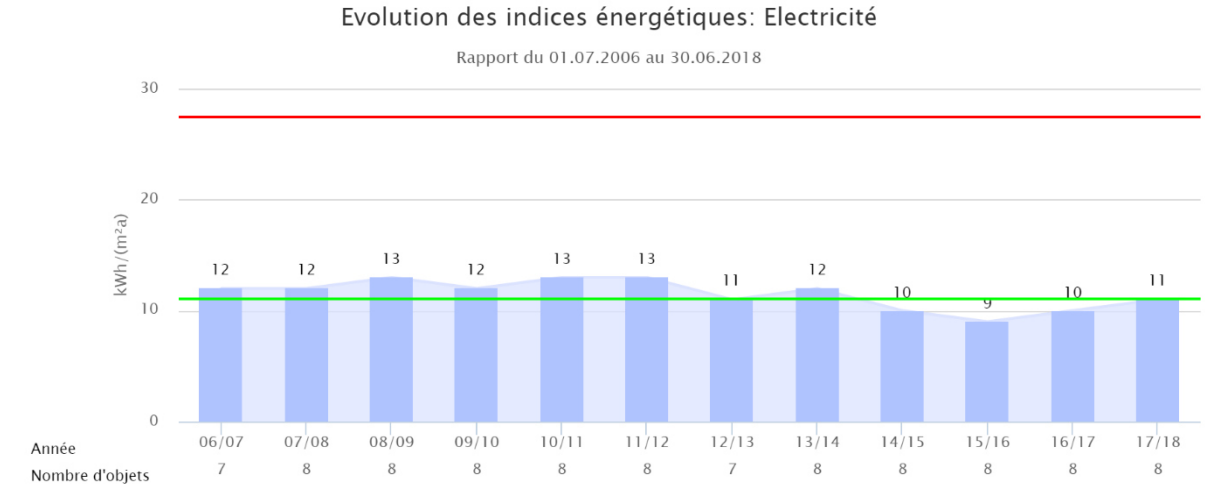
Evolution des indices énergétiques: Electricité
Rapport du 01.07.2006 au 30.06.2018
30
20
10
0
kWh/(m²a)
12 12 13 12 13 13 11 12 10 9 10 11
Année 06/07 07/08 08/09 09/10 10/11 11/12 12/13 13/14 14/15 15/16 16/17 17/18
Nombre d'objets 7 8 8 8 8 8 7 8 8 8 8 8

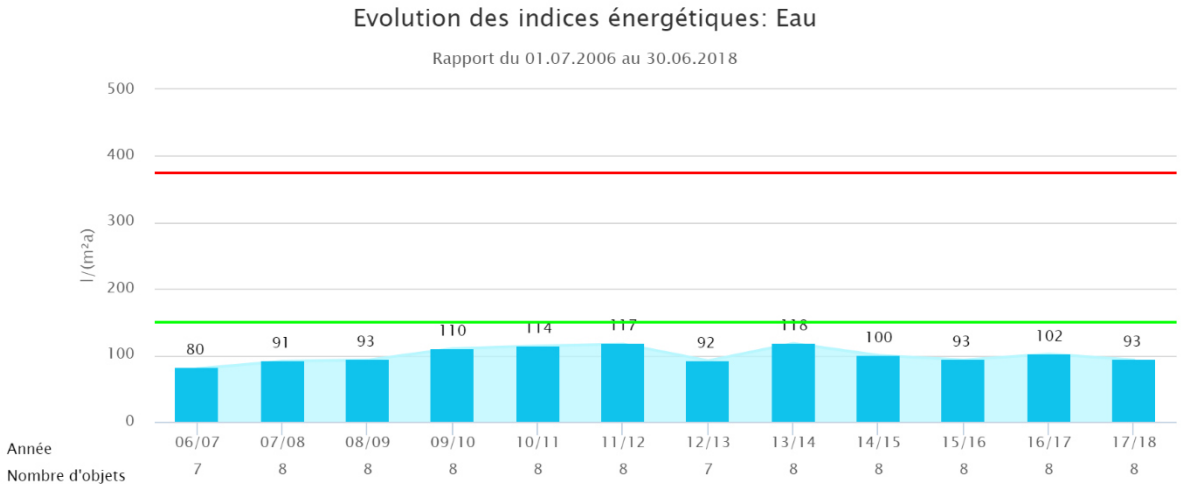
Evolution des indices énergétiques: Eau
Rapport du 01.07.2006 au 30.06.2018
500
400
300
200
100
0
l/(m²a)
80
91
93
110
114
117
92
118
100
93
102
93
Année
06/07
07/08
08/09
09/10
10/11
11/12
12/13
13/14
14/15
15/16
16/17
17/18
Nombre d'objets
7
8
8
8
8
8
7
8
8
8
8
8

CONTRÔLE DES HABITANTS

Le Contrôle des Habitants est régi par le droit fédéral et par la loi cantonale concernant l'harmonisation des registres officiels de personnes et le contrôle des habitants (LHRCH), entrée en vigueur au 1er janvier 2010.

Chaque commune est légalement tenue d'avoir un service du contrôle des habitants (ci-après le service), avec à sa tête une personne responsable (Préposé), dont le rôle est de gérer le registre de la population, suisse et étrangère, domiciliée ou en séjour sur son territoire, de statuer sur les contestations découlant de l'application de la LHRCH et d'assumer toutes les autres tâches qui lui sont dévolues par la législation. Ce service fournit notamment aux administrations publiques les renseignements relatifs à ses habitants dont elles ont besoin pour assumer leurs tâches.

Plus concrètement, le service enregistre, communique et archive tous les mouvements de la population (arrivées, départs, changements d'adresses, …) et tient à jour les autres données contenues dans son registre (noms, prénoms, date de naissance, filiation, état civil, …). Depuis 2010, le registre communal des habitants gère également les liens habitant–bâtiment–logement et doit de ce fait pouvoir compter sur l'étroite collaboration des propriétaires et gérants tenus d'annoncer les mouvements de locataires. Le service assume un rôle essentiel dans le nouveau système de recensement fédéral de la population qui est désormais basé sur le contenu et l'exactitude des registres des habitants.

Il faut continuer à bien distinguer le Contrôle des Habitants de l'Etat Civil qui agit lui en amont en gérant les événements d'état civil (naissance, décès, mariage, divorce, …) des personnes originaires et/ou domiciliées dans son arrondissement.

Guichet d'accueil administratif des nouveaux arrivants au Locle et de ce fait pièce importante du puzzle de l'intégration notamment via la distribution d'informations communales, de la charte cantonale de citoyenneté et la promotion des cours de français, le service est en outre compétent pour diverses prestations, comme par exemple : les demandes de cartes d'identité des Suisses domiciliés dans la commune ; la transmission au canton des demandes et la remise aux intéressés des permis de travail/séjour/établissement pour les étrangers domiciliés ainsi que les frontaliers occupés par un employeur de la place ; la délivrance de diverses attestations (domicile, séjour, vie, renseignements, ...). Il est important de relever et de valoriser le rôle de « filtre » que le service remplit en renseignant et en orientant les administrés pour toutes sortes de questions « basiques » ce qui permet d'éviter d'innombrables contacts supplémentaires à d'autres services comme plus particulièrement le Service cantonal des Migrations dont la sollicitation s'en trouve ainsi allégée.

Lors des votations et élections, le service gère l'organisation du scrutin, le registre électoral et fonctionne comme bureau d'enregistrement des votes par correspondance et des votes du dimanche matin; il est aussi appelé à vérifier la validité des signatures d'initiatives, référendums et autres motions.

L'année 2018 du Contrôle des Habitants

Stabilité en ce qui concerne le personnel du service.

Participation du Préposé à divers groupes de travail dans le canton chargés de suivre l'évolution pratique, technique et législative du domaine du Contrôle des Habitants. Cette participation n'est pas nouvelle mais les sollicitations sont de plus en plus régulières au vu des évolutions en cours et à venir. On peut notamment citer des projets visant à la modernisation des échanges entre registres, à la stratégie fédérale pour l'introduction de l'e-Déménagement mais aussi plusieurs améliorations des outils de gestion.

Pour ce qui est des tâches courantes, relevons :

- Les mouvements d'habitants toujours très élevés, en l'occurrence 23.4 % de la population a changé de domicile dans l'année soit 2'390 mouvements répartis comme suit : arrivées 28 %, départs 34 % et déménagements internes au territoire communal 38 %.
- La nécessité d'approfondir de plus en plus régulièrement des situations d'évaluation du domicile au cas par cas, ceci pouvant parfois se révéler hautement chronophage.

- En soutien du Service cantonal des migrations (SMIG), le traitement d'un nombre très élevé de dossiers liés aux permis de séjour pour étrangers (1'569 dossiers) auxquels s'ajoutent 1'084 dossiers de permis frontaliers. À noter que de nouvelles procédures de traitement des dossiers entre le SMIG et les Communes ont commencé à être mises en place à la demande du SMIG. Certains changements ont déjà eu des effets visibles en 2018 avec une augmentation de la charge de travail dans les Communes. Le sujet doit être repris avec le SMIG début 2019 pour optimiser ces procédures, trouver un meilleur équilibre de la charge de travail ou pour obtenir une compensation financière.
- Dans le domaine votations, il a fallu gérer 4 scrutins dans l'année mais aucune élection.

Émoluments et taxes encaissés du 01.01.2018 au 31.12.2018

Délivrance d'attestations et mutations soumises à émolument	Fr.	16 823.10
Demandes de renseignements	Fr.	9 710.00
Autorisations de séjour, encaissement total	Fr.	166 563.00
./. Autorisations de séjour, part cantonale rétrocédée (à noter que depuis le 01.01.2015 la part des émoluments rétrocédée au Canton est passée de 50% à 67% sur décision cantonale contestable)	Fr.	-113 435.20
Cartes d'identité, encaissement total	Fr.	30 765.00
./. Cartes d'identité, parts fédérales et cantonales rétrocédées	Fr.	-19 565.80
Photos d'identité numériques (nouveau dès novembre 2018 et exclusivement lors de commande de carte d'identité)	Fr.	175.00
Frais de rappels	Fr.	1 510.00
Total des recettes nettes	**Fr.**	**92 545.10**

Pour donner une idée du volume traité, les encaissements ci-dessus concernent environ :

- 665 personnes arrivées
- 920 personnes ayant changé de domicile à l'intérieur de la commune
- 1'700 attestations diverses et mutations soumises à émolument
- 485 demandes de renseignements payantes (au moins 2'000 autres sont traitées gratuitement car elles sont internes à l'Administration ou concernent d'autres institutions légalement exonérées)
- 1'569 mutations de permis de séjour et 1'084 mutations de permis de travail pour étrangers (base : nombre de dossiers de permis de séjour et frontaliers en transit dans le service).
- 522 commandes de cartes d'identité
- Une centaine de procédures ayant abouti à l'encaissement de frais de rappels

Ces événements, complétés par toutes les autres mises à jour (état civil, origine, identité, profession, employeur, adresses postales, Suisses de l'étranger, etc.), donnent lieu chaque année à un ordre de grandeur de 20'000 mutations informatiques diffusées aux collectivités publiques concernées pour la plupart via la base de données cantonale des personnes (BDP).

Recensement de la population locloise

Population résidente au 31.12.2017 selon le recensement cantonal :	10'382 habitants
Population résidente au 31.12.2018 selon le recensement cantonal :	10'214 habitants
Variation :	- 168 habitants
Cette différence se détaille comme suit :	
Mouvements migratoires (arrivées moins départs)	- 140 habitants
Mouvements démographiques naturels (naissances moins décès)	- 18 habitants
Correctif (régularisation de la statistique vivante) au 01.01.2018	- 10 habitants
	- 168 habitants

Composition de la population résidente [1] (Sources : Recensements cantonaux aux 31.12)
[1]Uniquement les personnes dites établies donc enregistrées en domicile principal. Par opposition à la population dite « en séjour » ou autrement dit en domicile secondaire.

1. Origine/Type de papiers		sexe masculin	sexe féminin	**Total**
1.1. Neuchâtelois(es)		1 655	1 777	3 432
1.2. Confédéré(es)		1 819	1 961	3 780
Suisses/Suissesses (total)		**3 474**	**3 738**	**7 212**
1.3. Permis d'établissement	(C)	1 141	1 010	2 151
1.4. Séjour annuel	(B)	363	342	705
1.5. Admissions provisoires	(F)	40	27	67
1.6. Demandeurs d'asile	(N)	21	25	46
1.7. Séjours de courte durée	(L)	23	10	33
Etrangers/Etrangères (total)		**1 588**	**1 414**	**3 002**
Population résidente totale		**5 062**	**5 152**	**10 214**

2. Etat civil	**Total**
2.1. Célibataires	4 335
2.2. Marié(es)	4 138
2.3. Divorcé(es)	1 048
2.4. Veuf(s)/Veuve(s)	687
2.5. Partenariat (fédéral) lié	4
2.6. Partenariat dissous juridiquement	0
2.7. Partenariat dissous par décès	2
Population résidente totale	**10 214**

3. Religion	**Total**
3.1. Eglises et communautés protestantes (code R)	2 610
3.2. Eglises catholiques romaines (code C)	3 971
3.3. Eglise catholique chrétienne (code O)	38
3.4. Autres communautés chrétiennes (code H)	106
3.5. Communauté de confession juive (code I)	1
3.6. Communautés islamiques (code M)	632
3.7. Autres Eglises et communautés religieuses (code U)	243
3.8. Aucune appartenance (code S)	2 021
3.9. Sans indication (code X)	592
Population résidente totale	**10 214**

Arrivées dans l'année

Provenance	Nombre personnes
Arrivée de autre commune NE	408
Arrivée de autre commune Suisse	88
Arrivée de l'étranger	169
TOTAL	**665**

Départs dans l'année

Destination	Nombre personnes
Départ pour autre commune NE	416
Départ pour autre commune Suisse	154
Départ pour l'étranger	235
TOTAL	**805**

Naissances et décès dans l'année

Période	Naissances	Décès
janv.18	12	10
févr.18	9	10
mars.18	6	8
avr.18	4	12
mai.18	8	8
juin.18	6	9
juil.18	7	4
août.18	10	11
sept.18	7	8
oct.18	9	9
nov.18	11	10
déc.18	4	12
Total	**93**	**111**

Solde migratoire (arrivées moins départs) sur 10 ans

Période	Nombre d'habitants	Arrivées	Départs
31.12.2009	-126	608	734
31.12.2010	-58	552	610
31.12.2011	70	706	636
31.12.2012	207	835	628
31.12.2013	224	869	645
31.12.2014	16	804	788
31.12.2015	21	732	711
31.12.2016	-16	749	765
31.12.2017	-16	751	767
31.12.2018	-140	665	805

Solde démographique (naissances moins décès) sur 10 ans

Période	Nombre d'habitants	Naissances	Décès
31.12.2009	-22	91	113
31.12.2010	-5	108	113
31.12.2011	-21	101	122
31.12.2012	-11	107	118
31.12.2013	-44	93	137
31.12.2014	-6	103	109
31.12.2015	-2	99	101
31.12.2016	-18	108	126
31.12.2017	-26	94	120
31.12.2018	-18	93	111

Évolution du nombre de frontaliers (estimation selon 2 sources statistiques)

Le nombre de frontaliers exerçant une activité lucrative sur le territoire de la commune du Locle, au 31.12.2018 était estimé à 2'836 (+ 48 soit + 1.7% comparé au 31.12.2017) sur la base du nombre de permis frontaliers activés au 31.12.2017 communiqué par le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM). Attention : il s'agit uniquement de permis de travail activés et non pas d'emplois en cours confirmés.

Les données disponibles les plus récentes selon une autre méthode de relevé, celle de l'Office Fédéral de la Statistique (statistique des frontaliers) sont une situation au 3e trimestre 2018 qui estimait à 2'537 (+ 20 soit + 0.8% comparé au 4e trimestre 2017) le nombre de travailleurs frontaliers employés au Locle.

Registre civique

Durant l'année écoulée, les électeurs et électrices ont été appelés **4** fois aux urnes, à savoir :

1. Votation fédérale 4 mars 2018

1.1. Objet fédéral : Arrêté fédéral du 16.06.2017 concernant le nouveau régime financier 2021.

Participation au Locle : 47.11 % Participation dans l'ensemble du Canton : 50.78 % Participation dans l'ensemble de la Suisse : 53.87 %

Résultat :

Plan communal	Plan cantonal	Plan fédéral :
Accepté à 82.84 %	Accepté à 84.18 %	Accepté à 84.10 %

1.2. Objet fédéral : Initiative populaire du 11.12.2015 « Oui à la suppression des redevances radio et télévision (suppression des redevances Billag) »

Participation au Locle : 47.74 % Participation dans l'ensemble du Canton : 51.32 % Participation dans l'ensemble de la Suisse : 54.84%

Résultat :

Plan communal	Plan cantonal	Plan fédéral :
Refusé à 76.60 %	Refusé à 78.25 %	Refusé à 71.60 %

2. Votation fédérale 10 juin 2018

2.1. Objet fédéral : Initiative populaire du 01.12.2015 « Pour une monnaie à l'abri des crises: émission monétaire uniquement par la Banque nationale! (Initiative Monnaie pleine) »

Participation au Locle : 26.11 % Participation dans l'ensemble du Canton : 30.22 % Participation dans l'ensemble de la Suisse : 34.55 %

Résultat :

Plan communal	Plan cantonal	Plan fédéral :
Refusé à 71.55 %	Refusé à 74.00 %	Refusé à 75.70 %

2.2. Objet fédéral : Loi fédérale du 29.09.2017 sur les jeux d'argent (LJAr)

Participation au Locle : 26.08 % Participation dans l'ensemble du Canton : 30.31 % Participation dans l'ensemble de la Suisse : 34.52 %

Résultat :

Plan communal	Plan cantonal	Plan fédéral :
Accepté à 84.96 %	Accepté à 85.30 %	Accepté à 72.90 %

3. Votation fédérale du 23 septembre 2018

3.1. Objet fédéral : Arrêté fédéral du 13.03.2018 concernant les voies cyclables et les chemins et sentiers pédestres (contre-projet direct à l'initiative populaire « Pour la promotion des voies cyclables et des chemins et sentiers pédestres [initiative vélo] »)

Participation au Locle : 32.39 % Participation dans l'ensemble du Canton : 33.75 % Participation dans l'ensemble de la Suisse : 37.10 %

Résultat :

Plan communal	Plan cantonal	Plan fédéral :
Accepté à 83.03 %	Accepté à 82.27 %	Accepté à 73.60 %

3.2. Objet fédéral : Initiative populaire du 26.11.2015 « Pour des denrées alimentaires saines et produites dans des conditions équitables et écologiques (initiative pour des aliments équitables) »

Participation au Locle : 32.39 % Participation dans l'ensemble du Canton : 33.74 % Participation dans l'ensemble de la Suisse : 37.00 %

Résultat :

Plan communal	Plan cantonal	Plan fédéral :
Accepté à 58.26 %	Accepté à 57.09 %	Refusé à 61.30 %

3.3. Objet fédéral : Initiative populaire du 30.03.2016 « Pour la souveraineté alimentaire. L'agriculture nous concerne toutes et tous »

Participation au Locle : 32.42 % Participation dans l'ensemble du Canton : 33.69 % Participation dans l'ensemble de la Suisse : 36.70 %

Résultat :

Plan communal	Plan cantonal	Plan fédéral :
Accepté à 53.66 %	Accepté à 52.20 %	Refusé à 68.40 %

4. Votation fédérale du 25 novembre 2018

4.1. Objet fédéral : Initiative populaire du 23.03.2016 « Pour la dignité des animaux de rente agricoles (Initiative pour les vaches à cornes) »

Participation au Locle : 37.36 % Participation dans l'ensemble du Canton : 41.55 % Participation dans l'ensemble de la Suisse : 46.70 %

Résultat :

Plan communal	Plan cantonal	Plan fédéral :
Refusé à 53.51 %	Refusé à 56.02 %	Refusé à 54.70 %

4.2. Objet fédéral : Initiative populaire du 12.08.2016 « Le droit suisse au lieu de juges étrangers (initiative pour l'autodétermination) »

Participation au Locle : 37.34 % Participation dans l'ensemble du Canton : 41.58 % Participation dans l'ensemble de la Suisse : 47.70 %

Résultat :

Plan communal	Plan cantonal	Plan fédéral :
Refusé à 74.97 %	Refusé à 77.36 %	Refusé à 66.20 %

4.3. Objet fédéral : Modification du 16.03.2018 de la loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales (LPGA) (Base légale pour la surveillance des assurés)

Participation au Locle : 37.48 % Participation dans l'ensemble du Canton : 41.59 % Participation dans l'ensemble de la Suisse : 47.50 %

Résultat :

Plan communal	Plan cantonal	Plan fédéral :
Accepté à 51.78 %	Accepté à 51.95 %	Accepté à 64.70 %

Initiatives et référendums

Durant l'année écoulée, le service a vérifié des signatures sur les listes relatives aux objets suivants :

Sur le plan fédéral :

Référendum contre la Loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales (LPGA) (Base légale pour la surveillance des assurés)	Signatures valables : 45
Référendum contre la Loi fédérale sur les jeux d'argent (LJAr)	Signatures valables : 194
Initiative populaire fédérale 'Pour une immigration modérée (initiative de limitation)'	Signatures valables : 68
Initiative populaire fédérale 'Pour une interdiction du financement des producteurs de matériel de guerre'	Signatures valables : 96
Initiative populaire fédérale 'Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse'	Signatures valables : 376
Initiative populaire fédérale 'Pour une eau potable propre et une alimentation saine – Pas de subventions pour l'utilisation de pesticides et l'utilisation d'antibiotiques à titre prophylactique'	Signatures valables : 84
Initiative populaire fédérale 'Stop à l'îlot de cherté – pour des prix équitables (initiative pour des prix équitables)'	Signatures valables : 112
Initiative populaire fédérale 'Pour des soins infirmiers forts (initiative sur les soins infirmiers)'	Signatures valables : 42

Sur le plan cantonal :

Initiative législative populaire cantonale « Pour le maintien d'une formation musicale professionnelle dans le Canton de Neuchâtel »	Signatures valables : 202
Initiative législative populaire cantonale « Pour des transports publics gratuits »	Signatures valables : 185
Motion populaire cantonale "La Chrysalide: halte à la précipitation!"	Signatures valables : 280
Motion populaire cantonale "Pas question de payer votre crise"	Signatures valables : 74
Motion populaire cantonale "Pour davantage de contrôleurs fiscaux"	Signatures valables : 73

ÉTAT CIVIL

En 2018, il n'y pas de changements notoires de législation directement liée à l'état civil pur. Par contre, il y a eu quelques modifications de lois et l'introduction d'une ordonnance qui touchent tout de même en partie à notre pratique.

D'une part, l'évolution de la loi sur l'adoption qui permet, depuis le 1er janvier 2018, aux conjoints de même sexe, liés par un partenariat enregistré, de pouvoir adopter l'enfant du partenaire. Cette modification législative ne concerne l'état civil que de manière indirecte et uniquement au niveau de l'enregistrement des adoptions dans notre registre électronique.

Cette adaptation constitue pourtant un grand pas pour l'évolution du droit de la famille. En effet, la société tend à voir naître de nouveaux modèles familiaux. Le législateur a donc voulu répondre à cette demande en octroyant la possibilité d'adoption à des personnes qui n'en avaient pas le droit auparavant.

L'étape suivante serait d'offrir la possibilité du « mariage pour tous », ici en Suisse, à l'instar de certains de nos voisins européens. En effet, en Suisse, le mariage et le partenariat enregistré à l'état civil (à ne pas confondre avec le partenariat cantonal qui est un contrat signé devant notaire et qui n'impose aucune condition en terme d'orientation sexuelle) sont réglementés par deux lois distinctes. Aussi, le mariage est légiféré dans le Livre deuxième du Code civil suisse, qui n'est autre que le droit de la famille, alors que le partenariat enregistré a fait l'objet d'une loi seule ne faisant ni partie du droit de la famille, ni même du Code civil suisse, la Loi sur le partenariat enregistré.

D'autre part, l'entrée en vigueur, dès le 01 janvier 2018, de nouvelles dispositions fédérales et cantonales en matière de naturalisation. Conformément à cette nouvelle règlementation, la personne qui souhaite demander la naturalisation a dû, depuis cette date, faire enregistrer ses données d'état civil auprès de l'état civil compétent, préalablement au dépôt de la demande de naturalisation.

Alors qu'auparavant, le service des naturalisations faisait le nécessaire pour obtenir les documents utiles à l'enregistrement à l'état civil, de la personne concernée, puis transmettait le dossier auprès de l'office de l'état civil compétent.

Ceci provoque un léger surcroît de travail pour l'état civil, qui en plus de devoir informer les gens des documents demandés, doit aussi prendre les documents et les étudier de manière à savoir s'ils doivent être envoyés pour contrôle auprès de l'autorité supérieure ou si la saisie de la personne peut se faire directement. Néanmoins, il est intéressant de pouvoir collaborer plus efficacement avec le service des naturalisations et cette façon de faire évite un aller-retour inutile entre deux services et allège un peu la procédure pour les administrés qui doivent maintenant suivre un chemin balisé.

Naissances

4 (5 en 2017) naissances ont eu lieu à domicile. Ces événements ne voient que peu d'évolution au fil des ans. Ceci est dû au fait qu'il n'y a ni maison de naissance ni maternité dans l'arrondissement et que les naissances à domicile ne sont toujours que des cas exceptionnels.

Reconnaissances

187 (204 en 2017) déclarations de reconnaissances en paternité ont été dressées. Dont environ 60 % sont effectuées avant la naissance de l'enfant. Il est toujours préférable, dans l'intérêt de l'enfant, que cette démarche puisse être effectuée avant la naissance.

Les parents ont toujours la possibilité de signer la déclaration d'autorité parentale conjointe et de choisir de donner le nom de célibataire de l'un ou de l'autre à l'enfant. Cette façon d'appliquer le droit du nom pour le port du nom de famille de l'enfant de parents non mariés ne s'appliquent qu'aux enfants qui naissent Suisses.

Pour tous les enfants qui naissent de nationalité étrangère, nous appliquons le droit du nom en fonction du droit national de chacun, ceci afin de respecter la loi sur le droit international privé en matière d'état civil.

Décès

614 (586 en 2017) décès concernant les Montagnes neuchâteloises ont été enregistrés. Événements stables par rapport à l'année précédente.

Mariages

182 (168 en 2017) mariages ont été célébrés dans les différentes salles de mariage de l'arrondissement de l'état civil des Montagnes neuchâteloises en 2018. Une dizaine de samedis ont été mis en place pour les célébrations des mariages dans les salles de mariage du Locle, de La Chaux-de-Fonds, des Brenets et de La Sagne. Des changements au niveau de l'organisation et de l'offre des célébrations du samedi auront lieu en 2019.

L'officier de l'état civil doit bien évidemment rester attentif, autant au moment de la préparation que lors de la célébration du mariage, qu'il n'y a aucun élément permettant de conclure que la demande de mariage n'est manifestement pas l'expression de libre volonté des fiancés (art. 99 al. 1 ch. 3 CC et 66 al. 2 let. f OEC).

Partenariat enregistré

3 (2 en 2017) partenariats ont été enregistrés dans notre arrondissement en 2018.

Le phénomène des unions forcées n'a touché jusqu'ici que l'institution du mariage. Cependant, afin de prévenir tout abus, des dispositions analogues sont également prévues pour prévenir le partenariat enregistré forcé ou dans le but d'éluder des dispositions sur le séjour légal en Suisse.

Reprise de nom

En application du nouveau droit du nom, nous avons enregistré

- **21** (20 en 2017) déclarations concernant le nom, relatives à des enfants mineurs.
- **42** (46 en 2017) déclarations concernant le nom, suite à un divorce ou un veuvage.

Enregistrement événements judiciaires

L'état civil des Montagnes neuchâteloises est compétent pour l'enregistrement des décisions rendues par le Tribunal des Montagnes et du Val-de-Ruz

Nous avons enregistré, en 2018 :

- **172** (167 en 2017) divorces
- **9** (7 en 2017) désaveux en paternité
- **3** (3 en 2017) reconnaissances en paternité judiciaire (constatation du lien de filiation)
- **0** changement de nom selon l'art 30 CCS
- **0** (1 en 2017) partenariat dissout
- **6** (3 en 2017) adoptions
- **2** (0 en 2017) libération du droit de cité

Naturalisations

192 (476 en 2017) candidats à la naturalisation facilitée ou ordinaire ont obtenu l'un des droits de cité de notre arrondissement, à savoir de : Les Planchettes, La Chaux-de-Fonds, La Sagne, Brot-Plamboz, Les Ponts-de-Martel, La Chaux-du-Milieu, La Brévine, Le Cerneux-Péquignot, Les Brenets ou Le Locle en 2018.

La différence s'explique certainement par le durcissement des conditions pour accéder à la naturalisation. Ceci serait à confirmer par le service des naturalisations lui-même, puisque nous ne nous occupons que de saisir les gens dans le registre électronique de l'état civil puis d'enregistrer la décision de naturalisation. Nous n'avons aucun rôle dans l'application de la loi et de l'ordonnance sur les

naturalisations, de la même manière dans le contrôle de l'obtention des conditions nécessaires à la naturalisation suisse par les administrés.

Enregistrement d'événements de l'étranger

L'état civil des Montagnes neuchâteloises est compétent pour l'enregistrement des événements qui se produisent à l'étranger et qui touchent de manière directe ou indirecte les personnes originaires d'une ou de plusieurs communes de notre arrondissement.

Ces événements doivent être transmis à la représentation suisse la plus proche du lieu de l'événement par les administrés eux-mêmes. Ceci est prescrit par la loi dans l'art. 39 OEC (obligation d'annoncer les faits d'état civil survenus à l'étranger pour tous les citoyens suisse ou les personnes de nationalité étrangère ayant un lien avec un citoyen suisse).

Nous avons enregistré, en 2018 :

- **121** naissances.
- **53** reconnaissances.
- **88** décès.
- **74** mariages.
- **22** divorces.
- **8** changements de nom.
- **4** adoptions.

Infostar

Le dernier release Infostar date de novembre 2017. Nous étions passé de la version 11.1.0 à la version 12.0.0.

Ce registre électronique a force probante conformément à l'art. 9 CC qui dit que *les registres publics et les titres authentiques font foi des faits qu'ils constatent et dont l'inexactitude n'est pas prouvée*. Partant de ce principe, tous les registres de l'état civil (papiers et électroniques) sont à manipuler avec rigueur et sérieux, pour ne pas altérer les informations contenues à l'intérieur. Le fait que ces registres aient force probante doivent pousser les officiers de l'état civil à en avoir un réel respect et à ne pas prendre à la légère le fait d'y avoir accès mais aussi d'avoir la possibilité d'ajouter et de modifier des données.

Il est à noter que les renseignements au public deviennent de plus en plus pointus. L'accès aux informations par Internet ne nous facilite pas la tâche. Il faut garder à l'esprit que chaque cas est particulier et analyser chaque situation pour répondre précisément au citoyen de manière adéquate et être capable d'expliquer l'application des différents droits.

Personnel

En 2018, il y a eu un certain nombre de changements au niveau du personnel.

Une personne a été accidentée pendant 2 mois puis n'a pu reprendre le travail qu'à un pourcentage réduit pendant un mois avant de reprendre à 100% et une autre personne a été arrêtée un mois pour maladie.

Une postulation a été mise en ligne et une personne a été engagée au mois de mai. Celle-ci a donné sa démission quelques semaines plus tard. Une nouvelle postulation a été remise en place et a débouché sur l'engagement d'une personne en septembre 2018. Ce nouvel engagement s'est soldé par un licenciement pour fin février 2019.

Entretemps, la cheffe d'office a fait valoir son droit à une retraite anticipée pour la fin de l'année 2018. Une nouvelle cheffe a été nommée au 1er janvier 2019.

Il n'y a dès lors plus que 3 personnes au sein de l'office, soit, la responsable d'office à 100% et deux officiers de l'état civil à 80% et 50%. Une nouvelle procédure d'engagement devra être mise en place

avec l'aide du service des RH afin de trouver quelqu'un qui puisse être formé au brevet d'officier de l'état civil car d'ici à deux ans, il y aura certainement un nouveau départ en retraite.

Émoluments et charges

Le montant des émoluments s'élève à Fr. 252'746,40. Ce qui est très stable par rapport à 2017 (Fr. 262'670,76). Ces montants fluctuent légèrement au fil des ans.

Les charges pour l'année 2018 s'élèvent à Fr. 510'023,90. Une fois les émoluments soustraits auxdites charges, il est constaté un manque à gagner de Fr. 257'277,50, montant qui est réparti entre les différentes communes formant l'arrondissement des Montagnes neuchâteloises. Ces montants sont calculés selon les différents pourcentages qui ont été déterminés selon une clé de répartition inscrite dans une convention qui lie toutes les communes de l'arrondissement à l'état civil.

Tableau de répartition des charges selon la Convention régissant l'Office de l'état civil des Montagnes neuchâteloises

La Chaux-de-Fonds	50.17	129'076.10
Les Planchettes	0.90	2'315.50
La Sagne	6.14	15'796.80
Le Locle	26.17	67'329.60
Les Brenets	2.22	5'711.60
Le Cerneux-Péquignot	0.99	2'547.00
La Brévine	2.85	7'332.40
La Chaux-du-Milieu	2.70	6'946.50
Les Ponts-de-Martel	7.20	18'524.00
Brot-Plamboz	0.66	1'698.00
	100.00	**257'277.50**

Divers et futur

L'état civil des Montagnes neuchâteloises va proposer plus de célébrations de mariage les samedis afin de répondre aux différentes demandes des administrés.

En 2019 des décisions devront être prises par rapport à la réorganisation et à la mise aux normes des archives. L'ordonnance sur l'état civil a prévu un délai au 31 décembre 2020 pour le microfilmage des registres des familles. Un groupe de travail a été créé à cet effet dans le canton de Neuchâtel.

Au niveau cantonal, entre 2019 et 2020, les offices de Cressier et Hauterive vont être englobés par l'état civil de Neuchâtel pour ne former plus qu'un grand office. De plus en plus, les petits offices n'ont plus d'autre choix que de fusionner avec des plus grands.

Au niveau cantonal toujours, l'Association des officiers de l'état civil, après quelques années un peu compliquées, revient en force avec un nouveau comité jeune et dynamique. Cette Association permet à tous les officiers du Canton de se retrouver quelques fois par année de manière à partager les expériences de chacun et à maintenir une pratique cantonale convenable et en adéquation avec la pratique fédérale. Il est prévu, pour les années à venir, de mettre en place petit à petit, des rencontres de formation continue également.

Au niveau fédéral, le système de formation des officiers de l'état civil est en train de changer pour se calquer sur le modèle de la suisse allemande. Le brevet fédéral d'officier de l'état civil se durcit de plus en plus. Les examens du brevet en 2018 ont connu un taux d'échec de 50 % sur toute la Suisse. C'est un métier compliqué, qui demande rigueur, réflexion, réactivité, connaissances approfondies en droit mais aussi entregent compréhension et empathie face aux administrés. En état civil chaque cas est différent et il convient d'en tenir compte tout en restant dans le cadre strict du respect de la loi. Et comme les lois changent en permanence, il faut constamment rester aux aguets de ces changements afin de les appliquer au mieux dans notre pratique quotidienne.

OFFICE DU TRAVAIL

Service économique

Nous devons rester attractifs en favorisant le développement industriel endogène et exogène, notamment en proposant des surfaces disponibles au développement, voire à l'implantation de nouvelles entreprises.
L'inventaire des surfaces disponibles à fin 2018 est le suivant :

Zone est 7'510 m^2 + 6'184 m^2 terrain privé = **13'694** m^2
Zone ouest **44'792** m^2 (Rolex 11'882 m^2 + Dixi 15'911 m^2 + Etat env. 17'000 m^2)
Zone Les Saignoles **42'586** m^2 (Etat 23'086 m^2 + 19'500 m^2 Commune)

Inventaire des locaux industriels et commerciaux vacants au 1er juin 2018, à louer ou à vendre

	Total		Bureau, cabinet médical, etc.		Magasin, local de vente		Atelier, usine		Dépôt, entrepôt		Autre local	
	Nombre	m^2	Nb	m^2	Nombre	m^2	Nombre	m^2	Nombre	m^2	Nombre	m^2
Le Locle	27	4'919	6	1'030	13	2'129	1	213	1	15	6	1'532
Canton	192	67'677	84	39'099	47	9'272	18	12'837	28	4'064	15	2'405

Personnel occupé dans les fabriques

À fin 2018 nous recensons 4801 personnes occupées dans les fabriques, soit une augmentation de 429 unités par rapport à l'année précédente.
L'évolution par branches d'activité se présente comme suit :

Horlogerie	+ 68
Assortiments	+ 100
Boîtes de montres	+ 38
Cadrans	+ 25
Décolletage	0
Mécanique	+ 16
Branches diverses	+ 182

Statistique au 31 décembre :

	Hommes	Femmes	Total
1975	2417	1579	3996
1980	2272	1394	3666
1985	1976	1138	3114
1990	1969	1417	3386
1995	1730	1231	2961
2000	1897	1363	3260
2010	2563	1911	4474
2011	2796	2120	4916
2012	2875	2187	5062
2013	2896	2218	5114
2014	2824	2227	5051
2015	2901	2103	5004
2016	2629	1891	4520
2017	2608	1776	4384
2018	2829	1972	4801

Statistique globale de l'emploi - recensement au 31.12 auprès de tous les employeurs pour l'année 2017

ENTREPRISES	2017	RESIDENTS		FRONTALIERS		DOMICILE		APPRENTIS		TOTAL		
		H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	Total
O AGRICULTURE, SYLVICULTURE		34	9	0	2	0	0	0	0	32	13	**45**
1 ECONOMIE ENERGETIQUE, EXTRACTION DE MINERAUX		12	0	0	0	0	0	0	0	12	0	**12**
2 ARTS ET METIERS, INDUSTRIE		60	38	9	10	1	32	2	2	72	82	**154**
3 INDUSTRIE		1292	1028	1450	853	0	0	63	32	2805	1913	**4718**
4 BATIMENT ET GENIE CIVIL		97	18	16	0	0	0	13	0	126	18	**144**
5 COMMERCE, RESTAURATION ET HEBERGEMENT, REPARATIONS		182	189	68	75	0	0	15	12	265	276	**541**
6 TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS		43	22	17	5	0	0	1	0	61	27	**88**
7 BANQUES, ASSURANCES, AFFAIRES IMMOBILIERES, AGENCES-CONSEILS		74	91	21	18	0	0	5	6	100	115	**215**
8 AUTRES SERVICES (PUBLICS ET PRIVES)		320	613	36	238	0	0	14	30	370	881	**1251**
9 ADMINISTRATIONS PUBLIQUES AU SENS ETROIT DU TERME, REPRESENTATIONS DIPLOMATIQUES		174	208	3	0	0	0	9	13	186	221	**407**
		2288	2216	1620	1201	1	32	122	95	4029	3546	**7575**

ENTREPRISES	2017	RESIDENTS		FRONTALIERS		DOMICILE		APPRENTIS		TOTAL		
		H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	Total
SECTEUR PRIMAIRE (AGRICULTURE)		46	9	0	2	0	0	0	0	44	13	**57**
SECTEUR SECONDAIRE (PRODUCTION)		1449	1084	1475	863	1	32	78	34	3003	2013	**5016**
SECTEUR TERTIAIRE (SERVICES)		793	1123	145	336	0	0	44	61	982	1520	**2502**
	TOTAL	2288	2216	1620	1201	1	32	122	95	4029	3546	**7575**

Statistique globale de l'emploi - recensement au 31.12 auprès de tous les employeurs pour l'année 2016

ENTREPRISES	2016	RESIDENTS		FRONTALIERS		DOMICILE		APPRENTIS		TOTAL		
		H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	Total
O AGRICULTURE, SYLVICULTURE		34	9	0	2	0	0	0	0	32	13	**45**
1 ECONOMIE ENERGETIQUE, EXTRACTION DE MINERAUX		12	0	0	0	0	0	0	0	12	0	**12**

2	**ARTS ET METIERS, INDUSTRIE**	60	38	9	10	1	32	2	2	72	82	**154**
3	**INDUSTRIE**	1292	1028	1450	853	0	0	63	32	2805	1913	**4718**
4	**BATIMENT ET GENIE CIVIL**	97	18	16	0	0	0	13	0	126	18	**144**
5	**COMMERCE, RESTAURATION ET HEBERGEMENT, REPARATIONS**	182	189	68	75	0	0	15	12	265	276	**541**
6	**TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS**	43	22	17	5	0	0	1	0	61	27	**88**
7	**BANQUES, ASSURANCES, AFFAIRES IMMOBILIERES, AGENCES-CONSEILS**	74	91	21	18	0	0	5	6	100	115	**215**
8	**AUTRES SERVICES (PUBLICS ET PRIVES)**	320	613	36	238	0	0	14	30	370	881	**1251**
9	**ADMINISTRATIONS PUBLIQUES AU SENS ETROIT DU TERME, REPRESENTATIONS DIPLOMATIQUES**	174	208	3	0	0	0	9	13	186	221	**407**
		2288	2216	1620	1201	1	32	122	95	4029	3546	**7575**

ENTREPRISES	**2016**	RESIDENTS		FRONTALIERS		DOMICILE		APPRENTIS		TOTAL		
		H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	**Total**
SECTEUR PRIMAIRE (AGRICULTURE)		46	9	0	2	0	0	0	0	44	13	**57**
SECTEUR SECONDAIRE (PRODUCTION)		1449	1084	1475	863	1	32	78	34	3003	2013	**5016**
SECTEUR TERTIAIRE (SERVICES)		793	1123	145	336	0	0	44	61	982	1520	**2502**
	TOTAL	2288	2216	1620	1201	1	32	122	95	4029	3546	**7575**

Chômeurs inscrits au 31 décembre

2007	189
2008	197
2009	455
2010	354
2011	288
2012	347
2013	363
2014	398
2015	508
2016	426
2017	341
2018	337

OFFICE DU LOGEMENT

L'Office du logement assume les tâches suivantes :

- renseignements au public relatifs aux effets du droit du bail à loyer ;
- collaboration au recensement des appartements vacants ;
- inventaire du nombre de logements.

Statistique des logements vacants

En collaboration avec l'Office fédéral de la statistique (OFS), qui coordonne les opérations sur l'ensemble du territoire national, le canton de Neuchâtel établit la statistique des logements et des locaux industriels et commerciaux vacants.

Par souci de rationalisation, cette enquête permet de recueillir, par la même procédure, les données statistiques sur les logements et les locaux industriels et commerciaux vacants et de les traiter aussi bien pour les besoins de la Confédération que pour ceux du Canton. Neuchâtel dispose ainsi d'une statistique qui lui est propre, mais dont les principaux résultats sont comparables avec ceux des autres cantons.

À l'aide des données informatiques en notre possession, nous sommes à même de collaborer efficacement à l'établissement de l'enquête cantonale qui englobe toutes les communes.

Selon l'enquête effectuée au **1er juin 2018** notre ville comptait **329** (321 en 2017) logements vacants.

Logements vacants

Sont considérés comme vacants tous les logements habitables (meublés ou non) destinés à la location ou à la vente et qui étaient inoccupés au 1er juin. Sont également pris en compte les maisons individuelles inoccupées et destinées à la location ou à la vente, de même que les logements vacants déjà loués pour une date ultérieure.

Régions

Depuis le 1er janvier 2018, les districts n'existent plus. Le canton est maintenant divisé en quatre régions qui sont les suivantes : ***Région Littoral*** (anciens districts de Neuchâtel et de Boudry), ***Région Montagnes*** (anciens districts de La Chaux-de-Fonds et du Locle), ***Région Val-de-Ruz*** (ancien district du Val-de-Ruz) et ***région Val-de-Travers*** (ancien district du Val-de-Travers).

***Logements vacants Région Montagnes* :**

35	logements	de	1 pièce
124	"	"	2 pièces
457	"	"	3 "
236	"	"	4 "
52	"	"	5 "
14	"	"	6 pièces et plus
918	Total		

Loyer mensuel moyen des logements vacants :

	Moyenne du loyer sans charges (en francs)					
	1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces	6 + pièces
Canton de Neuchâtel	552	775	950	1'226	1'483	1'952
Le Locle	380	593	690	833	1'046	-

Parc immobilier

Nous publions ci-dessous le nombre d'appartements recensés sur le domaine communal, par nombre de pièces :

Logements de :

1 pièce	381
2 pièces	829
3 pièces	1'948
4 pièces	1'551
5 pièces	617
6 pièces	400
Total	5'726

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Personnel

M. Pascal Schaffter, Coordinateur Sécurité Publique – Chef de Service
Mme Véronique Speidel, secrétaire à 80%
Mme Séverine Baehler, collaboratrice administrative à 60%
Agents de sécurité publique, Bernard Dauchy - Jacques Sauteur - Gaël Voisard - Dylan Schmid.

Le Service du Domaine Public en plus des missions habituelles gère l'ascenseur incliné (remontoir) pour tout ce qui est dérangement et panne. Il s'occupe également des voies bus et délivre les autorisations pour y circuler

Police neuchâteloise de proximité – Poste du Locle

1 chef de poste
6 gendarmes

Poursuites	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**
	2744	3537	3974	4252	4323

La somme encaissée pour l'année 2014 – **Fr. 145'432. --**, pour l'année 2015 – **Fr. 187'461. --**, pour l'année 2016 – **Fr. 210'622. –,** pour l'année 2017 - **Fr. 225'356 –** pour l'année 2018 - **Fr.229'119.-**

Services d'ordre

Les services d'ordre ont été effectués en collaboration avec les services communaux, les volontaires, les organisateurs, lors des principales manifestations suivantes :

Course Horlogère - Carnaval - Marche du 1er Mars – Marche du 1er Mai - Street Hockey - Joutes sportives - Fête des Promotions - Rock Altitude - Foire du livre - Marché d'automne - Course cycliste Le Locle – Sommartel - Course de côte cycliste Combe-Girard – Sommartel - Fête du 1er août - Saint-Nicolas.

En 2018, le corps des sapeurs-pompiers (police routes - Pol-rte) ne sera plus rattaché au SIS des Montagnes neuchâteloise. Son personnel fera partie de la Sécurité Publique de La Chaux-de-Fonds qui le mettra à disposition des autres communes contre rémunération, Fr. 45. -- par personne et par heure et s'appellera volontaire

Amendes d'ordre	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**
Mesures Hivernales	547	1142	1407	1655	343
Zone bleue	1751	2351	1498	811	1262
Parc limité	1161	1710	1370	720	840
Parcage sur les trottoirs	45	81	93	19	55
Arrêt interdit	44	59	124	109	210
Stationnement interdit	763	907	777	409	707
Parc réservé aux handicapés	14	40	19	8	5
Fond privé	218	187	74	54	21
Déchet dénoncé SDP	59	5	16	4	4
Ligne interdisant l'arrêt		137	91	61	62
Circulation		166	224	145	273
TOTAL	4602	6785	5693	3995	3782

Remise de documents	2014	2015	2016	2017	2018
Notifications et actes judiciaires		147	212	199	132
Retrait des plaques		75	85	50	32
Fonds privés dénoncés		30	32	26	38

Contrôles de vitesse effectué par la police neuchâteloise	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de contrôles effectués	57	70	89	84	94
Nombre de véhicules contrôlés	23984	30015	25538	32180	38532
Nombre d'amendes d'ordre	2150	2062	2050	2402	2250
Nombre de procès-verbaux	72	43	65	49	57
% de conducteurs en infraction	**9.2 %**	**9.0 %**	**8.3%**	**7,6%**	**6%**

Contrôle de vitesse du SDP avec les panneaux de vitesse – Speedy

En 2015 le service s'est doté de deux appareils pour la mesure de la vitesse. Ces appareils servent de statistique.

Accidents de circulation annoncés	2014	2015	2016	2017	2018
Accidents	29	36	42	33	43
Piétons impliqués	3	2	2	4	6
Blessés légers	17	9	24	17	25
Blessés graves	0	0	0	0	2
Tué	0	0	0	0	0

Éducation routière

Toutes les classes ont été visitées par la Police neuchâteloise.

Patrouilleurs scolaires

7 passages pour piétons sont tenus par des patrouilleurs scolaires fixes qui sont tous adultes et pour les aider il y a 5 patrouilleurs scolaires remplaçants également tous adultes. L'instruction, la formation, le contrôle et le remplacement est donnée par le SDP. Il s'occupe également de l'habillement

Le coordinateur de la Sécurité Publique Pascal Schaffter est membre de la commission d'éducation routière et de la brigade d'éducation routière du canton de Neuchâtel. La collaboration avec les directions des écoles, le corps enseignant, la police neuchâteloise est excellente.

Nombre de patentes pour établissements publics exploitées sur le territoire communal :

Établissements publics	2014	2015	2016	2017	2018
	62	60	72	63	66

13 terrasses sont installées sur le domaine public et 8 emplacements sont occupés par des commerçants. Le Service du Domaine Public s'occupe de l'implantation et de l'encaissement de ces dernières.

Mise en bière et exhumation

Nous effectuons le contrôle de la mise en cercueil des personnes qui sont transportées hors de la Suisse et nous assistons à l'exhumation des corps lorsque la famille réclame le corps d'un défunt

Objet trouvé

Nous nous occupons également de la gestion des objets trouvés ou volés – Vélos, trottinettes, montres bijoux etc….

Statistique des véhicules sur la Commune du Locle	2014	2015	2016	2017	2018
Véhicules légers	5637	5774	5732	5626	5548
Véhicules lourds	41	29	28	28	34
Remorques et caravanes	369	348	345	355	328
Machines de travail	37	36	39	40	40
Véhicules agricoles	72	74	75	78	74
Motocycles	398	415	396	424	409
Motocycles légers	19	22	19	16	18
Total	**6573**	**6698**	**6634**	**6567**	**6451**

Signalisation routière

Une partie de la signalisation a été remise aux normes HIP.

Élagage

Nous intervenons également auprès des propriétaires qui ont des haies, des branches et autres feuillages qui dépassent du domaine privé sur le domaine public

Chantiers et fouilles	2014	2015	2016	2017	2018
Permis de fouilles délivrés	40	48	36	42	37

Chantiers importants

L'aménagement de La Place du 1er Août est terminée et a été inaugurée le 6 décembre 2018. Cette Place est transformée en gare routière et sera utilisée par Trans N et cars postaux.

Taxe des chiens

660 chiens ont été déclaré sur la commune. La taxe annuelle est perçue par la caisse communale en début d'année. Le SDP s'occupe de l'encaissement des retardataires.

Salubrité publique

Au cours de l'année 2018, 9 visites d'appartements insalubres ont dû être organisées.
Lors de certaines interventions, la gérance et/ou le propriétaire concerné étaient présents.
Le service des affaires vétérinaires a également été avisé dans certains cas.
La collaboration avec le service de La Chaux-de-Fonds est très bonne.

Les Brenets

Patrouilles - 180 heures sont réalisées pour les tâches suivantes :

Contrôle du trafic dormant - Véhicule sans plaque (Épave) - Mesures hivernales - Retrait des plaques - Surveillance du trafic dormant - Surveillance des collèges - Manifestations Promotions - Fête nationale- Fête du Doubs - Fête de la jeunesse - Actes judiciaires - Commandement de payer

Les Brenets	2015	2016	2017	2018
Mesures hivernales	9	9	35	13
Zone bleue	48	3	6	12
Trottoir	11	7	3	10
Parcage interdit	2	2	15	11
Commandement de payer		12	8	42
Retrait de plaque		2	5	3
Notifications		1	1	1

Le contrat de prestation avec Les Brenets a été reconduit pour 2019.

Une fusion entre Le Locle et Les Brenets est en cours de réalisation

Autres communes

Sur demande nous intervenons dans les communes - Planchettes – Cerneux-Péquignot – La Brévine – La Chaux-du-Milieu, pour les retraits de plaque, les actes judiciaires, les notifications du tribunal et les commandements de payer

Planchettes	2018
Notifications et actes judiciaires	
Retrait des plaques	1
Commandement de payer	

Cerneux-Péquignot	2018
Notifications et actes judiciaires	
Retrait des plaques	
Commandement de payer	

La Brévine	2018
Notifications et actes judiciaires	
Retrait des plaques	2
Commandement de payer	

La Chaux-du-Milieu	2018
Notifications et actes judiciaires	
Retrait des plaques	2
Commandement de payer	

ADMINISTRATION DU CIMETIÈRE DE MON-REPOS

Statistiques

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre des inhumations										
a) adultes domiciliés au Locle	8	14	11	9	4	8	1	9	7	6
b) adultes domiciliés à l'extérieur	0	1	0	1	0	2	0	0	0	1
c) enfants domiciliés au Locle	0	1	1	0	0	1	0	0	0	0
d) enfants domiciliés à l'extérieur	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des inhumations	**8**	**16**	**12**	**10**	**4**	**11**	**1**	**9**	**7**	**7**
Nombre des dépôts d'urnes										
a) sur des nouvelles concessions "A"	4	2	5	1	4	1	0	4	5	2
b) sur des concessions "A" existantes	11	17	15	11	18	15	18	11	13	15
c) sur des nouvelles concessions "B"	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0
d) sur des concessions "B" existantes	2	4	1	0	1	0	1	4	0	0
e) sur des nouvelles concessions aux murs cinéraires	10	6	17	6	12	5	7	7	9	9
f) sur des concessions aux murs cinéraires existantes	4	7	7	4	14	13	10	12	11	5
g) sur des tombes d'inhumés	8	12	7	11	8	5	5	11	4	9
h) sur la tombe anonyme (jardin du souvenir)	20	18	20	27	27	23	25	22	25	26
Total des dépôts de cendres	**59**	**66**	**72**	**60**	**84**	**62**	**67**	**71**	**67**	**66**
Nombre de concessions échues										
a) ayant été renouvelées	38	39	29	34	24	32	40	24	29	21
b) n'ayant pas été renouvelées	24	29	26	25	24	28	32	23	17	19
Total des concessions échues	**62**	**68**	**55**	**59**	**48**	**60**	**72**	**47**	**46**	**40**
Location des chambres mortuaires à l'Hôpital du Locle										
a) personnes domiciliées au Locle	40	45	53	41	46	41	37	40	41	27
b) personnes domiciliées à l'extérieur	14	14	13	26	19	14	19	15	17	11
Total des locations de chambres mortuaires	**54**	**59**	**66**	**67**	**65**	**55**	**56**	**55**	**58**	**38**
Descriptif résumé des emplacements existants dans notre cimetière de Mon-Repos dont l'ouverture remonte à 1906 :	Unités libres									
1'118 concessions de type "A" pour incinérés réparties dans 3 secteurs pour incinérés aménagés en 1944, 1974 et 1980 : durée de concession 20 ans, renouvelable; emplacement pour 4 urnes. En 2017 mise "hors service" de 39 tombes des secteurs R (21) et S (18) dans l'objectif de libérer et ne plus réattribuer de concessions dans ce secteur à l'avenir; la variation des emplacements libres en 2017 est due à cela.	320	350	364	383	388	400	416	432	408	420
42 concessions de type "B" pour incinérés toutes situées dans le secteur pour incinérés aménagé en 1944 : durée de concession 60 ans, renouvelable, emplacement pour 12 urnes	4	4	4	6	8	9	6	9	11	11
408 emplacements de type "Columbarium" dans 12 murs cinéraires construits en 1988 (8 murs), 2005 (2 murs) et 2008 (2 murs) : durée de concession 20 ans, renouvelable; emplacement pour 2 urnes. NB : la face 2 du mur L construit en 2008 n'a jamais été mise en service à ce jour faute de besoins. Les 36 niches de cette face ont été considérées comme "hors service" et déduites du total des emplacements libres à dater de 2008.	65	63	58	58	54	53	56	64	62	63
Inhumations : 9 secteurs en exploitation (inhumés dès 1924) dont 1 réservé aux enfants de moins de 10 ans. 8 secteurs de 1906 à 1923 ont tous été désaffectés, 4 d'entre eux ont été rouverts à d'autres sépultures depuis. La durée de maintien des tombes d'inhumés est limitée au besoin de rouvrir un ou plusieurs secteurs (minimum 60 ans, art. 32 Règlement communal du cimetière du 4 juillet 2012)										

Commentaires sur l'année 2018

Les chiffres ci-dessus appellent peu de commentaires. Il faut cependant relever :

- 53 % des concessions échues ont été renouvelées (pour 10 ou 20 ans sous condition d'entretien régulier pour les concessions A et B et pour 10 ou 20 ans entretien inclus pour les Columbariums/murs cinéraires). Les concessions non renouvelées sont libérées et rejoignent le grand nombre d'emplacements libres.

- 7 inhumations soit à peine moins que la moyenne de ces dix dernières années.

- Un nombre de dépôts de cendres (66) dans la moyenne décennale (67), avec la répartition suivante : Jardin du Souvenir (tombe anonyme) = 39% des dépôts ; Concessions A et B = 26% des dépôts ; « Columbariums » (murs cinéraires) = 21% des dépôts et enfin sur des tombes d'inhumés = 14% des dépôts.

- Au centre funéraire communal, situé rappelons-le dans l'Hôpital du Locle, on relève une faible occupation des chambres mortuaires : 38 défunts ont transité par le centre (moyenne sur 10 ans de 2009 à 2018 = 57).

Au niveau des personnes qui s'occupent de la gestion du cimetière, c'est une très agréable habitude depuis 2004 mais il est important de féliciter notre jardinier-concierge M. Charles-Albert Faivre pour la parfaite gestion du site. Il est judicieux d'associer à ces félicitations l'entreprise horticole Bernard Frey, l'équipe communale de la Voirie, les pompes funèbres et les marbriers.
Du côté administratif, assumé par l'équipe du Contrôle des Habitants, on note une fois de plus un travail exécuté et suivi à la satisfaction entière des familles concernées.

Dépenses particulières réalisées en 2018 :

- Rénovation (coût fr. 7'779.80) des murs d'enceinte Sud-Est, soit l'arrondi sous le parking et la descente longeant le secteur des enfants inhumés. Ce travail d'entretien vise à prolonger la durée de vie de ces ouvrages.

BUREAU D'OBSERVATION – COSC

Dépôts

Le BO (bureau d'observation) a enregistré une augmentation de la quantité des pièces facturées de plus de 4.7 % par rapport à 2017. Le chiffre d'affaires étant en partie dépendant de prestations diverses commandées en sus des travaux de certification habituels, celui-ci accuse une hausse de plus de 7.6 %.

L'intervention de la direction du COSC dans la réorientation de certains dépôts a permis d'assurer une répartition financière plus ou moins équitable entre les 3 BO. Il faut souligner que ces demandes ne font pas l'unanimité des déposants et que le choix final d'accepter ou pas une réorientation de dépôts appartient au déposant. Le déséquilibre financier maximum n'est que de 7% par rapport celui du nombre de pièces facturées qui est lui d'environ 16 %.

Sur l'ensemble des dépôts facturés, le COSC a enregistré une augmentation du nombre de pièces de plus de 14 % en 2018, soit 2'207'440 pièces par rapport à 1'929'674 pièces en 2017. C'est un nouveau record, la barre des 2 millions étant dépassée pour la première fois. Le BO du Locle a facturé 670'472 pièces, soit un peu plus de 30% du total des dépôts au COSC pour un budget estimé à 550'000 pièces. Les prévisions de dépôts pour 2019 ont été estimés à 600'000 pièces, cependant les chiffres annoncés par les déposants à fin 2018 sont nettement plus optimistes avec des prévisions de plus de 740'000 pièces.

Comme à l'accoutumée, le BO a travaillé 350 jours avec une fermeture de 2 semaines en fin d'année pour effectuer les travaux de maintenance et/ou de mise en place de nouvelles installations nécessitant un arrêt complet d'exploitation.

Direction

Conformément à la Convention, la Commune du Locle met à disposition du COSC l'infrastructure nécessaire à son bon fonctionnement, à savoir les locaux et le personnel.
Le COSC, quant à lui, fournit toute la partie technique et métrologique nécessaire à l'opérationnel.

Concernant la gouvernance du BO, le responsable assiste régulièrement à des séances du comité de gestion (CG) réunissant la direction du COSC et les responsables BO pour traiter et solutionner les affaires courantes et à venir, dans un esprit de collaboration et d'entente mutuelle.

Le responsable du BO ne participe plus systématiquement aux séances de la commission technique (CT) du COSC qui se réunit 3 à 4 fois par année afin d'orienter le COSC vers de nouvelles technologies, susceptibles d'améliorer ses prestations. La commission technique est un organe consultatif qui émet des recommandations à l'attention du conseil d'administration (CA) du COSC, mais n'a pas de pouvoir décisionnel.

Accréditation

« Reconnaissance formelle de la compétence d'un organisme d'étalonnage, d'essai, d'inspection ou de certification à effectuer des essais ou des évaluations de conformité définis selon des exigences fixées au plan international ».

L'accréditation délivrée par le service d'accréditation suisse (SAS) doit être renouvelée tous les 5 ans. Entre les périodes de ré-accréditation, des audits de surveillance sont effectués tous les 18 mois environ. Un audit de surveillance du BO du Locle et de la direction du COSC programmé en août 2018 a été différé par le SAS en mars 2019. Le COSC a été ré-accrédité par le SAS pour 5 ans en date de 1er juillet 2016.
Des changements importants par rapport aux accréditations précédentes ont été apportés, dorénavant c'est l'association COSC qui est accréditée et non plus les BO. Les BO sont considérés par le SAS comme des filiales du COSC et peuvent ainsi bénéficier des accréditations délivrées au COSC.
Le COSC est donc accrédité selon la norme ISO 17025 sous 2 rubriques : laboratoire d'étalonnage (SCS) et laboratoire d'essais (STS). En parallèle et pour respecter les principes du SAS, le COSC est également accrédité selon la norme ISO 17065 comme Organisme de certification de produits (SCESp) : garde-

temps mécanique et à quartz**.** Les 3 BO étant assimilés à des filiales du COSC, strictement identiques, les audits du SAS pourront être faits partiellement dans l'un ou l'autre BO et le COSC sera donc lui systématiquement audité.
La responsabilité de la bonne application et du respect des normes vis-à-vis du SAS incombe à la direction du COSC.

Audit d'amélioration continue

A la demande du CA, deux membres de la commission technique, issus des milieux horlogers sont chargés de réaliser approximativement tous les deux ans un audit dit d'amélioration continue, pour évaluer les améliorations possibles, tout en favorisant l'harmonisation des processus de certification des pièces qui nous sont confiées. La direction du COSC, les 3 BO et un partenaire externe du COSC sont audités.
Un audit de ce type a été effectué en février 2018 au BO du Locle.

Personnel

La personne accueillie dans le cadre d'une mesure de réinsertion professionnelle a terminé son activité courant septembre, la réinsertion n'ayant pas abouti.
1 collaboratrice a fait valoir son droit à la retraite anticipée au 31 janvier.
1 collaboratrice a fait valoir son droit à la retraite anticipée au 31 décembre.
2 collaboratrices ont été engagées en CDD durant 1 an
1 collaboratrice sous contrat ISP (intégration sociale et professionnelle) avec possibilité de transformer en contrat CDD durant 1 an a débuté son activité mi-octobre.
9 employés auxiliaires ont été engagés pour remplacer les auxiliaires démissionnaires.

Nous pouvons constater sur le troisième trimestre que l'augmentation des dépôts annoncée a déjà été initiée. Les démarches nécessaires ont été entreprises afin de renforcer le personnel fixe et auxiliaire.

À fin 2018, le BO du Locle compte 16 collaborateurs (trices) fixes employés aux travaux de certification, 1 collaborateur fixe employé uniquement aux travaux de conciergerie et 19 employés auxiliaires.

Déposants

Le BO du Locle enregistre la plus grande variété de produits, d'où un surcroît de travail. Ce phénomène est en partie dû à la composition du tissu économique de notre région. Pour comparaison le BO du Locle enregistre des dépôts provenant de la part de 31 entreprises contre 21 en totalité pour les 2 autres BO. Même si certains de nos déposants ont un volume de dépôts relativement modeste, ils ont souvent besoin d'un support technique dans leurs démarches. De nombreuses visites ont lieu dans nos locaux, favorisant ainsi une meilleure compréhension de nos problèmes respectifs au travers d'échanges fructueux.

Locaux

Les BO sont volontairement surdimensionnés de telle manière à pouvoir absorber la production d'un BO qui serait momentanément dans l'incapacité de produire.
Des contraintes techniques très strictes doivent être respectées pour assurer la certification des instruments qui nous sont confiés, notamment au niveau de la stabilité et du contrôle permanent des conditions environnementales : températures, hygrométrie, particules en suspension dans l'air.
Les moyens techniques installés dans nos locaux satisfont pleinement au respect des conditions d'environnement pour la certification et le confort du personnel.

Énergie

La consommation électrique est stable : 233'115 KWh en 2018 contre 235'485 KWh en 2017.

La consommation énergétique de la chaudière à gaz de secours est stable : 9'508 KWh en 2018 contre 8'903 KWh en 2017.
Le BO consomme principalement la chaleur produite par l'installation de chauffage de la PPE Le Phare.

Production

Le graphique ci-dessous illustre le produit des observations pour l'année 2018.
Les recettes s'élèvent à Fr. 2'743'123.20 TTC, budgétées à Fr. 2'262'600.-.

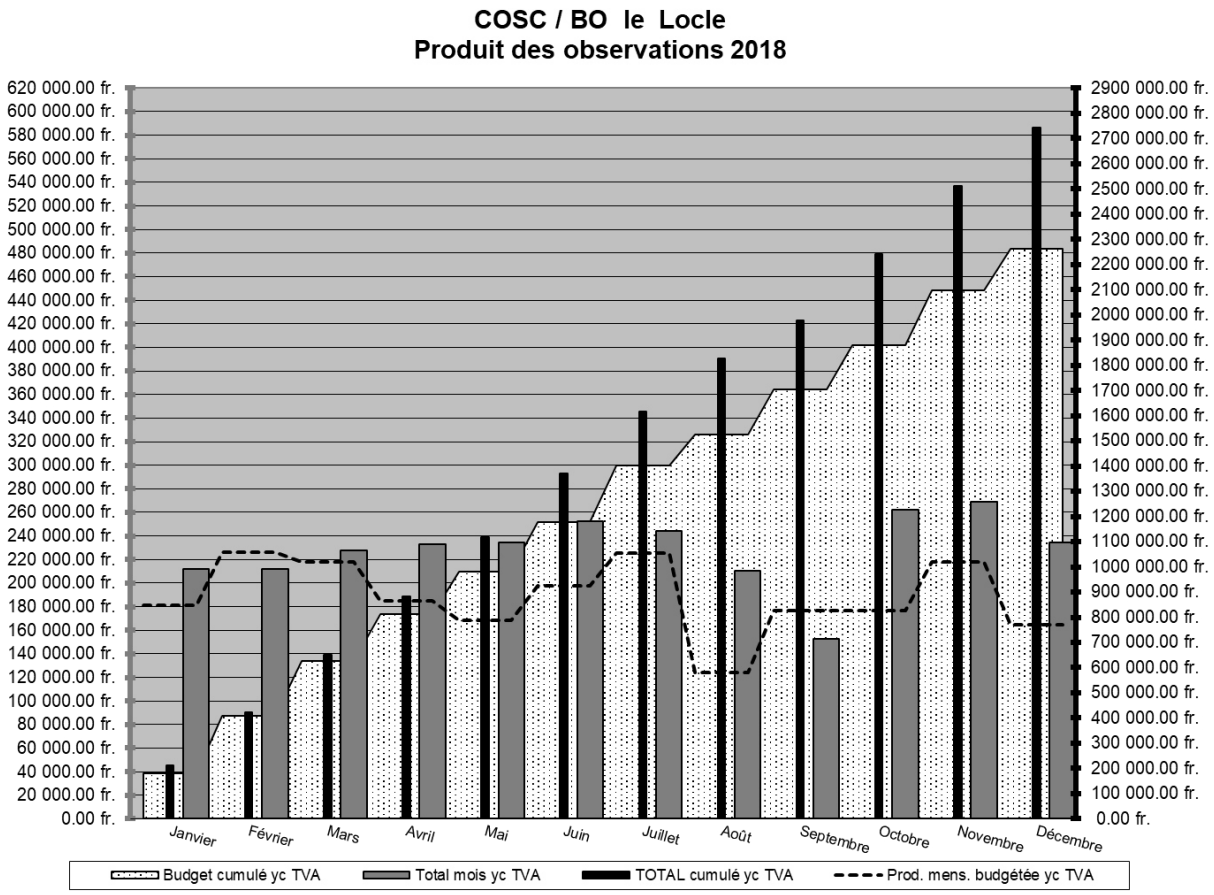

En volume facturé, les dépôts 2017 se répartissent comme suit :

	Mvts	**Cumul mvts**	**Global yc TVA**	**Cumul global**
Janvier	53 471	53 471	Fr. 211 601.60	Fr. 211 601.60
Février	51 202	104 673	Fr. 211 867.35	Fr. 423 468.95
Mars	56 079	160 752	Fr. 227 513.15	Fr. 650 982.10
Avril	57 606	218 358	Fr. 233 254.30	Fr. 884 236.40
Mai	59 834	278 192	Fr. 233 180.80	Fr. 1 117 417.20
Juin	63 535	341 727	Fr. 252 758.75	Fr. 1 370 175.95
Juillet	62 314	404 041	Fr. 243 865.10	Fr. 1 614 041.05
Août	51 590	455 631	Fr. 210 375.95	Fr. 1 824 417.00
Septembre	34 871	490 502	Fr. 152 408.35	Fr. 1 976 825.35
Octobre	62 212	552 714	Fr. 262 533.00	Fr. 2 239 358.35
Novembre	62 022	614 736	Fr. 269 165.05	Fr. 2 508 523.40
Décembre	55 736	670 472	Fr. 234 599.80	Fr. 2 743 123.20
Total	**670 472**		**Fr. 2 743 123.20**	

Pour rappel, la quantité de mouvements déposés au COSC dépend directement du marché horloger.

SERVICE DES EAUX

Préambule

En vertu de la législation cantonale en vigueur, le service des eaux (puits, chaîne de traitement, réservoirs et réseaux) n'a pas été transféré dans Viteos SA. Les actifs liés à cette activité restent comptabilisés au bilan de la ville.

La gestion de l'eau demeure ainsi sous l'autorité du Conseil communal et du Conseil général qui restent souverains dans la détermination des tarifs et des investissements.

Les coûts d'exploitation sont facturés à la ville par le biais du mandat de gestion, moyennant une marge de 5%. La facturation aux clients est établie par Viteos SA, qui gère légalement les débiteurs et le contentieux, au même titre que pour les autres énergies.

Secteur production

Pluviométrie et hydrologie

En 2018, il est tombé 1'351 mm de précipitations contre 1'287 mm en 2017.

L'automne a été très sec avec 117 mm cumulés sur les mois de septembre, octobre et novembre, contre 231 mm pour le seul mois de décembre. L'année avait pourtant bien commencé avec 282 mm en janvier.

La moyenne annuelle des 79 dernières années se situe à 1'469 mm, avec un maximum de 1'967 mm en 1999 et un minimum de 957 mm en 1964.

Zones de protection

Les zones de protection ont été sanctionnées en 2015 par le Conseil d'Etat. En 2017, celle des Eplatures a été élargie et celle du puits Verger déclassée, ce dernier n'étant plus exploité.

Le puits de la Combe-Girard, en zone de protection S1, a été mis hors service en décembre 2017 à la demande du SCAV, en raison du conflit d'intérêts concernant la présence de jardins potagers.

En 2018, la Ville du Locle a décidé d'abandonner le puits Rolex et le déclassement de sa S1 en S2.

Une étude est en cours pour déterminer l'origine de la contamination de l'eau de la nappe alimentant le puits de France par du perchloréthylène.

Stockage d'eau brute

Les cuves du réservoir des Jeanneret et de mélange de l'usine centrale n'ont pas été lavées en 2018, elles le seront début 2019.

Puits et captages

Puits des Envers

Environ 1335 heures de pompage (~110'000 m^3 évacués au Bied) ont été nécessaires pour maintenir le niveau de la nappe en dessous de la limite d'inondation.

Puits du Brondon

La pompe immergée a dû être remplacée en mars. Quelques dégâts mineurs sur le toit dus à la tempête Eleanor de janvier 2018 ont été réparés en octobre.

Sources de la Grecque

Les édicules des captages N° 6 et 7 ont été assainis en août.

Puits de la Combe-Girard

Vu les risques liés à l'activité sur les jardins potagers situés dans la zone de protection S1, le puits a été mis hors service en décembre 2017 à la demande du SCAV.

Chaîne de traitement (CTE)

La chaîne de traitement a fonctionné normalement et à satisfaction. Des travaux normaux d'entretien et de maintenance ont été effectués.

Les cuves d'eau traitée n'ont pas été lavées en 2018, elles le seront début 2019.

Réservoirs

Réservoir du Communal

Le lavage annuel des cuves a eu lieu en mars.

Réservoir du Voisinage

Les cuves d'eau traitée n'ont pas été lavées en 2018, elles le seront début 2019.

Eau de secours

SIVAMO

Le quota journalier a été de 233 m^3 pour 2018, pour un soutirage annuel de 85'036 m^3.

Les ressources locales étant suffisantes, il n'y a pas eu besoin de recourir à un soutirage d'eau complémentaire, malgré la livraison importante de 70'200 m^3 au SEVAB (68'320 m^3 en 2017).

100 m^3 supplémentaires ont été soutirés à des fins de tests au plus fort de la sécheresse.

La qualité de l'eau en provenance du SIVAMO est conforme aux normes et le taux de chlore est satisfaisant.

Télégestion

5'430 alarmes ont été traitées : 3'459 indicatives, 1'682 en priorité secondaire, 289 urgentes.

Un appareil de mesure de cytométrie de flux a été installé à la sortie de la chaîne de traitement. Cet appareil permet de comptabiliser les cellules (mortes ou vivantes) dans l'eau et d'estimer la proportion de HNA (vraies cellules) et LNA (débris de cellules qui ne peuvent plus se développer).

Le puits de la Maladière a été intégré dans la télégestion dans le cadre des travaux de modernisation des installations électromécaniques.

Secteur distribution

Réseau de distribution et branchements

Afin de garantir la pérennité du réseau de distribution, les conduites ont été remplacées dans les secteurs suivants :

- Cardamines
- Place du Marché
- Joux-Pélichet
- Primevères

Fuites

10 fuites (15 en 2017) ont été réparées en 2018, dont 6 dues à la corrosion.

Service de piquet

Le service de piquet a dû intervenir à 28 occasions : 4 fuites, 3 alarmes qualité de l'eau, 1 défaut d'appareil, 10 problèmes sur le pompage, 4 défauts de transmission, 1 alarme niveau de réservoir, 1 défaut d'électricité et 4 alarmes effraction.

Statistiques du réseau

La base de données dans TNDB a été transférée dans Geonis en septembre 2018. Il n'y a maintenant plus qu'une seule base de données pour tous les réseaux gérés par Viteos dans le canton.

	2018
Longueur du réseau d'adduction /transport (mètres)	17'363
Longueur du réseau de distribution (mètres)	45'629
Longueur des branchements (mètres)	33'852
Conduites hydrantes	1'131
Autres (conduites fontaines / vidange / internes /	974
Longueur totale (mètres)	**98'949**

Nombre de bornes hydrantes	266
Hydrant souterrain	1
Nombre de prises d'eau TP	30

	Distribution	**Branchements**
	m	**m**
Remplacement, entretien	936	463
Taux de renouvellement [%]	2%	1.37%

Fontaines publiques

Sur les 32 fontaines publiques de la ville, 7 sont utilisées comme purges permanentes en bout de réseau. Les 25 autres sont ornementales et leur consommation ainsi que leur entretien sont facturés directement à la ville depuis le 1er juillet 2010.

Ventes d'eau

	2018	2017
Eau vendue (y. c. SEVAB)	830'000 m^3	830'000 m^3
Moyenne journalière par habitant pour Le Locle	208 litres	205 litres
Livraison à des tiers (SEVAB)		
Eau livrée par le SEVAB	1'553 m^3	2'359 m^3
Eau livrée au SEVAB	70'200 m^3	68'320 m^3
Vente au SEVAB	68'647 m^3	65'961 m^3
Différence avec l'année précédente	2'686 m^3	21'020 m^3
ou	+ 4.1 %	+ 46.8 %

Afin d'alimenter les hameaux du Prévoux et de L'Ecoualta, 1'553 m^3 d'eau ont été soutirés sur le réseau du SEVAB.

La sécheresse du deuxième semestre a nécessité la livraison en direction du SEVAB de 70'200 m^3 d'eau pour éviter des restrictions d'eau dans la Vallée de La Brévine.

Contrôle et comptage

Pour la sécurité des installations, nous avons procédé à :

	2018	2017
Pose de nouveaux compteurs	5	5
Dépose de compteurs	3	5
Remplacement de compteurs	203	93
Nb de compteurs en service au 31 décembre	1'648	1'646
Contrôles périodiques d'installations	189	89
Nb d'installations périodiques non conformes	16	29

Secteur Qualité

Une permanence téléphonique "Piquet qualité" est en place depuis 2015. Ce piquet, qui est atteignable 24h/24, appuie un autre piquet, lorsque l'intervention touche à un problème de qualité de l'eau.

Depuis juillet 2015, après une interruption d'une année, le réseau du Locle est à nouveau désinfecté avec du chlore. Parallèlement, la surveillance en continu de la qualité de l'eau a été renforcée, avec l'installation de nouveaux appareils au réservoir du Voisinage, au Saignolat, au retour de réseau à la CTE et à la chambre de Monts, afin de détecter en temps réel une contamination chimique ou microbiologique. Des alarmes provoquées par ces appareils en cas de dépassement des seuils établis permettent donc une réaction dans les meilleurs délais.

Concernant la microbiologie, un cytomètre en flux en continu a été installé en 2017 à la sortie du bassin d'eau traitée de la CTE. Il permet la quantification du nombre total de cellules (TCC) et du nombre de cellules vivantes (ICC) avec prélèvement d'un échantillon toutes les 2 heures.

Autocontrôle

En 2018, des campagnes d'analyses de l'eau ont été effectuées conformément aux dispositions de l'autocontrôle (Tableau 1) et de la réglementation en vigueur. La qualité de l'eau du réseau du Locle a

globalement respecté les valeurs maximales tout au long de l'année. Un exemple typique d'une analyse ponctuelle se trouve dans le tableau 2.

Qualité

5 demandes relatives à la qualité de l'eau ont été enregistrées en 2018.

L'eau du réseau du Locle est bien minéralisée. C'est une eau dure, calcique, chargée en hydrogénocarbonates, peu sulfatée et peu ou pas influencée par l'agriculture, car les teneurs en nitrates ont varié de 3.1 à 10.2 mg/l en 2018.

Eaux brutes

En 2018, 28 échantillons des sources et des puits du Locle ainsi que des étapes de traitement dans la CTE ont été analysés sur 14 points de prélèvement. Leur composition chimique est stable au long de l'année et la qualité bactériologique varie en fonction des provenances et des conditions météorologiques. Des dépassements de la valeur maximale ont toutefois été observés pour les composés halogénés adsorbables (0.01mg/l) dans l'eau de certains captages. Les résultats pour les analyses des hydrocarbures halogénés volatils, dont la valeur maximale est établie à 10 µg/l et qui indiquent une contamination, sont par contre conformes.

Eaux traitées

52 échantillons ont été analysés dans le réseau (réseau, réservoirs, CTE, extrémités de réseau, fontaines, hivernages). 5 dépassements de la valeur maximale pour le carbone organique total (1 mg/l) ont été enregistrés, ainsi que 5 dépassements pour les silicates (5 mg/l). Ces non-conformités mineures ne mettent pas en danger la santé des consommateurs. Les autres paramètres analysés sont conformes.

Tableau 1. Campagnes d'analyses de l'eau du réseau du Locle en 2017

Interventions	Types d'analyses	Nombre	
		Points de prélèvement	Échantillons analysés
Eaux brutes : sources + CTE	Bactériologie et chimie	14	28
	Micropolluants	1	1
	Métaux	10	10
	Carbone organique assimilable	1	1
	Halogénés organiques adsorbables	12	10
Réservoirs et réseau, y compris CTE	Bactériologie et chimie	8	17
	Micropolluants	1	1
	Cytométrie en flux	2	22
	Carbone organique assimilable	5	10
	Métaux	1	1
Extrémités de réseau	Microbiologie et physico-chimie	8	15
	Cytométrie en flux	8	82
	Métaux	2	2
Fontaines/ hivernages	Bactériologie et physico-chimie	20	20
Chantiers	Bactériologie et physico-chimie	20	22

Chaîne de traitement de l'eau (CTE)

Des analyses mensuelles ont été effectuées sur l'eau produite le long de la chaîne de traitement. Il n'y a pas de dépassement des normes légales pour les analyses microbiologiques de l'eau traitée.

3 dépassements de la valeur maximale pour le chlore libre (0.1 mg/l) ont été enregistrés, ainsi qu'une valeur pour le carbone organique total (norme de 1 mg/l). Ces non-conformités ne présentent pas de danger pour la santé humaine.

Un exemple typique des résultats obtenus dans le réseau loclois est fourni dans le Tableau 2.

Tableau 2. Analyse de l'eau du réseau prélevée au collège des Girardets, 20 février 2018

Hydrogéno-carbonates	*Chlorure*	*Nitrates*	*Sulfates*	*Calcium*	*Magnésium*	*Sodium*	*Potassium*
mg/l	*mg/l*	*mg/l*	*mg/l*	*mg/l*	*mg/l*	*mg/l*	*mg/l*
345.26	23.5	6.9	10.0	100.7	12.5	12.6	1.5

pH	7.87
Conductivité à 25 ^{0}C (µS/cm)	607
Dureté °f	30.9

Micropolluants

Une campagne d'analyses de 108 micropolluants organiques, incluant des pesticides, des résidus médicamenteux, des perturbateurs endocriniens, des composés organiques volatils, des hydrocarbures et des traceurs de contamination par des eaux usées a été effectuée en juillet 2018.

Les résultats des analyses montrent qu'aucune des substances analysées n'a été détectée, ni dans l'eau brute, ni dans l'eau traitée, malgré les méthodes d'analyses ultraperformantes, qui permettent de déceler des concentrations de l'ordre de 10 ng/l, selon les substances.

Étant donné le très grand nombre de substances susceptibles d'être présentes dans l'environnement, il n'existe pas de norme différenciée par substance, sauf pour certaines catégories, comme les pesticides.

Pour ceux-ci, la norme en vigueur est de 100 ng/l (0.1 µg/l) par substance. Cette valeur est considérée comme une valeur maximale pour chaque substance de toxicité inconnue mais à la structure chimique connue et ayant des caractéristiques structurelles suggérant un potentiel génotoxique. Pour les substances qui sont considérées comme n'ayant pas un potentiel génotoxique, la valeur maximale est de 10 µg/l.

La présence de micropolluants organiques dans les eaux souterraines en Suisse à de telles concentrations a été démontrée, mais, dans l'état actuel des connaissances, ces valeurs ne représentent pas un danger pour la santé des consommateurs.

Des informations complémentaires sur la qualité de l'eau du Locle sont consultables sur le site internet www.viteos.ch.

<u>Secteur bureau technique eau</u>

Projet de réseau d'eau à Beauregard

Le projet a été présenté aux AF, à l'ECAP et au SENE, afin de faire confirmer leur taux de subventions. Le rapport final est en cours d'élaboration.

Développement du réseau d'eau au Crozot

Des habitants des secteurs Crozot et Combe-Jeanneret ayant demandé à pouvoir être raccordés au réseau d'eau potable, une enquête a été menée dans la région pour connaître les besoins des propriétaires et développer ainsi un nouveau réseau. Cependant, ces habitations ne peuvent pas être raccordées directement sur le réseau du Locle pour des raisons hydrauliques. L'alimentation de ce secteur doit se faire par le réseau du SEVAB. L'étude de faisabilité est en cours.

Base de données topologiques

Le bureau technique a mis en place, en collaboration avec le secteur géomatique, une série de cartes à thèmes consultable au travers du service de cartographie Viteos.

Les thèmes principaux interprètent les données du cadastre souterrain en fonction de critères tels que zones de pression, années de pose, diamètres de conduites, matière.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

	2017	2018	Différence
Puissance installée [kW]	159	148	- 11
Nb ensemble lumineux [1)]	1'369	1'365	- 4
Nb de luminaires [2)]	1'396	1'393	- 3
Nb de lampes [3)]	1'420	1'416	- 4
Types de lampes			
Fluorescent	14	14	0
Iodures métalliques	79	85	6
Sodium	629	633	4
Mercure	177	68	- 109
LED	521	616	95

1) Emplacement composé d'un ou plusieurs luminaires équipés d'une ou plusieurs sources lumineuses

2) Luminaire équipé d'une ou plusieurs sources lumineuses

3) Source lumineuses

Les baisses successives de consommation sur les 9 dernières années représentent 37.6%, dépassant ainsi les objectifs fixés.
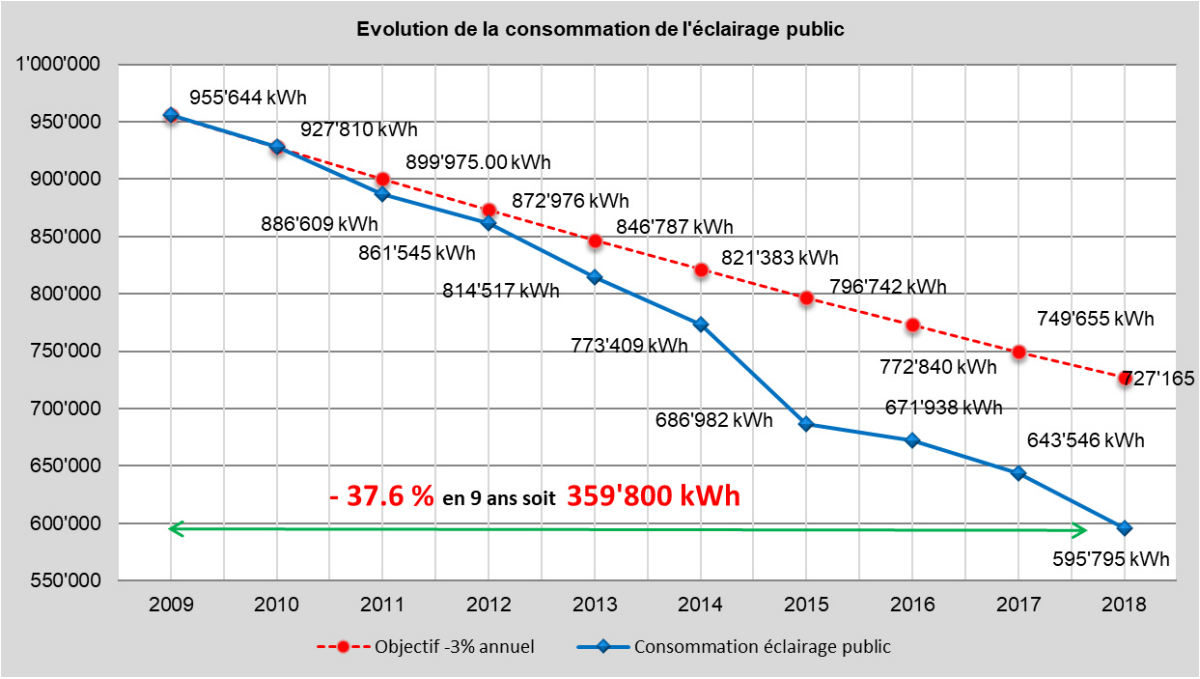
Les lampes à vapeur de mercure, dont le nombre a diminué de 109 unités, ne représentent plus que 5% de l'ensemble.